

LAURENT PERRIN

**L'IRONIE
MISE EN TROPE**

**DU SENS DES ÉNONCÉS
HYPERBOLIQUES ET IRONIQUES**

**ÉDITIONS KIMÉ
2 IMPASSE DES PEINTRES
PARIS IIème**

**ISBN 2-84174-039-0
© Éditions Kimé, Paris, 1996**

PREAMBULE

A l'origine *eirôn* signifiait, en grec ancien, *rusé, malin, tricheur*. Péjoratif chez Démosthène, il s'applique à un homme qui feint l'ignorance afin d'échapper à ses responsabilités de citoyen. Dans *La République* de Platon, Thrasymaque reproche à Socrate ce qu'il prend pour de la lâcheté, de la ruse : «O Héraclès! s'écria-t-il, la voilà bien l'ironie habituelle de Socrate! Je le savais et je l'avais prédit à ces jeunes gens que tu ne voudrais pas répondre, que tu simulerais l'ignorance, que tu ferais tout plutôt que de répondre aux questions que l'on te poserait» (Platon, 1966, 85). Dès lors, le terme d'*eirôneia* va prendre pour objet, en premier lieu, la technique oratoire de Socrate dans les dialogues platoniciens, une technique fondée sur l'interrogation faussement naïve, sur la crédulité feinte. L'ironie de Socrate a une double finalité. Dépourvue de lâcheté mais non de ruse, elle est à la fois subversive et pédagogique, car elle vise d'une part à démasquer et à confondre l'erreur sous-jacente à la prétendue sagesse des sophistes, et d'autre part à mieux instruire et persuader c'est-à-dire à rétablir la vérité. Dans sa thèse sur l'ironie «constamment rapportée à Socrate», Kierkegaard souligne que cette dualité fait problème. Après avoir observé qu'à travers son ironie «Socrate simule l'ignorance et, sous couvert de se laisser instruire, [qu'il] enseigne autrui», Kierkegaard rappelle que «Socrate use de la même ironie quand il désire confondre les procédés des sophistes. Nous nous heurtons ici à une difficulté, ajoute-t-il; dans le premier cas Socrate veut enseigner, dans le second, il se contente de confondre» (1975, 241). Comment expliquer en effet que l'ironie permette à Socrate à la fois d'instruire et de confondre ? Non que ces deux finalités soient contradictoires, qu'elles s'excluent réciproquement, mais comment s'articulent-elles ? Comment tiennent-elles ensemble ? Cette question se situe, en quelque sorte, à l'horizon de nos préoccupations. La conception de l'ironie verbale qui sera défendue dans cette étude permet d'y répondre très simplement.

Malgré l'exemple de Socrate, toujours scrupuleusement cité dans les traités, les rhétoriciens ont par ailleurs défini l'ironie comme une simple figure de style où l'on signifie littéralement le contraire de ce qu'on cherche à faire entendre figurément. Cette

conception de l'ironie apparaît pour la première fois dans la *Rhétorique à Alexandre* (1965), ouvrage longtemps attribué à Aristote, mais vraisemblablement apocryphe, où l'ironie consiste à déguiser un blâme en éloge ou à faire éloge sous forme de blâme. Par la suite, jusqu'aux définitions proposées dans les dictionnaires les plus récents, l'ironie sera souvent traitée comme un artifice stylistique consistant à ne pas communiquer ce que l'on dit mais l'opposé de ce que l'on dit ou même, tout simplement, de ce que signifient les mots et les phrases auxquels on a recours. Ainsi conçue, l'ironie n'a plus grand-chose à voir avec la technique oratoire de Socrate, que l'on ne saurait évidemment assimiler à un procédé consistant simplement à exprimer sa pensée à l'aide de mots contraires afin de donner un certain panache, une certaine coloration à son discours. Compte tenu de leur conception des tropes comme «figures de mots» et de la nécessité qui s'est rapidement imposée d'y assimiler notamment l'ironie, on comprend que les rhétoriciens aient été amenés à distinguer l'ironie comme trope et l'ironie socratique, assimilée à une «figure de pensée» et non de mots.

Cette conception de l'ironie comme figure de mots présente au moins deux défauts insurmontables en ce qui concerne notamment l'exemple de Socrate. Elle est entièrement focalisée sur le fonctionnement de l'ironie comme antiphrase et ne permet pas de rendre compte de ce qui fait par ailleurs de l'ironie une forme de raillerie, de sa faculté de prendre quelqu'un pour cible et de le tourner en dérision. Elle méconnaît souvent de surcroît la nature même de l'antiphrase qui n'a rien à voir avec une quelconque inversion de la signification des mots et des phrases de la langue. Certes l'ironie doit être rapprochée de la métaphore et surtout de l'hyperbole, certes elle consiste en outre à communiquer un sens opposé à ce qu'on exprime, mais il n'en reste pas moins que d'une part elle ne se réduit pas à une simple antiphrase, et que d'autre part le procédé en question ne consiste pas à inverser — comme le suggère malheureusement le terme d'antiphrase — la signification d'un mot à l'intérieur d'une phrase ou même celle d'une phrase entière. Même un peu atypique lorsqu'elle est érigée en méthode pédagogique fondée sur la dialectique platonicienne, la technique oratoire de Socrate montre clairement que l'ironie est une figure de pensée qui joue sur le télescopage de deux points de vue, de deux opinions opposées

plutôt que sur une simple inversion de la signification d'un mot ou d'une phrase.

De fait, s'il est à mes yeux tout à fait légitime de rapprocher l'ironie de la métaphore et surtout de l'hyperbole, c'est que précisément les tropes ne sont jamais autre chose que ce que les Anciens ont défini comme des figures de pensée. L'erreur fondamentale des rhétoriciens n'était pas de rapprocher l'ironie de la métaphore et d'en faire une figure de rhétorique, mais bien d'opposer les tropes dans leur ensemble aux figures de pensée. L'objectif général de cette étude est de situer la question des tropes et de l'ironie sur le plan des stratégies discursives du locuteur, plutôt que sur celui des règles qui président à la construction des phrases de la langue. Les procédés tropiques et ironiques ne tiennent pas fondamentalement à la configuration des phrases que l'on construit sous la contrainte des règles de la langue, mais aux stratégies que le locuteur met en jeu dans son discours. Les contraintes qui président à la construction des phrases et au choix des mots sont tout à fait en deçà de ce qui entraîne une interprétation tropique ou ironique de leurs énoncés en contexte. Il s'agit ici de défendre une conception résolument pragmatique des énoncés tropiques en général et ironiques en particulier, conception qui permette d'une part de dégager ce qui les rapproche et les oppose ensemble aux énoncés ordinaires, et d'autre part de faire ressortir ce qui fait de l'ironie un cas à part parmi les tropes.

LES TROPES

chapitre 1

ESQUISSE D'UNE THEORIE DES TROPES

Figures de mot et figures de pensée dans la tradition rhétorique

Tout au long de l'histoire de la rhétorique, la notion de trope caractérise un procédé selon lequel la signification des mots serait transférée pour être associée, comme le dit Fontanier, «à de nouvelles idées» (1968, 39). Pour Dumarsais «les tropes sont des figures par lesquelles on fait prendre à un mot une signification qui n'est pas précisément la signification propre de ce mot [...]. Elles sont ainsi appelées parce que, précise-t-il, quand on prend un mot dans le sens figuré, on le tourne, pour ainsi dire, afin de lui faire signifier ce qu'il ne signifie point dans le sens propre» (1988, 69). Le trope, écrit Quintilien, «est le transfert d'une expression de sa signification naturelle et principale à une autre afin d'orne le style, ou, selon la définition de la majorité des grammairiens, le transfert d'un endroit où l'expression a son sens propre dans un autre où elle ne l'a pas. [...] Aussi parmi les tropes range-t-on la substitution d'un mot à un autre; par exemple la métaphore, la métonymie, l'antonomase, la métalepse, la synecdoque [...]» (1989, 157). Une telle approche semble remonter au moins à Quintilien, Cicéron et peut-être même à Aristote qui définit la métaphore comme «le transfert à une chose d'un nom qui en désigne une autre» (1932, 61). Dumarsais s'inspire non seulement de Quintilien mais sans doute du philosophe grec lorsqu'il soutient que «la métaphore est une figure par laquelle on transporte, pour ainsi dire, la signification propre d'un mot à une autre signification [...]. Un mot pris dans un sens métaphorique, ajoute-t-il, perd sa signification propre, et en prend une nouvelle» (1988, 135)¹.

¹ Pour justifier ces sauts dans le temps pour le moins abrupts, qui seront fréquent dans cette étude, je me permettrai de citer ici Le Guern : «Il me semble naturel de passer sans transition de Quintilien à Valladier. Tout ce qui est dans Valladier est dans Quintilien, littéralement. Si, entre-temps, des progrès ont été accomplis, ils ont été rejetés dans l'oubli le plus profond, et la réflexion de notre rhétorique classique prolonge sans solution de continuité celle de Quintilien» (1976, 53).

Une telle conception des tropes implique que l'on puisse isoler à l'intérieur d'une phrase tel ou tel mot ou groupe de mots dont la signification ne s'accorde pas à la signification globale de la phrase et semble par conséquent devoir être localement transférée de sa valeur ordinaire à une valeur dérivée, ou figurée. Les tropes permettraient ainsi de suppléer à la carence ou à l'inconvenance d'un mot propre. Avec la métaphore, écrit Quintilien, «on transporte donc un nom ou un verbe d'un endroit où il est employé avec son sens propre dans un autre où manque le mot propre, ou bien où la métaphore vaut mieux» (1989, 105). Pour Cicéron «les métaphores sont des espèces d'emprunts, grâce auxquels nous prenons ailleurs ce qui nous manque» (1971, 83). Les rhétoriciens tentent ainsi généralement de restituer explicitement, par le moyen d'une paraphrase littérale, cette signification dérivée, ou figurée, attribuée à un mot identifié comme métaphorique, métonymique et parfois même hyperbolique ou ironique. L'expression *Achille est un lion*, par exemple, est analysée sans autre amendement comme signifiant métaphoriquement *Achille est courageux, noble, puissant ou terrifiant*, selon le contexte. Dans le passage suivant — les deux derniers vers du *Cimetière marin* de Valéry — les mots soulignés² auraient sans doute été considérés comme autant de tropes car il semble possible de manipuler leur signification pour rétablir explicitement ce que Valéry cherche à faire entendre à propos des vagues, de la mer et du mouvement des bateaux :

- (1) Rompez, vagues! Rompez d'eaux *réjouies* / Ce toit tranquille où picoraient des focs! (Valéry, *Le Cimetière marin*)

Il faut alors considérer que l'adjectif *réjouies*, le nom *toit* et le verbe *picorer* font l'objet d'un transfert conceptuel et acquièrent une signification figurée que l'interprète peut reconstituer mentalement à l'aide de mots propres. Parmi les approches récentes, cette conception des tropes a trouvé un écho dans les analyses d'inspiration structuraliste, notamment celle du Groupe μ (1970) qui envisage le trope comme un écart appréhendé et résolu à un niveau purement sémantique, à travers une transgression / restructuration du sens des mots. L'analyse de Genette (1966 et 1968), inspirée de Fontanier (1968), fondée sur

² Dans tous les exemples authentiques numérotés, sauf précision explicite de ma part, les segments qui jouent le rôle de foyer tropique sont soulignés en caractères italiques.

un test de substitutivité des unités lexicales à valeur métaphorique ou métonymique, peut également être citée, de même que celle de Jakobson (1963) qui parle à ce sujet de substitution paradigmatic. Cette analyse est généralement assez aisément applicable lorsque le foyer tropique d'une métaphore se limite, comme dans l'exemple ci-dessus, à une série d'unités lexicales isolées (ou isolables). Face à des exemples comme (2) et (3) cependant — dont le foyer tropique se diffuse et envahit toute une phrase et parfois même plusieurs phrases successives — ce type d'approche devient très problématique. Pour maintenir alors une telle conception des tropes, il faudrait admettre qu'une structure syntaxique complexe peut faire également l'objet d'un transfert conceptuel et recevoir une autre signification. Une phrase entière prendrait dans ce cas la signification d'une autre phrase, hypothèse bien difficile à justifier théoriquement et qui va tout à fait à l'encontre de l'intuition :

- (2) [...] la pensée constante d'Odette donnait aux moments où il était loin d'elle le même charme particulier qu'à ceux où elle était là. Il montait en voiture mais il sentait que cette pensée y *avait sauté en même temps et s'installait sur ses genoux comme une bête aimée qu'on emmène partout et qu'il garderait avec lui à table, à l'insu des convives. Il la caressait, se réchauffait à elle [...]*. (Proust, *A la recherche du temps perdu*)
- (3) L'opposition n'est faite aujourd'hui que de quelques agités, hardis dans la parole, *qui courent vers le Rubicon... et s'arrêtent au bord pour y pêcher*. (Raymond Barre, interview, TF1)

Pour se sortir notamment de cette difficulté, les rhétoriciens ont pris soin d'opposer — en distinguant rigoureusement la nature et l'objet du transfert — d'une part les «figures de mots» dont relèvent, comme l'écrit Fontanier, les «tropes en un seul mot, ou proprement dits» (1977, 77), et d'autre part les «figures de pensée» que ce dernier qualifie de «tropes en plusieurs mots, ou improprement dits» (*idem*, 109)³. Dans le premier cas ce sont les mots, certains mots ou groupes de mots pris isolément qui ne sont pas employés littéralement. Dans le second cas c'est une pensée exprimée par le locuteur qui doit être transférée pour permettre à l'interprète d'accéder à ce qui est communiqué

³ Fontanier réserve le terme de «figure de pensée» à d'autres procédés qui ne vont pas nous intéresser dans cette étude car ils sont quant à eux tout à fait étrangers à la question des tropes.

figurément. Dans une figure de mot le locuteur exprime et communique littéralement sa pensée mais en détournant certains mots de leur signification ordinaire ou, au premier sens du terme, littérale, tandis que dans une figure de pensée les mots conservent leur signification. C'est alors non un mot ou un syntagme isolé à l'intérieur d'une phrase qui fait l'objet d'un transfert de signification, mais toute une pensée exprimée qui n'est pas littéralement communiquée par le locuteur et doit être relayée dans l'interprétation par un sens figuré⁴. A l'origine de cette distinction, qui remonte au premier siècle et sans doute même au-delà, la *Rhétorique à Herennius* stipule qu'«il y a figure de mots quand un soin particulier est accordé seulement à l'expression» et que «la figure de pensée, elle, a une beauté qui tient non pas aux mots, mais aux idées elles-mêmes» (1989, 148). Pour compléter cette analyse, Cicéron précise qu'«entre les figures de mots et celles de pensées, il y a cette différence, que les premières disparaissent, si l'on change les mots, et que les autres subsistent toujours, quels que soient les mots que l'on se décide à employer» (1971, 83).

En (1) par exemple, les mots soulignés — qui correspondent à différents foyers tropiques isolés — auraient sans doute été considérés comme des tropes au sens étroit, des figures de mots, c'est-à-dire comme des procédés purement stylistiques, de simples ornements lexicaux pouvant être supprimés en substituant aux mots concernés n'importe quelle désignation littérale (au sens 1), sans qu'une telle manipulation n'affecte aucunement la pensée qui est alors exprimée et communiquée littéralement (au sens 2). Dans cette optique, Valéry communiquerait littéralement ce qu'il exprime en se bornant simplement à transférer la signification de certains mots perçus comme métaphoriques. Tout à fait explicite à ce sujet, Fontanier précise que «le sens littéral qui ne tient qu'à un seul mot est, ou primitif, naturel et propre, ou dérivé, s'il faut le dire, et tropologique. Ce dernier est dû aux tropes, ajoute-t-il, dont on distingue plusieurs genres et plusieurs espèces» (1977, 57). Seuls les exemples (2) et (3) auraient été considérés comme des figures

⁴ Je me contente pour l'instant de définir très sommairement le fait de communiquer une pensée comme le fait de chercher à faire croire à la vérité d'une forme propositionnelle. Il reste bien évidemment à préciser ce qu'il faut entendre par une pensée exprimée, assimilée au sens littéral d'un énoncé, par opposition à une pensée assimilée à un sens figuré.

de pensée, c'est-à-dire comme des formes d'allégorie, où les mots conservent leur signification littérale mais où le locuteur exprime une pensée qui ne correspond pas littéralement à ce qu'il souhaite communiquer. Fontanier précise sur ce point que «le sens spirituel, sens détourné ou figuré d'un assemblage de mots, est celui que le sens littéral fait naître dans l'esprit par les circonstances du discours, par le ton de la voix, ou par la liaison des idées exprimées avec celles qui ne le sont pas. Il s'appelle spirituel, parce qu'il est tout dans l'esprit, s'il faut le dire, et que c'est l'esprit qui le forme ou le trouve à l'aide du sens littéral (*idem*, 58-59). Contrairement à la métaphore et à la métonymie prétendument fondées sur ce que j'ai appelé un transfert de signification, c'est-à-dire une substitution de termes, l'allégorie est alors souvent définie comme une figure de pensée fondée sur un transfert de sens ou, si l'on préfère, d'interprétation⁵.

Même si un flottement s'introduit souvent lorsqu'il s'agit de maintenir cette distinction dans l'analyse de certains exemples, les rhétoriciens ont néanmoins généralement pris soin d'assimiler théoriquement les procédés tropiques à un transfert conceptuel, de niveau lexico-syntaxique, tout à fait distinct de ce qui se produit dans les figures de pensée fondées sur un transfert de sens, sur le transfert d'une interprétation attribuée à un énoncé et parfois à tout un discours, où la signification des mots reste inchangée. Certains, comme Dumarsais, ont élargi le domaine des tropes à l'ensemble des figures — quitte à faire fi parfois de cette distinction en traitant notamment l'hyperbole comme s'il s'agissait d'une figure de pensée. D'autres ont d'emblée réservé la notion de trope à la métaphore et à la métonymie et ont classé l'allégorie, l'hyperbole et l'ironie parmi les figures de pensée. Pour Fontanier, par exemple, l'allégorie, l'hyperbole et l'ironie ne sont pas des tropes «proprement dits» car «les mots, considérés en eux-mêmes et dans tous les rapports grammaticaux, y peuvent conserver leur signification propre et littérale, et s'ils ne doivent pas être pris à la lettre, ce n'est que dans l'expression

⁵ Je reviendrai par la suite sur cette distinction entre, d'une part, ce que nous appellerons la signification d'une phrase, d'une expression ou d'un mot (une forme conceptuelle associée, indépendamment de tout contexte, à une unité lexicale ou à une structure syntaxique) et, d'autre part, le sens d'un énoncé d'une phrase, ce que le locuteur exprime et prétend communiquer (un ensemble de propositions auxquelles on ne peut accéder indépendamment d'un contexte).

totale qui résulte de leur ensemble» (1977, 123). Considérons l'exemple suivant :

- (4) En s'attaquant, sans avoir l'air d'y toucher, au droit de référendum, le ministre de la Justice a voulu *briser l'un des corsets qui empêchent la Suisse de respirer à pleins poumons l'air du large*. (*Le Nouveau Quotidien*)

Ici encore la diffusion du foyer tropique aurait sans doute amené certains rhétoriciens à l'identification d'une figure de pensée, tout à fait distincte de ce que l'on appelait alors un trope métaphorique. Pour pouvoir traiter cet exemple comme un trope proprement dit, il faudrait pouvoir isoler notamment le mot *corset* et considérer que sa signification est transférée d'une désignation ordinaire et primitive (désignant une pièce de vêtement) à une désignation singulière et dérivée. Une telle conception des tropes anticipe sur les conséquences diachroniques que les différents emplois métaphoriques d'un même mot sont éventuellement susceptibles, à long terme, de faire subir à un concept, et traite la métaphore comme un simple fait d'homonymie ou de polysémie lexicale. Or s'il est vrai que le mot *corset* a évolué diachroniquement, sans doute sous l'influence d'anciens emplois métaphoriques, pour acquérir finalement une signification dérivée applicable à tout ce qui enserre physiquement un objet ou un corps, ce fait ne concerne en rien l'exemple (4). Non seulement ce qui est alors communiqué à propos de la Suisse et du droit de référendum est fondé sur un nouvel emploi métaphorique du mot *corset* qui ne s'accorde avec aucune de ses applications ordinaires (même dérivée), mais la métaphore en ravive ici de surcroît sa signification la plus primitive : le mot en question désigne bel et bien dans ce cas une pièce de vêtement qui entrave la respiration.

Cette opposition entre trope et figure de pensée résulte en fait d'une double confusion entre perspective diachronique et perspective synchronique d'une part, et entre faits sémantiques et pragmatiques d'autre part. Si en effet l'usage répété de certaines métaphores finit par engendrer de nouvelles significations lexicales susceptibles d'être appréhendées à un niveau conceptuel (lexico-syntaxico-sémantique), il faut cependant distinguer la métaphore figée ou lexicalisée — qui n'est que la trace précisément conceptuelle et diachronique d'une ancienne métaphore — de la «métaphore vive» (au sens de Ricœur, 1975), ou ci-dessous «vivante» (au sens de Bally, 1965, 175), qui relève

d'un niveau d'appréhension purement pragmatique portant exclusivement sur le sens d'un énoncé, sur ce qui est exprimé et prétendument communiqué à travers un énoncé. Comme le précise Bally, «il y a sans doute deux sens totalement différents d'un même mot dans *La dinde est la femelle du dindon* et *Marie est une dinde*, c'est-à-dire *est bête*; mais tant que cette métaphore sera vivante, elle empêchera le mot en question d'être homonyme de lui-même (comme c'est le cas pour tant de figures mortes, par exemple *plume d'oiseau* et *plume d'acier*, etc.)» (*ibid.*). La métaphore, qui n'atteint que diachroniquement la signification des mots et des phrases de la langue, doit être conçue comme une figure de pensée où les mots conservent leur signification mais où le locuteur fait entendre autre chose que ce qu'il exprime.

Comme en (2) et (3), les mots soulignés en (1) et (4) conservent leur signification ordinaire afin que le locuteur puisse exprimer une pensée qui certes ne correspond pas littéralement à ce qu'il souhaite communiquer mais qui par ailleurs est une étape nécessaire, le seul moyen qui lui permette finalement d'y parvenir. C'est en représentant la mer à l'image d'un toit où picorent des oiseaux — grâce à des mots dont la signification reste celle qui est la leur — que Valéry parvient indirectement à nous communiquer sa pensée. Lorsque Céline qualifie son cœur de *lapin*, *derrière sa petite grille de côtes*, *agité*, *blotti*, *stupide*, le mot *lapin* (entre autres) ne change pas de signification, le concept de *lapin* reste intact. Comme l'affirme Tamba-Mecz :

La notion même de changement de sens d'un mot nous paraît difficile à admettre d'un point de vue sémiologique. Qu'un mot change de sens au cours de son histoire c'est là une évidence. Mais qu'est-ce qu'un changement de sens lié à un emploi momentané de discours, et sans répercussion sur la définition codée du terme ? [...] Plus aberrant encore, du point de vue sémiologique, nous paraît le caractère de «pur emprunt» attribué au sens tropologique. Qu'est-ce en effet que ce sens, inexistant en lui-même, que seule une traduction — souvent impossible d'ailleurs — est susceptible de nous livrer ? On voit le paradoxe d'un signe dépourvu de toute signification spécifique, puisqu'il emprunte son sens à un autre signe, et en même temps défini par ce sens d'emprunt qui lui confère son statut de trope! Curieux signe, réduit à n'être significatif qu'en se substituant à un autre signe! (1981, 22-23)

Dans une étude consacrée à la métaphore et, au passage, à l'ironie, Searle souligne avec raison que «les mots et les phrases n'ont que le sens qui est le leur», que «quand on parle du sens

métaphorique d'un mot, d'une expression, ou d'une phrase, on parle de ce qu'un locuteur pourrait vouloir dire en l'énonçant» plutôt que d'une nouvelle signification attribuée à un mot, à une expression ou à une phrase métaphorique. Searle rejette définitivement toute conception des tropes comme transfert conceptuel :

L'explication de la manière dont la métaphore fonctionne est un cas particulier du problème général consistant à expliquer comment le sens du locuteur et le sens de la phrase ou du mot peuvent diverger. En d'autres termes, c'est un cas particulier du problème de savoir comment il est possible de dire une chose et de vouloir en dire une autre, et de réussir à communiquer ce que l'on veut dire lors même que le locuteur et l'auditeur savent l'un et l'autre que le sens des mots que le locuteur énonce n'exprime pas exactement ni littéralement ce que le locuteur a voulu dire. L'ironie et les actes de langage indirects offrent d'autres exemples de cette faille entre le sens de l'énonciation du locuteur et le sens littéral de la phrase. [...] Il est essentiel de souligner d'entrée de jeu que le problème de la métaphore concerne les relations entre le sens du mot et de la phrase, d'un côté, et le sens du locuteur ou sens de l'énonciation, de l'autre. Beaucoup de ceux qui ont écrit sur ce sujet tentent de localiser l'élément métaphorique de l'énonciation au niveau de la phrase ou des expressions énoncées. Ils estiment qu'il y a deux sortes de sens de la phrase, le sens littéral et le sens métaphorique. Cependant, les mots et les phrases n'ont que le sens qui est le leur. A proprement parler, quand on parle du sens métaphorique d'un mot, d'une expression, ou d'une phrase, on parle de ce qu'un locuteur pourrait vouloir dire en l'énonçant, d'une manière qui s'écarte de ce que le mot, l'expression ou la phrase signifient en fait. On parle donc des intentions possibles du locuteur. (1981, 122)

Dans ce passage, Searle fait malheureusement l'économie d'une distinction importante, qu'il développera pourtant scrupuleusement par la suite, dans un chapitre consacré au sens littéral (*idem*, 167-188). En précisant qu'une théorie des tropes en général et de la métaphore en particulier doit «expliquer comment le sens du locuteur et le sens de la phrase ou du mot peuvent diverger», Searle occulte ici totalement ce qui distingue la signification d'un mot, d'une expression ou d'une phrase et ce que le locuteur «dit», le sens littéral d'un énoncé d'une phrase en contexte, qui s'oppose alors à ce qu'il «veut dire», à son sens figuré. Au vu de ce passage, on ne comprend pas très bien si la métaphore consiste simplement à faire entendre autre chose que ce que les mots et la phrase signifient ou si elle consiste à «dire

une chose et à vouloir en dire une autre», à vouloir dire autre chose que ce que l'on prétend dire à travers un énoncé d'une phrase en contexte. Or les procédés tropiques ne relèvent pas simplement de ce qui oppose la signification d'un mot ou d'une phrase à une pensée communiquée par le locuteur, mais plus précisément de ce qui oppose une pensée exprimée à une pensée communiquée. Bally rappelle à ce propos que dans le langage, comme en témoignent le mensonge et l'ironie, «le sujet peut énoncer une pensée qu'il donne pour sienne bien qu'elle lui soit étrangère» (1965, 37). Cette observation concerne également l'ensemble des tropes. Lorsque la communication est littérale (lorsque l'énoncé n'est pas un trope), la pensée exprimée dans l'énoncé est reconnue comme identique à la pensée communiquée par le locuteur. Lorsqu'elle est figurée (lorsque l'énoncé est tropique), la pensée du locuteur doit être dissociée de ce qui est exprimé littéralement pour pouvoir être assimilée à ce qui est communiqué figurément.

Les procédés tropiques, tels que je les conçois, sont des figures de pensée qui agissent à un niveau propositionnel et pragmatique tout à fait indépendant de la forme conceptuelle assimilée à la signification des mots et des phrases de la langue. Une telle hypothèse ne concède rien à une conception des tropes comme figures de mots et aux nombreux développements dont elle a récemment fait l'objet. Elle implique non seulement que les tropes ne sont pas fondés sur un transfert conceptuel, mais aussi que la signification des mots et des phrases n'est jamais métaphorique, qu'elle ne saurait entraîner spontanément et sans relais une interprétation métaphorique. Si l'on se contente de considérer que les énoncés tropiques n'ont qu'un seul sens qui simplement «s'écarte de ce que le mot, l'expression ou la phrase signifient», on conserve un lien entre le mot, l'expression ou la phrase et la métaphore. On peut non seulement parler, dans ces conditions, de phrases métaphoriques à propos de phrases dont s'écarte la pensée du locuteur, mais on est alors tenté de chercher dans la structure même de ces phrases, dans leur signification, les raisons de leur valeur métaphorique. Or il n'existe pas de mots ou de phrases métaphoriques, métonymiques ou encore ironiques. Aucun énoncé n'est jamais intrinsèquement voué, en vertu de sa structure linguistique, à être interprété comme un énoncé tropique.

Les énoncés tropiques comme conflit conceptuel

Si l'analyse de Searle, malgré certaines formulations ambiguës, peut être assimilée à une conception des tropes comme figures de pensée, certaines approches récentes comme celle de Tamba-Mecz (1981), par exemple, qui s'inspire directement de Brook-Rose (1958), continuent à parler de mots ou de phrases métaphoriques sans faire pour autant allusion à un transfert conceptuel. Ainsi l'approche de Prandi (1992) notamment — la dernière en date et la plus élaborée parmi les approches récentes de la métaphore — se situe à mi-chemin entre une conception des tropes comme figures de mots et comme figures de pensée. Tout en postulant, comme Searle, que les tropes ne sont pas fondés sur un transfert de signification, Prandi suppose néanmoins qu'une phrase peut être directement et intrinsèquement responsable de la nature tropique de ses énoncés. Je lui emprunte les exemples suivants :

- (5) La lune *rêve*.
- (6) Les champs *dormaient*.
- (7) Ce rossignol nous enchante.

Les exemples (5) et (6) illustrent ce que Prandi appelle un trope ponctuel dont le foyer est limité à une partie seulement de l'énoncé et dont la structure sémantique s'étend à un ensemble constitué d'un foyer et de son cadre, c'est-à-dire d'un segment littéral et d'un segment figuré. L'exemple (7) en revanche est un trope diffus dont le foyer tropique s'étend à toute la structure syntaxico-sémantique de l'énoncé dès lors qu'il réfère par exemple à une jeune fille. Prandi précise bien que ni le concept associé à un foyer tropique ponctuel (par exemple l'action de rêver ou de dormir), ni la structure conceptuelle globale d'un trope ponctuel (l'action de rêver pour la lune ou de dormir pour les champs) ou d'un trope diffus (les vertus enchanteresses d'un rossignol) ne font ici l'objet d'un transfert ou d'une substitution. Dans le trope comme ailleurs, les mots et les phrases n'ont qu'une seule et même signification, respectivement assimilable à un concept ou à une suite de concepts structurée syntaxiquement.

Dans l'optique de Prandi cependant, le trope est fondé sur un conflit conceptuel qui peut être «enraciné dans la structure sémantique de l'énoncé» (1992, 175) (c'est-à-dire dans le réseau des connexions conceptuelles lié à la structure lexico-syntaxique

de la phrase que l'énoncé réalise), conflit qui est par ailleurs résolu à un niveau pragmatique, moyennant un «travail d'interprétation, reposant essentiellement sur des facteurs contingents, [et qui] ne se charge que de la solution contextuelle du conflit» (*ibid.*). Autrement dit, selon Prandi, contrairement aux énoncés ordinaires dont la procédure interprétative porte sur une structure sémantique conceptuellement non conflictuelle, les énoncés tropiques donnent lieu à une procédure interprétative qui a pour tâche essentielle de résoudre contextuellement un conflit conceptuel généralement tout à fait indépendant du contexte :

Un trope peut être défini, en première approximation, comme la mise en forme linguistique d'un conflit entre concepts ou entre sphères conceptuelles. Son instrument canonique est l'incohérence dans le contenu complexe d'un énoncé, la rupture d'isotopie, la contradiction. La construction d'énoncés contradictoires, et donc de tropes, est l'issue d'une valorisation spécifique de l'autonomie réciproque des structures linguistiques et des structures conceptuelles, et plus précisément le décalage entre le pouvoir de connexion des formes linguistiques et les solidarités entre contenus conceptuels. (1992, 29)

Selon Prandi, le «type idéal», le cas paradigmatique de l'énoncé tropique, exemplifié en (5), est «caractérisé par une distribution univoque de cadre et de foyer» (*idem*, 175) qui permet à l'interprète de localiser le conflit conceptuel au niveau d'une contradiction interne à la structure sémantique de l'énoncé, sans aucune référence au contexte. Les exemples (6) et (7) s'écartent quant à eux, en apparence tout au moins, de ce modèle, car «l'identification même de la structure du trope comporte un travail d'interprétation contextuelle» (*ibid.*). En (6), bien que la contradiction soit également interne à la phrase, la détermination réciproque du cadre et du foyer suppose un travail d'identification contextuelle susceptible de déboucher respectivement sur une résolution métonymique (*Les êtres peuplant les champs dormaient*) ou métaphorique (*Les champs sont enveloppés de silence et de paix*)⁶. Quant à l'exemple (7), le conflit qu'il comporte n'est pas interne à la phrase, qui n'est donc pas en elle-même contradictoire. Pour être interprétée comme un

⁶ Ces deux paraphrases sont proposées par Prandi qui envisage par ailleurs un troisième type de résolution résultant d'une combinaison d'un sujet métonymique et d'un verbe métaphorique : *La végétation des champs est suspendue* (nous sommes en hiver).

trope, la phrase doit d'abord entrer en contradiction avec l'identité conceptuelle du référent visé, identité qui ne peut être établie que relativement à un contexte. En conséquence, et bien que Prandi reconnaisse que, dans certains cas marqués, la contradiction ne puisse être élaboré indépendamment d'un contexte, le trope est néanmoins toujours caractérisé à un niveau purement conceptuel, c'est-à-dire pré-propositionnel, qui a pour conséquence indirecte de complexifier la procédure interprétative de l'énoncé. Dans cette perspective, le trope n'a pas, à proprement parler, de sens littéral, qui serait l'objet d'un transfert métaphorique. L'interprète se contente de percevoir un conflit lié à certaines restrictions combinatoires entre concepts, conflit qu'il s'attache ensuite à résoudre en accédant à un sens propositionnel qui ne peut être dit figuré que par opposition au sens ordinaire d'un énoncé, lequel n'a jamais pour fonction de résoudre une telle contradiction.

Cette conception des tropes ne suppose donc aucun transfert conceptuel, aucune modification de la signification des mots, des expressions ou des phrases métaphoriques, mais elle stipule néanmoins que la métaphore relève de la signification des mots et des phrases avant de concerner le sens des énoncés. Selon Prandi, les phrases métaphoriques comportent un conflit conceptuel qui a des répercussions sur la procédure interprétative de leurs énoncés dont la tâche est alors précisément de transcender ce conflit conceptuel pour accéder à une interprétation propositionnelle non conflictuelle. Dans cette perspective, les énoncés tropiques ont une seule et même signification et n'ont qu'un seul sens, mais cette signification est conflictuelle et le sens résulte ainsi d'une procédure interprétative plus complexe que celle d'un énoncé ordinaire. C'est essentiellement sur ce dernier point que l'analyse de Prandi se distingue des approches d'inspiration cognitive — actuellement très en vogue — comme celles de Lakoff et Johnson (1980), pour qui la métaphore est un procédé inhérent à l'élaboration de la plupart des phrases de la langue⁷.

Dans les grandes lignes, Lakoff et Johnson conçoivent la métaphore comme une activité mentale, plutôt que spécifiquement langagière, qui a des répercussions indirectes sur la signification des phrases. Les métaphores verbales seraient la trace d'un phénomène beaucoup plus fondamental, lié à la façon

⁷ Voir également à ce sujet Diller (1991) ainsi que Møeschler (1991).

dont nous élaborons conceptuellement nos pensées complexes et abstraites à l'aide de notions plus simples et plus concrètes. Le conflit conceptuel sur lequel se fonde la métaphore peut alors être assimilé à toute forme de coïncidence partielle entre deux notions, dont l'une permet d'appréhender l'autre métaphoriquement afin de spécifier conceptuellement une pensée que l'on souhaite communiquer à un niveau propositionnel. Comme le soutient également Prandi, un concept métaphorique est toujours partiellement inadéquat relativement à la forme conceptuelle de la phrase où il figure et à l'identité conceptuelle de son référent. Lakoff et Johnson illustrent notamment la métaphore à partir de l'exemple suivant qui consiste à assimiler conceptuellement le temps à de l'argent (métaphore que l'on retrouve selon eux dans diverses expressions comme *épargner, gagner, perdre du temps*, etc.) :

Il est important de comprendre que la structuration métaphorique impliquée ici est partielle et non totale. Si elle était totale, un concept en serait réellement un autre, au lieu d'être seulement compris en fonction d'un autre. Par exemple, le temps n'est pas vraiment de l'argent. Si vous donnez de votre temps pour essayer de faire quelque chose et que vous n'obtenez aucun résultat, on ne peut pas vous rendre votre temps. Il n'y a pas de banques où déposer votre temps. Je peux vous donner beaucoup de mon temps mais vous ne pouvez me *rendre* ce temps-là, quoique vous puissiez me redonner le même quantité de temps. Un concept métaphorique est donc toujours partiellement inadéquat. (1980, 22-23)

A plusieurs reprises, Lakoff et Johnson insistent sur le fait que «notre système conceptuel ordinaire, qui nous sert à penser et à agir, est de nature fondamentalement métaphorique» (*idem*, 14). Les faits que ces derniers conçoivent comme métaphoriques peuvent être identifiés à l'ensemble des approximations conceptuelles qui nous permettent d'appréhender les notions sur lesquelles se fondent nos pensées. La plupart des phrases que l'on construit comportent en effet certaines approximations, généralement inconscientes, qui font de cette «métaphore conceptuelle» une sorte de norme en matière de conceptualisation et donc indirectement d'expression et de communication verbale. Contrairement à Lakoff et Johnson, Prandi prend soin d'assimiler la métaphore à un conflit qui perturbe ouvertement notre appréhension ontologique de la réalité et est donc imputé par l'interprète à une intention métaphorique ou métonymique du

locuteur. Si l'approche de Lakoff et Johnson tend à neutraliser complètement la spécificité habituellement attribuée aux énoncés métaphoriques en assimilant ces derniers à l'ordre de la plus stricte littéralité, celle de Prandi tend au contraire à la préserver. A ses yeux, «l'interprète d'un énoncé tropique est appelé à justifier l'énonciation d'un conflit entre concepts. [...] Si l'interprétation des tropes présente des caractères exclusifs, ces caractères sont à chercher dans les contraintes que le supplément de structure, dans son articulation spécifique, impose au travail d'inférence» (1992, 11).

Il faut sans doute adopter, à l'égard de ce genre d'approches, une attitude plus nuancée que celle qui me fit rejeter unilatéralement une conception des tropes comme figures de mots et transfert conceptuel. Sans contester le fait que certaines métaphores ou métonymies comportent une contradiction ou tout au moins une approximation sémantique qui exige d'être résolue dans l'interprétation, il faut préciser néanmoins qu'une telle contradiction ou approximation ne saurait susciter spontanément une interprétation métaphorique ou métonymique. Sans même tenir compte (pour l'instant) des énoncés hyperboliques et ironiques qui sont à mes yeux également des tropes bien qu'ils ne soient que rarement analysables comme le lieu d'un conflit de cette nature, deux raisons essentielles me poussent à mettre en cause le statut que Prandi attribue à la notion de conflit conceptuel dans l'interprétation des tropes. La première (annexe dans ce débat) tient au fait que n'importe quel énoncé dont la structure sémantique semble contradictoire peut fort bien faire l'objet d'une interprétation littérale, à condition d'admettre qu'il réfère non au monde réel mais à un monde contrefactuel (imaginaire ou merveilleux). Sur ce point, l'analyse de Prandi ne permet pas, ni celle de Lakoff et Johnson d'ailleurs, de sortir de la difficulté soulignée notamment par Cohen dans les termes suivants : «Si *l'arbre chuchote* est un écart linguistique, qui suscite comme tel la réduction métaphorique, comment le distinguer de l'arbre qui parle, des contes de fées, qui exige, lui, la littéralité et repousse la métaphore ?» (1966, 110). La seconde (centrale dans ce débat) tient au fait que tout énoncé tropique a non seulement un sens figuré mais un sens littéral, de nature propositionnelle, qui n'a certes pas le même statut que le sens d'un énoncé ordinaire, mais qui se charge néanmoins de ce que l'on appelle habituellement l'«image», par exemple

métaphorique, avant de permettre à l'interprète d'accéder indirectement à un sens figuré. J'aborderai ici brièvement la première de ces deux questions. La seconde nous occupera ensuite jusqu'au terme de cette étude qui a précisément pour objectif de décrire la procédure interprétative des énoncés tropiques et notamment ironiques.

Un énoncé comme *La lune rêve*, selon le contexte envisagé, peut être interprété comme un énoncé tropique ou ordinaire. Dans le premier cas, l'interprète considère que l'énoncé réfère au monde réel — où la lune est un astre, notre satellite — et l'énoncé ne peut alors être interprété que comme un énoncé tropique où ce qui est exprimé n'est ni directement ni intégralement communiqué par le locuteur. Dans le second cas en revanche, l'interprète considère que l'énoncé réfère à un monde imaginaire et contrefactuel — où la lune est un être doué de la faculté de rêver — et l'énoncé est interprété de manière tout à fait littérale, même s'il ne réfère pas au monde réel. Cette faculté qu'ont la métaphore et la métonymie d'être converties en énoncé ordinaire, bien que fantastique — cette espèce d'ambiguïté fondamentale de la métaphore et de la métonymie — a été souvent relevée par les théoriciens de la littérature⁸. Elle est d'ailleurs fréquemment exploitée dans le récit fantastique. Dans *La Vénus D'Ille*, par exemple, Mérimée fait dire à Alphonse qui est sur le point de se marier et qui s'inquiète d'avoir laissé la bague de sa fiancée au doigt d'une statue : *Ils m'appelleraient le mari de la statue*. Dans la bouche d'Alphonse (et dans l'esprit du lecteur à ce moment du déroulement de la lecture), l'expression *le mari de la statue* est perçue et interprétée comme métaphorique, mais à la fin du récit, lorsque la statue, après avoir replié son doigt pour retenir la bague, vient nuitamment étouffer le malheureux dans une vigoureuse étreinte, l'expression en question reçoit alors une tout autre interprétation. Envisageons à ce sujet l'exemple suivant, tiré d'un récit de rêve de Desnos. Dans un cadre réaliste, le passage souligné pourrait être, à la rigueur, interprété comme métaphorique (ce serait le seul moyen de lui donner un sens), mais c'est ici une interprétation tout à fait ordinaire qui s'impose, étant donné qu'il s'agit d'un rêve :

- (8) [...] je m'engageai dans la rue des Pyramides. Le vent apportait des feuilles arrachées aux arbres des Tuileries et ces feuilles tombaient

⁸ Voir notamment Todorov (1970, 80-96).

avec un bruit mou. *C'étaient des gants; gants de toutes sortes, gants de peau, gants de Suède, gants de fil longs. [...] De temps à autre, plus lourdement qu'un météore à fin de course, tombait un gant de boxe.* (Desnos, *La Liberté ou l'amour*)

Ce genre d'observation révèle, tout en attribuant différentes finalités pragmatiques à la notion de conflit conceptuel, que cette notion ne suffit pas à caractériser les énoncés tropiques. La structure équative de la phrase (*ces feuilles [...]. C'étaient des gants*) comporte un conflit conceptuel qui a pour fonction, non d'être transcendé et résolu dans l'interprétation, mais de redessiner les frontières de nos catégories ontologiques, pour nous faire appréhender un monde où les feuilles sont des gants, où ces notions se confondent sans contradiction ou approximation d'aucune sorte⁹. De même qu'une métaphore ou une métonymie, un énoncé ordinaire décrivant un monde contrefactuel comporte une inadéquation conceptuelle qui, à terme, n'a pas à être réhabilitée dans l'interprétation puisqu'elle vise à appréhender, précisément, un monde contrefactuel. Or l'interprétation des énoncés tropiques repose à mon sens également sur la construction d'un monde contrefactuel avant de décrire le monde réel. Ce n'est qu'indirectement, après avoir pris connaissance de l'intention du locuteur de faire image, de déformer le monde réel à l'image, précisément, d'un monde contrefactuel, que l'interprète peut appréhender ce qui est communiqué figurément à travers un énoncé tropique. Ce n'est pas à un niveau conceptuel propre à la signification de certaines phrases conceptuellement conflictuelles ou approximatives, mais à un niveau propositionnel propre à l'interprétation de certains énoncés en contexte que se manifeste le caractère métaphorique, hyperbolique ou ironique d'un énoncé.

Une première approche pragmatique des procédés tropiques

Pour saisir ce qui permet de reconnaître et d'interpréter un énoncé tropique, il faut considérer que ce type d'énoncé a un sens littéral, formellement équivalent à celui d'un énoncé ordinaire référant à un monde contrefactuel, mais dont le statut énonciatif est tout à fait différent puisque l'énoncé réfère, en fait, au monde réel. L'interprétation d'un énoncé métaphorique ou métonymique doit être conçue, à un niveau littéral, comme celle d'un énoncé

⁹ Voir à ce sujet Gollut (1993).

ordinaire (éventuellement fantastique), à ceci près — mais cette nuance est ici fondamentale — que le locuteur signale alors ouvertement, à partir de la fausseté manifeste de ce qu'il exprime, son intention de ne pas communiquer littéralement ou expressément sa pensée, mais de la communiquer figurément. Ce qui est exprimé littéralement dans un énoncé tropique, le sens littéral d'un tel énoncé, n'est ainsi que prétendument pris en charge par le locuteur, pour être finalement relayé dans l'interprétation par un sens figuré, assimilé à ce qui est communiqué.

Lausberg (1963, 35-36), célèbre compilateur de la tradition rhétorique, souligne que les figures de pensée sont à mettre au compte de ce qu'il appelle le «dictus subtilis» (l'ironie) et le «dictus figuratus» (l'allégorie). Contrairement alors à ce qui se produit dans le «dictus simplex» (la communication littérale), l'intention informative du locuteur («consilium») ne coïncide pas avec ce qui est exprimé dans l'énoncé («thema») qui doit être reconnu comme faux. Lausberg parle à ce sujet de l'opacité («obscuritas») de ce qui est exprimé à l'égard de ce qui est communiqué. Voici le commentaire que la lecture de Lausberg inspire à Bange(1976) :

Le «dictus simplex» repose sur l'adéquation de «consilium» et «thema», sur la sincérité du locuteur, c'est-à-dire sur la conviction de la vérité de ce qui est dit. C'est une affirmation de la vérité, rendue possible par la transparence du discours («perspicuitas»). Ce type de discours impose son évidence naturelle à l'auditeur qui se trouve en position de pure réception. C'est un discours dans lequel le «dire» tend à disparaître dans le «dit» assimilé à la réalité.

A cette véracité s'oppose la non-véracité («non verum consilium») du discours ironique et du discours symbolique [allégorique] qui reposent, au contraire, sur une certaine opacité de la communication («obscuritas») et jouent de certaines formes d'ambiguïté repérables par le récepteur, qui se trouve invité à prendre une part active supplémentaire (décodage discursif en plus du décodage linguistique) à la construction de la signification et acquiert un statut de véritable interlocuteur. Il s'agit donc d'une forme de discours qui met en scène le processus de communication et d'édification du sens dans l'interaction, au lieu de le masquer derrière une énonciation réputée objective, c'est-à-dire transparente. (Bange, 1976, 64)

Lorsque la communication est littérale, la procédure interprétative tend à attribuer à l'énoncé un sens précisément littéral, où ce qui est exprimé peut être reconnu comme vrai et

coïncide avec la pensée que le locuteur cherche à communiquer. Dans ce cas, ce qui est exprimé est transparent et se confond avec ce qui est communiqué. Lorsque la communication est figurée, en revanche, ce qui est exprimé dans l'énoncé est opaque et doit être en quelque sorte relayé dans l'interprétation par un sens figuré, assimilé à ce qui est communiqué. Dans ce cas, le locuteur signale, à partir de la «non-véracité» de ce qu'il exprime, son intention à la fois de ne pas communiquer ce qu'il exprime (le sens littéral), et de communiquer autre chose (le sens figuré). C'est alors précisément l'opacité de ce qui est exprimé, due au fait que le locuteur exprime quelque chose de manifestement faux, qui permet à ce dernier de signaler son intention métaphorique, hyperbolique ou ironique¹⁰. La nature tropique de l'énoncé ne saurait être appréhendée par l'interprète qu'en fonction d'un contexte, à partir de l'opacité d'une forme propositionnelle dont la fausseté est évidente pour les interlocuteurs. Contrairement à ce que soutient Prandi, une telle appréhension a pour objet la fausseté manifeste d'une forme propositionnelle, et non un réseau de connexions conceptuelles, fussent-elles conflictuelles.

Ce qui est exprimé dans tout énoncé tropique est manifestement faux et le locuteur signale ainsi ouvertement son intention de ne pas chercher à faire croire, c'est-à-dire, au sens technique, de ne pas prétendre communiquer ce qu'il exprime. Ce faisant, le locuteur impose à l'interprète de traiter l'énoncé comme un trope — et non comme un énoncé ordinaire — ce qui l'amène à effectuer essentiellement deux opérations distinctes, à deux niveaux différents. Au niveau de leur sens littéral et de ce que je désignerai par la suite, en jouant sur le mot, comme la composante expressive des énoncés tropiques, l'interprète est amené à considérer que le locuteur fait image, qu'il déforme le monde réel en le décrivant comme s'il s'agissait d'un monde contrefactuel. A ce premier niveau le locuteur se contente de communiquer qu'il ne communique pas ce qu'il exprime, que le sens littéral de son énoncé vise seulement à faire image et de ce

¹⁰ Ce point est important et j'y reviendrai à plusieurs reprises. De même que la fièvre signale certaines maladies, la fausseté manifeste de ce qui est exprimé dans un énoncé tropique fonctionne comme le symptôme d'une intention métaphorique, hyperbolique ou ironique du locuteur, qui consiste notamment à faire entendre que ce qui est exprimé, en vertu précisément de sa fausseté manifeste, ne coïncide pas littéralement avec ce qui est communiqué.

fait opacifie temporairement ce qu'il cherche à communiquer. Ce n'est qu'à un second niveau, dont relève ce que j'appellerai la composante informative de tout énoncé tropique, que l'interprète est invité à supposer que le locuteur cherche néanmoins à communiquer un sens figuré auquel il est possible d'accéder moyennant une décomposition du sens littéral et de l'image véhiculée. On peut ainsi réconcilier, comme deux fonctions simultanées des énoncés métaphoriques, ce que Prandi conçoit comme des phénomènes exclusifs lorsqu'il oppose «l'expression métaphorique de la vérité» (la métaphore comme trope) — qui «demande en dernière instance la mise en place de conditions de vérité cohérentes lors de l'énonciation, et donc l'accessibilité d'une paraphrase cohérente» (1992, 188) — à «l'expression d'une vérité métaphorique»¹¹ (qui relève à ses yeux du langage poétique et n'a rien à voir avec le trope).

Dans la sphère de la création esthétique, nous pouvons ensuite faire place, en la distinguant rigoureusement de l'expression tropique d'une vérité cohérente, à une forme de vérité en elle-même essentiellement métaphorique, expression d'états de choses irréversiblement contradictoires quoique intuitivement recevables. La vérité métaphorique n'est ni motivable factuellement comme la vérité empirique, ni argumentable rationnellement comme les vérités nouméniques : elle est simplement exhibée en vue d'une réception empathique. L'élan vers une vérité en tant que telle métaphorique — où la métaphore s'installe au cœur même de la vérité visée — se distingue donc radicalement de l'expression tropique d'une vérité empirique ou nouménique. (*ibid.*)

A mon sens, tout énoncé métaphorique ou tropique en général est relié d'une part, en vertu de son sens littéral et de sa composante expressive, à une «vérité métaphorique», et d'autre part, en vertu de son sens figuré et de sa composante informative, à une «vérité empirique» (vérifiable) ou «nouménique» (démonstrable rationnellement). Malgré le conflit conceptuel qui lui est sous-jacent, un énoncé métaphorique est ainsi interprété jusqu'à un niveau propositionnel pour aboutir au moins à une proposition manifestement fausse mais susceptible néanmoins d'être potentiellement vérifiée dans un monde contrefactuel, irrationnel, ou, tout simplement, pour quelqu'un qui aurait une vision déformée du monde réel. Une vérité métaphorique est une

¹¹ Voir également à ce sujet Ricoeur (1975, 310-321).

vérité «fausse», si j'ose dire, à laquelle le locuteur ne croit pas et dont il ne cherche pas à persuader l'interprète, mais qui est comme orientée vers une vérité potentielle liée à un monde irréel ou à une perception subjective et illusoire du monde réel. Contrairement à ce que soutient Prandi, la notion de vérité métaphorique, bien qu'elle n'ait en effet aucun rapport avec le sens figuré et la composante informative des énoncés tropiques, concerne toujours en revanche leur sens littéral et leur composante expressive.

Dans la perspective adoptée désormais — qui étend, je le rappelle, à l'ensemble des tropes l'analyse que les Anciens attribuaient exclusivement aux figures de pensées — tout énoncé tropique est donc interprété selon une procédure «normale» (au sens de littérale) jusqu'à un niveau propositionnel où se manifeste l'intention du locuteur de faire image et de communiquer figurément sa pensée. Les énoncés tropiques ont par conséquent un sens littéral, qui résulte d'une procédure interprétative tout à fait ordinaire, mais dont le statut énonciatif est particulier puisqu'il vise à être reconnu comme manifestement faux de manière à faire image et à être ensuite relayé par un sens figuré. Contrairement à Prandi et à Lakoff et Johnson, je dirais qu'en (4), par exemple, avant de faire entendre quelque chose de cohérent à propos de la Suisse et du droit de référendum, le locuteur met en scène une image de la Suisse qu'il ne prend pas réellement à son compte, qu'il ne cherche pas à communiquer comme il le ferait s'il s'agissait de décrire un monde fantastique, mais que l'interprète doit néanmoins élaborer jusqu'à un niveau propositionnel pour pouvoir ensuite accéder indirectement à ce qui est finalement communiqué. Les métaphores ci-dessus font apparaître, me semble-t-il, que pour accéder à un sens figuré l'interprète ne saurait se contenter de percevoir un conflit conceptuel — entre la notion de corset et celle de loi, par exemple — mais est bel et bien amené à se figurer un monde contrefactuel où la Suisse est présentée comme une femme que son corset empêche de respirer. En (3), de manière peut-être plus spectaculaire encore, un sort analogue est infligé à certains hommes politiques français que l'interprète doit se représenter en train de courir, et puis de pêcher à la ligne dans le Rubicon, avant de pouvoir reconstituer ce qui est communiqué figurément. En (1) et (2), de la même manière, l'interprète doit nécessairement se figurer un toit parcouru par des oiseaux en forme de voiles, et une

pensée sautant et se blottissant sur les genoux de Swann. Ce n'est qu'indirectement, en analysant ce qui est ouvertement présenté comme des images déformantes, irréalistes, de la réalité, que l'interprète peut espérer circonscrire en connaissance de cause ce qui est communiqué figurément par le locuteur :

- (1) Rompez, vagues ! Rompez d'eaux *réjouies* / Ce toit tranquille où *picoraient* des focs! (Valéry, *Le Cimetière marin*)
- (2) [...] la pensée constante d'Odette donnait aux moments où il était loin d'elle le même charme particulier qu'à ceux où elle était là. Il montait en voiture mais il sentait que cette pensée *y avait sauté en même temps et s'installait sur ses genoux comme une bête aimée qu'on emmène partout et qu'il garderait avec lui à table, à l'insu des convives. Il la caressait, se réchauffait à elle [...]*. (Proust, *A la recherche du temps perdu*)
- (3) L'opposition n'est faite aujourd'hui que de quelques agités, hardis dans la parole, *qui courent vers le Rubicon... et s'arrêtent au bord pour y pêcher*. (Raymond Barre, interview, TF1)
- (4) En s'attaquant, sans avoir l'air d'y toucher, au droit de référendum, le ministre de la Justice a voulu *briser l'un des corsets qui empêchent la Suisse de respirer à pleins poumons l'air du large*. (*Le Nouveau Quotidien*)

C'est toujours en vertu de la fausseté manifeste de ce qui est exprimé que l'énoncé tropique devient provisoirement opaque aux yeux de l'interprète, et que celui-ci est à même de reconnaître l'intention du locuteur à la fois de faire image, et de recourir à un mode de communication figurée, susceptible d'instaurer indirectement la vérité de l'énoncé en question. En allant vite, on peut dire que les énoncés tropiques sont vrais figurément étant donné qu'ils sont manifestement faux littéralement. Comme le relèvent Perelman et Olbrechts-Tyteca, «puisque le discours ne peut être que véridique, en raison de la qualité de celui dont il émane, il faut que le lecteur retrouve le thème, l'esprit du phore qui correspondrait aux intentions de l'auteur» (Perelman, 1970, 516). Cité à ce sujet par Perelman, Pascal déclarait dans ses *Pensées* que «quand la parole de Dieu, qui est véritable, est fausse littéralement, elle est vraie spirituellement. *Sede a dextris meis*, cela est faux littéralement; donc cela est vrai spirituellement» (1962, 130). Puisque Dieu ne peut être soupçonné d'erreur ou de mensonge, la fausseté occasionnelle de

ses paroles ne saurait donc être définie que comme le symptôme de son intention de communiquer figurément sa pensée.

Une telle approche semble tout à fait en adéquation avec la conception de la communication défendue par Grice (1979), où une règle pragmatique fondamentale, une maxime dite de «qualité», permet à l'interprète de dériver ce que le locuteur souhaite communiquer implicitement à travers un énoncé. Dans ce cadre, après avoir imputé au locuteur une intention manifeste de communiquer un certain nombre d'informations, pour la plupart implicites, l'interprète est alors en mesure de dériver ces informations en vertu notamment de cette maxime de qualité qui stipule que le locuteur croit à la vérité de ce qui est explicité dans son énoncé, qu'il s'engage à ne formuler explicitement que ce qu'il croit être vrai. Pour rendre compte des procédés tropiques, Grice précise encore que cette maxime peut être soit respectée, soit au contraire bafouée ostensiblement pour les besoins de la communication. Lorsque ce qui est explicité peut effectivement être reconnu comme vrai, la maxime de qualité est respectée et la communication est littérale. Mais lorsque ce qui est explicité est faux, l'interprète est alors engagé à décider si la fausseté en question est accidentelle, due à une erreur ou à un mensonge, ou au contraire manifeste, ouverte, et de ce fait symptomatique d'une intention hyperbolique, métaphorique ou ironique. C'est l'impossibilité de prêter au locuteur une intention de tromper ostensiblement celui à qui il s'adresse qui engage l'interprète à chercher un sens implicite, ou figuré, susceptible d'être assimilé à ce qui est réellement communiqué. Selon Grice, si la maxime de qualité — à l'instar des autres maximes qu'il définit — peut ainsi être violée ouvertement, c'est qu'il existe un principe supérieur, quant à lui inviolable, dit «de coopération», qui dirige toute procédure interprétative en stipulant que le locuteur doit être coopératif et ne saurait donc notamment se présenter comme cherchant à tromper son interlocuteur, quelle que soit la fausseté de ce qui est explicité dans sa parole.

Selon Grice, le trope donne lieu à une «implication conversationnelle» (1979) déclenchée par une violation ostensible de la maxime de qualité, implication qui peut être rapprochée d'autres formes de communication indirecte, liées à la violation de différentes maximes «conversationnelles»¹². Le

¹² Le caractère indirect des implications en question n'est pas seulement dû à leur nature implicite, mais au fait qu'elles sont liées précisément à la violation

langage comprendrait ainsi plusieurs espèces d'implications indirectes liées à la violation de ces maximes. Grice instaure, par exemple, en plus de sa maxime de qualité, une maxime de «quantité» selon laquelle les informations délivrées explicitement par le locuteur ne doivent être ni trop nombreuses et détaillées, ni trop sommaires, relativement à ce qui est requis, maxime qui peut être également transgressée, selon les besoins de la communication. L'un des exemples proposés concerne un professeur de philosophie qui recommande un étudiant à un collègue dans les termes suivants, omettant de parler de ses qualités de philosophe : *Untel a été très assidu à mes séminaires, et il maîtrise parfaitement la langue française*. Si l'on admet que le professeur en question maîtrise quant à lui les principes de la communication, il faut alors considérer qu'il a bafoué ouvertement la maxime de quantité afin de véhiculer implicitement au moins une information supplémentaire, défavorable à l'étudiant.

Parmi les formes de communication indirecte, les tropes se caractérisent par une violation de la maxime de qualité, violation qui a pour effet de neutraliser ce qui est explicité. Contrairement en effet à ce qui se passe, par exemple, dans le cas de la lettre de recommandation, ce qui est alors communiqué implicitement ne vient pas enrichir le sens littéral en s'y juxtaposant. Le sens figuré ne s'ajoute pas au sens littéral, il s'y substitue, comme le seul sens voulu par le locuteur. Les tropes donnent lieu à une procédure interprétative consistant à neutraliser un sens premier pour aboutir au «vrai» sens de l'énoncé. Cette dernière observation n'est pas due à Grice lui-même, mais à Wilson et Sperber (1979, 82-83), qui font apparaître que la catégorie générale des «implications conversationnelles» n'est pas homogène, puisqu'elle comprend d'une part les sous-entendus, qui s'ajoutent à ce qui est explicité, et d'autre part les sens figurés, qui s'y substituent¹³. Bien que ces derniers amorcent ici une critique justifiée de la conception gricéenne, je précise d'emblée que les tropes se caractérisent bel et bien à mes yeux

d'une règle (et non à sa simple application). En ce sens, comme le précise Récanati (1981, 214), les tropes relèvent de la catégorie générale des actes de langage indirects, c'est-à-dire des actes de langage dérivés «conversationnellement» à partir de la réalisation d'un acte illocutionnaire primitif, dont les conditions de satisfaction ne sont pas remplies.

¹³ Voir également à ce sujet les commentaires de Récanati (1981, 214-216).

comme un procédé consistant notamment à substituer un sens figuré à un sens littéral dont la fausseté est manifeste, dans le contexte où l'énoncé est interprété. Ce n'est pas sur ce dernier point que l'analyse de Grice me paraît contestable.

En ce qui concerne les énoncés tropiques en particulier, la principale faiblesse de l'analyse gricéenne tient au fait que les jugements de vérité dans l'interprétation des énoncés ne portent jamais exclusivement sur ce qui est explicite. Pas plus que toute autre maxime associée à un principe de coopération et à une intention manifeste de communiquer imputée au locuteur, la maxime de qualité ne saurait donc stipuler que ce qui est explicite dans un énoncé doit être vrai, car la forme propositionnelle explicite d'un énoncé ne saurait jamais être appréhendée indépendamment d'un certain nombre d'effets contextuels implicites, de sous-entendus précisément. Malgré ce qui peut sembler intuitivement adéquat dans les principes de Grice, il est tout à fait inutile et même illégitime de considérer qu'il existe différentes maximes visant à garantir l'accès à ce qui est implicite à partir de l'explicite. Nous reviendrons bientôt sur cette affirmation qui demande à être justifiée, mais je précise d'emblée que le sens littéral de n'importe quel énoncé, tropique ou ordinaire, n'est jamais limité à son contenu propositionnel explicite. Certes un sens littéral est plus directement contraint par la forme linguistique d'un énoncé qu'un éventuel sens figuré, mais cela ne signifie pas pour autant qu'il doive être assimilé à une forme propositionnelle explicite, calquée sur la forme conceptuelle de la phrase réalisée. Ce que le locuteur exprime, ce qui doit être reconnu comme faux dans le cas d'un énoncé tropique, est composé en grande partie d'informations implicites.

Instaurer une maxime de qualité ou de sincérité destinée à garantir la vérité de ce qui est explicite pose en fait beaucoup plus de problèmes que cela n'en résout. Outre les confusions que cette hypothèse entraîne à propos de la notion de sens littéral, la façon dont on pourra ensuite rendre compte de ce qui permet à l'interprète d'accéder à un sens figuré devient désormais problématique. Une maxime de qualité ou de sincérité permettrait à la rigueur de fonder les procédés tropiques sur l'intention ouverte du locuteur de ne pas communiquer ce qui est explicite (et de donner ainsi une certaine substance à la notion d'image métaphorique ou hyperbolique), mais sans nous éclairer sur le déroulement de la procédure qui permet d'accéder, dans ces

conditions, à un sens figuré. Cette tâche devrait alors fatalement être dévolue à d'autres règles pragmatiques, articulées avec la précédente à travers un algorithme (sans doute différent pour chaque espèce de trope). Voyons à ce sujet comment Searle (1982) — qui raisonne à partir d'un ensemble d'hypothèses assez analogues à celles de Grice — conçoit la procédure interprétative d'un exemple comme (9) :

(9) Richard est un gorille.

Pour Searle — je simplifie son analyse — une telle procédure comprend au moins trois étapes, dont la première est associée au principe suivant : «Quand l'énonciation prise littéralement est défectueuse, [il faut] rechercher un sens d'énonciation qui diffère du sens de la phrase» (1982, 153). Searle prétend ainsi rendre compte de ce qui permet à l'interprète «de déterminer au préalable s'il doit ou non chercher une interprétation métaphorique pour l'énonciation» (*ibid.*). Après avoir franchi cette première étape, la procédure qui permet à l'interprète de comprendre «que le locuteur veut dire *S est R* en disant métaphoriquement *S est P*» (*idem*, 151) repose encore sur au moins deux principes *ad hoc*, qui l'engagent successivement à passer en revue les propriétés de P, et à sélectionner celles qui sont susceptibles d'être candidates à la valeur R, c'est-à-dire d'être attribuées à l'objet S. Pour interpréter *Richard est un gorille*, après avoir reconnu la fausseté manifeste de ce qui est alors explicité ainsi que l'intention métaphorique qui en découle, il faut donc 1° passer en revue les propriétés du gorille et 2° décider s'il est plus vraisemblable que le locuteur ait cherché à désigner le torse poilu, la force, la stature, la brutalité, le front bas de Richard ou, encore, son goût immodéré pour les bananes, son plaisir à grimper aux arbres, etc. Or si les opérations en question correspondent sans doute à différents aspects d'un raisonnement susceptible d'entrer dans la procédure interprétative d'une métaphore, il me semble en revanche assez contestable de postuler qu'une telle procédure peut être instruite par une succession de principes spécialisés dont l'application serait déclenchée par la violation d'une maxime de qualité ou de sincérité portant sur ce qui est explicité dans l'énoncé¹⁴.

¹⁴ Dans *L'Intentionnalité*, Searle semble d'ailleurs revenir sur cette conception de la métaphore lorsqu'il écrit : «Il est tentant de penser qu'il doit exister un

Est-il plausible — en abordant la question à un niveau général et purement intuitif — d'imaginer que notre capacité à interpréter repose sur l'application d'une série ordonnée de règles ? Combien d'algorithmes différents sont-ils ainsi censés diriger les procédures interprétatives ? Pour les seuls énoncés tropiques, comment expliquer dans ces conditions ce qui permet à l'interprète d'accéder à un sens figuré ? Décrire l'accès à un sens figuré impliquerait de désolidariser les différentes espèces de tropes en les assimilant à des schémas interprétatifs différents, tout en prévoyant la possibilité de combiner ces schémas lorsque, par exemple, telle ou telle hyperbole recèle une dimension métaphorique ou métonymique. Sans compter que dans cette optique, pour rendre compte de ce qui déclenche tel ou tel schéma interprétatif, il faudrait prévoir en outre de distinguer différents types de fausseté explicite susceptibles de signaler respectivement une intention hyperbolique, métaphorique, métonymique ou encore ironique. A tel type de fausseté correspondrait, dans ce cadre, telle ou telle intention du locuteur associée à telle ou telle procédure algorithmique capable de conduire à un sens figuré. Certes par rapport à Searle, l'avantage du modèle gricéen tient à son «principe de coopération» qui transcende les maximes et ne saurait jamais être bafoué étant donné qu'il ne porte pas quant à lui sur ce qui est explicité mais sur ce qui est communiqué. Grice se donne ainsi les moyens d'expliquer ce qui motive de l'extérieur toute procédure interprétative à partir de la nécessité de satisfaire à un principe supérieur. Mais cette organisation hiérarchique cohérente masque néanmoins assez mal l'indigence du principe en question, malheureusement incapable d'expliquer à lui seul ce qui dirige l'interprète vers tel ensemble d'implicites conversationnelles plutôt que vers tel autre. Malgré la cohérence du modèle gricéen, l'interprétation des énoncés reste fondée — ici comme chez Searle — sur un système de règles à la fois incontrôlable et trop

ensemble déterminé de règles ou de principes permettant aux utilisateurs d'une langue de produire et de comprendre les énonciations métaphoriques, et aussi de penser que ces règles et principes ont quelque chose d'un algorithme, en sorte qu'une stricte application des règles donne la bonne interprétation d'une métaphore. Toutefois, dès qu'on cherche à établir ces principes d'interprétation, on découvre certains faits intéressants. Les règles que l'on peut alléguer ne sont en rien algorithmiques. [...] ces règles ne fonctionnent pas de façon mécanique» (1985, 180-181).

lourd, et c'est par conséquent sur une autre théorie de la communication que nous allons nous appuyer dans cette étude.

Vers une nouvelle approche pragmatique des procédés tropiques

Je précise d'entrée de jeu que si le modèle de Sperber et Wilson (1989) est à la base de mes propres investigations, cela ne signifie pas pour autant que je partage leur analyse des tropes et de l'ironie. De fait, la conception de l'ironie comme trope que je me propose de défendre est sans doute intuitivement plus proche de celle de Grice ou de Searle que de celle de Sperber et Wilson, qui considèrent ces questions sous un jour à mon sens contestable, que n'exige aucunement leur conception générale de la communication. L'exercice périlleux que je vais donc tenter jusqu'au terme de cette étude consiste notamment à réhabiliter une conception de l'ironie comme trope somme toute assez traditionnelle — dont s'inspirent également Grice et Searle — tout en me fondant sur une conception générale de la communication destinée accessoirement, de l'avis de Sperber et Wilson, d'une part à désolidariser l'ironie du reste des tropes, et d'autre part à rendre caduque la notion même de trope.

A la suite notamment de Grice, Sperber et Wilson considèrent que le langage est une forme de communication «ostensive-inférentielle» (*idem*, 82-102) où l'interprète reconnaît l'intention manifeste du locuteur de communiquer un certain nombre d'informations qu'il cherche ensuite à dériver par inférence en fonction d'un contexte¹⁵. Cependant pour Sperber et Wilson, une telle procédure ne repose pas sur diverses maximes de quantité, qualité ou autre, caractérisant ce qui est censé être explicite dans l'énoncé, mais sur un seul et même «principe de pertinence» stipulant que l'énoncé en question (ou tout autre stimulus ostensif comme un geste, un doigt pointé sur un objet, par exemple, lorsque la communication est non-verbale) est présumé optimalement pertinent par le locuteur. Tout énoncé manifeste et engage ainsi prioritairement, en même temps que l'intention du locuteur de communiquer certaines informations pertinentes, «la présomption de sa propre pertinence optimale» (*idem*, 237).

¹⁵ Voir à ce sujet les commentaires de Grice (1969) sur la «signification non-naturelle».

La pertinence d'un énoncé est définie, en termes de rendement interprétatif, à partir de la quantité d'«effort cognitif» fourni par l'interprète pour accéder à ce qui est communiqué et corrélativement du nombre d'«effets contextuels» ainsi communiqué par le locuteur. Le contexte s'élabore ici progressivement, selon les besoins de l'interprétation, à partir d'un «environnement cognitif mutuel» constitué d'informations préalablement «manifestes» ou, plus précisément, «mutuellement manifestes» (*idem*, 64-76), que les interlocuteurs peuvent inférer à partir de leurs perceptions sensorielles, par exemple visuelles, ou par le biais d'informations tirées de leur mémoire à long terme (reliée aux entrées encyclopédiques des concepts impliqués dans l'énoncé) ou de leur mémoire à court et à moyen terme (chargée par l'interprétation des énoncés précédents). L'effort cognitif varie en fonction de l'énoncé et du contexte qu'il faut construire pour l'interpréter. Il a des répercussions sur la durée et la complexité de la procédure inférentielle. Quant aux effets contextuels, assimilés aux différentes informations communiquées par le locuteur à travers un point de vue qu'il exprime, ils tiennent à un ensemble de modifications que l'énoncé fait subir en retour à la composition et à l'organisation du contexte. Ces effets peuvent être de trois types : 1° éradication d'une information déjà présente dans le contexte, 2° augmentation ou diminution de la force qui permettait d'entretenir une telle information dans le contexte, 3° intégration d'une nouvelle information dans le contexte par implication contextuelle¹⁶.

Le degré de pertinence susceptible d'être attribué à un énoncé varie en fonction de ces deux paramètres compensatoires. D'une part, toutes choses étant supposées égales par ailleurs, moins l'effort fourni est grand, plus l'énoncé est ressenti comme pertinent, et d'autre part, toutes choses égales, plus l'énoncé produit d'effets, plus il est ressenti comme pertinent. En d'autres termes, plus l'interprétation d'un énoncé est coûteuse, plus cet

¹⁶ Une implication contextuelle, qui peut aboutir aux trois types d'effet envisagés, n'est pas une implication analytique ou sémantique, dans la mesure où elle résulte d'une règle de déduction synthétique qui a pour prémisse au moins deux informations, de formes propositionnelles, dont l'une est explicitée dans l'énoncé et l'autre tirée du contexte. Au sujet de la distinction entre implication analytique, sémantique et synthétique, voir Mœschler (1989, 117-119).

énoncé doit produire d'effets en retour à l'intérieur du contexte, car le principe de pertinence implique précisément que cet énoncé est censé produire suffisamment d'effets pour compenser le coût de traitement qu'il impose et même — condition sans doute plus exigeante et moins contrôlable que la précédente — que l'énoncé en question est le moyen le plus rentable, le moins coûteux que le locuteur avait à disposition pour exprimer et communiquer sa pensée. Il va sans dire que le principe de pertinence, s'il dirige nécessairement l'interprétation de tout énoncé, n'est pas nécessairement satisfait dans la pratique. Si le locuteur s'engage, par le seul fait de prendre la parole, à être optimalement pertinent, rien ne garantit qu'il sera forcément à la hauteur de cet engagement.

En ce qui concerne les procédés tropiques, contrairement à l'analyse de Grice ou de Searle, le modèle de Sperber et Wilson n'exige pas et même interdit d'assimiler la notion de sens littéral à ce qui est explicite, et corrélativement celle de sens figuré à ce qui est implicite dans le sens d'un énoncé. Non seulement, dans ce cadre, ce qui est exprimé n'est jamais limité à la forme propositionnelle explicite d'un énoncé dont le contenu comprend nécessairement un certain nombre d'effets implicites, mais on peut même aller jusqu'à admettre que cette forme ne saurait être appréhendée isolément par l'interprète, indépendamment de ses effets contextuels implicites. En un mot, seul importe ici la pertinence de ce qui est explicité qui tient à la vérité d'un certain nombre d'effets implicites. Ce qui peut être dit vrai ou faux, en matière de langage humain, ce n'est pas le contenu propositionnel explicite d'un énoncé mais les effets contextuels susceptibles d'être dérivés de ce contenu dans une interprétation. Une telle analyse permet de montrer que les prédicats *vrai* et *faux*, dans leur usage ordinaire, ne sont pas des notions absolues et objectives qui sont à la base de toute interprétation — tels qu'ils sont définis en logique formelle moyennant une série d'idéalisations décrites notamment par Putnam (1981) — mais des notions relatives et subjectives qui nécessairement résultent d'une interprétation¹⁷. Ce point est suffisamment important pour que nous en discutons plus en détail.

¹⁷ Il s'agit ici de vérité et de fausseté «linguistiques» (au sens de Martin, 1983), c'est-à-dire de notions relatives et subjectives, qui ne peuvent être définies que par rapport à un contexte (au sens de Sperber et Wilson), ou à un «univers de croyance» (au sens de Martin), c'est-à-dire à un «ensemble indéfini de

Commençons, à titre d'illustration, par envisager les exemples suivants discutés par Austin (1970, 146-147), qui cherche également à démontrer que les jugements de vérité dans le langage humain ne concernent ni la signification des phrases ni même la forme propositionnelle explicite des énoncés calquée sur la signification des phrases :

(10) La France est hexagonale.

(11) Lord Raglan a gagné la bataille de l'Alma.

Il est immédiatement évident que parler de la vérité ou de la fausseté de (10) n'a dans l'absolu aucun sens. Comme le précise Austin, (10) est vrai «pour un général haut placé, peut-être, mais pas pour un géographe» (*idem*, 146). Et de même, en ce qui concerne l'exemple (11) :

Ce qu'on estime vrai dans un manuel scolaire peut ne pas être jugé tel dans un ouvrage de recherche historique. Prenez le constatif *Lord Raglan a gagné la bataille de l'Alma*, en vous rappelant que ce fut une bataille de simples soldats (si jamais il en fut!) et que les ordres de Lord Raglan ne furent jamais transmis à certains de ses subordonnés. Dans ces conditions, Lord Raglan a-t-il gagné la bataille de l'Alma, oui ou non ? Dans certains contextes assurément — dans un manuel scolaire peut-être —, il est parfaitement légitime de répondre par l'affirmative (encore qu'on exagère un peu; et il ne saurait être question d'accorder une médaille à Raglan pour cela). (*idem*, 147)

Sperber et Wilson considèrent que les énoncés de ce genre — qui peuvent être dits «sommaires» (au sens d'Austin), c'est-à-dire flous, imprécis ou encore approximatifs — ne sont pas interprétés à la lettre, entendant par là que ce qui s'y trouve explicité ne fait pas partie de leur sens, de ce qui est communiqué par le locuteur. Pour rendre compte de ce qui se produit dans l'imprécision, Sperber et Wilson font appel à la notion de «ressemblance

propositions que le locuteur, au moment où il s'exprime, tient pour vraies ou qu'il veut accréditer comme telles» (Martin, 1983, 36). Dans une brève étude consacrée à la vérité linguistique, Dendale (1990) montre que, dans les langues naturelles, les prédicats *vrai* et *faux* (comme *certain*, *probable*, etc.) sont des marqueurs épistémiques qui doivent être considérés comme des prédicats à trois arguments mettant en rapport une proposition, d'une part avec celui qui la considère comme vraie ou fausse, et d'autre part avec les critères de vérité ou de fausseté susceptibles d'être invoqués par ce dernier pour justifier son appréciation subjective.

propositionnelle», qu'ils définissent de la manière suivante. Deux propositions se ressemblent si elles ont en partie les mêmes effets dans un même contexte. Plus le nombre de leurs effets communs est important, plus les propositions se ressemblent dans le contexte envisagé. Si deux propositions produisent exactement les mêmes effets dans un contexte, il faut alors admettre qu'elles sont dans ce contexte parfaitement identiques. Deux propositions peuvent entretenir une relation de ressemblance dans un contexte et non dans un autre, ou peuvent se ressembler davantage dans tel contexte que dans tel autre. Selon Sperber et Wilson, la communication verbale est fondée sur une ressemblance plus ou moins étroite entre une proposition explicitée dans l'énoncé d'une phrase et une pensée, de forme également propositionnelle, que le locuteur renonce le plus souvent à représenter littéralement dans sa parole. Le locuteur ne fait en somme que représenter ou plutôt, pour reprendre leur propre terme, il ne fait qu'«interpréter» sa propre pensée dans sa parole, le plus précisément possible, en se fondant sur une relation de ressemblance propositionnelle qui peut être plus ou moins étroite, selon les besoins de la communication. A la limite, dans les cas tout à fait particuliers où le principe de pertinence l'autorise ou l'exige, la communication peut être tout à fait littérale et l'énoncé représente alors à la lettre la pensée communiquée par le locuteur. Le plus souvent cependant le principe de pertinence exige que le locuteur simplifie sa pensée dans son discours, afin de neutraliser certains effets qui ne seraient pas pertinents pour l'interprète. Il ne s'agit donc pas pour Sperber et Wilson de traiter les énoncés imprécis comme des cas particuliers qui s'opposeraient aux énoncés ordinaires. Ainsi définie, la non-littéralité est un phénomène tout à fait général qui concerne la quasi-totalité des énoncés en contexte, tandis que littéralité est simplement conçue comme la limite extrême d'une relation de ressemblance plus ou moins élevée plutôt que comme la norme de toute communication verbale. Considérons à ce sujet l'exemple suivant :

(12) J'habitais à Paris.

Imaginons pour commencer qu'après une absence d'un an en France, je réponde ainsi à un ami suisse, sans avoir jamais habité dans la ville de Paris mais quelque part derrière le boulevard périphérique, par exemple à Clamart. Même littéralement fausse, cette réponse n'en est pas pour autant mensongère, car elle

ressemble suffisamment à ma pensée pour ce qui est requis, c'est-à-dire pour engendrer l'ensemble des effets attendus concernant ma vie parisienne (ce qui, par exemple, ne serait pas le cas s'il s'agissait en outre de communiquer certains effets concernant, par exemple, mes regrets de ne pas avoir habité à Paris même, mon temps de déplacement pour aller à un cours, au spectacle, à un rendez-vous, etc.). Lorsqu'on demande l'heure à quelqu'un dans la rue, on s'attend généralement à une marge d'imprécision pouvant aller jusqu'à cinq minutes ou même davantage. Et de même, si quelqu'un répond à un ami qui lui demande à combien se monte son salaire, il n'ira sans doute pas le formuler au centime ou au franc près ni même à une dizaine de francs près. Certes, lorsque l'administration fiscale s'enquiert de notre salaire, on prend la peine de lui répondre au centime près car l'exactitude dans ce cas est seule susceptible de garantir la satisfaction du principe de pertinence. Mais si l'on fournissait la même réponse à un ami désireux de connaître l'ampleur de nos difficultés financières, la stricte littéralité produirait certain effets inutiles qui alourdiraient vainement l'effort d'interprétation exigé. Ce coût supplémentaire aurait immédiatement pour conséquence, soit d'empêcher la satisfaction du principe de pertinence, soit de faire dévier l'interprétation en forçant l'interprète à chercher d'autres effets, susceptibles de compenser ce supplément d'effort. L'interprète en conclurait, par exemple, qu'on lui reproche son indiscrétion, sa curiosité, autant d'effets que l'on peut aisément éviter — si tel est son désir — par le moyen d'un énoncé imprécis.

Imaginons maintenant qu'il soit exactement cinq heures, que notre salaire corresponde à un chiffre parfaitement rond ou, plutôt, pour revenir à l'exemple (12), que je n'aie jamais habité à Clamart mais dans le troisième arrondissement. Ma réponse est-elle pour autant vouée à être interprétée littéralement ? Bien qu'elle soit alors, tout à fait par hasard, littéralement vraie, elle peut fort bien rester aussi floue et imprécise que dans le cas précédent. Ce que je cherche en effet à communiquer en disant (12) ne concerne pas forcément tous les effets susceptibles d'être associés à une interprétation littérale de ce qui est explicité. Dans le cadre d'une interprétation littérale, (12) pourrait me permettre, par exemple, de communiquer que je n'habitais pas en banlieue, que je n'avais pas à prendre le train, le bus, durant une heure, pour me rendre à Paris. Dans le cadre d'une interprétation plus

approximative en revanche, ce genre d'effets n'a pas à être pris en compte; (12) a alors exactement les mêmes effets pour celui qui a habité à Clamart ou dans le troisième arrondissement. Si l'on vous demande l'heure dans la rue, qu'il soit cinq heures précises ou cinq heures moins trois, vous répondez généralement dans les deux cas *il est cinq heures*, et votre réponse est alors également approximative et non-littérale en ce sens. Pour faire entendre qu'il est exactement cinq heures, il est presque toujours nécessaire de le préciser, afin d'imposer une interprétation tout à fait littérale. Telle qu'elle est conçue par Sperber et Wilson, la non-littéralité autorise la fausseté de ce qui est explicité dans l'énoncé, mais elle n'y est pas pour autant nécessairement liée. La vérité ou la fausseté de ce qui est explicité n'a tout simplement aucune importance. C'est la pertinence optimale et non la vérité littérale des énoncés qui importe fondamentalement dans la communication verbale. Pour satisfaire au principe de pertinence, il importe seulement que les effets contextuels d'un énoncé soient vrais. Lorsqu'il a recours à l'imprécision, le locuteur est parfaitement conscient que son énoncé est littéralement faux et ne prétend en aucune façon qu'il soit interprété à la lettre. La stricte littéralité n'est aucunement la norme et n'est pas pour autant un cas à part, qui ferait l'objet d'une procédure interprétative différente. Il ne s'agit que d'un point limite sur un continuum, où la ressemblance entre pensée et expression atteint simplement son plus haut degré¹⁸.

Dans les grandes lignes, une telle conception de la communication verbale et de l'interprétation des énoncés me semble irréprochable. Ni le principe de pertinence, ni la conception de l'approximation qui en découle ne seront remis en cause dans cette étude. Ce que je reproche à Sperber et Wilson, c'est d'en conclure qu'«il n'existe pas de solution de continuité entre ces emplois flous et divers exemples d'emplois figuratifs

¹⁸ Vu sous cet angle, même si Sperber et Wilson ne vont pas si loin, il n'est pas illégitime de se demander si la stricte littéralité n'est pas la plupart du temps inaccessible par définition (sauf peut-être dans le cas où l'énoncé renvoie à une échelle numérique comme dans les exemples de l'heure et du salaire). L'activité langagière ne consiste-t-elle pas toujours à parler par approximations plus ou moins grandes, selon les besoins de la communication ? Le mieux que l'on puisse faire, dans l'ordre de la littéralité, n'est-ce pas de se rapprocher au plus près de sa propre pensée ? A supposer que celle-ci nous soit d'ailleurs mentalement accessible sous une forme littérale.

parmi lesquels les métaphores poétiques les plus caractéristiques» (1989, 351). En d'autres termes, selon Sperber et Wilson, il n'y a aucune différence entre les exemples précédents et le fait de dire, par hyperbole, que quelqu'un gagne des millions, ou encore, par métaphore, que l'on a habité à Paris en pensée, pour faire entendre qu'on aime cette ville, qu'on en rêve. Leur théorie générale de la communication et de l'interprétation des énoncés conduit à la dissolution de la notion de trope, les hyperboles, les métaphores et les métonymies étant assimilées à de simples faits d'approximation ou de non-littéralité ordinaires, au sens entendu précédemment. Après avoir examiné différents exemples d'hyperboles et de métaphores, Sperber et Wilson exposent ainsi leur conception des tropes :

Selon cette conception, la métaphore et divers tropes apparentés (dont l'hyperbole, la métonymie, la synecdoque) sont simplement des exploitations créatives d'une dimension toujours présente dans la communication verbale. La recherche d'une pertinence optimale conduit le locuteur à donner, selon les cas, une interprétation plus fidèle ou moins fidèle de sa pensée. Le locuteur aboutit ainsi, parfois à une expression littérale, parfois à une expression métaphorique. La métaphore n'exige donc pas d'aptitudes ou de procédures interprétatives particulières : elle procède naturellement d'aptitudes et de procédures d'un usage tout à fait général dans la communication verbale. (1989, 355-356)

Les tropes ne seraient donc que des formes d'approximation, certes particulièrement créatives, mais qui ne se distinguent pas fondamentalement des énoncés ordinaires dans les procédures interprétatives qu'ils mettent en jeu et, corrélativement, les aptitudes qu'ils requièrent de la part de l'interprète¹⁹. Une telle analyse est à mon sens en partie erronée. S'il est vrai que les énoncés tropiques ne se distinguent pas des énoncés ordinaires en ce qu'ils consistent à ne pas communiquer littéralement ce qui est explicité dans l'énoncé (qui n'est jamais ou presque jamais communiqué mot pour mot), il ne s'ensuit pas pour autant qu'ils n'instaurent pas une forme de communication et une créativité verbale qui n'est jamais mise en jeu dans la simple approximation. Non seulement les procédés tropiques se fondent à mes yeux sur une procédure interprétative qui ne saurait être

¹⁹ Pour une présentation détaillée et approfondie d'une telle conception des tropes, appliquée à la métaphore, voir également la thèse de Reboul (à paraître).

purement et simplement assimilée à celle des énoncés ordinaires, mais il est indubitable qu'ils requièrent certaines aptitudes interprétatives particulières pour accéder à ce qui est alors exprimé et communiqué par le locuteur. La communication proprement figurée (si je puis dire) ne peut être assimilée à la communication non-littérale au sens de Sperber et Wilson.

Ce qui m'oppose à Sperber et Wilson ressemble un peu — techniquement pour d'autres raisons bien entendu — à ce qui m'opposait précédemment à Prandi et à Lakoff et Johnson. Le principal défaut de leur conception des tropes est de neutraliser ce qui a trait à l'image métaphorique ou hyperbolique et de vouloir rendre compte directement de ce que l'on conçoit habituellement comme le sens figuré d'un énoncé tropique, à savoir de ce qui s'y trouve finalement communiqué. Chez Sperber et Wilson, l'approximation tient à ce qui est exprimé, à une forme propositionnelle, plutôt qu'à une forme conceptuelle associée à une phrase, mais dans les deux cas les énoncés tropiques sont tout à fait dépourvus de ce que j'ai appelé un sens littéral. Dans leur optique, ces énoncés, comme les énoncés ordinaires, n'ont qu'un seul sens, qui correspond à l'ensemble des effets que le locuteur cherche à communiquer. Or les énoncés tropiques ont à mes yeux un sens littéral, quand bien même ce dernier n'est certes pas, au sens technique, communiqué puisque le locuteur ne cherche pas à faire croire à la vérité de ce qui est véhiculé au niveau de l'image métaphorique ou hyperbolique. Dans une métaphore ou une hyperbole, le sens littéral vise à faire image, et invite l'interprète à découvrir ce qui est ainsi communiqué de manière détournée et beaucoup plus indirecte que dans une simple approximation. En neutralisant cette dimension spécifique des énoncés tropiques, Sperber et Wilson passent non seulement à côté de ce qui constitue l'essentiel de leur dimension précisément créative ou poétique, mais ils se privent également des moyens de saisir ce qui caractérise la procédure, tout à fait particulière, qui permet à l'interprète d'accéder à ce qui est communiqué figurément.

En quelques mots — pour esquisser brièvement la conception des tropes que je m'appête à soutenir dans cette étude — il importe de noter tout d'abord au sujet de la non-littéralité ordinaire, non-tropique, que le locuteur y a nécessairement recours lorsqu'une formulation trop littérale de sa pensée risque de dénaturer ce qu'il cherche à communiquer en imposant à l'interprète un supplément d'effort inutile. Le

locuteur, nous l'avons vu, cherche dans ce cas à neutraliser certains effets indésirables de la littéralité. S'il ne s'exprime pas littéralement, c'est pour limiter à la source l'effort d'interprétation exigé, afin d'optimaliser la pertinence de l'énoncé. Pour arriver à ses fins, il a recours à une formulation approximative qui ne risque pas d'être interprétée littéralement sous peine d'engendrer également certains effets qui risquent d'être perçus non seulement comme indésirables mais tout simplement comme erronés ou mensongers. Même si, dans l'absolu, ce qui est explicité pourrait alors donner lieu accidentellement à une interprétation littérale qui non seulement excède mais parfois dénature ce qu'il cherche à communiquer, le locuteur compte sur le fait que l'interprète saura éviter une telle interprétation. Le principe de pertinence l'impose.

Contrairement à ce qui se produit dans l'approximation où l'interprétation littérale doit à tout prix être évitée, dans le trope en revanche, la littéralité s'impose. Les énoncés tropiques doivent être interprétés littéralement avant de l'être figurément. Le propre des énoncés tropiques, c'est de permettre au locuteur de communiquer figurément sa pensée à travers le prisme déformant de ce qui est exprimé littéralement. Compte tenu de la notion de littéralité, telle qu'elle est définie par Sperber et Wilson, il est évident qu'une telle opposition entre sens littéral et sens figuré ne saurait être conçue que comme une opposition entre un sens premier, orienté vers une littéralité qui tend vers l'absolu, et un sens second, dérivé du précédent, affranchi de toute contrainte de cet ordre. Si l'approximation consiste à alléger à la source l'effort de l'interprète en évitant tous les effets indésirables de la littéralité, le trope vise au contraire à accentuer initialement cet effort en produisant intentionnellement certains effets indésirables, que le locuteur ne souhaite pas réellement communiquer. Le trope permet ainsi au locuteur de faire image, de se servir d'une formulation qui excède ostensiblement sa pensée, et ceci en produisant des effets beaucoup plus nombreux et diversifiés que l'interprète devra alors passer en revue afin d'en extraire un certain nombre qui pourront finalement être associés à ce qui est communiqué figurément. Tout énoncé tropique consiste à produire des effets appartenant à une pensée qui n'est pas revendiquée, ou plutôt qui n'est que prétendument revendiquée par le locuteur. Dans un énoncé ordinaire, qu'il soit ou non approximatif, ce qui est communiqué n'est pas distinct de ce qui

est exprimé : l'interprète accède alors à ce qui est communiqué par addition, par expansion de ce qui relève du sens littéral, en dérivant successivement différents effets contextuels susceptibles d'être assimilés à ce qui est à la fois exprimé et communiqué par le locuteur. Nous dirons dans ce cas, pour plus de simplicité terminologique, que le locuteur communique littéralement ce qu'il exprime, quel que soit le degré d'approximation ou de non-littéralité (au sens entendu précédemment) qu'il faut lui attribuer. C'est en ce sens que nous parlerons désormais de littéralité et de sens littéral. Nous désignerons ainsi ce qui est exprimé par le locuteur, quel que soit le degré d'approximation qui le caractérise, qui coïncide ordinairement avec ce qu'il cherche réellement à communiquer. Dans un énoncé tropique en revanche, où ce qui est communiqué ne procède qu'indirectement de ce qui est exprimé, où le locuteur ne communique pas littéralement ce qu'il exprime, cette procédure d'expansion ne permet pas à l'interprète d'accéder à ce qui est communiqué mais uniquement à ce qui est exprimé. Les procédures inférentielles qui permettent à l'interprète d'accéder à ce qui est exprimé ne suffisent pas alors à établir ce qui est communiqué figurément. Ce n'est que de manière indirecte, par soustraction — selon une procédure qui n'est sans doute pas inférentielle mais comparative ou associationniste et requiert ainsi certaines aptitudes particulières — que l'interprète peut alors espérer circonscrire ce qui est réellement communiqué par le locuteur.

chapitre 2

EXPRESSION ET INFORMATION DANS L'HYPERBOLE

Toute métaphore est une hyperbole

J'ai fait jusqu'ici indifféremment allusion à la métaphore, à la métonymie ou à l'hyperbole. Eu égard au principe de pertinence, ne doivent être retenues que les oppositions qui caractérisent, à un premier niveau, l'ensemble des tropes, à un second niveau l'ironie parmi les tropes. Seules ces dernières oppositions correspondent à des intentions spécifiques du locuteur qui doivent nécessairement être perçues par l'interprète. L'ironie mise à part, lorsqu'il associe la fausseté manifeste de ce qui est exprimé à une intention du locuteur de faire image et de communiquer figurément sa pensée, l'interprète ne cherche pas à préciser s'il s'agit plus spécifiquement d'une intention hyperbolique, métaphorique, métonymique ou autre; il n'analyse pas lui-même et ne demande pas à son interlocuteur d'analyser la nature de la fausseté réalisée. Les propriétés particulières de l'hyperbole, de la métaphore ou de n'importe quelle autre espèce ou sous-espèce de trope — relatives aux différentes formes de fausseté possibles — peuvent sans doute être cataloguées avec plus ou moins de précision par le théoricien mais elles ne doivent pas l'amener à définir des procédures interprétatives distinctes, dirigées par des règles particulières et déclenchées par différents types de déformation du monde représenté. Une fois reconnue la fausseté de ce qui est exprimé, le principe de pertinence suffit à relancer et à diriger les opérations ultérieures de l'interprète. L'hyperbole, la métaphore ou la métonymie ne sont que des variantes plus ou moins autonomes d'une seule et même forme d'interprétation et je ne chercherai donc pas — comme il aurait fallu le faire dans l'optique de Grice ou de Searle — à développer une approche taxinomique visant à saisir ce qui oppose diverses formes d'énoncé tropique associées à des procédures interprétatives distinctes. Seule l'ironie, cas tout à fait particulier parmi les tropes, correspond à une intention spécifique du locuteur qui doit être reconnue comme telle par l'interprète.

C'est l'hyperbole, et non la métaphore, qui sera érigée en figure emblématique des procédés tropiques non ironiques. Plusieurs considérations militent en faveur de ce choix. Premièrement, comme le soulignait déjà Fontanier, l'hyperbole «se trouve dans la plupart des comparaisons et des métaphores» (1977, 124). De fait, tout énoncé tropique non ironique est fondamentalement hyperbolique. Les métaphores et les métonymies notamment comprennent une exagération et incluent de ce fait une hyperbole. C'est même la raison d'être d'une métaphore que d'exagérer telle ou telle propriété d'un objet identifié à un autre qui la possède également, mais à un degré notablement plus élevé. Et de même en ce qui concerne la métonymie qui consiste à assimiler un objet à l'une de ses propriétés jugées essentielles et se fonde elle aussi, par conséquent, sur une forme d'exagération. Toute déformation qualitative à visée métaphorique ou métonymique recèle une déformation quantitative de la réalité. La célèbre métaphore où Cyrano assimile son nez notamment à *un roc*, à *un pic*, à *un cap* — sur laquelle nous reviendrons à la fin de ce chapitre — fait ressortir spectaculairement sa fonction hyperbolique. Comme toute métaphore, nos exemples recèlent une dimension hyperbolique et cette dimension est le cœur, le point névralgique du phénomène :

- (3) L'opposition n'est faite aujourd'hui que de quelques agités, hardis dans la parole, *qui courent vers le Rubicon... et s'arrêtent au bord pour y pêcher*. (Raymond Barre, interview, TF1)
- (4) En s'attaquant, sans avoir l'air d'y toucher, au droit de référendum, le ministre de la Justice a voulu *briser l'un des corsets qui empêchent la Suisse de respirer à pleins poumons l'air du large*. (*Le Nouveau Quotidien*)

En (3), par exemple, ce qui est exprimé par Raymond Barre est une exagération manifeste de certaines attitudes de ses alliés politiques. De même en (4), ce qui est exprimé ne consiste pas seulement à déformer qualitativement la Suisse, le droit de référendum et les actions du ministre de la justice. En s'exprimant de la sorte, le journaliste exagère ouvertement l'emprise du droit de référendum ainsi que l'importance de la décision du ministre de la justice. L'exagération est essentielle à la fois à l'image et à l'information métaphorique car la métaphore

consiste fondamentalement à exagérer certaines propriétés réellement imputables, et imputées, à un objet du monde.

D'autre part, observation corrélatrice à la précédente, l'hyperbole peut fort bien se réaliser en dehors de la métaphore ou de la métonymie. L'hyperbole pure, qui ne présuppose aucune déformation qualitative de l'objet représenté, se rencontre très fréquemment dans le discours. Le cas le plus probant d'hyperbole pure, dépourvue de toute dimension métaphorique, c'est la figure que les anciens appelaient «comparaison» qui abolit la simple identification de l'objet comparé à l'objet comparant¹. Ce qui reste d'une métaphore, lorsque celle-ci est altérée, par exemple à l'aide de *comme*, pour être transformée en comparaison, c'est généralement une hyperbole. Non seulement cette dernière semble donc traverser tout le champ des différents tropes, mais elle semble également être seule à pouvoir fonctionner de manière absolument autonome. Ainsi les exemples suivants, qui sont dépourvus de toute dimension métaphorique, sont néanmoins pleinement hyperboliques ou tropiques :

- (13) Les spécialistes ont tous suggéré qu'un come-back après huit années d'interruption, pour un joueur de 34 ans [Björn Borg], dans un sport aussi exigeant que le tennis, et au moment même où un joueur de 19 ans, Pete Sampras, remporte l'US Open, *équivaldrait à vouloir escalader l'Everest sur une chaise roulante.* (*Le Nouveau Quotidien*)
- (14) Gérard D'Aboville a traversé le Pacifique à la rame. Quelques téléspectateurs sont allés jusqu'au bout de la septième nuit des 7 d'or. *En termes d'endurance, ce deuxième exploit est comparable au premier.* Non seulement parce qu'il a fallu affronter, *comme autant de vagues monotones*, les prestations de ceux qui répétaient là ce qu'ils avaient déjà dit l'année dernière et celles d'avant. Mais aussi parce que le spectacle comportait *une véritable épreuve morale* : subir cette extraordinaire démonstration d'orgueil qui a fait passer une petite fête de famille pour un événement d'intérêt international. (*L'Hebdo*)

Enfin, troisième considération, également reliée aux précédentes : la comparaison n'est qu'une métaphore partiellement privée de sa dimension qualitative — et dépourvue

¹ Selon Dumarsais, «Il y a cette différence entre la métaphore et la comparaison, que dans la comparaison on se sert de termes qui font connaître que l'on compare une chose à une autre; par exemple, si l'on dit d'un homme en colère, qu'il *est comme un lion*, c'est une comparaison; mais quand on dit simplement *c'est un lion*, la comparaison n'est alors que dans l'esprit, et non dans les termes; c'est une métaphore» (1988, 136).

ainsi d'un certain absolutisme — mais qui n'a rien perdu de sa puissance évocatrice et de sa force de persuasion. L'hyperbole pure neutralise en partie ce qui relève de la dimension qualitative de l'image métaphorique ou métonymique mais conserve ce qui est essentiel à tout énoncé tropique, à savoir l'exagération. Lorsqu'une hyperbole est pourvue d'une dimension métaphorique, l'objet est alors représenté à l'image d'un autre dont certains traits ajoutent une dimension qualitative à l'exagération. Dans l'hyperbole pure, en revanche, l'objet en question est simplement exagéré sans être déformé qualitativement. Certes la comparaison amortit un peu, atténue le choc de l'assimilation du comparant au comparé, mais sans rien enlever à la valeur expressive et informative de ce qui est exprimé. Au risque de bousculer un peu certaines idées reçues, on pourrait même aller jusqu'à affirmer qu'une métaphore ne perd généralement rien (ou peu de chose) à être transformée en comparaison. La plupart des métaphores filées consistent d'ailleurs généralement à passer successivement d'une métaphore à une comparaison, puis à nouveau d'une comparaison à une métaphore. L'exemple (2) fait apparaître qu'une comparaison hyperbolique (*comme une bête aimée*) ne neutralise ou même n'atténue en rien le travail de la métaphore qui, à la base, est de toute façon hyperbolique. Il importe seulement dans ce cas que le narrateur exagère ouvertement, en les assimilant aux propriétés d'une bête aimée que l'on caresse, les propriétés attribuées à la pensée qu'affectionne son personnage :

- (2) [...] la pensée constante d'Odette donnait aux moments où il était loin d'elle le même charme particulier qu'à ceux où elle était là. Il montait en voiture mais il sentait que cette pensée y *avait sauté en même temps et s'installait sur ses genoux comme une bête aimée qu'on emmène partout et qu'il garderait avec lui à table, à l'insu des convives. Il la caressait, se réchauffait à elle [...]*. (Proust, *A la recherche du temps perdu*)

Pour toute ces raisons, l'hyperbole est à mon sens emblématique de ce qu'est un trope, hypothèse qui sera confirmée lorsqu'il sera question de l'ironie. C'est en effet par ce qui oppose l'hyperbole et l'ironie que nous finirons par saisir ce que cette dernière partage et, dans le même temps, ce qui la caractérise parmi les tropes. Tout énoncé tropique est soit ironique, soit hyperbolique. Chacune de ces options implique l'annulation de l'autre. Mais laissons de côté pour l'instant

l'ironie, et considérons quelques autres exemples d'hyperbole plus ou moins pure, susceptibles de faire ressortir clairement les principaux enjeux de la conception des tropes qui sera développée dans ce chapitre.

On a souvent recours à des expressions comme *une gifle à étourdir un âne, un vent à décorner les bœufs, l'homme qui tire plus vite que son ombre*. La plupart de ces formulations sont en voie de lexicalisation et sont ainsi interprétées comme des expressions idiomatiques qui ont perdu, au moins partiellement, leur faculté de faire image². Dans le passage suivant, en revanche, Proust réalise une hyperbole tout à fait originale, fondée sur une série de trois comparaisons :

(15) Depuis quelque temps, son affection de la vue ayant empiré, il avait été doté — *aussi richement qu'un laboratoire* — de lunettes nouvelles: *puissantes et compliquées comme des instruments astronomiques, elles semblaient vissées à ses yeux*; il braqua sur moi leurs feux excessifs et me reconnut. Elles étaient en merveilleux état. Mais derrière elles j'aperçus, minuscule, pâle, convulsif, expirant, un regard lointain *placé sous ce puissant appareil, comme dans les laboratoires trop richement subventionnés pour les besoins qu'on y fait, on place une insignifiante bestiole agonisante sous les appareils les plus perfectionnés*. (Proust, *A la recherche du temps perdu*)

A l'instar des lunettes de Brichot — qui sont ici non le moyen mais l'objet du regard — l'hyperbole joue sur un effet de loupe, de déformation optique, c'est-à-dire sur une exagération. La dimension et la puissance des lunettes de Brichot (ainsi que la faiblesse de son regard) sont en l'occurrence exagérées. Dans l'hyperbole, le locuteur octroie une propriété à un objet du monde en surestimant volontairement et ouvertement la limite extrême de ce qui peut être considéré comme le plus haut degré

² Un processus de lexicalisation entraîne un évanouissement progressif de l'image métaphorique ou hyperbolique, qui aboutit à la disparition du trope et à la création d'une nouvelle signification lexicale, d'une nouvelle forme conceptuelle associée à une expression. Lorsqu'on dit, par exemple, que quelqu'un ou quelque chose est *rapide comme l'éclair* ou qu'on se sent *léger comme l'air*, lorsqu'on *mange son pain noir* ou qu'on *tire le diable par la queue*, on s'exprime alors généralement tout à fait littéralement. Pour retrouver, derrière de telles expressions, l'image originelle, il faut avoir recours un procédé qu'on pourrait qualifier de délexicalisation littéralisante. Prévert fait ainsi revivre métaphoriquement l'expression *phrase creuse* et le verbe *trébucher* en écrivant qu'*un grand homme d'État, trébuchant sur une belle phrase creuse, tombe dedans*.

d'attribution vraisemblable de cette propriété à un tel objet. L'exagération est le minimum de fausseté exigé par le procédé tropique pour permettre au locuteur de signaler à la fois son intention de faire image (ici en représentant les lunettes et le regard de Brichot sous un jour exagéré, grossissant ou amenuisant) et de communiquer figurément sa pensée (en nous persuadant quand même de la grosseur, de l'épaisseur des lunettes et de la faiblesse du regard de Brichot). Ces deux composantes de l'hyperbole ressortent clairement de la définition avancée par Fontanier :

L'hyperbole augmente ou diminue les choses avec excès, et les présente bien au-dessus ou bien au-dessous de ce qu'elles sont, dans la vue, non de tromper, mais d'amener à la vérité même, et de fixer, par ce qu'elle dit d'incroyable, ce qu'il faut réellement croire. (1977, 123)

La définition de Fontanier comprend deux parties. Premièrement, en précisant que l'hyperbole consiste «à augmenter ou diminuer les choses avec excès, à les présenter bien au-dessus ou bien au-dessous de ce qu'elles sont», Fontanier suppose qu'elle consiste à représenter un objet de manière ostensiblement exagérée, c'est-à-dire à la fois à exagérer et à montrer le fait même qu'on exagère. Ce faisant le locuteur indique qu'il ne cherche pas à faire croire à la vérité de ce qu'il exprime. Mais l'analyse de Fontanier ne s'arrête pas là. Si l'hyperbole ne consiste pas à tromper, c'est non seulement par sa faculté de montrer, d'exhiber l'exagération sur laquelle elle se fonde, mais c'est qu'elle vise malgré tout, par ce moyen, à faire reconnaître indirectement la vérité de ce qu'elle exprime. Sur ce dernier point Fontanier précise que si l'hyperbole exagère, c'est afin «d'amener à la vérité même, et de fixer par ce qu'elle dit d'incroyable, ce qu'il faut réellement croire». Dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, un certain Jaucourt rappelle que «l'hyperbole est une figure de rhétorique qui mène à la vérité par quelque chose de faux, d'outré, et affirme des choses incroyables pour en persuader de croyables», avant d'ajouter que cette figure «exprime au-delà de la vérité pour amener l'esprit à la mieux connaître» (1967, 404)³. Le passage suivant en

³ Cette dernière affirmation — inspirée sans doute, comme les précédentes, des traités de rhétorique de l'antiquité — est également formulée mot pour mot dans La Bruyère (1951, 86).

témoigne, où le narrateur nous relate la visite d'un appartement en présence d'une logeuse et de l'ancienne locataire (une Chinoise), au milieu du vacarme d'un immeuble pour le moins inhospitalier. Comme Proust à propos du regard et des lunettes de Brichot, et bien qu'il ne nous demande pas de croire, entre autres, que le plafond de son appartement se gondole et s'écroule, le locuteur cherche néanmoins, dans une certaine mesure, à nous persuader de ce qu'il exprime :

(16) Elle [la logeuse] s'interrompt alors, car, à l'étage juste au-dessus du nôtre, se passe quelque chose *qui me ferait douter que les mamouths ou les dinosaures ont bien déserté la région depuis cent mille ans ou qu'elle (la région) n'est pas sur la ligne de fracture favorisant les plus violents séismes.*

— Bon Dieu, qu'est-ce que ? Qu'est-ce que c'était que ça ? dis-je, *quand le plafond, sous les coups de butoir de la Bête, de la Chose, du Monstre, a cessé de se gondoler et repris, dans d'atroces grincements, sa position horizontale, tandis que des écailles de peinture continuent à tomber, que l'ampoule au bout de son fil achève de se balancer, que les verres dans le buffet finissent de s'entrechoquer et que toute la tuyauterie alentour couine, siffle et hoquette decrescendo.*

— Ça ? fait l'autre, ben quoi ? C'est l'étudiant du troisième qu'est venu boire un verre d'eau. Les cris de la pocharde là-haut l'auront réveillé et... Parce que sinon çui-là pour qu'i s'lève avant midi...

Donc, il était pieds nus, ou en pantoufles. J'ai essayé d'imaginer ce que cela pouvait donner quand, vers quatre heures du matin, en chaussures de ski, il rentrait crevé des sports d'hiver et courait se jeter sur son lit. Ça dépassait mon imagination. *Ça faisait péter les sismographes au fin fond de la Patagonie.* [...]

— Lui no good, no good, dit alors la locataire, se lançant dans la plus longue phrase que je l'entendrai jamais prononcer. Boum-boum-boum. All night music boum all day walk boum women boum ti vi boum. [...]

— Mais qu'est-ce que vous chantez là, «no good», madame Song-Machin ? s'exclame alors la logeuse. Il est jeune, simplement, comprenez, ajoute-t-elle à mon intention. Quant à elle (elle la désigne du menton), c'est une sacré mauvaise coucheuse qui venait se plaindre *chaque fois que dans les étages quelqu'un avait le malheur de laisser tomber une épingle...*

Une épingle ? Un pylône, oui! (Benoziglio, *Tableau d'une ex*)

Ce dernier exemple fait apparaître que l'hyperbole est fondée sur une relation complexe entre ce qui exprimé et ce qui est communiqué, relation qui s'établit en deux temps, à deux niveaux si l'on préfère, car elle consiste d'une part à ne pas réellement

communiquer mais à faire image et à se jouer apparemment de la communication, et d'autre part à communiquer néanmoins ce qu'elle exprime. Seul le premier niveau va nous intéresser dans un premier temps, qui a trait à la faculté de tout énoncé tropique de faire image, c'est-à-dire d'évoquer un monde contrefactuel à propos du monde réel, ou plutôt de représenter le monde réel à l'image, précisément, d'un monde contrefactuel.

L'image hyperbolique

Revenons pour commencer à quelques observations élémentaires déjà évoquées précédemment. L'exemple suivant servira d'illustration à mon propos et nous accompagnera jusqu'au terme du présent chapitre :

(17) «S'il va à gauche, tu vas à gauche; s'il va à droite, tu vas à droite. *S'il va pisser, tu vas pisser!*» Voilà comment Raymond Goethals, qui n'a pas l'habitude des fioritures, explique à l'un de ses joueurs la façon dont il doit surveiller un adversaire durant le match. L'entraîneur de l'Olympique de Marseille ne gagnera peut-être pas la finale de la Coupe d'Europe, [...] mais il aura, à tout le moins, réussi un autre exploit : battre les Marseillais sur leur propre terrain, celui de la gouaille. (*Le Monde*)

Si l'exagération, lorsqu'elle est involontaire ou mensongère, cherche à passer inaperçue, dans l'hyperbole en revanche, elle est censée être reconnue comme manifeste. En signalant ouvertement son intention d'exagérer, le locuteur indique qu'il ne prend pas à son compte, qu'il ne cherche pas à communiquer littéralement ce qu'il exprime, dont le statut énonciatif est ainsi modifié. Dans l'exemple (17), l'entraîneur exprime que les joueurs de l'équipe adverse sont susceptibles de courir aux toilettes durant le match, qu'il faut donc les poursuivre en ces lieux, etc., mais il signale également qu'il ne cherche pas réellement à en persuader l'interprète. Pour interpréter correctement le conseil de Raymond Goethals, l'interprète doit reconnaître avant tout que le passage souligné en italiques, contrairement à ce qui précède, est ostensiblement exagéré et doit donc être déconnecté d'un certain nombre de ses effets contextuels. L'exagération du naïf ou du vantard n'est aucunement hyperbolique, car le locuteur cherche alors à communiquer sa pensée littéralement, sans retirer quoi que ce soit ou se dissocier en rien de ce qu'il exprime. Dans tout énoncé tropique, en revanche, le locuteur manifeste symptomatiquement, à partir de la fausseté de ce qu'il exprime,

son intention de ne pas communiquer littéralement sa pensée. L'artifice de l'hyperbole n'a rien à voir avec une banale exagération, que celle-ci fasse ou non illusion.

Plus précisément, l'hyperbole est fondée sur un décalage entre deux représentations distinctes d'un objet du monde auquel l'énoncé réfère. Une représentation exprimée, soutenue par l'ensemble des effets contextuels de l'énoncé, entre alors en conflit avec une représentation préalable et partagée du même objet, constituée d'une ou de plusieurs informations contextuelles entretenues avec suffisamment de force pour démentir ce qui est exprimé⁴. C'est en s'appuyant sur ce que nous appellerons une opinion commune, sur un ensemble d'informations contextuelles «mutuellement manifestes» (au sens de Sperber et Wilson), susceptible de contrarier ce qu'il exprime, que le locuteur parvient à exhiber ouvertement son intention de ne pas communiquer littéralement sa pensée. En (17) par exemple, l'entraîneur s'appuie sur les connaissances du football qu'il partage avec son joueur pour manifester son intention de recourir à un procédé hyperbolique. C'est l'accessibilité et la force, l'évidence, la résistance d'une telle opinion dans le contexte qui permettent au locuteur de signaler, à partir de la fausseté manifeste de ce qu'il exprime, son intention de faire image, plutôt que de communiquer littéralement sa pensée. On touche ici à ce qui oppose radicalement un énoncé hyperbolique à un énoncé «ordinaire», que celui-ci soit erroné ou mensonger. Même un énoncé fantastique, qui décrit un monde contrefactuel, ne partage pas cette propriété des énoncés tropiques et est donc «ordinaire» en ce sens. Les géants de Rabelais, les héros des contes de Voltaire ne sont hyperboliques que s'ils sont assimilés à des hommes, soumis aux normes en vigueur dans notre monde.

Lorsqu'il n'est pas certain que l'interprète pourra s'appuyer sur une opinion commune, susceptible de contrarier ce qu'il exprime, lorsqu'il subsiste une possibilité d'interprétation littérale, le locuteur peut être amené à confirmer rétroactivement son intention hyperbolique, en reformulant littéralement sa pensée. Considérons à ce sujet deux exemples :

(18) Le concierge des grands établissements *s'occupe de tout et de plus encore. Il réserve une table chez Girardet le soir du 31 décembre; il*

⁴ Dans le cas de la métaphore, ces deux représentations correspondent à ce que l'on désigne par l'opposition entre comparant et comparé.

déniche un hélicoptère le jour du meeting de Bex; et si votre anniversaire tombe le premier août, il organisera, à votre demande, une sérénade avec cors des Alpes et scies musicales. D'une manière plus réaliste, il va régler tous les problèmes pratiques. (L'Hebdo)

(19) La nouvelle Ford Fiesta. *La meilleure chose de votre vie... ou presque.*
(Publicité)

En (18) le locuteur reformule littéralement ce qui vient de l'être figurément, tout en présupposant que ce qui précède n'était pas réaliste, c'est-à-dire en commentant à sa manière l'un des aspects de son hyperbole. Ce faisant, le locuteur commente métadiscursivement ses énoncés précédents en présupposant qu'ils n'étaient pas destinés à être réellement communiqués et interprétés littéralement. En (19), la stratégie du locuteur fait également appel à un procédé de reformulation littéralisante, mais celui-ci ne passe par aucun commentaire métadiscursif explicite. Le locuteur se contente désormais de reformuler littéralement sa pensée, de manière à neutraliser, par le contraste d'une telle reformulation, un certain nombre d'effets contextuels indésirables de ce qui précède, et dans le but de confirmer a posteriori son intention de ne pas réellement communiquer ce qu'il exprime⁵.

A ce premier niveau le locuteur joue un double jeu énonciatif, où il feint de vouloir communiquer littéralement ce qu'il exprime tout en signalant par ailleurs son intention de ne pas chercher réellement à communiquer ce qu'il exprime. Fontanier le précisait à juste titre, si «l'hyperbole augmente ou diminue les choses avec excès et les présente bien au-dessus ou bien au-dessous de ce qu'elles sont», cette dernière néanmoins «doit porter le caractère de la bonne foi et de la franchise, et ne paraître, de la part de celui qui parle, que le langage même de la persuasion. [...] il faut que celui qui écoute puisse partager jusqu'à un certain point l'illusion, et ait besoin peut-être d'un peu de réflexion pour n'être pas dupe, c'est-à-dire, pour réduire les mots à leur juste valeur» (1977, 123-124). En faisant image le

⁵ Ce procédé de reformulation littérale, d'autant plus lorsqu'il se double, comme en (18), d'un commentaire métadiscursif explicite, produit un effet assez déplaisant car il laisse supposer que le lecteur serait suffisamment naïf pour avoir interprété littéralement ce qui est exprimé dans l'hyperbole. En (19) en revanche, l'effet recherché est plutôt humoristique : étant donné les exceptionnelles qualités de la Ford Fiesta, on feint de supposer le lecteur capable de ne pas percevoir l'intention hyperbolique.

locuteur joue, met en scène une énonciation littérale, non tropique, de son énoncé. Il feint de communiquer tout en signalant, par le biais de la fausseté manifeste de ce qu'il exprime, son intention de ne pas réellement communiquer mais de faire entendre quelque chose à propos de ce qu'il exprime (plutôt qu'à propos du monde représenté). Revenons à ce sujet au passage où Bange glose les commentaires de Lausberg, que j'ai déjà brièvement commentés au chapitre 1 :

A cette véracité s'oppose la non-véracité du discours ironique et du discours symbolique [tropique] qui reposent, au contraire, sur une certaine opacité de la communication et jouent de certaines formes d'ambiguïté repérables par le récepteur, qui se trouve invité à prendre une part active supplémentaire (décodage discursif en plus du décodage linguistique) à la construction de la signification et acquiert un statut de véritable interlocuteur. Il s'agit donc d'une forme de discours qui met en scène le processus de communication et d'édification du sens dans l'interaction, au lieu de le masquer derrière une énonciation réputée objective, c'est-à-dire transparente. (Bange, 1976, 64)

Lorsqu'il fait image, le locuteur «met en scène le processus de communication et d'édification du sens dans l'interaction» de manière à faire entendre quelque chose au sujet du sens littéral, de ce qui est exprimé dans l'énoncé, plutôt qu'au moyen de ce sens littéral et à propos du monde représenté. Dans tout énoncé tropique, le locuteur prétend communiquer littéralement sa pensée, mais la fausseté manifeste de ce qu'il exprime lui permet de neutraliser localement cette prétention dans le but d'exhiber, de montrer ce qu'il exprime, et donc de faire entendre quelque chose à ce propos. Au niveau de sa composante expressive, dont relève sa faculté de faire image, l'énoncé tropique opacifie temporairement ce qui est exprimé et prétendument communiqué à propos du monde représenté, et ceci pour laisser entendre quelque chose au sujet de ce qui est exprimé. En (17), le commentaire du journaliste porte précisément sur ce qui est exprimé par Raymond Goethals au niveau de l'image hyperbolique. Ce qui retient l'attention du journaliste, ce n'est pas ce que Raymond Goethals cherche à faire comprendre à son joueur, ce qu'il cherche à communiquer figurément par le moyen d'une telle hyperbole, mais bel et bien ce qui est prétendument communiqué au niveau expressif, à savoir une représentation imagée du football où les joueurs se poursuivent jusqu'aux

toilettes, où le terrain s'étend bien au-delà des limites réglementaires, où le fait d'uriner à côté d'un adversaire est un moyen de contribuer à la victoire, etc. Ce qui est alors localement mais réellement communiqué ne porte pas, on l'a bien compris, sur le monde représenté. Dans ces conditions, ce qui est exprimé n'est que l'objet de ce qui est communiqué implicitement par le locuteur, et respectivement ce qui est communiqué n'est donc aucunement exprimé. Le locuteur communique alors quelque chose, non en l'exprimant mais en montrant une affirmation qu'il ne prend pas réellement à son compte, en se montrant en train de faire semblant de vouloir faire croire à quelque chose de faux.

Cette dernière opposition — entre le fait de communiquer et le fait de montrer, d'exhiber ce qu'on exprime — fait appel à des notions héritées de la logique (Quine 1951) et redéfinies assez récemment pour être adaptée au fonctionnement du langage ordinaire. Je veux parler de la distinction entre «emploi» et «mention», dans les termes où elle est conçue notamment par Christensen (1967) dans sa critique de Quine, ainsi que par Searle (1972), qui admettent tous deux qu'un énoncé peut servir à se représenter lui-même, plutôt qu'à représenter un état de chose extérieur à lui. Un énoncé peut être soit employé, lorsque le locuteur communique ce qu'il exprime, soit mentionné lorsque ce dernier se contente de montrer ce qu'il exprime, et le fait qu'il l'exprime, dans le but de laisser entendre quelque chose à propos d'un discours ou d'un point de vue auquel il fait écho. Nous reviendrons plus scrupuleusement sur cette question au chapitre 4, lorsqu'il sera question de l'ironie comme mention, mais je précise d'emblée qu'au niveau de la composante expressive de tout énoncé tropique, qu'il soit ironique ou hyperbolique, le locuteur prétend employer et communiquer ce qu'il exprime tout en signalant symptomatiquement, à partir de la fausseté manifeste de son discours, son intention de montrer, de mentionner ce qu'il exprime.

Dans un article célèbre, Sperber et Wilson (1978) ont défendu une hypothèse selon laquelle l'ironie consisterait à faire écho à un discours ou à un point de vue imputé à autrui et serait donc assimilable à une forme de mention. Dans la perspective de Sperber et Wilson (1989), en tant que fait de mention, l'ironie s'oppose fondamentalement à la métaphore, à l'hyperbole, et à toute forme d'énoncé tropique (qui ne sont rien d'autre à leurs yeux, je le rappelle, que des énoncés ordinaires). En posant que la

métaphore et l'hyperbole relèvent également d'un fait de mention, je m'inspire donc de l'analyse de Sperber et Wilson, mais pour rapprocher l'ironie de l'hyperbole ou de la métaphore. Avant d'abandonner la notion de trope, Sperber et Wilson semblent avoir été d'ailleurs eux-mêmes sur le point d'assimiler l'ensemble des procédés tropiques à des faits de mention⁶. Lorsqu'ils précisent qu'une litote ne consiste pas seulement à impliquer ou impliciter ce qui est communiqué figurément mais «porte à imaginer un monde» différent, en évoquant «un univers indéfini d'hypothèses et d'images», Wilson et Sperber (1979) mettent le doigt sur ce qui se produit, à mon sens, dans tout énoncé tropique, au niveau de sa composante expressive. Le passage suivant est tout à fait en adéquation avec la conception des tropes que je cherche à défendre dans cette étude, y compris lorsque je m'oppose à certaines observations de Sperber et Wilson (1989) qui semblent avoir aujourd'hui partiellement renié ce qu'il écrivaient alors :

[...] Un autre processus que celui de l'implication semble bien être en cause. Au lieu de dire qu'une liste ouverte [de propositions] est implicite, nous dirions qu'un domaine de propositions, peut-être assorti d'images, est évoqué par un énoncé figuratif.

Considérons à titre d'illustration l'exemple de litote donné par Grice. On dit de quelqu'un qui a cassé tous les meubles :

(a) *Il avait un peu bu.*

Ce qui rend cet énoncé figuratif, c'est précisément qu'il ne se limite pas à faire entendre une proposition apparentée à celle qu'il signifie littéralement. En particulier son interprétation ne se limite pas à l'implication que Grice lui prêtait :

(b) *Il était complètement ivre.*

Tout en impliciter quelque chose comme (b), (a) porte à imaginer un monde où il serait approprié d'énoncer (a) d'un homme ivre à en casser les meubles, un monde où, par exemple, il serait commun d'être beaucoup plus ivre et beaucoup plus violent que cela. Ou encore, (a) pourrait évoquer une image du locuteur comme quelqu'un de si blasé et de si imperturbable que l'ivresse qu'il rapporte n'appelle pas dans sa bouche de mots plus forts que ceux qu'il emploie. Dans un cas comme dans l'autre, (a) fait beaucoup plus qu'impliciter (b) et ceci non pas en impliciter de la même

⁶ Ainsi, aux yeux de Récanati, «selon Sperber et Wilson, les tropes ressortissent au phénomène de la mention : au moyen d'un énoncé figuratif, le locuteur, selon eux, n'accomplit pas un acte illocutionnaire relevant du potentiel de la phrase, mais évoque l'accomplissement d'un tel acte, sans le prendre à son compte» (Récanati, 1981, 218).

manière d'autres propositions définies mais en évoquant un univers indéfini d'hypothèses et d'images. (Wilson et Sperber, 1979, 84-85)

Sans insister sur le cas particulier de la litote — qui ne sera pas approfondi dans cette étude mais qui peut également être assimilé, comme la métaphore et la métonymie, à une forme particulière d'hyperbole — je supposerai qu'en vertu de sa faculté de faire image, «un domaine de propositions» est en effet «évoqué», c'est-à-dire mentionné, par tout énoncé tropique. Ainsi dans l'exemple (17), en ayant recours à un procédé hyperbolique, Raymond Goethals ne se contente pas de chercher à communiquer quelque chose de cohérent à propos du football. Cet objectif relève de la composante informative et du sens figuré de son intervention hyperbolique, dont il faut faire abstraction pour saisir ce qui se produit dans un premier temps au niveau de ce qui est exprimé littéralement. A ce premier niveau Raymond Goethals cherche avant tout à faire image, c'est-à-dire à mettre en scène, à montrer, ou encore, plus techniquement, à mentionner une représentation tout à fait imaginaire et délirante du football, et c'est cette représentation, plutôt que l'état de chose qu'elle représente, qui doit temporairement être identifiée comme l'objet de ce qui est communiqué. En vertu de sa composante expressive et de sa faculté de faire image, tout énoncé tropique peut être assimilé à une forme de «mention écho implicite» (au sens de Sperber et Wilson, 1978), où ce qui est exprimé est pris pour objet de ce qui est communiqué. C'est pour cette raison, me semble-t-il, que les rhétoriciens recommandent d'accompagner le trope par une remarque métadiscursive explicite telle que *pour ainsi dire, si j'ose ainsi m'exprimer*, etc., qui atteste de l'intention du locuteur de faire localement entendre quelque chose à propos (plutôt qu'au moyen) de ce qu'il exprime⁷.

Certes, ce qui est mentionné dans un énoncé tropique ne fait pas écho à un discours réellement tenu par quelqu'un mais plutôt à un point de vue complètement désincarné, désubstantialisé, réduit à la simple potentialité d'une prise en charge littérale de ce qui est exprimé. De fait, dans beaucoup d'exemples d'hyperbole, de métaphore et même (bien que plus rarement) d'ironie, ce qui est exprimé ne vise personne en particulier, ne fait écho à aucun

⁷ Aristote précise à ce sujet qu'avant de recourir à un énoncé tropique, «l'orateur doit par avance se censurer lui-même», pour montrer qu'il «a conscience de son exagération» (1989, 56).

point de vue d'autrui préalablement disponible, identifiable en dehors de ce qui est exprimé dans l'énoncé. Pour pouvoir parler d'énoncé échoïque à propos de l'hyperbole, il n'est aucunement nécessaire que l'interprète soit à même d'identifier un autre locuteur ou même une communauté d'opinion susceptible d'employer et de communiquer réellement ce qui est exprimé. Pour que l'on puisse parler d'énoncé échoïque ou, si l'on préfère, d'énoncé mentionné, il suffit qu'un rapport d'altérité s'instaure entre le locuteur et ce qu'il exprime. Il suffit que le locuteur manifeste son intention de ne pas employer ce qu'il exprime afin de communiquer ce qui s'y trouve représenté, mais au contraire de communiquer quelque chose à propos de ce qu'il exprime et de ce qui s'y trouve représenté. Considérons encore rapidement à ce sujet le passage suivant où Sperber et Wilson — qui jouent ici le rôle de locuteurs — ne «rapportent» aucun discours, mais font néanmoins bel et bien écho à un point de vue sur les girafes qu'ils ne cherchent pas à communiquer puisqu'il leur permet d'illustrer leur exposé théorique. Comme nous le verrons au chapitre 4, Sperber et Wilson (1989) caractérisent désormais assez abstraitement les faits de mention par la notion d'«emploi interprétatif» :

Rapporter des énoncés ou des pensées ne constitue pas les seuls emplois interprétatifs des énoncés. Considérons l'hypothèse (X) :

(X) : *Si les girafes avaient des ailes, elles pondraient des œufs.*

Cette hypothèse vous paraît-elle plausible ? En vérité, peu importe. Ce qui importe, c'est que nous venons juste d'utiliser interprétativement un énoncé, pour représenter une hypothèse sans pour autant attribuer cette hypothèse à qui que ce soit, c'est-à-dire sans la rapporter. Nous l'avons fait à maintes reprises au cours de ce livre : nombre de nos exemples numérotés sont utilisés pour représenter dans l'abstrait des énoncés, des hypothèses ou des intentions que nous n'avons attribués à personne, même pas à des personnages fictifs. (*idem*, 344)

Il existe pour moi une seule distinction tout à fait essentielle entre les procédés tropiques et les faits de mention pure et simple dont relève notamment l'exemple des girafes ailées de Sperber et Wilson : dans tout énoncé tropique y compris l'ironie, ce qui est exprimé est avant tout prétendument employé et communiqué par le locuteur. Ce n'est que par la bande, en quelque sorte, par la fausseté manifeste de ce qu'il exprime, que le locuteur révèle

alors symptomatiquement son intention de ne pas réellement employer et communiquer mais de mentionner ce qu'il exprime. La mention hyperbolique ou ironique est masquée par les revendications énonciatives apparentes du locuteur. C'est ainsi qu'il faut comprendre, me semble-t-il, ce passage cité précédemment où Fontanier souligne que l'hyperbole «doit porter le caractère de la bonne foi et de la franchise, et ne paraître, de la part de celui qui parle, que le langage même de la persuasion» (1977, 124). Lorsqu'il fait image, lorsqu'il a recours à un énoncé tropique, le locuteur est tenu de ne pas découvrir explicitement son jeu, et même de jouer un double jeu. Il feint alors d'employer et de communiquer ce qu'il exprime, tout en manifestant par ailleurs son intention de feindre, de manière à présenter ses propos comme mentionnés. En vertu de sa composante expressive, le trope est une forme de fraude, de feinte, qui se donne ouvertement comme telle. Ce qui est exprimé dans l'énoncé peut même être présenté explicitement par le locuteur comme destiné à être interprété littéralement. On rencontre ainsi fréquemment — malgré les recommandations d'Aristote et de nombreux rhétoriciens — des énoncés du type *Paul est un vrai gorille*, *Pierre agit littéralement comme un bulldozer*, etc., où l'adjectif *vrai* et l'adverbe *littéralement* semblent contredire l'intention du locuteur de faire image et, ce faisant, de mentionner ce qu'il exprime en faisant écho à un point de vue qu'il ne cherche pas réellement à communiquer. Si le locuteur fait image à travers une hyperbole ou une métaphore, ce n'est pas en présentant son propos comme mentionné, mais en le présentant comme employé tout en lui attribuant — par le moyen d'une exagération ouverte, manifeste — le statut de mention.

L'information hyperbolique

En vertu de sa faculté de faire image, l'hyperbole ne sert donc ni directement, ni exclusivement à informer de ce qu'elle exprime, à employer et à communiquer réellement ce qui est dit à propos du monde représenté. L'hyperbole consiste dans un premier temps à montrer, à mentionner la représentation qu'elle exprime, dans le but de faire entendre quelque chose à propos (plutôt qu'au moyen) d'une telle représentation. En tant qu'emploi prétendu — masquant un fait de mention implicite — le procédé hyperbolique a pour effet de dissocier temporairement ce qui est exprimé de ce que le locuteur cherche réellement à

communiquer. Nous reviendrons à cette question en détail à propos de l'ironie. En attendant, il convient de souligner que dans le cas de l'hyperbole — et contrairement cette fois à ce qui se produit dans l'ironie — cette dissociation entre expression et communication n'est précisément que temporaire, transitoire. La composante informative de l'hyperbole a pour fonction de restaurer l'emploi prétendu (et précédemment neutralisé par l'image), de le reconduire en quelque sorte, pour permettre finalement au locuteur de quand même en tirer profit, au niveau de ce qu'il cherche à communiquer figurément. Afin de saisir par la suite plus aisément ce qui fait de l'ironie un cas particulier parmi les tropes, nous allons donc aborder maintenant la question de ce qui est communiqué figurément dans tout énoncé tropique non ironique.

Les rhétoriciens n'ont jamais manqué d'insister sur le fait que dans l'hyperbole, non seulement l'exagération répond à une visée informative — même si cette visée est indirecte, reportée par la fausseté manifeste de ce qui est exprimé — mais surtout qu'elle est alors le seul moyen dont dispose le locuteur pour communiquer sa pensée. Bien que destinée à faire image, l'exagération est quand même perçue comme imposée par les besoins de la communication. Pour Dumarsais par exemple, si ce qui est exprimé dans l'hyperbole va bien sûr «au-delà de la vérité» et n'est donc pas littéralement communiqué, il n'en demeure pas moins que le locuteur cherche par ce moyen à représenter «quelqu'idée» qu'il vise bel et bien à communiquer figurément. Malgré la fausseté reconnue de ce qui est exprimé, le locuteur ne neutralise pas définitivement son intention de faire croire à quelque chose :

Lorsque nous sommes vivement frappés de quelque'idée que nous voulons représenter et que les termes ordinaires nous paraissent trop faibles pour exprimer ce que nous voulons dire, nous nous servons de mots qui, à prendre à la lettre, vont au-delà de la vérité, et représentent le plus ou le moins pour faire entendre quelque excès en grand ou en petit. Ceux qui nous entendent rabattent de notre expression ce qu'il faut en rabattre, et il se forme dans leur esprit une idée plus conforme à celle que nous voulons y exciter que si nous nous étions servis de mots propres : par exemple, si nous voulons faire comprendre la légèreté d'un cheval qui court extrêmement vite, nous disons qu'il va plus vite que le vent. Cette figure s'appelle *hyperbole*, mot grec qui signifie *excès*. (1988, 131)

Dans l'analyse de Dumarsais, l'hyperbole met en jeu trois représentations distinctes d'un objet du monde auquel l'énoncé réfère. Le sens littéral d'abord, où l'objet est représenté comme possédant, à un degré manifestement exagéré, une certaine propriété. Dumarsais se contente de relever à ce sujet que «nous nous servons de mots qui vont au-delà de la vérité, et représentent le plus ou le moins»⁸. En second lieu, par delà le sens littéral, l'hyperbole met donc également en jeu une représentation préalable, spontanée, générée initialement par l'objet lui-même, représentation qui vient contrarier, précisément, ce qui est exprimé pour permettre à l'interprète de percevoir une exagération manifeste et l'intention hyperbolique qui en découle. Cette représentation n'est ni exprimée ni communiquée mais aurait pu l'être, selon Dumarsais, «si nous nous étions servis de mots propres» ou de «termes ordinaires». Ce que j'ai appelé une opinion commune, susceptible de signaler l'intention hyperbolique du locuteur, correspond ici à ce qui aurait pu être communiqué littéralement sans qu'une exagération soit perçue ou, si l'on préfère, au plus haut degré auquel la propriété concernée aurait pu être attribuée vraisemblablement et littéralement à l'objet en question. Mais c'est surtout au contenu d'une troisième représentation — qui correspond au sens figuré, c'est-à-dire à «l'idée» que le locuteur prétend néanmoins communiquer — que nous allons désormais nous intéresser. Toute la subtilité de Dumarsais consiste à ne pas faire coïncider cette dernière représentation avec ce qui aurait pu être communiqué littéralement si le locuteur n'avait pas eu recours à un procédé hyperbolique. Ce qui est alors exprimé est certes présenté ouvertement comme exagéré et n'est donc pas intégralement communiqué (il faut en «rabattre» quelque chose pour accéder à un sens figuré), mais ce que le locuteur cherche à communiquer figurément ne coïncide pas pour autant avec ce qui aurait semblé vraisemblable. Dans la tradition rhétorique, l'hyperbole n'est pas une exagération gratuite, purement expressive, vouée exclusivement à faire image, c'est-à-dire à ne rien communiquer de ce qui est exprimé, ou même à ne communiquer finalement que ce qui aurait pu l'être si le locuteur n'avait pas eu recours à un tel procédé. Elle est au contraire une

⁸ Fontanier est plus précis sur ce point lorsqu'il souligne que «l'hyperbole augmente ou diminue les choses avec excès, et les présente bien au-dessus ou bien au-dessous de ce qu'elles sont» (1977, 123).

sorte de détour imposé, de complication nécessaire, compte tenu de ce que le locuteur souhaite communiquer. En signalant ouvertement son intention d'exagérer, ce dernier ne se contente pas de faire image, ou plutôt, s'il fait image, ce n'est pas pour se couper définitivement de ce qu'il exprime, mais au contraire pour en bénéficier, au niveau de ce qu'il cherche à communiquer figurément.

Selon Dumarsais, nous recourons à une hyperbole, «lorsque nous sommes vivement frappés de quelque'idée que nous voulons représenter et que les termes ordinaires nous paraissent trop faibles pour exprimer ce que nous voulons dire», l'hyperbole a pour but de «faire entendre quelque'excès», littéralement incommunicable. Dans le même ordre d'esprit, environ un siècle avant Dumarsais, Gracian relève lui aussi que «l'artifice de cette figure consiste en une exagération ingénieuse saisie à l'occasion car, dans les situations extraordinaires, la pensée et le mot doivent l'être aussi» (1983, 168). Chez ces deux auteurs, l'hyperbole est le seul moyen dont dispose le locuteur pour restituer une pensée qui est elle-même en quelque sorte excessive, qui va au-delà de tout ce qui pourrait être perçu comme littéralement vrai. L'hyperbole consiste donc à exagérer ouvertement mais non pas gratuitement. Ce qui doit être rabattu de l'exagération ne comble pas tout l'écart manifesté initialement entre ce qui est exprimé et ce qui aurait été ressenti comme vraisemblable. Il faut que l'interprète accepte de réduire la gravité de l'exagération pour accéder à un sens figuré. Autrement dit, l'hyperbole engage l'interprète à réévaluer à la hausse le degré auquel un objet est spontanément considéré comme susceptible de posséder telle ou telle propriété. Comme le précisait déjà la *Rhétorique à Herennius*, «l'exagération [superlatio] est une figure qui force la réalité pour amplifier ou déprécier quelque chose» (1989, 185), ou encore, «on procède par hyperbole [exsuperationem] quand on en dit plus que ne l'admet la vérité, pour donner plus de force au soupçon» (*idem*, 221).

Pour bien saisir ce qui peut contraindre le locuteur à recourir à un procédé hyperbolique, il faut d'abord observer qu'il est parfois difficile sinon impossible de représenter littéralement ce que l'on juge étonnant, exceptionnel, par rapport à une norme quantitative, sans risquer d'être accusé, si ce n'est d'exagération mensongère ou erronée, du moins d'approximation abusive. Toute tentative de communiquer littéralement ce qui sort de

l'ordinaire — si elle n'est pas ressentie comme aberrante ou mensongère — court le risque de rester sans effets, d'être considérée comme un écart, un abus de langage sans conséquence. Quoi qu'il en soit ce que le locuteur cherche alors à communiquer littéralement est automatiquement rabattu au niveau de ce qui aurait été spontanément perçu comme vraisemblable. Lorsqu'elle n'est pas hyperbolique, l'exagération aboutit parfois même aux conséquences inverses. Dans son *Éloge d'Esprit Fléchier, évêque de Nîmes*, d'Alembert affirme à ce sujet que si «l'Orateur [Esprit Fléchier], même en s'élevant au-dessus de son sujet, ne paraît jamais en sortir, c'est qu'il sait se garantir de l'exagération qui, en voulant agrandir les petites choses, les fait paraître plus petites encore» (1779, 395).

Voilà qui explique que le locuteur choisisse parfois de communiquer figurément ce qui, littéralement, risquerait d'être perçu comme une simple exagération mensongère ou, tout simplement, accidentelle et trompeuse. Pour réussir à persuader, le locuteur commence par signaler son intention de dire quelque chose de faux, c'est-à-dire de faire image, de ne pas employer mais de mentionner ce qu'il exprime, avant de permettre à l'interprète de reconstituer figurément ce qu'il cherche à communiquer. Ce détour lui permet de bénéficier indirectement de certains effets contextuels qu'il n'aurait pu prendre littéralement en charge. Dans tout énoncé tropique non ironique, le locuteur ne fait que se dissocier temporairement de ce qu'il exprime, pour tenter de communiquer une pensée moins aisément formulable ou acceptable littéralement. Voici à ce propos un commentaire de Reboul :

[L'hyperbole] n'est pas une figure du mensonge, comme si l'on dit de quelqu'un qu'il est mort alors qu'il est bien vivant; elle est une figure d'expression, comme dans *Je suis mort*, qui ne trompe personne. Mais pour exprimer quoi ? L'inexprimable sans doute. La fonction sémantique de l'hyperbole est, à notre avis, de dire qu'on ne peut pas vraiment dire, de signifier que ce dont on parle est si grand, si beau, si important (ou le contraire) que le langage ne saurait l'exprimer. D'où le rôle capital de l'hyperbole dans la rhétorique religieuse, elle seule pouvant désigner ce qu'on ne peut nommer. (1991,130)

C'est à mes yeux au niveau expressif — en mentionnant ce qu'elle exprime — que l'hyperbole permet notamment de «dire qu'on ne peut pas vraiment dire, de signifier que ce dont on parle

est si grand, si beau, si important (ou le contraire) que le langage ne saurait l'exprimer». Au niveau de sa composante informative en revanche, ou si l'on préfère, de sa «fonction sémantique», l'hyperbole vise alors à combler ce manque, en désignant figurément «ce qu'on ne peut nommer» littéralement.

Deux questions se posent en ce qui concerne la composante informative des énoncés hyperboliques. La première concerne la manière dont l'interprète accède à un sens figuré à partir de ce qui est exprimé. La seconde porte sur ce qui rend ce sens figuré plus profitable, plus performant informativement qu'une formulation littéralement plus ou moins équivalente. La première de ces deux questions a déjà été abordée à la fin du chapitre précédent. J'ai avancé à ce sujet que l'interprète procède ici par soustraction, à partir de ce qui est exprimé, pour accéder à ce qui est communiqué figurément, selon un type de raisonnement, plutôt associatif ou comparatif que déductif, qui consiste à éradiquer certains effets contextuels dérivés par inférence lors d'une première phase interprétative tout à fait ordinaire. Ce qui caractérise un sens figuré c'est qu'il résulte de l'altération, de l'atrophie d'un sens littéral, lui-même dérivé de la signification d'une phrase et d'un contexte. Il s'agit d'un sens complémentaire, ou plutôt résiduel, intégralement dépendant d'un autre sens, que j'appelle littéral.

La seconde question, concernant le profit informatif que représente, dans certaines circonstances, le fait d'avoir recours à un procédé tropique mérite maintenant que l'on s'y arrête. Mieux que tout autre modèle de l'interprétation, celui de Sperber et Wilson permet de préciser ce qui engage parfois le locuteur à communiquer figurément sa pensée. Les approches de Grice ou de Searle par exemple, non seulement n'expliquent pas de manière satisfaisante comment l'interprète accède à un sens figuré, mais elles n'éclairent pas du tout ce qui pousse parfois le locuteur à recourir à un procédé tropique pour communiquer sa pensée. Chez Sperber et Wilson en revanche, l'hyperbole retrouve la légitimité que tentait de lui conférer Dumarsais en présentant l'«idée» que le locuteur souhaite communiquer comme distincte, non seulement de ce qui est exprimé, mais surtout de ce qui aurait pu l'être en l'absence de toute exagération. Sperber et Wilson traitent d'ailleurs de l'hyperbole en des termes très proches de ceux employés par Dumarsais lorsqu'ils comparent un énoncé hyperbolique ((a) *Paul est le meilleur homme du monde*)

à son correspondant non hyperbolique ((b) *Paul est un excellent homme*). Selon eux, «s'il avait explicitement dit (b), le locuteur n'aurait pas réussi à exprimer tout le bien qu'il pense de Paul : les effets contextuels de son énoncé seraient restés en deçà de ce qu'il souhaite communiquer. Il n'existe pas non plus, ajoutent-ils, de combinaison évidente d'adverbes et d'adjectifs qui exprimerait exactement la pensée du locuteur» (1989, 352). Comme chez Dumarsais, l'«idée», ici la «pensée» que le locuteur souhaite communiquer est hors d'atteinte de toute formulation littérale. Sperber et Wilson s'appuient bien évidemment sur le principe de pertinence pour rendre compte du bénéfice informatif de l'hyperbole qui engage néanmoins l'interprète à dériver certains effets «supplémentaires», que l'absence d'hyperbole n'aurait pu produire : «En exprimant (a), le locuteur encourage l'auditeur à chercher des effets contextuels supplémentaires — des implications de (a) qui ne seraient pas impliquées par (b) — et à supposer que certains de ces effets ont été voulus par le locuteur» (*ibid.*). Étant donné le principe de pertinence — qui stipule qu'un énoncé est toujours censé produire suffisamment d'effets pour compenser l'effort d'interprétation qu'il impose — un supplément de coût doit être ici compensé par un supplément d'effets. Le principe de pertinence interdit à l'hyperbole de n'aboutir à ne communiquer que ce qui aurait pu l'être littéralement.

Compte tenu de leur conception de l'hyperbole, Sperber et Wilson ne sauraient cependant attribuer l'effort supplémentaire ainsi imposé qu'à la recherche de ce qui est communiqué et en aucun cas à la dérivation d'effets contextuels qui ne sont pas communiqués ainsi qu'à la soustraction d'effets préalablement dérivés par l'interprète. Si ma position diffère de celle de Sperber et Wilson, c'est donc avant tout en ce qui concerne les raisons de ce supplément d'effort et corrélativement la nature de la compensation exigée pour satisfaire au principe de pertinence. A mon sens, les énoncés tropiques imposent initialement un supplément d'effort interprétatif tout à fait particulier, hors du commun, et ceci en produisant certains effets qui ne sont pas communiqués. Comme tout énoncé tropique, l'hyperbole exige de traiter un certain nombre d'informations qui visent à être reconnues comme fausses et doivent cependant être prises en compte par l'interprète. Pour accéder à la pensée du locuteur, il faut traverser l'écran de ce qui est ici dérivé au niveau de l'image,

sans être immédiatement et intégralement profitable à la communication. Contrairement aux formes d'indirection et de non-littéralité ordinaires, décrites par Sperber et Wilson, les énoncés tropiques imposent à l'interprète un supplément d'effort initial particulièrement élevé et qualitativement différent, lié à l'existence de ce que j'ai appelé leur composante expressive.

Quel est dès lors le bénéfice escompté par le locuteur pour justifier l'effort supplémentaire imposé à l'interprète ? Le bénéfice des énoncés tropiques doit être envisagé respectivement au niveau de leur composante expressive et de leur composante informative. Au niveau expressif, le locuteur impose à l'interprète un certain effort qui est tout de suite en partie rentabilisé dans l'interprétation. Le bénéfice escompté à ce niveau tient à ce que le locuteur communique quelque chose à propos de ce qu'il exprime. Il faut cependant préciser que cette première phase compensatoire ne suffit pas à garantir à elle seule la satisfaction du principe de pertinence. En (15) par exemple, Raymond Goethals exprime mais ne communique pas que le fait d'uriner à côté d'un adversaire est une manière de contribuer à la victoire, que le match doit se poursuivre jusqu'aux toilettes, que le terrain n'est pas la limite du jeu, etc., afin de communiquer quelque chose à propos de ce qu'il exprime. Bien qu'en partie compensé par ce qui est communiqué à ce niveau, l'effort produit par l'interprète pour accéder à ce qui est ici exprimé reste néanmoins temporairement déficitaire, localement préjudiciable au principe de pertinence. Contrairement à ce qui se passe dans un énoncé ordinaire — où l'effort imposé à l'interprète par chaque nouvelle dérivation est en principe immédiatement compensé par un enrichissement de ce qui est communiqué — dans le trope en revanche, l'effort n'est que partiellement compensé au niveau expressif. En signalant sa volonté d'exagérer et donc de faire image, le locuteur impose à l'interprète un supplément de coût, un effort résiduel, qui doit être indirectement compensé à un niveau informatif, celui du sens figuré. Seule l'ironie ne tend pas à réhabiliter au moins en partie ce qu'elle exprime pour alimenter ce qui est communiqué figurément.

Il n'est pas inutile de revenir ici brièvement à la notion de vérité informelle (vs logique), dont il a déjà été question, au chapitre précédent, à propos des énoncés imprécis. Selon Martin, l'une de ses propriétés essentielles est d'être «modulée», dans le sens où un énoncé peut être ressenti comme «plus ou moins vrai»

c'est-à-dire «vrai par certains aspects et faux par d'autres» (1983, 26). Or ce fait s'explique encore une fois si l'on admet qu'un jugement de vérité ne porte jamais sur ce qui est explicité dans un énoncé mais sur ce qui s'y trouve exprimé, sur ses effets contextuels, qui peuvent être plus ou moins nombreux et diversifiés selon le contexte et dont le nombre et la diversité tend à agir précisément sur le degré de vérité que l'on attribue subjectivement à un énoncé à travers une interprétation. Dans l'usage courant, de ce fait, les prédicats *plus vrai*, *moins vrai*, *vrai* sont situés sur un même paradigme. Leur seule distinction tient au degré de croyance qu'ils permettent d'attribuer à un énoncé selon le nombre et la diversité de ses effets contextuels, comme en témoignent des énoncés du type : *Cela est plus vrai que tu ne le penses*, *Tu ne crois pas si bien dire*, *C'est d'autant plus vrai que...*

Or c'est précisément sur la force d'une croyance que tend à agir l'information hyperbolique, mais ceci évidemment de manière détournée, en commençant par produire beaucoup plus d'effets que ce que le locuteur cherche réellement à communiquer, en commençant par alourdir le coût de l'interprétation à un niveau expressif. Afin de rentabiliser ce coût l'interprète est amené à reconsidérer son jugement relatif à ce qui avait préalablement le statut d'une opinion commune, visant à signaler une intention hyperbolique. Pour accéder à ce qui est communiqué figurément, l'interprète ne peut se contenter d'écarter tous les effets de l'exagération en supposant que le locuteur ne cherche à communiquer figurément que ce qui aurait pu l'être littéralement. On ne voit pas très bien comment dans ce cas un énoncé hyperbolique pourrait être jugé plus pertinent ou même aussi pertinent que son correspondant non hyperbolique. Pour combler le déficit lié à l'image hyperbolique, l'interprète est bien forcé de reconsidérer son jugement, et de reconvertir ainsi certains effets pour alimenter ce que le locuteur cherche à communiquer figurément. Interpréter une hyperbole, c'est accepter de sélectionner à l'intérieur d'un ensemble d'effets reconnus comme exagérés, ceux qui peuvent néanmoins être intégrés à un sens figuré pour garantir la pertinence de l'énoncé. Parmi les effets que le locuteur présente et que l'interprète reconnaît dans un premier temps comme exagérés, certains sont évidemment laissés au compte exclusif de l'image — il font partie, comme le dit Dumarsais, de ce qui doit être «rabattu» du

sens littéral — mais certains doivent être conservés pour aboutir à l'«idée» que le locuteur souhaite communiquer.

Seule l'hyperbole permet ainsi au locuteur de forcer la main de l'interprète, sans avoir l'air de le contraindre. Compte tenu de ce qu'il souhaite communiquer, le locuteur serait de toute façon amené à exprimer un certain nombre d'effets qui risquent d'être perçus comme exagérés par l'interprète, ce qui l'exposerait à être accusé d'erreur ou de mensonge. En ayant recours à une hyperbole, il peut laisser à l'interprète une certaine latitude, tout en le forçant aussi bien, mais plus subtilement, à modifier sa conception du monde représenté. En (15) par exemple, Raymond Goethals cherche à communiquer certains effets qu'il n'aurait pu revendiquer littéralement sans s'exposer à l'incrédulité de son interlocuteur. S'il fait image, c'est donc pour en tirer un certain bénéfice informatif en persuadant son joueur qu'il faut être actif partout sur le terrain, même lorsque l'adversaire ne semble pas menaçant, que le match se gagne souvent très loin du ballon et du danger, là où les joueurs cherchent à reprendre leur souffle, etc. Raymond Goethals exagère ici ouvertement, ostensiblement — et bien au-delà de ce qu'il désire réellement communiquer — mais en espérant quand même rentabiliser dans la communication l'effort supplémentaire ainsi imposé à l'interprète.

Bonheur et malheur des hyperboles

Est-ce à dire pour autant que l'hyperbole permet de garantir en toutes circonstances le succès de la communication ? Suffit-il de signaler ouvertement son intention de communiquer figurément sa pensée pour réussir à faire croire à l'incroyable, à l'invraisemblable ? Évidemment non ! La composante informative des énoncés tropiques non ironiques ne met pas systématiquement le locuteur à l'abri d'une sanction de l'interprète. S'il est vrai qu'un énoncé métaphorique ou hyperbolique — à condition bien entendu qu'il soit reconnu comme tel — ne saurait être perçu comme erroné ou mensonger, il n'en reste pas moins que le locuteur s'expose alors à un risque, certes différent, mais qui n'est pas sans rapport avec le précédent. Si l'hyperbole permet bel et bien au locuteur d'optimiser ses chances de faire croire à l'invraisemblable, elle doit néanmoins être manipulée avec prudence et circonspection. Bien à l'abri du mensonge ou de l'erreur, l'hyperbole risque néanmoins de faire échec au principe de pertinence si, par malheur, l'interprète

refuse de sélectionner, parmi l'ensemble des effets exprimés, un sous-ensemble d'effets dont il accepte finalement de réviser la fausseté pour les assimiler à ce qui est communiqué figurément. L'interprète dénie alors à ce qui est exprimé la capacité de garantir indirectement la satisfaction du principe de pertinence. Dans les exemples suivants, il apparaît assez nettement que l'interprète ne reproche pas à son interlocuteur de faire erreur ou de mentir, puisqu'il a reconnu son intention hyperbolique, mais il n'en reste pas moins qu'il lui reproche quand même, en raison de certains critères de vraisemblance, de faire échouer la communication. Nous parlerons dans ce cas d'hyperbole malheureuse, plutôt que de mensonge ou d'erreur :

- (20) Virgile veut *qu'il soit plus difficile de compter les différentes sortes de vins que les flots de la mer agitée, et que les sables emportés par les vents* [...]. Quand l'auteur des Géorgiques s'est permis cette hyperbole, il sortait probablement d'un grand festin donné par Auguste. Il est assez douteux qu'on l'eût passée à Lucain ou à Juvénal; mais de sa part, elle a paru excellente. (Fontanier, 1977, 124)
- (21) J'entends dire des mots très choquants. J'ai entendu «*être déporté à Strasbourg*». C'est indécent. (Édith Cresson, interview, *Le Monde*)
- (22) Paul Frank, ancien secrétaire d'État allemand aux affaires étrangères, [...] s'étonne qu'un homme politique romand ait pu dire récemment *qu'une Suisse sans armée serait comme une fondue sans fromage* : «Si une telle exagération était vraie, ce serait vraiment triste pour vous» (*L'Hebdo*)

Ce qui est mis en cause ne concerne pas, en (20), la fausseté accidentelle, mensongère ou erronée de ce qui est exprimé. Fontanier reconnaît bien entendu l'intention hyperbolique de Virgile, mais il lui reproche d'abuser d'un tel procédé. Selon Fontanier, Virgile voyait double après le festin d'Auguste, sinon il aurait encore su compter les pichets et n'aurait pas conçu une telle hyperbole. De même en (21), Édith Cresson s'en prend à une hyperbole qui vise à décrire la déconvenue des Énarques, contraints de déménager à Strasbourg. Compte tenu des effets associés à l'image de la déportation, Édith Cresson considère qu'une telle hyperbole ne permet pas, même indirectement, d'en conserver un bénéfice suffisant pour alimenter ce qui est communiqué figurément et satisfaire au principe de pertinence. Ce qui est *indécent* à ses yeux, c'est de devoir assimiler décentralisation et déportation pour rentabiliser, au niveau de ce

qui est communiqué figurément, ce qui est ici exprimé littéralement. De prime abord, l'exemple (22) est assez déconcertant. Comment en effet une exagération pourrait-elle être vraie ? Faut-il supposer que Paul Frank ne voit pas d'hyperbole, et ne prête par conséquent à l'homme politique romand, ni l'intention de signaler ouvertement son exagération, ni même l'intention d'exagérer ? La dimension métonymique de l'hyperbole semble exclure une telle hypothèse. En lui reprochant de soutenir qu'en Suisse, l'armée est proportionnellement aussi importante que le fromage dans la fondue, Paul Frank reconnaît évidemment l'intention du locuteur de faire image, mais il juge cette image inopérante et trop coûteuse, compte tenu de ce qu'il accepte d'en tirer à un niveau informatif.

Cette notion de malheur s'applique exclusivement aux énoncés tropiques non ironiques, c'est-à-dire hyperboliques. Un mensonge ou une erreur ne sauraient être dits malheureux en ce sens, pas plus d'ailleurs que n'importe quel énoncé ordinaire, susceptible de mettre en défaut le principe de pertinence et d'être ainsi associé à un état psychologique dysphorique de l'interprète. Cette notion ne concerne pas une propriété générale du discours — telle qu'elle est développée notamment par Auchlin (1991) — mais une propriété applicable par l'interprète aux seuls énoncés hyperboliques ou métaphoriques, étant donné leur prétention à véhiculer un sens figuré, alimenté par ce qui est exprimé littéralement. Non seulement un énoncé ordinaire ne saurait donc être jugé malheureux car il n'a qu'un seul sens, plus ou moins approximatif, qui n'est aucunement dérivé d'un sens littéral, mais nous verrons bientôt qu'une telle notion ne s'applique pas non plus aux énoncés ironiques, dont le sens figuré est véhiculé par antiphrase et n'est donc jamais alimenté par ce qui est exprimé. Les notions de bonheur et de malheur concernent ici exclusivement les énoncés où ce qui est exprimé littéralement vise à être communiqué figurément. C'est encore de la tradition rhétorique que je vais tirer différentes observations susceptibles de préciser ce qui caractérise le bonheur ou le malheur des hyperboles.

Dès l'antiquité, les rhétoriciens accordent en effet une attention approfondie à l'abus de métaphores et mettent souvent leurs contemporains en garde contre un recours trop facile et trop fréquent à l'hyperbole. Dans le *Traité du Sublime*, datant de la

seconde moitié du premier siècle, Longin⁹ tente de démontrer qu'il existe une «technique du sublime et de la profondeur» (1991, 53) qui permet à l'orateur et au poète d'entretenir dans son discours un certain «pathos», grâce à des procédés essentiellement hyperboliques et métaphoriques. Le plus délicat selon lui est de devoir constamment recourir à «l'emphase allégorique» pour atteindre le sublime, mais tout en se gardant de «se laisser emporter» et de «dépasser la mesure»¹⁰ :

Mais l'utilisation des figures, comme de toutes les beautés du discours, conduit à dépasser la mesure; [...] à ce propos Platon lui-même surtout se fait dénigrer, lui qui, comme sous l'effet du délire bachique des discours, se laisse emporter à des métaphores pures et rudes, et à une emphase allégorique. (*idem*, 106)

Pour Longin Platon est passé maître dans l'art du sublime car ses hyperboles sont en quelque sorte justifiées, pleines, naturelles (dans le sens où elles ne sont pas «personnelles et sentant l'école»). Mais ce n'est de loin pas le cas de tous les écrivains et orateurs dont les passages allégoriques, les «passions», sont souvent jugés «hors de propos et vides». Voici comment Longin définit ce qu'il considère comme le plus grand défaut du style dit «pathétique», dont le sublime est indissociable :

A côté existe un troisième genre de défaut, dans le pathétique [...]. C'est la passion hors de propos et vide, là où il ne faut pas de passion; ou de la passion sans mesure, là où il faut de la mesure. Souvent, comme sous l'effet de l'ivresse, pour des choses que le sujet n'exige plus, en voilà qui produisent des passions personnelles et sentant l'école; face à un auditoire qui ne ressent aucune passion, ils manquent aux convenances; c'est tout à fait normal : ils sont hors d'eux-mêmes, face à des gens qui ne sont pas hors d'eux-mêmes. (*idem*, 56-57)

Le traité de Longin vise essentiellement à définir les raisons du succès ou de l'échec du discours hyperbolique sur lequel se fonde le «sublime». A travers l'analyse de nombreux exemples, et en citant d'autres approches critiques, Longin explique

⁹ Avec Pigeaud, responsable de la plus récente traduction de ce texte en français, je continuerai d'appeler Longin l'auteur de ce traité qui fut longtemps attribué à un certain Cassius Longin, vivant au troisième siècle.

¹⁰ Dans son article intitulé «L'ancienne rhétorique. Aide-mémoire», Barthes rappelle que, chez les Anciens, «l'art choisit les figures (en fonction d'une bonne évaluation de leur distance, qui doit être mesurée)» (1970, 221).

pourquoi une hyperbole peut être profitable ou défavorable à la communication. Si certaines hyperboles sont «risibles», c'est qu'elles sont en quelque sorte exagérées, excessives, et de ce fait «ne sont pas élevées mais en l'air» (*idem*, 55) précise-t-il également :

Les hyperboles de cette qualité sont risibles [...]. C'est pourquoi il faut savoir, pour chaque cas, jusqu'où l'on peut reculer la limite; car il arrive qu'à pousser trop loin les limites de l'hyperbole, on la détruit; et une tension excessive de ces sortes de choses amène le relâchement, et il se peut faire qu'on arrive au résultat tout à fait contraire. (*idem*, 114)

Dès l'antiquité le ton est donné. Les énoncés tropiques seront constamment évalués, jugés, souvent critiqués dans les traités¹¹. Lorsque Fontanier affirme que «l'hyperbole, en passant la croyance, ne doit pas passer la mesure; [qu']elle ne doit pas heurter la vraisemblance, en heurtant la vérité» (1977, 124), il s'inspire sans doute de Longin (traduit par Boileau) mais aussi de Quintilien, dont le passage suivant se retrouve souvent mot pour mot dans les traités de rhétorique classique :

Elle consiste à outrer avec convenance la vérité. [...] dans l'emploi de l'hyperbole, il faut observer une certaine mesure. En effet, si toute hyperbole sort de la vraisemblance, il ne faut pas qu'elle sorte de la mesure, car il n'y a pas de meilleur moyen de tomber dans une affectation extravagante. [...] Il faut donc voir jusqu'à quel point il convient d'exagérer ce que notre auditoire refuse de croire. (1978, 123-125)

En manifestant ouvertement son intention d'exagérer le locuteur se met donc à l'abri du mensonge ou de l'erreur, mais il ne garantit pas pour autant, en toutes circonstances, le succès de la communication. Le risque d'échec est particulièrement aigu dans le cas d'une hyperbole pure, sans alibi métaphorique, où la fausseté de ce qui est exprimé est de nature exclusivement quantitative. Dans les traités, la défiance des rhétoriciens est grande à l'égard d'une figure qui est rarement abordée sans que

¹¹ Quoique sans doute moins fréquentes, les mêmes remarques sont souvent adressées dans les traités à la métaphore. Ainsi, par exemple, l'auteur de la *Rhétorique à Herennius* rappelle «qu'il faut de la retenue dans l'emploi de la métaphore, de sorte qu'elle passe logiquement à une chose analogue et qu'elle ne semble pas se jeter sans raison, au hasard et précipitamment, sur une chose différente» (1989, 188).

l'on déconseille d'y avoir recours inconsidérément¹². Tout récemment encore, Morier écrivait que «l'hyperbole est une figure d'une écœurante facilité. C'est elle qui dévalorise le style et, chez celui qui l'emploie constamment, les mots les plus forts font hausser les épaules» (1975, 496).

Pour bien saisir ce qui oppose la condamnation d'un acte de communication mensonger ou erroné et le rejet d'une hyperbole jugée malheureuse, il faut admettre que, dans la métaphore ou l'hyperbole, la communication est indirecte, différée par une composante expressive relativement autonome. Face à un énoncé ordinaire, l'interprète n'a pas à établir de distinction entre les effets exprimés et les effets que le locuteur prétend communiquer. S'il est amené à dériver certains effets qu'il juge incompatibles avec ce qu'il sait ou ce qu'il croit être vrai, il peut reprocher directement au locuteur de faire erreur ou de mentir. En s'opposant à ce qui est exprimé l'interprète s'oppose alors du même coup à ce qui est communiqué. Face à une hyperbole en revanche, la position de l'interprète est plus délicate, car le locuteur manifeste ouvertement son intention de ne pas communiquer littéralement ce qu'il exprime. Ce faisant, le locuteur laisse une plus grande latitude à l'interprète pour décider lui-même de ce qui doit être reconnu comme vrai, c'est-à-dire de ce qui est finalement communiqué. Lorsqu'il juge une hyperbole malheureuse, l'interprète est contraint de tenir compte du fait que si le locuteur cherche à communiquer sa pensée, c'est par le biais d'un procédé d'indirection qui lui permet dans un premier temps de faire image. Face à l'erreur ou au mensonge, la critique de l'interprète porte directement sur ce qui est communiqué. Face au malheur d'une métaphore ou d'une hyperbole, la critique de l'interprète porte sur ce qui est exprimé et ne vise qu'indirectement ce qui est communiqué. Le caractère indirect de la communication figurée se reporte alors inmanquablement sur la portée d'une éventuelle sanction de la part de l'interprète.

Cette différence essentielle ne doit cependant pas occulter le fait qu'une hyperbole malheureuse, comme un mensonge ou une erreur, est également fondée sur la perception d'un décalage jugé inadmissible, entre ce qui est exprimé dans l'énoncé et une représentation initiale de l'objet du monde auquel l'énoncé réfère. Une hyperbole malheureuse n'est généralement ressentie que

¹² Voir par exemple à ce sujet Dumarsais (1988, 133).

comme une exagération d'autant plus déplacée qu'elle est précisément avouée. Le fait de signaler sa volonté d'exagérer est nécessaire, mais n'est pas suffisant pour faire le bonheur d'une hyperbole. L'exagération doit alors non seulement être manifeste, et être de ce fait suffisamment accentuée, mais elle doit également être ressentie comme légitime et paraître adaptée à ce qui est représenté. Cette seconde condition agit en sens inverse de la première : l'exagération doit être importante, et néanmoins mesurée, prudente, avisée. Il va sans dire que l'hyperbole, du fait de cette double exigence contradictoire, est d'un usage pour le moins délicat et périlleux, souvent sanctionné par l'interprète. Considérons ce passage où Fontanier s'en prend à Racine, à propos d'une hyperbole de Pyrrhus, en motivant cette fois explicitement son jugement par son refus d'établir un «rapport» entre ce qui est exprimé et ce dont il est question :

Racine fait dire à Pyrrhus, dans *Andromaque* : *Je souffre de plus de maux que j'ai faits devant Troie. / Vaincu, chargé de fers, de regrets consumé, / Brûlé de plus de feux que je n'en allumai.*

Ce n'est là, il faut en convenir, qu'une exagération ridicule, et, comme le dit Laharpe, qu'un froid abus d'esprit; car, comme l'observe ce fameux critique, quel rapport peut-il y avoir entre les maux que l'amour fait souffrir à Pyrrhus, et les maux que Pyrrhus a faits devant Troie? Quel rapport entre les feux de l'amour et l'embrasement d'une ville ? (1977, 107)

Si Fontanier reconnaît bien entendu une intention ouverte de recourir à une exagération et donc de mettre en jeu un procédé hyperbolique, il reproche néanmoins à une telle exagération d'être elle-même exagérée, si je puis dire, au point d'être ressentie comme «ridicule». La critique de Fontanier semble ici faire écho aux commentaires de Longin et de Quintilien stipulant que «les hyperboles de cette qualité sont risibles», que le locuteur ne doit pas «pousser trop loin les limites de l'hyperbole» (Longin, 1991, 114), et qu'il doit «observer une certaine mesure» (Quintilien, 1978, 124). Dans toute hyperbole, qu'elle soit ou non métaphorique, le locuteur court un risque qui est en quelque sorte le prix à payer pour jouir d'une liberté de mouvement qui n'est jamais absolue puisqu'elle peut se retourner contre celui qui en use abusivement. Si l'hyperbole de Racine — ou plutôt de Pyrrhus — paraît «ridicule» à Fontanier, c'est que les tourments de l'amour ne sont pas selon lui suffisamment douloureux, pour

être comparés à ceux de la guerre de Troie¹³. On touche ici à ce qui motive, aux yeux de l'interprète, le bonheur ou le malheur d'une hyperbole. Pour être jugée heureuse, l'hyperbole doit porter sur un objet qui mérite d'être exagéré.

Selon la nature de l'objet considéré un même énoncé peut évidemment être interprété comme une hyperbole heureuse ou comme une vulgaire exagération. Si les hyperboles de Matamore en (25) ne sont pas interprétées comme celles, par exemple, de Rodrigue, c'est que l'on sait précisément que Matamore n'est pas Rodrigue. L'un et l'autre ont le même désir d'exalter leur force et leur courage, l'un et l'autre, pour ce faire, ont également recours au procédé hyperbolique, mais seul le second peut espérer y trouver son compte. Dans la bouche de Rodrigue, l'hyperbole suivante aurait eu un tout autre effet :

(23) **Matamore:** *Le seul bruit de mon nom renverse les murailles, / Défait les escadrons, et gagne les batailles.* (Corneille, *L'Illusion comique*)

On retrouve d'ailleurs la même hyperbole dans un texte où Boileau, plagiant Corneille, loue le prince de Condé. Si Fontanier juge cette fois l'hyperbole heureuse, c'est qu'à ses yeux le Grand Condé — son nom l'indique suffisamment — est sans doute plus à la hauteur d'une telle exagération que ne l'était Matamore :

Quelle force et quel pouvoir Boileau ne donne-t-il pas au nom de Condé, dans son épître sur le passage du Rhin!
Condé, dont le nom seul fait tomber les murailles, Force les escadrons, et gagne les batailles. (1977, 124)

On se souvient que pour Gracian, l'hyperbole s'impose dans «les situations extraordinaires», lorsque «la pensée et le mot doivent l'être aussi» (1983, 168). Dans cet autre passage du même auteur, le bonheur de l'hyperbole est caractérisé comme dépendant de «quelque circonstance particulière» susceptible de fournir «le motif et le prétexte de l'exagération» :

¹³ Ce dont Fontanier ne tient pas compte, c'est qu'une telle hyperbole n'est précisément pas énoncée par Racine, mais par Pyrrhus, et contribue ainsi à caractériser le personnage. De même que Corneille ne met pas dans la bouche de Matamore les mêmes hyperboles que dans celles de Rodrigue (voir plus loin, ex. (44) et (45)), Racine cherche ici à dénoncer le langage de Pyrrhus plutôt qu'à garantir le bonheur de cette hyperbole.

Quelque circonstance particulière, qui soit le motif et le prétexte de l'exagération, est donc indispensable pour qu'elle ne soit pas gratuite mais pertinente. [...] Sans aucun de ces appuis, l'exagération est risquée, pour le moins gratuite et sans fondement. La circonstance particulière sur laquelle on prend pied pour raisonner excuse et semble même obliger à l'exagération. (*idem*, 171-172)

Cette «circonstance particulière» est due à la nature de l'objet représenté. Pour être jugée heureuse, l'hyperbole doit porter sur un objet sortant de l'ordinaire, en ce qui concerne le degré où il se trouve posséder la propriété qui lui est attribuée dans l'énoncé. Dans ces conditions l'exagération peut être perçue comme légitime et faire le bonheur d'une hyperbole, car elle est alors le seul moyen de restituer à l'objet en question sa vraie place, en le présentant comme une espèce d'exagération de la réalité elle-même. Selon Quintilien, «l'hyperbole est une qualité, lorsque la chose dont nous devons parler dépasse les limites naturelles. Il est permis en effet de dire plus, parce que nous ne pouvons dire autant qu'il faut, et mieux vaut aller au delà que rester en deçà» (1978, 125)¹⁴. A propos d'une hyperbole d'Hérodote, décrivant les guerriers des Thermopyles comme se défendant «avec leurs mains, avec leurs dents, jusqu'à ce que les Barbares les couvrissent de traits», Longin répond à un interlocuteur imaginaire :

«Là, est-il possible de combattre avec les dents contre des hommes armés; et comment être recouvert sous les traits?» diras-tu; si ce n'est pourtant qu'on y croit; car le fait ne semble pas rapporté en vue de l'hyperbole; c'est l'hyperbole qui naît logiquement du fait. (1991, 115)

Exemple et commentaire que l'on retrouve d'ailleurs dans l'*Encyclopédie*, sous la plume de Jaucourt qui se réfère d'abord à Quintilien mais dont on a peine à croire qu'il n'ait pas aussi lu Longin avant de rédiger ces lignes :

L'hyperbole n'a rien de vicieux pour être «*ultra fidem*», pourvu qu'elle ne soit pas «*ultra modum*», comme s'exprime Quintilien. Elle est même une beauté, ajoute-t-il, lorsque la chose dont il faut parler est extraordinaire, et qu'elle a passé les bornes de la nature;

¹⁴ Comme le stipulait déjà Aristote dans ses préceptes sur la péroraison, «ce qui vient ensuite est d'amplifier ou d'abaisser, selon la nature du sujet; car il faut être d'accord sur les faits si l'on veut en dire l'importance; de fait, la croissance des corps ne provient que d'états préexistants» (1989, 96).

car il est permis de dire plus, parce qu'il est difficile de dire autant; et le discours doit plutôt aller au delà, que de rester en deçà. Ainsi Hérodote en parlant des Lacédémoniens qui combattirent au pas des Thermopyles, dit «qu'ils se défendirent en ce lieu jusqu'à ce que les Barbares les eussent ensevelis sous leurs traits». L'on voit par cet exemple, que les belles hyperboles cachent ce qu'elles sont; c'est ce qui leur arrive, quand je ne sais quoi de grand dans les circonstances, les arrache à celui qui les emploie; il faut donc qu'il paraisse, non que l'on ait amené les choses pour l'hyperbole, mais que l'hyperbole est née de la chose même. (1967, 404)

Tout ce qui est démesuré, extraordinaire, appelle l'hyperbole. Le nez de Cyrano de Bergerac, par exemple. Dans le texte de Rostand, le seul personnage qui ose s'aventurer à le décrire sans avoir recours à une hyperbole est le Vicomte de Valvert, dont l'intervention est alors ressentie comme inadéquate, impropre à nous restituer la réelle envergure de cet appendice. L'intervention de Valvert est d'ailleurs instantanément corrigée par cette longue suite d'hyperboles qui composent la célèbre tirade de Cyrano :

(24) **Le Vicomte:** Vous... vous avez un nez... heu... un nez... très grand.
[...]

Cyrano: Ah! non! c'est un peu court, jeune homme! / On pouvait dire... Oh! Dieu!... bien des choses en somme... / En variant le ton, — par exemple tenez: / **Agressif:** «*Moi, monsieur, si j'avais un tel nez, Il faudrait sur le champ que je me l'amputasse!* [...] (Rostand, *Cyrano de Bergerac*)

Si le nez de Cyrano, à l'image de toutes les qualités du grand personnage, est voué à l'hyperbole, c'est précisément parce qu'il est d'une dimension telle, que seule l'exagération peut nous le restituer dans toute son ampleur. Le passage suivant est à ce sujet très éloquent :

(25) **Ragueneau:** Un nez!... Ah! messeigneurs, quel nez que ce nez-là!... / On ne peut voir passer un pareil nasigère / Sans s'écrier: «Oh! non, vraiment, il exagère!» / Puis on sourit, on dit: «Il va l'enlever...» Mais / Monsieur de Bergerac ne l'enlève jamais. (Rostand, *Cyrano de Bergerac*)

Étant donné qu'il paraît faux même à ceux qui le voient en chair et en os, le nez de Cyrano fait partie de ces objets qui font nécessairement le bonheur des hyperboles, et leur donne une raison d'être incontestable.

L'IRONIE

chapitre 3

RAILLERIE ET ANTIPHRASE

L'ironie dans la tradition rhétorique

Dès l'antiquité, les rhétoriciens ont cherché à classer l'ironie parmi les tropes au sens étroit du terme où la signification d'un mot, d'une expression ou d'une phrase était supposée faire localement l'objet d'un transfert conceptuel. L'ironie était ainsi définie comme un trope d'opposition — désigné par la suite comme une antiphrase — consistant à exprimer quelque chose en signifiant le contraire, par pur effet de style. En attribuant dans ce cas au verbe *dire* le sens de *signifier* plutôt que d'*affirmer*, Cicéron soutient notamment que l'ironie «dit le contraire de ce que l'on veut faire entendre et est très agréable dans un discours lorsqu'elle est traitée sur un ton, non pas oratoire, mais familier» (1971, 84). Le plus ancien témoignage d'une telle conception de l'ironie se trouve dans la *Rhétorique à Herennius* qui stipule qu'un trope (traduit en latin par le terme de «permutatio») peut instaurer une relation d'opposition («contrarium») entre une signification primaire assimilée à une forme linguistique («verbis») et une signification dérivée, ou figurée, sous-jacente à ce que le locuteur exprime («sententia»). Les exemples proposés sont bel et bien des exemples d'ironie :

La permutation consiste à donner au fond un sens différent de la forme [Permutatio est oratio aliud verbis aliud sententia demonstrans]. Elle revêt trois aspects : similitude, argument, opposition [...]. Pour l'opposition, par exemple, nous appellerions *Énée* un homme impie qui aura frappé son père, *Hippolyte* un débauché et un adultère. (Le Guern, 1976, 50)¹

Cette conception de l'ironie comme figure de mot implique que le mot *Énée* signifie dans ce cas, par un transfert de signification, *homme impie qui a frappé son père*, que le mot

¹ Le texte précise encore, dans un passage non traduit par Le Guern, que la permutation serait fondée sur une opposition, «par exemple, si l'on traitait ironiquement d'économe et de parcimonieux un prodigue et un dépensier» (*Rhétorique à Herennius*, 1989, 189). J'ai préféré, lorsque cela était possible, citer les excellentes traductions proposées par Le Guern dans son article traitant de l'histoire de la notion d'ironie dans la tradition rhétorique.

Hippolyte signifie *débauché et adultère* ou encore, pour prendre un exemple qui ne soit pas assorti d'une antonomase, que les mots *économe* et *parcimonieux* signifient *prodigue* ou *dépensier* dans l'exemple cité en note. Une telle conception de l'ironie sera sans cesse reformulée dès Cicéron — pour qui «les mots sont inversés quand Crassus, plaidant pour Aculéo [...] contre Gratidianus dont l'avocat Aelius Lamia était, vous le savez, extrêmement laid, dit : *Écoutons ce beau garçon*» (Le Guern, 1976, 51) — jusqu'à Dumarsais qui précise bien que «les mots dont on se sert dans l'ironie ne sont pas pris dans le sens propre et littéral» (1988, 156). Dans les deux cas l'ironie est conçue comme une figure de mot consistant à inverser une signification littérale, associée à la forme linguistique d'un énoncé, de manière à instaurer ponctuellement une signification figurée qui soit adaptée à ce qui est exprimé.

Après avoir postulé que l'ironie peut être un trope au sens étroit, en contrepoin t à sa première définition illustrée par l'exemple de Crassus, Cicéron aborde l'ironie sous un autre angle en l'assimilant non plus à une figure de mot mais à une figure de pensée :

C'est une chose spirituelle encore que la dissimulation, quand on dit autre chose que ce que l'on pense, non pas selon cette catégorie dont j'ai déjà parlé, où l'on dit le contraire, comme Crassus à Lamia, mais en s'appliquant, par une raillerie continue, dissimulée sous un ton sérieux, à parler autrement que l'on ne pense [...]. Fannius, dans ses Annales, dit que notre Émilien, le second Africain, excellait dans ce genre et l'appelle d'un mot grec : *eïron* [l'ironique], mais, suivant ceux qui connaissent l'antiquité mieux que moi, je pense que c'est Socrate qui l'a emporté sur tous dans cette ironie et cette dissimulation par l'agrément et par la culture. (Le Guern, 1976, 51)

Pour Cicéron l'ironie semble donc tenir, soit à une antiphrase ponctuelle où simplement «les mots sont inversés» dans l'expression de la pensée, soit à «une raillerie continue, dissimulée sous un ton sérieux», consistant à exprimer «autre chose que ce que l'on pense», «à parler autrement que l'on ne pense». Les mots conservent alors leur signification pour permettre au locuteur de railler, de se moquer de quelqu'un, apparemment en feignant de croire, de prendre à son compte une pensée que l'on rejette. Vers la fin du premier siècle, Quintilien propose une distinction analogue entre «l'ironie considérée comme trope» et «l'ironie considérée comme figure» :

L'ironie donc, considérée comme figure, ne diffère à peu près en rien, quant au genre, de l'ironie comme trope; car, en l'une et en l'autre, il faut toujours comprendre le contraire de ce qu'on y dit. Mais si on les examine de près, on n'aura pas de peine à voir que ce sont des espèces différentes. Premièrement, le trope se laisse pénétrer plus aisément, et, bien qu'il présente un sens et en renferme un autre, ce dernier sens est moins déguisé : car tout le contexte est à peu près au sens propre [...]. D'où il suit en second lieu que le trope est aussi plus court. Dans la figure, au contraire, on feint tout à fait de penser ce qu'on ne pense pas, mais d'une manière qui est plutôt apparente que véritablement accusée : là ce sont des mots pour d'autres mots, ici c'est un sens qu'on cache sous des mots qui en expriment matériellement un autre [...]. La vie entière d'un homme peut n'être qu'une ironie continuelle, comme parut l'être celle de Socrate. Aussi l'appelait-on *eïron*, parce qu'il contrefaisait l'ignorant, et faisait semblant d'admirer les autres comme des sages. En un mot, de même qu'une métaphore prolongée devient une allégorie, de même une succession d'ironies qui, prises isolément, formeraient autant de tropes, constitue la figure de l'ironie. (Le Guern, 1976, 52-53)

Ainsi, selon Quintilien, en tant que trope l'ironie se réduit à une simple antiphrase, mais en tant que figure elle comprend une autre composante, par laquelle le locuteur «feint tout à fait de penser ce qu'il ne pense pas». En tant que figure l'ironie consiste à feindre d'adhérer à ce qui est exprimé dans le but d'une part de se moquer — Socrate contrefait l'ignorance et l'admiration naïve afin de railler celui qu'il prend pour cible — et d'autre part de communiquer sa propre pensée par antiphrase. L'ironie ne saurait alors être assimilée à une simple inversion de la signification des mots et des phrases puisqu'elle consiste avant tout à se moquer de quelqu'un en feignant d'adhérer et de chercher à faire croire à ce qui est précisément exprimé littéralement. Non seulement l'ironie ne se réduit pas à une simple antiphrase, mais cette dernière ne consiste pas dans ce cas à inverser la signification d'un mot ou d'une phrase de la langue. L'antiphrase ironique porte alors sur ce qui est exprimé littéralement dans un énoncé à l'aide de mots et de phrases dont la signification demeure tout à fait inchangée.

Cette distinction entre l'ironie considérée comme trope et l'ironie considérée comme figure est à l'origine d'une question qui prend sa source à la fois chez Cicéron et chez Quintilien et que l'on retrouve sous diverses formes tout au long de la tradition rhétorique. Elle peut sommairement être formulée comme suit : faut-il rapprocher l'ironie de la métaphore en la considérant

comme un trope au sens étroit, comme une «figure de mot» qui ne concerne précisément que la signification des mots sans toucher à la pensée du locuteur, ou faut-il considérer l'ironie comme une «figure de pensée», analogue à l'allégorie, où le sens des mots reste inchangé mais où la pensée exprimée littéralement n'est pas réellement communiquée par le locuteur ? Comme le relève très justement Finlay, la tradition rhétorique nous lègue ainsi deux conceptions différentes de l'ironie, qu'il est nécessaire de continuer à dissocier :

We therefore have divergent tendencies within the rhetorical tradition which must be sorted out before we can derive any rhetorical or new-rhetorical theories and definitions of irony. For the former, the use of rhetorical irony would be conceived as a grammar of laws, figures or tropes making up a fixed syntactic and semantic structures [...]. While for the latter an understanding of the pragmatic aspects of irony would lead to a conception of irony as a discursive act, invoking contextual positioning and communicational competencies. (1988, 12)

A l'aube du XVII^{ème} siècle, le Hollandais Vossius associe ces deux conceptions antagonistes de l'ironie aux approches opposées de ceux qu'il appelle les «rhétoriciens» et les «écrivains» :

Les rhétoriciens semblent utiliser ce terme autrement que les écrivains. Pour ces derniers en effet, l'ironie c'est la dissimulation [*dissimulatio*], l'art de dérober sa pensée [*dissimulantia*]. Cicéron, en effet, traduit le terme grec d'*eïroneïa* par ces deux termes, il nous atteste également que si Socrate a été surnommé *eïron*, c'est parce que, dans l'art de dérober sa pensée, il surpassait de loin tous ses contemporains en esprit et en culture. [...] Mais pour les rhétoriciens, il y a ironie quand, au travers de ce que nous disons, nous signifions le contraire. (1978, 498)

Selon Vossius, les «rhétoriciens» défendent une conception de l'ironie comme figure de mot alors que les «écrivains» la conçoivent comme «l'art de dérober sa pensée derrière ce qu'on exprime», c'est-à-dire, selon Cicéron notamment, à «parler autrement que l'on ne pense», à exprimer une pensée que l'on ne prend pas réellement à son compte². La notion de trope au sens

² Ce sera également, beaucoup plus proche de nous, l'approche des romantiques allemands, dont Friedrich Schlegel, qui conçoivent l'ironie comme le principe même de la littérature, puisqu'elle permet à l'auteur de se détacher, de s'élever

étroit, appliquée à un transfert conceptuel, ayant été exclue d'entrée de jeu de nos considérations, c'est à une conception de l'ironie comme figure de pensée — telle que la conçoivent, selon Vossius les «écrivains» de la tradition rhétorique — que nous allons nous référer dans cette étude. C'est à une figure de pensée et non de mot que nous allons assimiler l'ironie. La conception de ceux que Vossius appelle «rhétoriciens» ne permet en effet de décrire, ni le procédé de l'ironie dans toute sa complexité qui consiste notamment à mettre en jeu une forme de raillerie, ni le procédé de l'antiphrase en particulier³.

Ainsi chez Dumarsais, par exemple, l'ironie ne consiste nullement à exprimer une pensée que l'on juge erronée, de manière à la fois à se moquer de quelqu'un et à communiquer indirectement une pensée contraire. Elle consiste à exprimer la pensée du locuteur en inversant simplement la signification de certains mots employés ironiquement. Non seulement l'ironie est ainsi purement et simplement antiphrase mais cette antiphrase n'a pas pour objet une pensée, de forme propositionnelle, correspondant à ce qui est exprimé dans l'énoncé. L'antiphrase porte alors sur une forme conceptuelle associée à un mot ou à un groupe de mots à l'intérieur d'une phrase :

L'ironie est une figure par laquelle on veut faire entendre le contraire de ce que l'on dit : ainsi les mots dont on se sert dans l'ironie, ne sont pas pris dans le sens propre et littéral. Boileau, qui n'a pas rendu à Quinault toute la justice que le public lui a rendue depuis, a dit par ironie: *Je le déclare donc, Quinault est un Virgile*. Il voulait dire un mauvais poète. (1988, 156)

Il est intéressant d'observer que Fontanier prend la peine, avant de soutenir que l'ironie est bel et bien notamment une forme de raillerie, de reprocher à Dumarsais sa définition de l'ironie comme antiphrase — définition non seulement incomplète mais surtout qui exclut, dans sa formulation même, toute espèce d'amendement :

au-dessus de ce qui, dans l'oeuvre, est forcément conditionné par la nécessité de laisser libre cours à l'enthousiasme et à l'imagination du narrateur ou du héros.

³ Une telle conception ne convient qu'à certaines ironies complètement lexicalisées comme *c'est du joli, excusez-moi du peu*, mais en aucun cas à l'ironie vive ou vivante (au sens de Ricoeur, 1975), où les mots conservent leur signification.

Cette définition ne présente-t-elle pas une sorte de renversement d'ordre dans les idées ? Ne semble-t-elle pas supposer que le contraire de ce qu'on dit doit être entendu avant qu'on le dise, ou, ce qui revient au même, qu'on veut faire entendre presque avant que de dire ? Par conséquent, ne semble-t-elle pas supposer que l'effet de la figure précède la figure ? Il eût été, si je ne me trompe, plus naturel et plus exact de dire que l'ironie est une figure par laquelle on dit le contraire de ce qu'on veut faire entendre. C'est la définition que donne l'Académie, et on la retrouve dans presque toutes les rhétoriques. Cependant je crois que cette définition est encore incomplète, [...] il me semble que ce qui fait le caractère particulier de l'ironie, c'est toujours une sorte de raillerie ou plaisante ou amère, et qu'ainsi on donnerait une idée un peu plus exacte de cette figure, si on disait qu'elle consiste à dire, par manière de raillerie, tout le contraire de ce qu'on pense ou de ce qu'on veut faire penser aux autres. (1967, 199-200)

Pour expliquer en quoi consiste la raillerie ironique, Fontanier juge nécessaire de préciser qu'avant de faire entendre le contraire de ce qu'il dit, l'ironiste commence par exprimer une pensée qu'il ne prend pas réellement à son compte. C'est à partir de là qu'il est à la fois en mesure de railler et de communiquer sa propre pensée par antiphrase⁴. Dans un article de *L'Encyclopédie*, Beauzée s'opposait déjà fermement à Dumarsais, à propos du même exemple de Boileau, en insistant sur le fait que l'ironie n'est pas une figure de mot mais une figure de pensée. Ses commentaires à ce sujet annoncent la position qui sera défendue dans cette étude :

Quintilien distingue deux espèces d'ironie, l'une trope, l'autre figure de pensée. C'est un trope, selon lui, quand l'opposition de ce que l'on dit à ce que l'on prétend dire ne consiste que dans un mot ou deux. [...] C'est une figure de pensée lorsque, d'un bout à l'autre, le discours énonce précisément le contraire de ce que l'on pense. [...] La différence que Quintilien met entre ces deux espèces est la même que celle de l'allégorie et de la métaphore. N'y a-t-il pas ici quelque inconséquence ? [...] M. du Marsais, plus conséquent, n'a regardé l'ironie que comme un trope, par la raison que les mots dont on se sert dans cette figure ne sont pas pris, dit-il, dans le sens propre et littéral : mais ce grammairien ne s'est-il pas mépris lui-même ? «Les tropes, dit-il, sont des figures par lesquelles on fait prendre à

⁴ Je rappelle que Fontanier conçoit l'ironie, de même que par exemple l'allégorie et l'hyperbole, comme un «trope improprement dit» qui ne tient pas aux mots mais au «discours», et s'oppose ainsi aux «tropes proprement dits» que sont à ses yeux la métaphore et la métonymie.

un mot une signification qui n'est pas précisément la signification propre de ce mot». Or il me semble que dans l'ironie, il est essentiel que chaque mot soit pris dans sa signification propre, autrement l'ironie ne serait plus une ironie, une moquerie, une plaisanterie, «*illusio*», comme le dit Quintilien. Par exemple, lorsque Boileau dit *Quinault est un Virgile*, il faut, 1° qu'il ait pris le nom individuel de *Virgile* dans un sens appellatif pour signifier, par antonomase, *excellent poète*; 2° qu'il ait conservé à ce mot ce sens appellatif que l'on peut regarder en quelque sorte comme propre relativement à l'ironie. [...] Ainsi le nom de *Virgile* est pris ici dans la signification que l'antonomase lui a assignée, et l'ironie n'y fait aucun changement. C'est la proposition entière, c'est la pensée qui ne doit pas être prise pour ce qu'elle paraît être; en un mot, c'est dans la pensée qu'est la figure. (1967, 906-907)

Après avoir reproché à Quintilien «quelque inconséquence» à vouloir traiter l'ironie à la fois comme un trope au sens étroit et comme une figure de pensée, Beauzée s'en prend alors à Dumarsais qui, pour être plus conséquent de n'avoir «regardé l'ironie que comme un trope» au sens étroit, comme une figure de mot, ne se méprend pas moins gravement puisque l'ironie doit au contraire être assimilée à une figure de pensée. Selon Beauzée, si l'ironie est «moquerie», «plaisanterie», c'est en vertu de la prise en charge simulée — et cependant bel et bien revendiquée — de ce qui correspond à une pensée exprimée littéralement et c'est par conséquent sur cette pensée que va porter l'antiphrase. Dans cette perspective, d'une part l'ironie ne se réduit pas à une simple antiphrase puisqu'elle consiste également à railler celui qu'elle prend pour cible, et d'autre part cette antiphrase n'est pas conçue comme un procédé touchant à la signification d'un mot ou d'une phrase. Beauzée souligne très explicitement que l'antiphrase ironique ne consiste aucunement à inverser le sens des mots. L'ironie ne procède en rien, selon Beauzée, d'une figure de mot consistant à employer un mot ou un groupe de mots pour un autre, avec une autre signification, mais d'une figure de pensée consistant à prétendre dire une chose et à vouloir en dire une autre.

La raillerie ironique

La plupart des approches récentes ont le mérite de ne pas assimiler l'ironie à ce que les rhétoriciens définissaient comme une figure de mot. Selon Grice et Searle, l'ironiste feint de prendre à son compte l'opinion qu'il exprime, tout en signalant,

par la fausseté manifeste d'une telle opinion, son intention de communiquer le contraire, l'opposé de ce qu'il exprime. Cette définition a pour seul tort de réduire l'ironie à une simple antiphrase, c'est-à-dire de négliger sa valeur de raillerie, sa faculté de prendre quelqu'un pour cible. Comme le précise notamment Kerbrat-Orecchioni, outre le fait qu'ils consistent à communiquer une pensée figurément — par antiphrase dans le cas de l'ironie — les tropes ont également une valeur qu'elle appelle «illocutoire» ou «pragmatique», dont relève notamment la raillerie ironique. Dans les grandes lignes, moyennant essentiellement quelques mises au point terminologiques, le passage suivant serait tout à fait en adéquation avec une conception des tropes et de l'ironie comme figure de pensée, telle qu'elle est défendue dans cette étude :

L'ironie est un trope ayant une «valeur illocutoire» bien caractérisée (encore qu'elle comporte de nombreuses variantes, et différents degrés de «force») : ironiser, c'est toujours d'une certaine manière railler, disqualifier, tourner en dérision, se moquer de quelqu'un ou de quelque chose. [...]

Cela ne veut pas dire que les autres tropes soient toujours neutres illocutoirement : la litote et l'hyperbole ont au contraire des valeurs pragmatiques relativement constantes, et la métaphore peut parfois être utilisée (Aristote insiste là-dessus en divers lieux : on oublie trop souvent que la rhétorique ancienne et classique accorde une large place aux considérations pragmatiques) pour exalter ou rabaisser l'objet qu'elle dénote. Mais il est incontestable que l'ironie est le trope le plus nettement, le plus fortement illocutoirisé, et que sa valeur pragmatique doit donc être incorporée à sa définition (alors qu'on peut sans dommage en faire l'économie dans la définition de la métaphore).

Deux ingrédients entrent donc dans la composition de l'ironie — d'où cette définition du Petit Robert 1967 : IRONIE : «Manière de se moquer (de quelqu'un ou de quelque chose) en disant le contraire de ce que l'on veut faire entendre» — mais le problème se complique du fait que sans être radicalement indépendants, ces deux ingrédients sont relativement autonomes. (1980, 120)

Kerbrat-Orecchioni souligne à juste titre que l'ironie, dans la tradition rhétorique, ne consiste pas seulement à faire entendre, par antiphrase, le contraire de ce qu'on exprime. Chez Fontanier notamment l'ironie «consiste à dire, par manière de raillerie, tout le contraire de ce que l'on pense ou de ce que l'on veut faire penser aux autres» (1967, 200), précision qu'il importe de ne pas négliger car elle désigne une propriété essentielle du phénomène.

Reste cependant à spécifier de qui l'on se moque dans l'ironie (ou de quoi), et surtout de quelle manière, car les rhétoriciens restent à ce sujet très hésitants et évasifs. Il faut ici se garder, à mon avis, de suivre Kerbrat-Orecchioni lorsqu'elle affirme que «l'antiphrase n'est sans doute pour l'ironie qu'un moyen de parvenir à ses fins dépréciatives» (1980, 122). En distinguant dans l'ironie deux composantes, et en supposant qu'une telle analyse devrait être étendue à d'autres tropes comme la litote, l'hyperbole et la métaphore, Kerbrat-Orecchioni met le doigt sur une question essentielle. Mais pour expliquer que l'ironie consiste notamment à «railler, disqualifier, tourner en dérision, se moquer de quelqu'un ou de quelque chose», elle relève ensuite que l'antiphrase exprime «un contenu patent positif» afin de communiquer «un contenu latent négatif» (1980, 121). Dans son ouvrage sur l'implicite, la même raison est invoquée :

[...] l'ironie comporte toujours en outre cette composante pragmatique particulière: ironiser c'est toujours plus ou moins s'en prendre à une cible qu'il s'agit de disqualifier [...]. D'où cette contrainte souvent signalée sur le sens de l'inversion sémantique, radicale ou partielle, qui caractérise le trope ironique : il consiste à traiter en termes apparemment valorisants une réalité qu'il s'agit en fait de dévaloriser — donc en la substitution d'une expression littéralement positive à l'expression négative normale (le parcours interprétatif s'effectuant évidemment dans l'autre sens: du contenu littéral positif au contenu dérivé négatif). (1986, 102)

Bien qu'elle adopte d'entrée de jeu une conception de l'ironie comme figure de pensée, comme fait d'interprétation plutôt que de signification, Kerbrat-Orecchioni se méprend sur la nature de la raillerie ironique, qu'elle impute à la valeur dépréciative du contenu véhiculé par antiphrase. Kerbrat-Orecchioni définit ainsi comme cible de la raillerie ce qui fait l'objet d'une louange ironique et corrélativement d'une antiphrase dévalorisante. Une telle hypothèse l'amène à supposer que lorsque quelqu'un affirme ironiquement, sous une pluie torrentielle, qu'il fait un temps magnifique, c'est pour railler non un jugement sur le temps mais le temps lui-même, à qui l'ironiste reprocherait précisément d'être exécrationnel. L'ironie servirait ainsi à dire le mal et la raillerie serait simplement due au fait que l'antiphrase véhicule un contenu dépréciatif à l'égard de ce qu'elle décrit, assimilé à ce qu'elle prend pour cible. Plusieurs

définitions récentes de l'ironie ont adopté sur ce point la position de Kerbrat-Orecchioni. Ainsi selon Hutcheon notamment :

La fonction pragmatique de l'ironie consiste en une signalisation d'évaluation, presque toujours péjorative. La raillerie ironique se présente généralement sous forme d'expressions élogieuses qui impliquent au contraire un jugement négatif. Sur le plan sémantique, une forme laudative manifeste sert à dissimuler une censure moqueuse, un blâme latent. (1981, 142)

A ma connaissance les rhétoriciens n'ont jamais formulé une telle hypothèse pour rendre compte de la raillerie qui est en jeu dans l'ironie. Cicéron, par exemple, affirme que l'ironie consiste «par une raillerie continue, dissimulée sous un ton sérieux, à parler autrement que l'on ne pense» (Le Guern, 1976, 51), définition qui implique que la raillerie n'est pas due à ce qui est communiqué par antiphrase mais plutôt aux prétentions énonciatives apparentes du locuteur. Et de même en stipulant que l'ironie «consiste à dire, par manière de raillerie, tout le contraire de ce que l'on pense ou de ce que l'on veut faire penser», Fontanier (1967, 200) assimile la raillerie ironique au fait de prétendre adhérer à une opinion que l'on rejette, que l'on désapprouve, sans stipuler qu'une telle opinion doive être nécessairement laudative afin de véhiculer, par antiphrase, un jugement défavorable à l'égard de son objet. Certes les traités de rhétorique ont souvent relevé que l'ironie consiste généralement à dévaloriser son objet par antiphrase et non l'inverse, certes ils ont parfois distingué l'ironie proprement dite des «astésismes», «hypocorismes» et autres antiphrases valorisantes plutôt que dévalorisantes, mais sans jamais stipuler que la raillerie mise en jeu dans l'ironie puisse être assujettie à la nature de l'antiphrase. Il existe sans aucun doute une différence sensible — sur laquelle nous reviendrons — entre les ironies consistant à dévaloriser leur objet sous forme de louange et celles consistant à faire éloge sous forme de blâme⁵, mais ces formes sont strictement équivalentes

⁵ Distinction reprise notamment par Bergson (1989, 97) lorsqu'il précise que «l'ironie» consiste à énoncer «ce qui devrait être [le bien, le bon, le juste] en feignant de croire que c'est précisément ce qui est», alors que «l'humour» consiste à décrire «minutieusement et méticuleusement ce qui est [le mal, l'imparfait], en affectant de croire que c'est bien là ce que les choses devraient être». Voir également à ce sujet Morier (1961) qui sépare «l'ironie d'opposition» et «l'ironie de conciliation» ou «humour».

du point de vue de leur capacité à tourner en dérision celui qui est pris pour cible. La raillerie qui est en jeu dans l'ironie est tout à fait indépendante du caractère dépréciatif ou laudatif de ce qui est communiqué par antiphrase.

Comme le souligne Berrendonner (1981, 225), une conception stipulant que l'ironie consiste à exprimer un jugement favorable pour faire entendre, par antiphrase, un jugement défavorable à l'égard de son objet pêche en premier lieu par son manque de généralité. Considérons les exemples suivants :

(26) **Elle:** [...] Tu sais, Luce était très fâchée quand son frère a épousé cette idiote, elle était furieuse que ce ne soit pas moi qu'il épouse. (Un temps). A une époque, ça a failli se faire. (Un temps) Mais ça ne s'est pas fait.

Lui: Dommage.

Elle: Qui sait ?

Lui: C'est vrai *il a tellement de chic*, avec son crâne en boule de billard.

Elle: Le pauvre. Ce n'est pas sa faute. A trente ans, il n'avait plus un cheveu. (Sallenave, *Conversations conjugales*)

(27) Dimanche soir sur la place Bel-Air, vers 23 heures, [...] *est apparu en un éclair un redoutable cyclomoteur à l'éclairage scandaleusement défaillant, engin guidé à une terrifiante vitesse par un dangereux adolescent. Mais un héroïque représentant de la force publique, nonobstant le réel péril, n'a pas hésité à interpellé l'incivique trublion et à lui infliger subséquemment la verbalisation réglementaire.* (Courrier des lecteurs, *24 Heures*)

L'exemple (26) fait notamment apparaître les limites d'une telle analyse, car il ressort ici tout à fait clairement que l'ironie de Lui consiste simultanément à prendre pour cible Elle, son épouse et interlocutrice, et à dévaloriser par antiphrase le frère de Luce, un rival malheureux dont la calvitie est jugée peu avantageuse. Même si l'ironie consiste dans ce cas à formuler un compliment relatif au frère de Luce dans le but de communiquer un jugement défavorable à son égard, il apparaît donc immédiatement que la raillerie qui est en jeu dans une telle ironie ne tient aucunement au caractère dévalorisant de ce qui est communiqué par antiphrase. Pour rendre compte de la façon dont l'ironie de Lui prend Elle pour cible, rien ne sert d'invoquer le caractère dévalorisant de ce qui est communiqué par antiphrase à propos du frère de Luce.

De même en (27) où l'antiphrase consiste à exprimer d'une part une critique concernant un adolescent et son cyclomoteur et d'autre part un compliment sur un agent de la circulation de façon à minimiser le délit du premier et à condamner l'intervention intempestive du second. En se fondant sur une conception de la raillerie inféodée à une antiphrase dévalorisante, on serait amené à considérer que seules les observations portant sur l'*héroïque représentant de la force publique* ont ici valeur de raillerie ironique, étant donné que seules ces observations consistent à «traiter en termes apparemment valorisants une réalité qu'il s'agit en fait de dévaloriser». Quant aux observations concernant le *redoutable cyclomoteur* et l'*incivique trublion*, elles ne sauraient prendre pour cible qui que ce soit puisqu'elles consistent à exprimer un jugement critique concernant un adolescent que le locuteur cherche à innocenter et à réhabiliter par antiphrase. Or non seulement les ironies successivement mises en jeu dans cet exemple sont tout aussi railleuses, si je puis dire, les unes que les autres, mais elles prennent toutes pour objet une seule et même cible, à savoir l'agent de la circulation. Certes l'ironie consiste ici accessoirement, en parlant d'un *héroïque représentant de la force publique*, à dévaloriser par antiphrase celui qui par ailleurs est raillé et pris pour cible, mais il n'en demeure pas moins que ce qui lui est alors reproché par antiphrase (à savoir qu'il n'a fait preuve d'aucune espèce d'héroïsme) ne saurait être assimilé à ce qui lui est reproché en tant que cible de l'ironie (qui serait plutôt sur ce point de se croire héroïque). Non seulement l'ironie ne consiste pas nécessairement à prendre pour cible l'objet ou même l'individu sur lequel porte ce qui est exprimé et corrélativement ce qui est communiqué par antiphrase, mais surtout ce n'est jamais sur le caractère éventuellement dévalorisant de cette dernière que se fonde la raillerie qui est en jeu dans l'ironie.

Considérons à ce sujet un dernier exemple, tiré du *Neveu de Rameau* de Diderot, où il apparaît clairement que la raillerie ironique est étrangère à l'antiphrase même lorsque cette dernière vise accessoirement à blâmer celui qui est pris pour cible. Comme le précédent, cet exemple pourrait également prêter à confusion si le caractère prêté à Rameau (Lui) ne nous permettait pas de distinguer clairement les deux formes de reproche que lui adresse ici le Philosophe (Moi). Dans le passage qui précède immédiatement cet extrait, fatigué de l'entendre se lamenter d'être pauvre, le Philosophe vient de demander à Rameau ce qu'il

ferait de sa fortune s'il lui arrivait de devenir riche, et ce dernier de lui répondre qu'il en ferait le pire usage en s'adonnant au libertinage, à l'ivresse, à la médisance, ainsi qu'à *toutes sortes de travers et de vices*. Le dialogue continue comme suit :

(28) **Moi:** *Au digne emploi que vous feriez de la richesse, je vois combien c'est grand dommage que vous soyez gueux. Vous vivriez là d'une manière bien honorable pour l'espèce humaine, bien utile à vos concitoyens, bien glorieuse pour vous.*

Lui: Mais je crois que vous vous moquez de moi. Monsieur le philosophe, vous ne savez pas de qui vous vous jouez [...]. (Diderot, *Le Neveu de Rameau*)

Au niveau de ce qui est communiqué par antiphrase, l'ironie tend à faire entendre à Rameau que sa pauvreté est un bienfait pour l'humanité et que l'emploi qu'il aurait fait de sa fortune serait inutile ou même indigne et nuisible, autant de reproches qui ne sauraient motiver les protestations de Rameau dont les propres revendications coïncident sur ce point avec ce qui lui est reproché par le Philosophe. Dans le roman de Diderot, Rameau revendique hautement son droit à l'immoralité dans une société qu'il juge précisément immorale. Il ne saurait donc en vouloir au Philosophe de l'accuser d'être indigne à travers son ironie. Riche ou pauvre, Rameau n'a rien contre l'immoralité et ne pourrait que se glorifier d'une telle accusation qui corrobore ce qu'il juge être la seule attitude possible dans le monde. Comme l'ont laissé entendre à maintes reprises les traités de rhétorique, ce n'est pas du côté de ce qui est communiqué par antiphrase mais bel et bien du côté de ce qui est exprimé et prétendument communiqué littéralement qu'il faut chercher à expliquer ce qui motive notamment les protestations de Rameau face à la raillerie qui est en jeu dans l'ironie du Philosophe.

Sans trop anticiper sur cette question qui sera développée par la suite, je précise d'emblée que l'ironie consiste à manifester indirectement, à partir de la fausseté de l'opinion qu'elle exprime, que le locuteur ne cherche pas réellement à employer et à communiquer mais à montrer, à mentionner une opinion qu'il disqualifie implicitement avant de communiquer son propre point de vue par antiphrase. En tant que procédé tropique l'ironie consiste, comme l'hyperbole, à feindre d'employer et donc de communiquer un ensemble d'effets contextuels relatifs à un objet du monde, tout en signalant par ailleurs son intention de feindre, dans le but de mettre en scène, de mentionner cet ensemble

d'effets contextuels. C'est grâce à cela, précisément, que l'ironie est raillerie, qu'elle a la faculté de prendre quelqu'un pour cible, faculté qui tient à une exploitation particulière de la composante expressive de tout énoncé tropique. Contrairement en effet à ce qui se produit dans l'hyperbole — où ce qui est exprimé n'est que temporairement mis en scène afin de faire image, pour permettre ensuite d'alimenter ce qui est communiqué figurément — la mention ironique est sans appel, irréparable en quelque sorte, car elle véhicule une prédication péjorative qui disqualifie définitivement ce qui est exprimé et prétendument communiqué. Qu'un tel contenu soit dépréciatif ou au contraire laudatif, qu'il donne lieu de ce fait à une antiphrase valorisante ou dévalorisante, il est de toute façon rejeté unilatéralement pour être assimilé au point de vue de celui qui est raillé, pris pour cible de l'ironie.

Ainsi, en affirmant ironiquement, sous une pluie diluvienne, que le temps est magnifique, le locuteur ne prend pas pour cible le temps mais toute personne ayant pu affirmer ou simplement supposer préalablement que le temps allait être beau. Le fait qu'il communique alors, par antiphrase, que le temps est exécration n'a rien à voir avec la raillerie qui est en jeu dans son ironie. Et de même en affirmant ironiquement, par exemple, que Pierre est un génie, le locuteur prend pour cible toute personne présentée comme susceptible d'entretenir un point de vue assimilé aux effets contextuels de son affirmation (qu'il s'agisse de Pierre lui-même ou de l'un ou l'autre de ses admirateurs), tout en communiquant son propre point de vue par antiphrase à propos de Pierre. S'il peut se trouver accessoirement que Pierre soit à la fois celui auquel le locuteur fait écho afin de le prendre pour cible de son ironie et celui qui est dévalorisé par antiphrase, il est tout aussi aisé d'imaginer un contexte où une telle ironie fait écho à une opinion de Paul et non de Pierre. Il suffit pour cela de considérer que seul Paul est accusé de se bercer d'illusions sur le génie de Pierre, sans que ce dernier puisse être soupçonné de se croire supérieur. L'exemple (26) met précisément en scène une ironie qui serait susceptible, dans l'absolu, de prendre pour cible celui qui est dévalorisé par antiphrase (le frère de Luce), mais où ce dernier n'est en l'occurrence aucunement visé par la raillerie.

On comprend dès lors la réaction de Rameau face à une ironie qui consiste certes, par antiphrase, à lui reprocher indirectement son attitude indigne et immorale, mais qui tend

avant tout à le prendre pour cible en lui imputant les propos d'un sot qui considère que le vice est vertueux. Or s'il se fait gloire de posséder tous les vices et ne saurait de ce fait s'opposer à ce qui est communiqué par antiphrase, Rameau tient en revanche à ne pas être accusé de confondre le vice et la vertu comme il le relève à plusieurs reprises dans le roman, notamment lorsqu'il affirme par la suite : *Que penseriez-vous de nous si nous prétendions, avec des mœurs honteuses, jouir de la considération publique; que nous sommes des insensés.* Contrairement à ce que laisse entendre le Philosophe en le prenant pour cible de son ironie, jamais Rameau n'épouserait un point de vue consistant à confondre le vice et la vertu en qualifiant de *digne* l'emploi qu'il aurait fait de la richesse, et d'*honorable*, d'*utile*, de *glorieuse*, la vie dissolue dont il rêve. L'opinion qui est ici mise en scène et prise pour cible de l'ironie du Philosophe est celle d'un hypocrite ou d'un imbécile, en tous les cas d'un individu immoral sans le savoir, auquel Rameau ne saurait bien évidemment se laisser identifier sans protester avec véhémence.

Nous reviendrons plus scrupuleusement par la suite sur le procédé qui consiste à faire écho à un propos ou à un point de vue imputé à celui que l'ironiste prend pour cible en lui imputant la responsabilité de ce qu'il exprime. Gardons simplement pour l'heure à l'esprit que la raillerie ironique n'est en rien subordonnée à ce qui est communiqué par antiphrase. La raillerie ironique dépend exclusivement de ce qui est exprimé, du sens littéral de l'énoncé, qui est assimilé à un point de vue que le locuteur rejette et disqualifie, avec lequel il est en complet désaccord. Contrairement à ce qu'affirme Kerbrat-Orecchioni ce n'est pas la raillerie ironique qui découle de l'antiphrase mais l'inverse : l'antiphrase est une conséquence indirecte et secondaire de la raillerie.

L'antiphrase ironique

Si la raillerie relève de la composante expressive de l'ironie, l'antiphrase relève quant à elle de sa composante informative et conditionne par conséquent son sens figuré. Après avoir permis au locuteur de signaler son intention de ne pas employer ni communiquer mais de mentionner ce qu'il exprime afin de prendre quelqu'un pour cible, l'ironie lui permet de surcroît, par antiphrase, de communiquer figurément sa propre pensée, dont il veut persuader l'interprète. Le produit d'une antiphrase, le sens

figuré d'une ironie si l'on préfère, est donc fort différent de ce qui a été défini précédemment comme le sens figuré d'un énoncé tropique non ironique, qui découle quant à lui d'une ultime réhabilitation de ce qui est exprimé. Comme nous l'avons observé, bien que la fausseté ouverte d'un énoncé hyperbolique permette également au locuteur de signaler son intention de ne pas communiquer mais de mentionner ce qu'il exprime, ce retrait n'est alors que relatif et temporaire puisque certains effets exprimés doivent être réhabilités au niveau de ce qui est communiqué figurément. De cette reconversion ultérieure dépend ce que j'ai appelé le bonheur d'une hyperbole ou d'une métaphore. Ce qui est exprimé dans l'ironie en revanche, on vient de le voir, fait l'objet d'une prédication péjorative implicite qui interdit sa réhabilitation ultérieure et rend de ce fait la mention irrévocable. Les notions de bonheur et de malheur ne concernent en rien l'ironie, car ce qui est alors communiqué figurément n'est aucunement soustrait de ce qui est exprimé littéralement.

L'antiphrase est une conséquence indirecte et accessoire de la composante expressive de l'ironie, à savoir de la prédication péjorative qui permet à l'ironiste de tourner en dérision celui qu'il prend pour cible. Étant donné le caractère péjoratif de cette prédication qui exclut toute réhabilitation figurée de ce qui est exprimé, l'interprète est amené à considérer que le locuteur, en s'opposant à ce qu'il exprime et à celui qu'il prend pour cible, cherche finalement à communiquer le contraire, l'opposé de ce qu'il exprime. Ce qui est communiqué figurément dans l'ironie peut être défini comme le produit d'un acte d'auto-réfutation implicite, comme un ensemble d'effets impliqués par un tel acte, qui prend pour objet ce qui est exprimé dans l'énoncé. Pour communiquer figurément sa pensée l'ironiste réfute implicitement certains effets qu'il prétend hypocritement assumer, qu'il feint paradoxalement de prendre à son compte, mais qui correspondent en réalité à une opinion imputée à celui qu'il prend pour cible. C'est ainsi que l'ironie consiste notamment, comme le souligne Berrendonner, «à faire entendre le contraire de ce que l'on dit dans le moment même et par l'acte même où on le dit» (1989, 216). En affirmant ironiquement que Pierre est un génie, non content de prendre quelqu'un pour cible en lui imputant les effets de ce qu'il exprime, le locuteur communique à propos de Pierre, par antiphrase, un ensemble d'effets contextuels assimilables à ce qu'il aurait pu

communiquer littéralement s'il s'était contenté de réfuter les effets d'une affirmation d'autrui stipulant que Pierre est un génie.

Je précise d'emblée que le procédé en question ne dépend nullement, comme on l'a parfois soutenu, du caractère assertif de l'énoncé ironique. Qu'un énoncé ironique prenne la forme d'une question, d'un remerciement ou de n'importe quel autre type d'acte illocutoire, il recèle nécessairement une antiphrase. Dans un article récent, Kumon-Nakamura, Gucksberg et Brown (1995) soutiennent notamment que seules certaines assertions ironiques sont susceptibles de donner lieu à une antiphrase, étant donné qu'on ne saurait définir clairement ce que représente le contraire d'une question, d'un remerciement et plus généralement de tout acte illocutoire qui ne vise pas prioritairement à faire reconnaître la vérité de ce qu'il exprime. Pour eux l'antiphrase ne concerne aucunement des énoncés comme *Merci de me tenir la porte!* (à quelqu'un qui vient de vous la lâcher au nez), *Quel âge as-tu ?* (à quelqu'un qui se comporte comme un enfant), *Encore une tranche de pizza ?* (à quelqu'un qui vient d'en dévorer plus que sa part), etc. Or il faut préciser que tout acte illocutoire — quelles que soient ses conditions de félicité (au sens d'Austin, 1970) ou encore de satisfaction (au sens de Searle, 1972) — produit des effets contextuels, notamment présupposés, qui visent à être reconnus comme vrais. C'est alors sur ces effets que porte l'antiphrase. Dans le cas d'un énoncé comme *Merci de me tenir la porte*, par exemple, l'antiphrase porte sur certains effets comme *Tu m'as tenu la porte, Tu es bien élevé, attentionné*, etc., que le locuteur feint de prendre à son compte à travers son ironie. De même lorsqu'on demande ironiquement son âge à un adulte au comportement puéril, c'est pour réfuter des effets comme *Tu es un enfant, tu as le droit de te comporter ainsi*, etc., assimilés à ce qui est exprimé dans l'énoncé interrogatif. Dans les cas les plus simples, mais pas forcément les plus fréquents, les effets en question correspondent à l'intégralité de ce qui est exprimé dans l'énoncé et peuvent alors être simplement assimilés à ce qui est explicité au niveau du contenu propositionnel de l'énoncé en question. Mais même dans le cas d'une simple assertion l'antiphrase ne porte souvent que sur un sous-ensemble des effets associés à ce qui est exprimé. Revenons à ce sujet à l'exemple (27) :

(27) Dimanche soir sur la place Bel-Air, vers 23 heures, [...] *est apparu en un éclair un redoutable cyclomoteur à l'éclairage scandaleusement*

défaillant, engin guidé à une terrifiante vitesse par un dangereux adolescent. Mais un héroïque représentant de la force publique, nonobstant le réel péril, n'a pas hésité à interpeller l'incivique trublion et à lui infliger subséquemment la verbalisation réglementaire. (Courrier des lecteurs, 24 Heures)

Dans ce cas l'ironiste ne cherche pas à communiquer figurément qu'aucun cyclomoteur n'est apparu sur la place Bel-Air, et que nul agent n'est intervenu pour verbaliser. Dans le contexte qui préside à l'interprétation de cet exemple, les effets concernant l'apparition d'un cyclomoteur ainsi que l'intervention d'un agent de la circulation sont hors de portée de l'antiphrase. Pour accéder à ce qui est ici communiqué figurément, il faut isoler dans un premier temps un sous-ensemble d'effets que le locuteur rejette comme représentatif du point de vue de celui qu'il prend pour cible, et c'est sur ce sous-ensemble exclusivement que va porter l'antiphrase. Une telle précision s'impose, compte tenu du nombre de contre-exemples apparents susceptibles d'être évoqués pour faire échec à la notion d'antiphrase ironique.

Ainsi selon Kumon-Nakamura Gucksberg et Brown, aucune antiphrase n'est mise en jeu dans l'ironie d'un automobiliste s'écriant *J'adore les gens qui signalent avant de tourner* (à propos d'un quelqu'un qui vient de tourner devant lui sans respecter les conventions d'usage), puisque le locuteur ne cherche nullement alors à communiquer l'opposé de ce qui est explicité dans son énoncé. Or s'il est bien évident que l'ironiste ne cherche pas à communiquer qu'il n'apprécie pas les automobilistes scrupuleux qui font usage de leurs feux clignotants, il n'en reste pas moins que ce qu'il exprime comprend des effets comme *L'automobiliste qui est devant moi a signalé son intention de tourner, Il est attentif à ceux qui le précèdent, J'apprécie son attention, etc.*, autant d'effets qui sont ici l'objet d'une antiphrase ironique. De même lorsque l'antiphrase porte sur les effets d'un contenu présupposé sans nécessairement prendre pour objet ce qui est exprimé au niveau du contenu posé. Dans le cas d'une ironie comme *Sophie a été privée de petits pois*, par exemple (si Sophie n'a effectivement pas eu de petits pois mais ne désirait nullement en avoir), l'antiphrase porte exclusivement sur un ensemble d'effets comme *Sophie adore les petits pois, Sophie désirait des petits pois, Sophie a ressenti l'absence de petits pois comme une privation, etc.*, qui ne sont pas liés à un contenu posé

mais à un contenu présupposé. Dans les cas de ce genre, dont relèvent également l'exemple (27), l'antiphrase n'entraîne pas nécessairement l'invalidation de l'acte illocutoire réalisé globalement par le locuteur. Ainsi dans l'exemple suivant l'antiphrase ne porte que sur certains effets, notamment présupposés, liés à la prétendue supériorité de Moi par rapport à Lui, sans invalider pour autant la requête du locuteur :

(29) **Lui:** Quel âge a votre enfant ?

Moi: Cela ne fait rien à l'affaire.

Lui: Quel âge a votre enfant ?

Moi: Et que diable, laissons là mon enfant et son âge, et revenons aux maîtres qu'elle aura.

Lui: Pardieu! je ne sache rien de si têtue qu'un philosophe. *En vous suppliant très humblement, ne pourrait-on savoir de monseigneur le philosophe quel âge à peu près peut avoir mademoiselle sa fille ?*

(Diderot, *Le Neveu de Rameau*)

Pour plus de simplicité dans l'analyse, nous travaillerons désormais autant que possible sur des énoncés assertifs comme *Pierre est un génie*, où l'antiphrase consiste à réfuter implicitement l'ensemble des effets associés, ce qui entraîne inmanquablement, par contrecoup, l'invalidation de l'affirmation elle-même. Quoi qu'il en soit cependant, au-delà des distinctions qui précèdent, il importe de noter que l'antiphrase ne consiste jamais à inverser la signification d'un mot (ou d'une phrase) auquel le locuteur a recours pour exprimer sa pensée. Dans une conception de l'ironie comme figure de pensée plutôt que comme figure de mot, l'antiphrase consiste à réfuter implicitement certains effets constitutifs d'une pensée que le locuteur exprime, dans le but de communiquer une pensée opposée.

Compte tenu de leur conception de l'antiphrase comme simple inversion de la signification d'un mot ou d'une phrase, certains rhétoriciens se sont parfois demandé pourquoi celle-ci ne pouvait systématiquement être assimilée à une relation entre termes ou prédicats antonymes. Voici à ce sujet quelques considérations développées par Vossius :

Mais parfois il semble se produire que, dans l'ironie, ce ne soit pas le contraire qui soit à comprendre, point que nous avons posé comme essentiel dans notre définition. Pourquoi en effet ne serait-il pas possible de dire à un homme, notre égal par la naissance et sous tous rapports, mais qui nous traiterait de haut comme si nous lui étions en tout inférieurs : « Sans doute, tu nous surpasses par ta

naissance, ton savoir et ta fortune». Et cependant nous ne jugerons pas avoir préséance sur lui, comme si nous lui étions supérieurs; non, notre seule aspiration sera que cet homme, puisqu'il n'est pas supérieur, ne se comporte pas comme s'il l'était. Le sens visé, certes, contredit le propos tenu, mais sans en être le contraire : être supérieur et être inférieur sont des contraires, alors qu'être supérieur et ne pas être supérieur se contredisent. Il ne manque pas d'exemples de cette façon de parler. En voici un de Juvénal [à propos des plantes sacrées dans l'Égypte ancienne]: «Pieuses populations, dont les divinités poussent dans les jardins!» [...] quand le poète appelle «pieuses» ces «populations» aux jardins desquelles poussent de telles divinités, il n'a [pas] voulu [...] signifier par là leur irrégion et leur impiété: mais en suggérant par une seconde proposition absurde, que la première l'est, il a jugé que les Égyptiens n'étaient pas du même coup des gens pieux. (1978, 501-502)

La question débattue par Vossius concerne l'ensemble des antiphrases portant sur des énoncés contenant une expression graduable ou quantitative. Comparons à ce sujet ce qui oppose, par exemple, la signification des mots *vivant* et *mort*, *garçon* et *filles*, *marié* et *célibataire*, etc., à celle des mots *chaud* et *froid*, *grand* et *petit*, *bon* et *mauvais*, *beau* et *laid*, etc. On constate immédiatement que ces deux ensembles d'oppositions ne sont pas de même nature. Les premières portent sur des termes complémentaires non graduables (on ne peut être plus ou moins vivant ou mort, marié ou célibataire, etc.), qui instaurent une relation sémantique dite de contradiction selon laquelle les prédications *être mort* et *être vivant* ne peuvent être toutes les deux vraies ni toutes les deux fausses lorsqu'elles sont attribuées à un même objet. Les secondes en revanche, qui portent sur des antonymes graduables, n'instaurent pas une relation de contradiction mais de contrariété selon laquelle, si les prédicats *être chaud* et *être froid* ne peuvent évidemment être vrais en même temps, ils peuvent par contre être tous les deux faux : si l'un est vrai, l'autre doit être faux (ce qui est chaud n'est pas froid et ce qui est froid n'est pas chaud), mais si l'un est faux, l'autre peut alors être vrai ou faux (ce qui n'est pas chaud peut être tiède et ce qui n'est pas froid également). Or comment rendre compte dès lors de ce qui caractérise l'antiphrase comme transfert conceptuel ? Doit-elle être assimilée à une substitution de termes contraires ou contradictoires ? A l'image de Vossius — et pour rendre compte du fait que le produit d'une antiphrase ne saurait systématiquement être paraphrasé à l'aide d'un terme contraire —

les rhétoriciens ont parfois été amenés à affaiblir le procédé en question en l'assimilant à un simple opérateur de négation qui, même s'il est associé à une expression graduable, ne semble instaurer qu'une relation de contradiction à l'égard de la forme positive correspondante. Interprété par antiphrase, (30) aurait ainsi la signification de (31) plutôt que celle de (32) :

(30) *Pierre est un génie.*

(31) Pierre **n'est pas** un génie.

(32) Pierre est un idiot.

En l'associant à un transfert de signification susceptible d'être assimilé à l'ajout d'un morphème de négation plutôt qu'à la substitution d'une expression antonyme, on a ainsi tenté d'élaborer une conception de l'antiphrase ironique qui ne soit pas entravée par la diversité des relations d'opposition lexicales ou prédicatives. Dans cette optique, l'antiphrase consisterait simplement à inverser la polarité explicite d'une prédication à l'aide d'un opérateur de négation, c'est-à-dire à transformer, si l'on préfère, une assertion positive en assertion négative (ou l'inverse, par une double négation). Or cette solution, comme nous allons le voir, n'en est pas une, car elle ne résout aucune difficulté. Ce qui est communiqué par antiphrase dans l'ironie ne saurait être restitué en manipulant la phrase réalisée, que ce soit par une substitution de termes ou par l'insertion d'un morphème de négation. Les effets contextuels communiqués par antiphrase ironique ne sont aucunement l'équivalent des effets d'une assertion négative portant sur le même contenu propositionnel.

S'il n'est pas impossible, à la rigueur, de traiter (31) comme une paraphrase approximative de ce qui est communiqué par antiphrase en (30), c'est uniquement en raison de la portée potentiellement réfutative de tout énoncé négatif relativement à l'énoncé positif correspondant. Il existe en effet au moins deux interprétations distinctes de (31), selon que la négation est reconnue comme «descriptive» ou au contraire «polémique» (au sens de Ducrot, 1973, 123) ou, si l'on préfère, respectivement comme «propositionnelle» et «indépendante du contexte» ou au contraire comme «modale» et «dépendante du contexte» (au sens de Lyons, 1980, 390). Dans le premier cas, la négation donne lieu à un acte d'assertion négatif, mais non réfutatif. Il s'agit alors simplement pour le locuteur de décrire Pierre, sans s'opposer à un point de vue adverse, en lui attribuant la propriété de n'être pas

un génie. Mais un tel énoncé peut également servir à réfuter une affirmation préalable, stipulant que Pierre est un génie, et dans ce cas le morphème de négation a une tout autre valeur. Lorsque la négation est polémique, le morphème de négation a une portée métadiscursive qui permet au locuteur de réaliser un acte illocutoire de réfutation consistant à nier la vérité d'une affirmation antérieure, portant sur la proposition positive correspondante.

Or l'antiphrase ironique permet au locuteur de communiquer un ensemble d'effets contextuels impliqué par une prédication péjorative implicite, prédication qui peut être assimilée à un acte d'auto-réfutation visant à dénier la vérité de ce qu'il exprime. Plus précisément, l'antiphrase est une conséquence indirecte de cette prédication qui relève avant tout de la composante expressive de l'ironie et participe ainsi d'abord de la raillerie. En signalant son intention de ne pas communiquer mais de mentionner ce qu'il exprime à des fins de désaccord, l'ironiste se donne les moyens, non seulement de prendre quelqu'un pour cible en lui attribuant un point de vue qu'il désigne comme erroné, mais encore de faire entendre son propre point de vue par antiphrase. La fin de ce chapitre sera entièrement consacrée à démontrer qu'en (30), par exemple, ce qui est communiqué par antiphrase ne relève pas d'un acte d'assertion négative consistant à attribuer à Pierre la propriété de n'être pas un génie, mais bel et bien d'un acte d'auto-réfutation portant sur le point de vue même que l'ironiste prétend hypocritement soutenir à travers son discours en feignant d'affirmer que Pierre est un génie (et, à travers ce point de vue, sur l'opinion d'autrui). Pour accéder à ce qui est communiqué par antiphrase en (30), l'interprète procède exactement comme s'il cherchait à se représenter ce qui peut être exprimé et communiqué à propos de Pierre en (31), dans un contexte où l'énoncé en question servirait à réfuter les propos de quelqu'un qui viendrait d'affirmer préalablement que Pierre est un génie.

Pour comprendre l'avantage que l'on retire à assimiler les effets contextuels de l'antiphrase à ceux d'un acte d'auto-réfutation implicite plutôt qu'à ceux d'un acte d'assertion négative, il n'est pas inutile de s'arrêter un instant sur les propriétés de la négation descriptive, afin de montrer qu'elle instaure diverses relations d'opposition sémantique entre prédicats positifs et négatifs, relations tout à fait étrangères à ce

qui est en jeu dans la réfutation et l'antiphrase. Contrairement à ce que semble supposer Vossius, une assertion négative n'instaure pas toujours une simple relation de contradiction à l'égard de la forme positive correspondante, comme l'exigerait l'opérateur logique de négation qui dirige en revanche la procédure interprétative de tout énoncé réfutatif ou antiphrastique. Ce fait s'explique à mon avis si l'on admet que les relations d'opposition entre prédicats positifs et négatifs relèvent d'un paradigme d'oppositions conceptuelles qui n'a rien à voir avec la simplicité de ce qui oppose fondamentalement deux points de vue antagonistes dans toute espèce de réfutation ou d'antiphrase. Envisageons à ce sujet un premier exemple d'assertion négative, où le morphème de négation s'articule à un terme désignant une quantité numérique :

(33) Marie n'a pas 20 ans, comment veux-tu qu'elle ait déjà trois enfants ?

On a souvent noté que la négation désigne ici une quantité non pas simplement différente, mais inférieure à la quantité désignée par le prédicat positif correspondant, infériorité présentée de surcroît comme relativement faible. Nullement soumis aux contraintes de l'opérateur logique de négation, (33) ne peut être dit, ni à propos d'une fillette, ni à propos d'une femme de vingt-et-un ans par exemple⁶. Ce n'est que lorsque la négation est polémique, lorsqu'elle donne lieu à un acte de réfutation, que l'énoncé négatif retrouve alors les propriétés que lui confère l'opérateur logique de négation. Dans le dialogue suivant par exemple — où la négation permet à A de réfuter ce qui vient d'être exprimé par B — l'âge désigné est plus élevé :

(34) **A:** Lucie a 20 ans.

B: Mais non, elle n'a pas 20 ans ! Elle a déjà trois enfants.

Au sujet du passage de Vossius cité précédemment, on peut souligner d'autre part que les propriétés particulières de la négation descriptive apparaissent également lorsque cette dernière s'articule à un terme graduable comme *grand*, *beau*, *laid*, etc. Un prédicat comme *être beau*, *être grand* peut s'opposer respectivement à ce que Martin (1976, 60) désigne comme un

⁶ Cette propriété de la négation, aussi incontestable qu'inattendue, a suscité diverses tentatives d'explication. Voir à ce sujet notamment Fauconnier (1976), Anscombe et Ducrot (1983), ainsi que Rivara (1990).

prédicat «contraire» (être laid, être petit), «neutre» (être indéterminé, moyen, ni beau ni laid, ni grand ni petit), ou encore «contradictoire» (être petit ou moyen en taille ou en beauté). Or il apparaît que la négation descriptive appliquée à un terme graduable ne fonctionne pas comme l'opérateur logique qui ne saurait évidemment convertir ce genre de prédicat qu'en son contradictoire. Non seulement cette dernière ne permet pas d'instaurer une relation de simple contradiction à l'égard du prédicat positif correspondant mais elle n'a de surcroît pas du tout le même comportement selon qu'elle s'articule à un terme non marqué comme *beau, grand, chaud, gentil*, etc., ou à un terme marqué comme *laid, petit, froid, méchant*, etc. Envisageons à ce sujet les exemples suivants :

- (35) Ce n'est pas beau.
- (36) Ce n'est pas laid.
- (37) Ce n'est pas gentil.
- (38) Ce n'est pas méchant.
- (39) Je ne me fierais pas à lui.
- (40) Je ne me méfierais pas de lui.

D'une part, si elle porte sur un terme non marqué, la négation descriptive semble alors nécessairement convertir un prédicat positif en son contraire, et non en son contradictoire, sans tenir compte des implications logiques liées au caractère graduable de l'opposition en question : (35) ne signifie pas que c'est non-beau (c'est-à-dire, soit laid, soit ni beau ni laid), mais que c'est laid, tout simplement. De même, (37) signifie que c'est méchant et (39) qu'il faut se méfier. Comme le précise à ce sujet Lyons, «il semblerait que l'application de la négation propositionnelle à une expression graduable (du type *aimer / like*) tende toujours à produire un contraire, par opposition à un contradictoire, que le système linguistique lexicalise le contraire (comme dans le cas de *dislike*) ou ne le fasse pas (comme en français)» (1980, 391-392). Si la négation descriptive porte en revanche sur un terme marqué, elle ne saurait convertir alors le prédicat positif, ni en son contradictoire (comme le ferait l'opérateur logique), ni en son contraire, mais en neutre : (36), par exemple, ne signifie, ni que l'objet représenté se situe dans une zone complémentaire à celle de la laideur, ni qu'il doit être considéré comme beau, mais qu'il n'est en quelque sorte ni beau ni laid, entre les deux si l'on

préfère. Ce n'est que lorsque la négation est polémique que l'énoncé retrouve les propriétés que lui confère l'opérateur logique, comme en témoignent les quatre exemples suivants qui sont tous interprétés selon une procédure commune, tout à fait différente de celle qui s'instaure en (35) et en (36). :

(41) Mais non, ce n'est pas beau, c'est commun, insignifiant.

(42) Mais non, ce n'est pas beau, c'est laid.

(43) Mais non, ce n'est pas laid, c'est commun, insignifiant.

(44) Mais non, ce n'est pas laid, c'est beau.

Dans ce cas la négation n'est pas intégrée à une forme conceptuelle prédicative qui s'oppose structurellement à la forme positive correspondante selon une relation de contrariété ou de neutralité. Étant donné sa portée métadiscursive, la négation polémique vise simplement à établir la fausseté de ce qui est exprimé dans l'énoncé positif correspondant, ce qui implique une simple relation de contradiction entre formes propositionnelles. La réfutation ne fait que démentir l'assertion positive correspondante et, ce faisant, elle instaure avant tout une relation de contradiction entre propositions, tout à fait compatible avec l'opérateur logique. Quel que soit l'enchaînement envisagé, le locuteur commence ici par réfuter un point de vue qu'il juge erroné, avant de reformuler a posteriori ce qu'il cherche à communiquer par le moyen d'un enchaînement que je qualifierais de «rectification spécifiante»⁷. En l'absence d'un tel enchaînement, c'est uniquement par rapport à un contexte (c'est-à-dire à travers une inférence qui lui permet d'accéder à un ensemble d'effets contextuels), que l'interprète peut être amené à spécifier ce qui est exprimé en l'assimilant, par exemple, à un ensemble d'effets contraires ou neutres par rapport à ce qui est exprimé dans l'énoncé positif correspondant.

Or sur ce point également l'antiphrase fonctionne exactement comme la réfutation. Si (45) est ironique, ce qui est alors communiqué par antiphrase peut être paraphrasé aussi bien par (41) que par (42), selon le contexte envisagé :

⁷ Il s'agit d'un enchaînement à fonction d'une part de «rectification» (au sens de Moeschler, 1982, 92), visant à spécifier le foyer lexical d'un acte de réfutation portant sur toute une proposition, et d'autre part de «spécification», dans le sens où l'enchaînement agit rétroactivement pour limiter ce qui est exprimé dans l'énoncé négatif (limiter l'étendue de ses effets contextuels).

(45) *C'est beau ce que tu viens de dire.*

L'antiphrase est ainsi fondée sur une sorte d'acte d'auto-réfutation implicite à travers lequel le locuteur cherche à communiquer un ensemble d'effets contextuels susceptibles d'entretenir, dans certains cas, soit une relation de simple contradiction, soit encore, plus spécifiquement, une relation de contrariété ou de neutralité à l'égard de ce qu'il exprime. Comme dans la réfutation, la nature de la substitution ou de la conversion de sens qui relève de l'antiphrase ironique peut être de simple contradiction lorsque le contexte ne permet pas de prêter au locuteur l'intention de communiquer le contraire ou le neutre, mais elle peut également être spécifiée implicitement comme visant à communiquer le contraire ou le neutre. La prise en charge d'une proposition contradictoire n'implique pas analytiquement la prise en charge corrélatrice d'une proposition contraire ou neutre (comme le soulignait Vossius, on peut admettre que quelqu'un ne nous est pas supérieur, sans admettre du même coup qu'il nous est inférieur), mais elle ne l'interdit pas puisque le contraire ou le neutre sont compatibles avec le contradictoire (si quelqu'un ne nous est pas supérieur, il peut être notre égal ou nous être inférieur). Dans cette perspective, toute antiphrase instaure donc nécessairement une relation de contradiction dont il est possible de dériver synthétiquement, si le contexte l'autorise, certaines propositions contraires ou neutres. Voici à ce sujet un exemple d'ironie bien connu où Antoine fait l'éloge de César pour tenter de convaincre les citoyens romains de la culpabilité de Brutus :

(46) **Antoine:** Il était mon ami fidèle et juste; mais Brutus dit qu'il était ambitieux, et *Brutus est un homme honorable*. Il a ramené à Rome nombre de captifs, dont les rançons ont rempli les coffres publics: est-ce là ce qui a paru ambitieux dans César ? Quand le pauvre a gémi, César a pleuré: l'ambition devrait être de plus rude étoffe. Pourtant Brutus dit qu'il était ambitieux; et *Brutus est un homme honorable*. Vous avez tous vu qu'aux Lupercales je lui ai trois fois présenté une couronne royale, qu'il a refusée trois fois: était-ce là de l'ambition ? Pourtant Brutus dit qu'il était ambitieux; et *Brutus est un homme honorable*. (Shakespeare, *Jules César*)

Si le lecteur perçoit l'ironie d'Antoine, il est nécessairement amené à considérer que ce dernier s'auto-réfute implicitement lorsqu'il affirme que Brutus est un homme honorable, afin de communiquer figurément que Brutus est tout sauf honorable.

Lors d'une interprétation très scrupuleuse, l'investigation peut s'arrêter là, au niveau de ce que l'on pourrait appeler le degré zéro de l'antiphrase, où s'instaure une relation de simple contradiction entre ce qui est exprimé dans l'énoncé et ce qui est communiqué par le locuteur. Ainsi dans le cas des exemples cités par Vossius, l'investigation de ce qui est communiqué par antiphrase s'arrête en effet à ce premier niveau, sans que l'interprète puisse spécifier si le locuteur souhaite communiquer une opinion contraire ou neutre par rapport à ce qu'il exprime. Dans l'exemple ci-dessus l'interprète a cependant tout loisir de prêter à Antoine l'intention de communiquer plus spécifiquement diverses propositions contraires stipulant que Brutus est méprisable, que Brutus est un traître, etc. Comme la réfutation, l'antiphrase implique nécessairement une relation de contradiction entre ce qui est communiqué et ce qui est révoqué par le locuteur, relation qui peut, dans certains cas, lorsque le contexte l'autorise et pour satisfaire au principe de pertinence, entraîner inférentiellement une relation de contrariété ou de neutralité entre formes propositionnelles. Ce qu'il importe de noter sur ce point, c'est que la négation descriptive peut fort bien établir conventionnellement une relation d'opposition entre un prédicat positif et un prédicat contraire ou neutre, alors que l'antiphrase et la réfutation instaurent simplement, à la base, une relation de contradiction logique entre formes propositionnelles.

chapitre 4

L'IRONIE SELON SPERBER ET WILSON

L'ironie comme mention

Selon Sperber et Wilson (1978) l'ironie ne serait pas une antiphrase mais une forme de mention pure et simple permettant au locuteur de faire écho à l'opinion de celui qu'il prend pour cible. Sperber et Wilson sont les premiers à avoir explicitement assimilé l'ironie à un fait de mention. Dans leur optique, l'ironie s'oppose à l'ensemble des tropes qui ne sont rien d'autre à leurs yeux, je le rappelle, que des énoncés ordinaires, de simples approximations. Selon eux «la métaphore joue sur une relation entre la forme propositionnelle d'un énoncé et la pensée du locuteur, [tandis que] l'ironie joue sur une relation entre la pensée du locuteur et la pensée d'un tiers» (1989, 364). Sperber et Wilson se demandent ainsi «s'il ne faut pas abandonner la notion de trope, qui recouvre la métaphore et l'ironie et les distingue radicalement des énoncés non-figurés : la notion de trope, ajoutent-ils, regroupe des phénomènes qui ne sont pas étroitement apparentés et sépare des phénomènes qui vont ensemble» (*idem*). Or Sperber et Wilson font ici fausse route, pour deux raisons majeures. D'une part ils ne considèrent pas que la métaphore et l'hyperbole, contrairement à de simples approximations, relèvent elles aussi du procédé de la mention. D'autre part ils simplifient abusivement l'ironie en l'assimilant à une forme de mention pure et simple. Mais avant de critiquer l'approche de Sperber et Wilson, commençons par quelques considérations relatives aux faits de mention en général et à ce qui constitue à leurs yeux les faits ironiques en particulier.

Il faut relever en premier lieu que certains philosophes et logiciens modernes ont établi une conception de la mention selon laquelle le nom de Socrate ne figurerait pas dans un énoncé comme «*Socrate*» *a sept lettres*, par exemple. Ainsi, selon Quine (1951), le nom de Boston apparaît dans l'énoncé *Boston is populus*, mais pas dans l'énoncé «*Boston*» *is dissyllabic*, où il est alors désigné par son propre nom, à savoir par le nom du nom de Boston. Dans le premier cas, explique Quine, un nom de ville est employé pour désigner une ville tandis que dans le second un nom de nom est employé pour désigner, ou «mentionner», un

nom de ville. Les faits de mention sont ramenés, dans cette optique, à un cas particulier de désignation métalinguistique, où l'objet de la mention n'est que le référent d'une expression autonome incorporée au métadiscours du locuteur. Le lexique métalinguistique s'étendrait ainsi à l'ensemble des termes autonomes, homophones des termes ordinaires, caractérisés à l'écrit par l'ajout des guillemets.

Une telle approche se heurte à toutes sortes de difficultés qui ont été relevées notamment par Christensen (1967) et par Searle (1972), pour ne citer que les attaques les plus virulentes dont elle a été l'objet. Non sans une certaine dérision, Searle relève notamment que, dans l'approche évoquée, le premier mot de l'énoncé «*Socrate*» *a sept lettres* «n'est pas, comme vous pourriez le penser «*Socrate*», mais ««*Socrate*»». Et, ce qui est assez difficile à saisir, ajoute-t-il, le mot que je viens d'écrire n'est pas ««*Socrate*»», mais «««*Socrate*»»», mot tout à fait différent, qui est à son tour nom propre du nom propre d'un nom propre, à savoir ««««*Socrate*»»»». Et ainsi de suite dans la hiérarchie des noms de noms de noms...» (1972, 117-118). Une telle conception de la mention nous amènerait en effet non seulement à assimiler l'autonomie à une forme de métalangage, mais à instaurer également un méta-métalangage, un méta-méta-métalangage et ainsi de suite, puisqu'il est toujours possible de mentionner un mot autonome, et un autonome d'autonome, en régressant ainsi à l'infini. Mis à part ce problème, déjà fort gênant, une telle analyse implique par ailleurs que si ce qui est mentionné n'est pas un simple mot mais un syntagme ou une phrase, ce qui figure alors entre guillemets ne saurait être réellement le syntagme ou la phrase en question mais le nom autonome qui y réfère. Comme le soutient Tarski (cité par Searle, *idem*, 120), «les conventions fondamentales régissant l'emploi de toute langue exigent que dans tout énoncé que nous produisons à propos d'un objet, c'est le nom de l'objet qui doit être utilisé, et non l'objet lui-même. Par conséquent, ajoute-t-il, si nous voulons dire quelque chose à propos d'une phrase, nous devons utiliser le nom de cette phrase et non la phrase elle-même». Et sans compter la difficulté de traiter en ces termes de ce qui se produit dans le discours rapporté au style direct ou indirect, où l'on serait amené à considérer que ce qui figure entre guillemets est le nom autonome d'un discours, et respectivement qu'une phrase complétive introduite par un verbe de parole est le nom d'un

contenu ou d'une forme propositionnelle. Comme le relève encore Searle, «par analogie avec la conception orthodoxe de l'emploi et de la mention, on a pu dire à tort que les propositions commençant par *que* sont des noms propres de propositions» (*idem.*, 118)¹.

Cette conception orthodoxe de la mention se fonde sur une convention selon laquelle le langage est fait pour parler des choses en leur absence, en les désignant par le moyen de signes, et corrélativement qu'il interdit de produire (ou de reproduire) matériellement ce dont on parle. Pour Searle, «la seule réponse qu'on puisse faire à cela, c'est qu'il n'y a pas de convention fondamentale de ce genre. Certains fragments de discours, ajoutés, qu'ils se présentent sous une forme orale ou visuelle, peuvent très bien apparaître dans le discours en tant qu'objet de ce discours. Un ornithologue par exemple peut très bien dire *Le cri du geai de Californie est...* Et ce qui complète la phrase est un cri, et non le nom propre d'un cri» (*idem.*). Cette dernière conception de la mention — sur laquelle se fondent implicitement Sperber et Wilson et que je reprends également à mon compte — stipule que les faits de mention consistent à montrer ce dont on parle, à le reproduire matériellement pour y faire écho si l'on préfère. Le nom de Socrate apparaît alors aussi bien dans un énoncé comme *Socrate est un philosophe grec*, par exemple, que dans un énoncé comme «*Socrate*» *a sept lettres*. Nous admettrons simplement que ce nom est «employé» dans le premier cas pour désigner Socrate, et «mentionné» dans le second pour faire matériellement écho au référent de l'énoncé «*Socrate*» *a sept lettres*, à savoir au nom de Socrate en tant que «type» (vs «token»), ou encore à une autre occurrence de ce nom dans le discours d'autrui. Outre les mentions onomatopéiques qui permettent de faire écho à toute espèce de manifestation sonore et notamment au cri du geai de Californie, le discours permet de faire écho soit à une forme purement linguistique comme le nom de Socrate ou n'importe quel autre mot ou syntagme que l'on prend pour objet de son discours, soit encore à un discours objet par le procédé du style direct ou indirect. Comparons à ce sujet les exemples suivants (je souligne les segments mentionnés :

¹ Voir à ce sujet Rey-Debove (1978), qui défend jusqu'au bout une telle conception de la mention.

- (47) Mme Cottard prononçait rarement un nom propre et se contentait de dire «*des amis à nous*», «*une de mes amies*», par distinction, sur un ton factice, et avec l'air d'importance d'une personne qui ne nomme que qui elle veut. (Proust, *A la Recherche du temps perdu*)
- (48) «*Ah! je ne sais pas, c'est bien possible*», dit Françoise qui était là et qui entendait pour la première fois le nom de Charcot comme celui de du Boulbon. Mais cela ne l'empêchait nullement de dire : «*C'est possible*». (Proust, *A la Recherche du temps perdu*)
- (49) **Lui:** Au fond, ce que je supporte le plus mal, c'est une femme qui bricole. Je sais ce que tu vas me dire. *Que je suis le contraire des hommes de ma génération*, c'est bien possible, et je ne m'en plains pas. Des types mous et maladroits qui s'extasiaient devant une femme qui sait réparer une prise de courant. (Sallenave, *Conversations conjugales*)

Ainsi détaché de son contexte, l'exemple (47) est ambigu. Si l'on considère que le narrateur fait écho aux réponses adressées par madame Cottard à différents interlocuteurs qui lui auraient demandé, par exemple, qui elle désirait inviter à un dîner, il faut alors admettre que l'objet de la mention est un discours, rapporté au style direct. Dans ces conditions le passage en question pourrait être paraphrasé comme suit, au style indirect : *Madame Cottard prononçait rarement un nom propre et se contentait de dire qu'elle désirait inviter des amis à eux, une de ses amies, par distinction [...]*. Or cette paraphrase ne correspond aucunement, dans le contexte de ce passage, à ce qui est communiqué par le narrateur qui ne concerne pas un propos de madame Cottard mais uniquement son amour des expressions indéfinies au détriment des noms propres. Aucun énoncé n'est ici mentionné et commenté métadiscursivement par le narrateur. Sous couvert de cette dernière interprétation, il faut considérer que les segments mentionnés visent à faire écho à certaines formes purement linguistiques qui caractérisent l'idiolecte de madame Cottard.

En (48) par contre, le propos du narrateur peut être paraphrasé au style indirect : *Françoise dit qu'elle ne savait pas, que c'était bien possible [...]. Mais cela ne l'empêchait nullement de dire que c'était possible*, ce qui signifie que l'objet de la mention est un discours et non, comme dans l'exemple précédent, une série d'unités purement linguistiques. La mention porte alors non seulement sur la forme linguistique des propos de Françoise (comme en témoignent les marques de première personne), mais aussi sur ce qui s'y trouve exprimé, sur leur

forme propositionnelle associée à un ensemble d'effets contextuels. Lorsque la mention est *directe*, le locuteur prétend reproduire en écho à la fois le contenu et la forme linguistique d'un discours objet. Lorsque la mention est indirecte en revanche, comme en (49), non seulement les marques de personne mais l'ensemble des propriétés linguistiques de ce qui est mentionné peut être mis au compte du locuteur responsable de la mention. Le locuteur reformule alors le propos mentionné dans ses propres termes, sans leur attribuer de forme linguistique et généralement sans en restituer le contenu à la lettre. Par le moyen d'une reformulation qui instaure une relation de plus ou moins grande ressemblance propositionnelle (au sens de Sperber et Wilson) à l'égard d'un discours objet, le style indirect consiste à reproduire approximativement le seul contenu de ce discours, détaché de toute forme linguistique, en produisant un ensemble d'effets qui recoupe partiellement ce qui est imputé à autrui.

Qu'il s'agisse d'échos directs ou indirects, les faits de mention peuvent être par ailleurs explicites ou implicites. Dans le premier cas le locuteur affirme explicitement, par le moyen d'un verbe de parole et d'une prédication métadiscursive, que ce qui est exprimé dans la mention vise à faire écho au discours ou à l'opinion d'autrui. Lorsque la mention est implicite en revanche, comme dans l'exemple suivant, le locuteur n'explique pas que ce qui est mentionné vise à faire écho à un discours ou à un point de vue imputé à autrui. Dans le passage en question, après que leurs pères se sont retirés pour laisser leurs enfants finir de tergiverser et décider ensemble de leur union, Damis fait ainsi écho à un énoncé de M. Orgon sans éprouver le besoin de le préciser explicitement :

(50) **M. Orgon:** [...] Monsieur Ergaste, les gens de notre âge effarouchent les éclaircissements; promenons-nous de notre côté; pour vous, mes enfants, qui ne vous haïssez pas, je vous donne deux jours pour terminer vos débats; après quoi je vous marie; et ce sera dès demain, si on me raisonne. **Ils se retirent.**

Damis: «*Dès demain, si on me raisonne!*» Eh bien! Madame, dans ce qui vient de se passer, j'ai fait du mieux que j'ai pu; j'ai tâché, dans mes réponses, de ménager vos dispositions et la bienséance; mais que pensez-vous de ce qu'ils disent ? (Marivaux, *Les serments indiscrets*)

Dans ce cas la mention est directe car Damis restitue la forme linguistique d'un énoncé de M. Orgon, comme en témoigne une marque de première personne, mais les faits de

mention implicite peuvent être également indirects si le locuteur ne tient qu'à restituer approximativement la forme propositionnelle du discours objet. Ainsi dans l'exemple suivant, après avoir rapporté explicitement et directement les propos du rédacteur en chef d'*Entreprises romandes*, le journaliste y fait implicitement et indirectement écho en les résumant d'une manière laconique (je ne souligne ici que ce qui est implicitement mentionné au style indirect) :

(51) Le rédacteur en chef d'*Entreprises romandes*, le fameux périodique patronal, publie cette prose cynique qu'il faut verser aux annales : «Même si d'aucuns font semblant de ne pas le savoir et d'autres ne sont pas assez avisés pour s'en rendre compte, nous profitons tous et largement de ces richesses créées par des affaires dont les méandres échappent plus ou moins au commun des mortels, sans pour autant, d'ailleurs, qu'elles soient franchement criminelles ou même à la limite. [...] Malgré les vertus que les habitants de ce pays se plaisaient naguère encore à se reconnaître, on est désolé de devoir affirmer que ce n'est pas au premier chef le travail de l'ouvrier et de l'employé suisses, si qualifiés et responsables soient-ils, qui fait la différence avec nombre de pays a priori aussi bien armés que le nôtre pour se distancer du peloton dans la course au produit par tête de pipe...». Bref, *si nous sommes riches, c'est grâce aux fortunes douteuses qui se réfugient chez nous.* (*L'Hebdo*)

Nous reviendrons plus scrupuleusement, à propos de l'ironie, en particulier sur les faits de mention implicite indirecte. Il suffit de retenir pour l'instant que lorsque le locuteur fait écho aux propos de son interlocuteur ou d'un tiers (explicitement ou implicitement, directement ou indirectement), les effets contextuels qui sont alors associés à ce qui est mentionné ne sont que l'objet de ce qui est communiqué par le locuteur responsable de la mention. Dans tous les exemples qui précèdent, le locuteur ne cherche donc pas à informer de ce qui est mentionné, à le communiquer si l'on préfère, mais à communiquer métadiscursivement quelque chose à propos de ce qui est mentionné. En (51) par exemple, en dépit de certaines apparences formelles, le journaliste ne prétend pas informer son lecteur du fait que les Suisses sont riches grâce aux fortunes douteuses qui se réfugient chez eux mais du fait que c'est là le point de vue du rédacteur en chef d'*Entreprises romandes*, ce qui est évidemment tout à fait différent. On peut faire écho à un discours ou à une simple opinion simplement pour informer son interlocuteur de ce qu'autrui a dit ou pensé ou pour faire valoir une certaine attitude,

d'accord ou de désaccord par exemple, à l'égard de ce qui est exprimé dans la mention. Selon Sperber et Wilson, on peut mentionner un discours ou une pensée «pour véhiculer toute une gamme d'attitudes et d'émotions allant de l'acceptation et de l'approbation sans réserve jusqu'au rejet et à la désapprobation absolus» (1989, 359-360). Les procédés du style direct et indirect ont de ce point de vue leurs avantages respectifs. Consistant à faire écho non seulement au contenu mais à la forme linguistique du discours objet, le style direct permet notamment au locuteur de véhiculer des informations relatives à cette forme, c'est-à-dire de caractériser métadiscursivement non seulement le contenu mais le niveau de langue, la manière de parler, jusqu'au ton et à la mimique d'un personnage à l'oral. Quant au style indirect, son principal avantage est d'axer sur le seul contenu du discours d'autrui ce qui est communiqué par le locuteur responsable de la mention, contenu que ce dernier peut alors synthétiser ou au contraire développer à sa guise, de manière à stigmatiser ce qu'il cherche à communiquer métadiscursivement².

Pour Sperber et Wilson — et sur ce point leur analyse me semble irréprochable — l'ironie peut être définie comme une forme d'écho implicite visant à manifester une attitude dépréciative, un désaccord du locuteur à l'égard d'une opinion ou d'un propos qu'il prend pour cible, en même temps que toute personne réelle ou fictive, identifiée comme susceptible de tenir un propos analogue ou encore de partager une telle opinion. Voici un extrait de leur premier article sur l'ironie :

[...] toutes les ironies sont interprétées comme des mentions ayant un caractère d'écho : écho plus ou moins lointain, de pensées ou de propos, réels ou imaginaires, attribués ou non à des individus définis. [...] Nous soutenons que toutes les ironies [...] peuvent être décrites comme des mentions (généralement implicites) de proposition; ces mentions sont interprétées comme l'écho d'un énoncé ou d'une pensée dont le locuteur entend souligner le manque de justesse ou de pertinence. [...] Dans cette conception, une ironie a naturellement pour cible les personnes ou les états d'esprit, réels ou imaginaires, auxquels elle fait écho. (1978, 408-411)

Même si Sperber et Wilson (1989) prennent soin de préciser dans le passage suivant que l'ironie ne tient pas à «un sous-

² Les considérations qui précèdent, relatives aux faits de mention en général et aux mentions de discours en particulier sont développées dans Perrin (1994).

ensemble bien défini d'attitudes ironiques ou [à] un sous-ensemble bien défini d'énoncés ironiques exprimant ces attitudes», parmi les faits de mentions l'ironie se caractériserait néanmoins essentiellement par le fait qu'elle vise à manifester une attitude dépréciative, un désaccord du locuteur à l'égard du discours ou de l'opinion qu'il prend pour cible :

L'attitude manifestée par un énoncé ironique est toujours de l'ordre du rejet ou de la désapprobation. Le locuteur se dissocie de l'opinion à laquelle il fait écho et indique qu'il ne la partage pas. Il peut même être évident, étant donné les circonstances, que le locuteur a lui-même une opinion contraire à l'opinion exprimée. [...] Il n'y a sans doute pas lieu de se demander en quoi consistent exactement les attitudes de rejet ou de désapprobation propres à l'ironie verbale. La colère, l'indignation et l'irritation font-elles partie des attitudes que l'ironie peut servir à manifester ? Il nous semble qu'une telle question ne présente qu'un intérêt terminologique. [...] Nous ne voyons aucune raison de penser qu'il existe un sous-ensemble bien défini d'attitudes ironiques ou un sous-ensemble bien défini d'énoncés ironiques exprimant ces attitudes. On a plutôt affaire à une gradation comportant différentes combinaisons d'attitudes et d'émotions. Il existe en fait une grande variété de cas limites qui ne tombent dans aucune des catégories usuelles. L'ironie n'est pas une espèce naturelle. (1989, 359-360)

Une telle conception de l'ironie ne permet évidemment pas et n'a pas pour but de concevoir l'ironie, même accessoirement, comme une antiphrase. Même si Sperber et Wilson ne contestent pas que l'ironie puisse véhiculer notamment «une opinion contraire à l'opinion exprimée», il n'y a pas alors pour autant antiphrase, au sens entendu précédemment, car il n'est en rien stipulé dans leur définition que ce qui est exprimé ironiquement est avant tout prétendument employé et communiqué par l'ironiste. Dans leur optique, l'ironie ne consiste pas à communiquer une pensée par antiphrase, car ce qui est exprimé dans l'énoncé est purement et simplement mentionné par le locuteur. Même en admettant que l'ironie consiste accessoirement à faire entendre l'opposé de ce que le locuteur exprime, on ne peut en effet parler d'antiphrase — au sens entendu précédemment — que si l'on suppose que le locuteur prétend hypocritement employer et communiquer l'opinion qu'il impute à celui qu'il prend pour cible. L'approche de Sperber et Wilson exclut d'emblée la possibilité de rendre compte non seulement de l'antiphrase mais de tout ce qui a trait au paradoxe,

au double jeu énonciatif contradictoire qui caractérise l'ironie. Nous reviendrons sur ce point au chapitre suivant lorsqu'il s'agira de défendre une conception de l'ironie comme emploi prétendu, ou simulé, consistant paradoxalement à faire écho à un point de vue que l'on disqualifie dans le but de prendre quelqu'un pour cible et de communiquer son propre point de vue par antiphrase. Observons néanmoins qu'il n'est pas étonnant que Sperber et Wilson en arrivent à conclure, à tort à mon avis, que l'ironie «n'est pas une espèce naturelle», car ce qui la caractérise n'est évidemment pas dû à «un sous-ensemble bien défini d'attitudes ironiques ou [à] un sous-ensemble bien défini d'énoncés ironiques exprimant ces attitudes». Nous le verrons bientôt, le propre de l'ironie ne tient pas au fait de mentionner un point de vue que le locuteur cherche à disqualifier mais au paradoxe qui en découle, compte tenu des prétentions énonciatives apparentes du locuteur.

Comment l'ironie vise une cible

Si l'approche de Sperber et Wilson, comme nous le verrons bientôt, ne parvient pas à saisir ce qui caractérise spécifiquement l'ironie parmi les faits de mention en général et les procédés tropiques en particulier, il faut garder à l'esprit qu'elle a néanmoins certains avantages que ne présentent ni les conceptions strictement lexico-sémantiques de l'ironie comme transfert conceptuel, ni même les conceptions plus récentes, comme celle de Kerbrat-Orecchioni, qui assimilent l'ironie à une figure de pensée par antiphrase dévalorisante. Sperber et Wilson (1978) soutiennent avec raison que leur conception de l'ironie comme mention permet d'éclairer différents aspects du phénomène que d'autres approches ont parfois évoqués mais dont elles ont toujours été incapables de rendre compte. Même si l'on admet par conséquent que l'ironie ne tient pas à un fait de mention pure et simple et relève, comme nous le verrons, d'un double jeu énonciatif contradictoire, l'hypothèse selon laquelle cette dernière consiste à faire écho à un discours ou à un point de vue que l'ironiste prend pour cible me paraît néanmoins incontournable, notamment pour rendre compte de la raillerie systématiquement présente dans l'ironie. Je reviens donc sur cette question qui a déjà été sommairement traitée au chapitre 3.

Pour Kerbrat-Orecchioni, nous l'avons vu, la raillerie ironique tient au contenu véhiculé à travers une antiphrase

consistant à dévaloriser l'objet qu'elle prend pour cible. Une telle hypothèse est immédiatement contredite par le fait que toute antiphrase ne consiste pas nécessairement à dévaloriser son objet et que, de toute façon, même dans ce cas, l'ironie qui la sous-tend ne prend pas nécessairement l'objet en question pour cible. Pour rendre compte du fait que l'ironie est raillerie, il faut impérativement renoncer à évoquer ce qui est communiqué par antiphrase et chercher une explication du côté de ce qui est exprimé littéralement. Même s'il peut en effet se trouver qu'une ironie consiste accessoirement à railler celui qui par ailleurs est déprécié par antiphrase, la raillerie n'est aucunement tributaire de cette dépréciation qui ne relève pas, quant à elle, de ce qui est exprimé littéralement mais uniquement de ce qui est communiqué figurément.

A la rigueur, s'il fallait absolument chercher à régler la question de la raillerie dans le cadre d'une conception de l'ironie comme figure de pensée par simple antiphrase, une solution consisterait à admettre que l'ironiste, en prétendant employer et communiquer ce qu'il exprime, tourne en dérision toute personne susceptible de prendre cette prétention au sérieux et par conséquent de ne pas percevoir la fausseté, l'absurdité de ce qu'il exprime. En affirmant, comme Cicéron, que l'ironie consiste «par une raillerie continue, dissimulée sous un ton sérieux, à parler autrement que l'on ne pense» (Le Guern, 1976, 51) ou encore, comme Fontanier, «qu'elle consiste à dire, par manière de raillerie, tout le contraire de ce que l'on pense ou de ce que l'on veut faire penser» (1976, 200), certains rhétoriciens ont ainsi pressenti une conception selon laquelle l'ironie consisterait à railler celui qui prendrait au sérieux les prétentions énonciatives et communicatives du locuteur. Cette solution est nettement préférable à la précédente car elle permet de définir la raillerie ironique à partir de ce qui est exprimé et prétendument communiqué littéralement plutôt qu'à partir de ce qui est communiqué figurément. Mais elle présente cependant l'inconvénient de ne pas permettre d'assimiler celui que l'ironiste prend pour cible et celui à qui il s'adresse. L'ironisé doit alors être nécessairement dissocié du destinataire de l'ironie, qui bien entendu ne prend pas au sérieux les prétentions du locuteur et par conséquent ne saurait interpréter littéralement ce qui est exprimé ironiquement. Le simple fait de percevoir et d'interpréter correctement une ironie, dans cette optique, aurait

immédiatement pour conséquence de placer l'interprète hors d'atteinte de la raillerie, de neutraliser ou tout au moins d'atténuer la valeur offensive de l'ironie à son égard. Or il faut admettre que l'ironie consiste souvent à prendre pour cible celui qui en est également le véritable destinataire, et ceci sans que sa valeur de raillerie ne soit en rien affaiblie. Dans l'exemple (28) notamment, analysé au chapitre précédent, Rameau est à la fois le destinataire et la cible de l'ironie du Philosophe et sa capacité à percevoir et à interpréter une telle ironie ne diminue en rien son rôle de victime. C'est le cas également dans l'exemple suivant, comme en témoigne la réplique de Léo :

(52) **Yvonne:** *Il n'y a rien d'extraordinaire à ce que des maniaques, des fous, des romanichels, des voleurs d'enfants, une famille qui habite une roulotte...*

Léo: Tu plaisantes, Yvonne, parce que j'ai dit que vous habitiez une roulotte. Mais c'est exact. Je le répète. Et il est exact aussi que vous êtes des fous. (Cocteau, *Les Parents terribles*)

Cet exemple fait ressortir la faiblesse des deux solutions envisagées précédemment pour rendre compte de la façon dont l'ironie vise une cible, solutions respectivement fondées sur une conception de l'ironie comme antiphrase dévalorisante et comme mystification de celui qui est raillé. D'une part en effet l'antiphrase ne consiste pas dans ce cas à dévaloriser son objet (le mode de vie d'Yvonne et de sa famille) qui de toute façon n'est pas pris pour cible de l'ironie d'Yvonne. D'autre part la raillerie dont Léonie fait l'objet n'est en rien atténuée par le fait que cette dernière (la sœur d'Yvonne) est également la destinataire de l'ironie. Contrairement à la précédente, cette seconde explication a certes le mérite d'identifier correctement la cible de l'ironie (qui n'est pas forcément dévalorisée par antiphrase), mais elle a l'inconvénient de ne pas pouvoir expliquer que la raillerie est généralement d'autant plus cruelle que l'ironie s'adresse précisément à celui qu'elle prend pour cible. Pour rendre compte de la raillerie qui est en jeu dans l'ironie, il faut impérativement s'en remettre à l'explication de Sperber et Wilson et admettre que cette composante tient exclusivement au fait que l'ironie consiste à faire indirectement écho au discours ou au point de vue de celui qui est raillé, disqualifié par l'ironiste.

On peut ainsi non seulement identifier la cible de l'ironie, mais analyser la nature de la raillerie sans impliquer que l'ironisé doive nécessairement se laisser abuser par les prétentions de

l'ironiste. L'analyse de Sperber et Wilson n'implique même pas que l'ironisé soit présenté comme susceptible d'avoir pu assumer à la lettre ce qui est exprimé dans l'énoncé. S'il peut arriver occasionnellement que l'ironiste se contente de reformuler mot pour mot le discours auquel il fait écho, s'il n'est pas exclu que l'ironisé prenne parfois même au sérieux les prétentions de l'ironiste, le procédé de la raillerie n'impose nullement que de telles conditions soient satisfaites. L'exemple précédent fait apparaître que l'ironie d'Yvonne ne consiste ni à présenter Léo comme susceptible de prendre au sérieux ses prétentions énonciatives et communicatives, ni même à reproduire mot pour mot ses propos antérieurs où il n'était pas question, comme elle le précise, de maniaques et de fous mais seulement d'une roulotte. Léo confirme dans sa réponse que si elle est visée par l'ironie d'Yvonne, c'est seulement par le biais d'une allusion très indirecte à ses propos antérieurs.

Il n'est pas inutile de préciser que pour faire ressortir le caractère potentiellement indirect de la mention en général et donc de la mention ironique en particulier, Sperber et Wilson (1989) ont élaboré récemment la notion d'«usage interprétatif». Plutôt que de parler d'«emploi» et de «mention», Sperber et Wilson parlent aujourd'hui d'«usage descriptif» et d'«usage interprétatif» d'une forme propositionnelle, selon que le locuteur cherche à représenter le monde et à communiquer ce qu'il exprime ou au contraire à «interpréter» plus ou moins fidèlement une pensée ou un propos qu'il prend pour objet de ce qu'il cherche à communiquer. Dans le second cas, le locuteur n'est aucunement tenu de reproduire à la lettre ce qu'a dit ou pensé autrui. Il suffit que ce qu'il exprime entretienne une relation de ressemblance propositionnelle plus ou moins marquée à l'égard de ce qui est supposé avoir été dit ou pensé, qu'il partage un certain nombre d'effets contextuels avec le discours ou le point de vue d'autrui, pour que l'usage interprétatif d'une forme propositionnelle puisse être envisagé³. Pour plus de simplicité

³ Sperber et Wilson parlent maintenant d'«interprétation au second degré» (1989, 356) pour désigner ce qu'ils entendaient précédemment par «mention». Pour bien saisir ce dernier point, il faut se reporter *supra*, au chapitre 1, où il est précisé que fondamentalement, selon Sperber et Wilson, n'importe quel énoncé est une «interprétation» plus ou moins fidèle, plus ou moins «littérale», d'une pensée du locuteur. En vertu du principe de pertinence, le locuteur est de toute façon amené à «interpréter» sa propre pensée en explicitant une proposition qui

terminologique — et en particulier pour ne pas créer de confusion autour de la notion d'interprétation, réservée jusqu'ici à l'interprète — je continuerai à parler de «mention» plutôt que d'«usage interprétatif d'une forme propositionnelle», étant entendu que les faits de mention auxquels Sperber et Wilson assimilent l'ironie sont généralement plus ou moins indirects. Ainsi dans l'exemple suivant l'ironie d'Acaste évolue progressivement vers des reformulations de plus en plus indirectes des propos de Clitandre (*Tu te flattes, mon cher, et t'aveugles toi-même*) :

(53) **Clitandre:** Tu penses donc, Marquis, être fort bien ici ?

Acaste: J'ai quelque lieu, Marquis, de le penser ainsi.

Clitandre: Crois-moi, détache-toi de cette erreur extrême; / Tu te flattes, mon cher, et t'aveugles toi-même.

Acaste: *Il est vrai, je me flatte et m'aveugle en effet.*

Clitandre: Mais qui te fait juger ton bonheur si parfait ?

Acaste: *Je me flatte.*

Clitandre: Sur quoi fonder tes conjectures ?

Acaste: *Je m'aveugle.*

Clitandre: En as-tu des preuves qui soient sûres ?

Acaste: *Je m'abuse, te dis-je.*

Clitandre: Est-ce que de ses vœux / Célimène t'a fait quelques secrets aveux ?

Acaste: *Non, je suis maltraité.*

Clitandre: Réponds-moi, je te prie.

Acaste: *Je n'ai que des rebuts.*

Clitandre: Laissons la raillerie, / Et me dis quel espoir on peut t'avoir donné.

Acaste: *Je suis le misérable, et toi le fortuné: / On a pour ma personne une aversion grande, / Et quelqu'un de ces jours il faut que je me pendre. (Molière, Le Misanthrope).*

Après avoir reproduit quasiment mot pour mot les propos de celui qu'il prend pour cible, Acaste se contente ensuite de faire implicitement écho au seul contenu propositionnel des propos en

«ressemble» plus ou moins à ce qu'il a à l'esprit (i.e. dont les effets contextuels recourent en partie ce qu'il a à l'esprit). Dans cette perspective, les faits de mention sont donc des faits d'«interprétation au second degré» puisque tout énoncé vise d'abord à «interpréter» une pensée du locuteur, «interprétation» qui peut servir à représenter un état de chose lorsque ce qui est exprimé est employé, mais qui peut aussi servir à «interpréter» un discours ou une pensée visant à représenter un état de chose. Selon Sperber et Wilson, les mentions sont donc des «interprétations» d'«interprétations» de pensées ou de propos.

question en mettant progressivement en jeu un ensemble d'effets contextuels qui finit par outrepasser largement la pensée préalablement formulée par Clitandre, mais sans cesser pour autant d'entretenir à son égard une relation de ressemblance propositionnelle qui permet à Acaste de prendre Clitandre pour cible de son ironie. En stipulant que l'ironie consiste à faire indirectement écho au discours ou au point de vue de celui qui est pris pour cible, Sperber et Wilson nous donnent ainsi les moyens d'expliquer qu'elle permette de railler quelqu'un, non seulement sans lui cacher qu'on le raille, mais même sans lui imputer mot pour mot ce qu'on exprime. Ce qui est alors essentiel, pour identifier la cible d'une ironie, ce n'est pas de mettre la main sur un individu susceptible d'avoir pris mot pour mot à son compte ou d'interpréter littéralement ce qui est exprimé, mais bien de percevoir l'énoncé en question comme faisant indirectement écho à un discours ou à un point de vue que le locuteur rejette et désapprouve, tout en condamnant a fortiori quiconque serait susceptible de le soutenir ou de l'avoir soutenu même sous une forme plus nuancée. Dans l'optique de Sperber et Wilson, l'ironiste ne s'en prend pas nécessairement directement à un individu capable d'interpréter sérieusement ou d'énoncer mot pour mot ce qu'il exprime, il s'en prend généralement indirectement à un discours ou à un point de vue proche de ce qu'il exprime, mais qu'il prend soin de présenter le plus souvent sous une forme tout à fait inacceptable, même pour celui qu'il prend pour cible.

En décrivant l'ironie comme un fait de mention indirecte susceptible de porter sur la simple forme propositionnelle d'un discours ou d'une opinion, Sperber et Wilson nous donnent de surcroît les moyens de rendre compte du fait que si tout énoncé ironique est l'objet d'une énonciation et réalise de ce fait un acte illocutoire, non seulement un tel énoncé ne fait pas nécessairement écho à un acte illocutoire identique lorsque l'ironie prend pour cible un discours, mais même ne fait aucunement écho à un acte illocutoire lorsqu'elle prend pour cible une simple opinion qui n'a pas fait l'objet d'une énonciation précisément définie. Considérons à ce sujet l'exemple suivant, déjà abordé au chapitre précédent à propos de l'antiphrase :

- (29) **Lui:** Quel âge a votre enfant ?
Moi: Cela ne fait rien à l'affaire.
Lui: Quel âge a votre enfant ?

Moi: Et que diable, laissons là mon enfant et son âge, et revenons aux maîtres qu'elle aura.

Lui: Pardieu! je ne sache rien de si têtu qu'un philosophe. *En vous suppliant très humblement, ne pourrait-on savoir de monseigneur le philosophe quel âge à peu près peut avoir mademoiselle sa fille?* (Diderot, *Le Neveu de Rameau*)

Pour rendre compte de l'ironie mise en jeu par la dernière question de Rameau et plus précisément de sa faculté de viser une cible, il faut admettre qu'elle consiste à produire un certain nombre d'effets capables de recouper un prétendu sentiment de supériorité que Rameau impute au Philosophe, mais ceci évidemment sans l'accuser d'avoir exprimé ce sentiment à travers une question portant sur l'âge de sa fille. L'ironie de Rameau ne consiste ni à présenter son interlocuteur comme susceptible de prendre au sérieux ce qu'il exprime au sujet de sa prétendue supériorité, ni à lui imputer la question qui lui est adressée, mais seulement à faire très indirectement écho aux rebuffades de son interlocuteur qu'il interprète comme une façon détournée de le prendre de haut, de manifester un certain mépris à son égard. Encore une fois, compte tenu de ce type d'exemple, seule l'approche de Sperber et Wilson permet d'expliquer comment l'ironie vise une cible.

Afin de rendre justice sur ce point à leur analyse, je précise encore qu'elle permet par ailleurs d'expliquer d'autres aspects de l'ironie comme le fait qu'elle consiste plus fréquemment à exprimer un jugement favorable que défavorable, et corrélativement à communiquer par antiphrase plutôt un jugement défavorable que favorable. Selon Sperber et Wilson, si l'ironie consiste souvent à dire le bien — et corrélativement pour nous à faire entendre le mal à travers une antiphrase dévalorisante — c'est que les jugements critiques sont plus généralement attachés à des opinions particulières, non associées à des points de vue généraux ou à des lieux communs, et ne sont ainsi disponibles, comme cibles potentielles d'une ironie, que lorsqu'ils ont été effectivement soutenus par quelqu'un⁴ :

⁴ Une telle hypothèse est développée en détail et illustrée expérimentalement par Kreuz et Gluksberg (1989), à partir de leur «echoic reminder theory of verbal irony» qui est sur ce point tout à fait en accord avec l'analyse de Sperber et Wilson.

[...] cette asymétrie se comprend aisément dans la conception avancée ici. En effet les normes sont générales, partagées, sans cesse invoquées et donc toujours assez présentes à l'esprit pour que leur mention prenne le caractère d'un écho. Au contraire les jugements critiques sont particuliers; leur mention ne fait qu'occasionnellement écho à un souvenir. Ainsi il est toujours possible de dire ironiquement d'un échec *C'est une réussite!*, car toute action comporte l'espoir de son accomplissement. Mais pour dire d'une réussite *C'est un échec!* sans que l'ironie tombe à plat, il convient que les interlocuteurs aient en mémoire des doutes sur la réussite, auxquels l'ironie ferait écho. En face d'une réalité imparfaite on peut toujours mentionner ironiquement la norme; en face d'une réalité parfaite, il faut pouvoir évoquer le souvenir d'une crainte ou d'un doute pour que la mention d'un jugement dépréciatif ait valeur d'ironie. (1978, 410)

Un autre intérêt de l'analyse de Sperber et Wilson tient au fait qu'elle permet d'expliquer l'étroite parenté souvent relevée, mais jamais clairement définie, entre ironie et parodie⁵. Selon Sperber et Wilson, «la parenté et les différences entre ironies et parodies, de même que l'existence de cas intermédiaires, sont à expliquer par le fait que [...] les parodies sont apparentées au style direct comme les ironies le sont au style indirect libre» (1978, 409). Si en effet l'ironie consiste à faire indirectement écho à un discours ou à un point de vue qu'elle prend pour cible, on peut alors admettre que la parodie est une forme d'ironie qui consiste à faire écho non seulement à la forme propositionnelle mais aussi partiellement à la forme linguistique d'un discours. La parodie ne serait ainsi qu'une forme particulière d'ironie qui s'en prend non seulement au contenu mais également à la forme linguistique du discours qu'elle prend pour cible et devrait donc être apparentée à un écho direct ou partiellement direct.

Un autre avantage encore de l'analyse de Sperber et Wilson a trait au changement de registre stylistique qui accompagne parfois l'ironie et qui s'explique aisément si l'on admet que cette dernière consiste à faire écho au discours ou au point de vue d'autrui. Dans l'exemple (29) notamment le changement de style est très sensible. L'ironie du Neveu s'accompagne en effet d'un style pompeux qui contraste nettement avec la sobriété tranchante des propos sérieux qui précèdent. Or il est tout à fait aisé d'en rendre compte, en considérant que le Neveu fait alors non seulement écho à une opinion mais à une forme linguistique, à un

⁵ Voir notamment Hutcheon (1978 et 1981).

style emphatique, également imputé au philosophe. A travers l'ironie du Neveu, le Philosophe est accusé non seulement de se croire supérieur mais encore de recourir au style grandiloquent et affecté qui accompagne ce prétendu sentiment de supériorité.

Limites d'une telle conception de l'ironie

Au vu de ces différents aspects de l'ironie — et parmi ceux-ci principalement le fait que cette dernière consiste notamment à railler, à disqualifier une cible — l'analyse de Sperber et Wilson représente un progrès sensible par rapport aux approches traditionnelles, centrées sur la notion d'antiphrase. Malheureusement une telle analyse, malgré son intérêt indéniable, ne permet pas de saisir ce qui caractérise en propre l'ironie parmi les faits de mentions. L'analyse de Sperber et Wilson paie ainsi le prix d'une élégante simplicité. Au premier abord assez convaincante, elle se révèle à l'usage insuffisamment précise et restrictive car elle fait l'impasse sur une propriété essentielle de l'ironie. Considérons pour commencer ce commentaire de Sperber et Wilson à propos des exemples suivants :

(54) **Pierre:** C'est une belle journée pour un pique-nique.

[Ils partent en pique-nique et il continue à faire beau.]

Marie (heureuse): Effectivement, c'est une belle journée pour un pique-nique.

(55) **Pierre:** C'est une belle journée pour un pique-nique.

[Ils partent en pique-nique et il se met à pleuvoir]

Marie (ironique): *Effectivement, c'est une belle journée pour un pique-nique.*

Les énoncés (54) et (55) contiennent tous les deux une allusion échoïque. Dans les circonstances décrites, il est clair qu'en (54) Marie souscrit à l'opinion dont elle se fait l'écho, tandis qu'en (55) elle la rejette avec mépris. Ces énoncés sont interprétés exactement selon la même procédure : la seule différence réside dans les attitudes qu'ils manifestent. Or les énoncés comme (54) n'ont jamais été jugés, par les rhétoriciens, dignes d'une attention particulière; tandis que les énoncés comme (55) ont été étudiés en tant que cas d'ironie verbale. (1989, 358-359)

En soulignant que l'ironie consiste à rejeter simplement une opinion dont on se fait l'écho, Sperber et Wilson ne précisent pas

que le désaccord de Marie est en quelque sorte masqué en (55), dissimulé derrière un accord prétendu et hypocrite, lié à l'adverbe *effectivement*, et plus profondément que dans les deux cas, toujours en vertu de cet adverbe, Marie ne se contente pas de faire écho à l'opinion de Pierre. Ainsi dans les exemples d'ironie envisagés précédemment, de même qu'en (54) et (55), le locuteur prétend ainsi bel et bien employer et communiquer ce qu'il exprime. En (53) notamment Acaste prétend non seulement adhérer au point de vue dont il se fait l'écho mais le reprendre à son compte, le reconduire dans son propre discours, à travers une série d'affirmations qui lui sont propres, tout en signalant bien entendu que cet accord ainsi que les affirmations successives qui en découlent ne sont que simulées et hypocrites :

- (53) **Clitandre:** Tu penses donc, Marquis, être fort bien ici ?
Acaste: J'ai quelque lieu, Marquis, de le penser ainsi.
Clitandre: Crois-moi, détache-toi de cette erreur extrême; / Tu te flattes, mon cher, et t'aveugles toi-même.
Acaste: *Il est vrai, je me flatte et m'aveugle en effet.*
Clitandre: Mais qui te fait juger ton bonheur si parfait ?
Acaste: *Je me flatte.*
Clitandre: Sur quoi fonder tes conjectures ?
Acaste: *Je m'aveugle.*
Clitandre: En as-tu des preuves qui soient sûres ?
Acaste: *Je m'abuse, te dis-je.*
Clitandre: Est-ce que de ses vœux / Célimène t'a fait quelques secrets aveux ?
Acaste: *Non, je suis maltraité.*
Clitandre: Réponds-moi, je te prie.
Acaste: *Je n'ai que des rebuts.*
Clitandre: Laissons la raillerie, / Et me dis quel espoir on peut t'avoir donné.
Acaste: *Je suis le misérable, et toi le fortuné: / On a pour ma personne une aversion grande, / Et quelqu'un de ces jours il faut que je me pendre.* (Molière, *Le Misanthrope*).

Plus clairement encore que le précédent, l'exemple suivant fait apparaître que si l'ironie consiste à faire écho à un point de vue que l'on rejette et que l'on prend pour cible d'une forme de raillerie, il n'en reste pas moins que le point de vue en question doit alors être prétendument pris en charge par le locuteur si ce n'est à travers une série d'affirmations comme celles d'Acaste, du moins à travers une question comme celle de Rameau :

- (29) **Lui:** Quel âge a votre enfant ?
Moi: Cela ne fait rien à l'affaire.
Lui: Quel âge a votre enfant ?
Moi: Et que diable, laissons là mon enfant et son âge, et revenons aux maîtres qu'elle aura.
Lui: Pardieu! je ne sache rien de si têtue qu'un philosophe. *En vous suppliant très humblement, ne pourrait-on savoir de monseigneur le philosophe quel âge à peu près peut avoir mademoiselle sa fille ?* (Diderot, *Le Neveu de Rameau*)

Certes l'ironie consiste à prendre quelqu'un pour cible en faisant écho à son point de vue, mais elle impose également au locuteur, si ce n'est tout simplement de prétendre prendre en charge ce qu'il exprime, du moins de marquer plus ou moins explicitement son accord à l'égard du point de vue en question et ainsi de le reprendre hypocritement à son compte à travers une affirmation, une question ou tout autre type d'acte illocutoire qui lui est propre. Avant de revenir à l'ironie proprement dite et au paradoxe, au double jeu énonciatif contradictoire mis en jeu notamment en (55), il faut préciser par conséquent que ce qui est mentionné en (54) comme en (55), contrairement à ce qui se produit lors d'un fait de mention pure et simple, est à la fois prétendument employé et communiqué par le locuteur. Comme le souligne Rcanati dans le passage ci-dessous, en affirmant ironiquement, par exemple, que Henri est généreux, non seulement le locuteur n'assure pas que quelqu'un d'autre ait jamais soutenu ce qu'il exprime, mais par ailleurs il prétend lui-même employer et communiquer ce qu'il exprime, c'est-à-dire prendre en charge l'affirmation selon laquelle Henri est généreux. De même que ce qui est mentionné au style indirect libre écrit Récantati, l'ironie ne saurait de ce fait être assimilée à une forme de mention pure et simple où le locuteur se contente de rapporter un discours ou un point de vue :

La mention qui intervient dans l'ironie n'est évidemment pas du même type que celle qu'illustre le discours rapporté. Dans un exemple de discours rapporté comme *Pierre dit : «Henri est généreux»* ou *Pierre dit que Henri est généreux*, ce que dit le locuteur ne se confond pas avec ce que dit celui dont il rapporte les propos; la parole du locuteur a pour objet la parole d'un autre, et s'en distingue : le locuteur ne dit pas que Henri est généreux, il dit que Pierre le dit. Dans l'ironie, en revanche, il n'y a pas de différence entre la parole mentionnante et la parole mentionnée : pour évoquer l'assertion *Henri est généreux*, le locuteur dit que

Henri est généreux. Certes, il le dit ironiquement : mais il le dit tout de même, alors que, dans l'exemple de discours rapporté, il ne le dit pas, fût-ce de façon non sérieuse, et se contente de dire quelque chose au sujet de cette assertion. L'ironie se rapproche ainsi de ce qu'on appelle le «discours indirect libre», qu'il faut distinguer des deux formes de discours rapporté que sont le «discours direct» et le «discours indirect». (1981, 219-220)

Dans des termes très proches de ceux de Rcanati, Ducrot manifeste également le besoin de reformuler sur ce point l'analyse de Sperber et Wilson, en précisant que l'ironie ne saurait être fondée sur une forme de mention pure et simple :

[...] le terme «mentionner» me semble ambigu. Il peut signifier que l'ironie est une forme de discours rapporté. Or, avec ce sens du verbe mentionner, la thèse de Sperber et Wilson n'est guère admissible, car il n'y a rien d'ironique à rapporter que quelqu'un a tenu un discours absurde. Pour que naisse l'ironie, il faut faire comme si ce discours était réellement tenu, et tenu dans l'énonciation elle-même. (1984, 210)

Selon Ducrot et Récanati l'ironie consiste bel et bien à faire écho au point de vue d'autrui mais en se fondant sur un procédé qu'il ne faut pas confondre avec ce qu'ils appellent tous deux «le discours rapporté» où le locuteur affirme que quelqu'un a dit ou pensé ce qui est mentionné sans le reprendre à son compte. Dans l'ironie, le locuteur prétend toujours «faire comme si ce discours était réellement tenu, et tenu dans l'énonciation elle-même». Ainsi en (54) et (55), ce qui est exprimé par Marie ne relève pas d'une forme de mention pure et simple, mais plutôt de ce qu'Authier-Revuz (1984) caractérise, selon un terme de Rey-Debove (1978), comme une forme de «connotation autonymique», procédé qui permet à Marie à la fois d'employer et de mentionner ce qu'elle exprime. En manifestant explicitement, grâce à l'adverbe *effectivement*, son accord avec Pierre — prétention qui est bien évidemment perçue, en vertu de l'ironie, comme tout à fait hypocrite en (55) — Marie prétend également employer et donc communiquer ce qu'elle exprime, le revendiquer comme sa propre opinion sur le temps, tout en faisant écho à ce qu'a dit Pierre.

On a affaire à une forme de connotation autonymique (au sens d'Authier-Revuz), lorsque le locuteur, tout en prétendant employer et communiquer ce qu'il exprime, communique également quelque chose à propos de son discours par le moyen

d'une prédication métadiscursive, explicite ou implicite, attestant d'un fait mention (parfois signalé à l'écrit par la seule présence de guillemets ou de lettres italiques, à l'oral par l'intonation). Considérons les exemples suivants :

- (56) En France, le vocabulaire des adolescents s'est «*enrichi*» de mots empruntés à l'anglais et au langage des banlieues. (*Le Monde*)
- (57) [...] dans l'inconscient collectif, chacun sait que la femme... enfin, comme dit Brassens, *quatre-vingt quinze fois sur cent la femme s'emmerde en baisant*. Je suis sûr que tout le monde le sait. (Corpus oral, Icart-Séguy, 1976)
- (58) Un garde-chasse, *guéri par Monsieur d'une fluxion de poitrine, avait donné à Madame une petite levrette d'Italie*; elle la prenait pour se promener, car elle sortait quelquefois, afin d'être seule un instant et de n'avoir plus sous les yeux l'éternel jardin avec la route poudreuse. (Flaubert, *Madame Bovary*)

Dans ces trois exemples le locuteur prétend employer et donc communiquer ce qu'il exprime, mais il se donne en outre les moyens de caractériser sui-référentiellement son énoncé soit en vertu de sa seule forme linguistique, pour neutraliser tel ou tel aspect de la signification d'un mot ou d'une formulation qui y figure, soit en vertu de ce qui s'y trouve exprimé, de sa forme propositionnelle. La connotation autonymique permet ainsi au locuteur de faire écho à une forme purement linguistique, mais le procédé en question lui permet également de prendre pour objet ce qu'il exprime, la forme propositionnelle de son discours, dans le but de faire écho à un propos ou à une opinion imputés à autrui. Ainsi la mention prend simplement pour objet la signification du verbe *enrichir* en (56), alors qu'elle prend pour objet un discours en (57) et (58). En (57), ce qui est exprimé permet en effet à la locutrice à la fois de communiquer sa pensée et de faire écho à une fameuse chanson de Brassens qui fait ici office d'autorité pour la locutrice. De même en (58), où le narrateur nous apprend qu'une levrette avait été offerte à Emma par un garde-chasse reconnaissant des soins prodigués par Charles, tout en faisant écho aux précisions du garde-chasse en question affirmant qu'il avait offert cette levrette à *Madame* pour remercier *Monsieur* de l'avoir guéri d'une fluxion de poitrine.

Je laisse de côté le premier type de connotation autonymique, où le locuteur se contente de faire écho à une forme linguistique, en l'occurrence à un mot de la langue. Quant au second type de

connotation autonymique — dont relève également les tropes et l'ironie⁶ — il peut être assimilé à une application du style indirect libre qui ne se réduit pas à une forme de mention pure et simple, même implicite, étant donné sa valeur d'argument d'autorité. Il existe en effet deux formes de style indirect libre qui correspondent à deux formes de mention dont les propriétés ne sont pas identiques : les faits de mention pure et simple d'une part, qui peuvent être explicites ou implicites, les faits de mention «connotée» ou de «connotation autonymique» d'autre part, généralement implicites, dont relèvent notamment les tropes et l'ironie. Le terme de «connotation autonymique» — qui n'est pas très satisfaisant compte tenu des différents usages du mot «connotation» en linguistique — révèle le caractère en quelque sorte secondaire et marginal de la mention qui a alors un statut particulier puisqu'elle se combine à l'emploi de ce qui est exprimé pour permettre au locuteur à la fois de communiquer sa pensée et de faire allusion au point de vue d'autrui. N'importe quel énoncé ordinaire, où le locuteur communique ce qu'il exprime, peut faire entendre une voix que ce dernier exploite pour établir une certaine connivence avec autrui ou pour augmenter la force de conviction de sa parole. C'est le cas notamment lorsqu'on s'exprime en s'inspirant d'un proverbe ou d'une chanson de Brassens, par exemple, afin de renforcer la crédibilité de son discours en évoquant la sagesse populaire, une opinion collective ou toute autre autorité difficilement réfutable. C'est le cas également dans un récit lorsque le narrateur ne se contente pas de rapporter explicitement ou implicitement les propos d'un personnage dans le but de manifester telle ou telle attitude à l'égard de ces propos ou même seulement de délivrer une information relative à ce personnage, mais où il prétend reprendre à son compte les propos en question qui se confondent alors avec ce qu'il cherche personnellement à communiquer.

Selon Sperber et Wilson (1989, 358), celui qui affirme qu'il va lentement pour aller sûrement, par exemple, se contente de faire écho à un dicton en manifestant qu'il le trouve approprié aux circonstances. Dans cette optique le locuteur n'affirme pas qu'il faille prendre son temps mais se contente de faire allusion à une opinion commune en manifestant son accord à l'égard d'une

⁶ Ayant assimilé les tropes à des figures de pensée plutôt qu'à des figures de mot, il n'est pas étonnant que nous soyons amenés à les rapprocher de ce second type de connotation autonymique.

telle opinion. Une telle analyse me semble parfois contestable ou tout au moins insuffisamment précise pour rendre compte notamment de ce qui se produit dans les exemples ci-dessus. L'approche de Sperber et Wilson se heurte en fait aux mêmes difficultés que le modèle de Banfield (1995), où un énoncé ne saurait avoir qu'un seul «sujet de conscience» qui correspondrait soit au locuteur, lorsque ce dernier prétend employer et communiquer ce qu'il exprime, soit à un tiers, lorsque l'énoncé est au style indirect libre. En un mot, pour Banfield comme pour Sperber et Wilson, le contenu d'un énoncé au style indirect libre ne saurait être conçu que comme purement et simplement mentionné. Or il apparaît que ce n'est pas le cas dans les exemples considérés. Ainsi en (57) et (58) le locuteur exprime sa propre pensée tout en faisant écho au discours d'autrui. Il en va de même lorsque le locuteur affirme qu'il faut prendre son temps pour faire ce que l'on a à faire, tout en faisant écho à une autorité collective par le recours à un proverbe⁷. L'interprétation qui s'impose dans tous ces cas relève d'une forme de style indirect libre par connotation autonymique, où le point de vue d'autrui a valeur d'argument d'autorité dans le discours du locuteur responsable de la mention (voir à ce sujet Perrin, 1984 et 1985).

Le procédé en question permet de faire écho au point de vue d'un tiers, comme dans les exemples (57) et (58), ou encore au point de vue de celui à qui l'on s'adresse comme dans les exemples suivants qui relèvent également à mes yeux d'une forme de style indirect libre par connotation autonymique :

(59) **Anne Sinclair:** Minute a le droit de paraître, c'est un journal.

Bernard-Henri Lévy: Oui absolument *Minute a le droit de paraître*, mais je pense euh... Je suis j'ai j'ai toujours été partisan de la liberté d'expression la plus totale... Je crois néanmoins que entre Minute et la presse il y a un fossé. (TF1, 7 sur 7, cité par Torck, 1994)

(60) **Vendeuse:** Vous savez, faut pas trop attendre, pacqu'après on trouve on trouve plus toutes les tailles.

⁷ Berrendonner précise à ce sujet que «recourir à un proverbe, c'est bien, d'une part, assumer personnellement l'énonciation de son contenu, et montrer qu'on y adhère. Mais, ce faisant, c'est aussi faire délibérément montre de psittacisme : on ne présente alors sa propre énonciation que comme l'écho, la reproduction, de multiples énonciations anonymes antérieures; on la dénonce comme mimétique» (1981, 207). Voir également à ce sujet Grésillon et Maingueneau (1984).

Cliente: *On trouve plus, on peut on peut plus choisir, ça c'est vrai, vous avez raison.* (Corpus oral, André-Larochebouvy, 1984).

(61) **Elle:** Nous parlions du mariage.

Lui: C'est un sujet que personnellement je n'aborde jamais. Et pour cause.

Elle: Pour cause ?

Lui: Oui, que peut-on en dire ? Ou bien on est marié, ou bien on ne l'est pas. Premièrement. Ensuite : ou bien on est pour, ou bien on est contre. Ça ne fait jamais que quatre possibilités. Les gens non mariés, ça ne nous concerne pas. Alors, les gens mariés. Il y a ceux qui s'en félicitent...

Elle: *Et ceux qui le regrettent.*

Lui: *Et ceux qui le regrettent.*

Elle: Tu fais partie de ceux-là ?

Lui: Non. (Sallenave, *Conversations conjugales*)

Fondamentalement ces derniers cas relèvent du même type d'interprétation que les précédents. En (59), le segment mentionné est certes subordonné sous forme concessive à un argument anti-orienté du locuteur, mais le procédé en question implique néanmoins que ce dernier reprenne temporairement à son compte ce qui est concédé à l'interlocuteur. Le contenu exprimé est alors à la fois employé et mentionné par B.H.L., qui se donne ainsi les moyens de faire écho à ce que vient de dire Anne Sinclair et simultanément de le présenter comme son propre point de vue, avant d'inverser l'orientation argumentative de sa réponse. En (60) le procédé est identique, mais sans subordination concessive, et le point de vue d'autrui (la vendeuse) coïncide par conséquent avec le point de vue finalement défendu par la locutrice (la cliente). De même en (61) où Elle et Lui se font réciproquement écho tout en prenant chacun à leur compte l'affirmation selon laquelle certains regrettent de s'être mariés. La troisième intervention de Elle consiste en effet simultanément à faire écho à une intervention de Lui pour en compléter la structure inachevée, et à manifester son accord. Un seul et même contenu exprimé par Elle est alors non seulement mentionné pour faire écho à ce que Lui n'a pas eu le temps de formuler complètement, mais employé pour permettre à Elle de répondre positivement et de reprendre le propos à son compte. Elle se charge d'exprimer le propos de Lui et simultanément d'y répondre, en attendant que ce dernier reformule à son tour le propos en question afin de réinvestir son point de vue.

En (54) notamment — comme dans les exemples ci-dessus — la réponse de Marie est également fondée sur une énonciation complexe qui consiste à la fois à employer, et à mentionner ce qui est exprimé. Une représentation du temps est alors prise en charge par Marie, tout en étant par ailleurs imputée à Pierre. L'adverbe *effectivement* en (54) ainsi que d'autres expressions comme *c'est vrai, oui, certes, en effet*, etc. ont pour fonction d'imposer ce type d'interprétation tout au moins lorsqu'elles s'articulent à un enchaînement explicite⁸. Toutes ces formulations impliquent que le locuteur ne se contente pas de faire écho mais prétend également reprendre à son compte, c'est-à-dire employer et communiquer ce qu'il exprime (quitte à le subordonner ensuite rétroactivement sous forme concessive).

Comme le montrent les exemples (54) et (55), l'ironie est donc fondée sur une forme particulière de connotation autonymique et non de mention pure et simple, car elle ne consiste pas formellement à rejeter mais à feindre d'adhérer à un point de vue que l'on rejette. En supposant que la réponse de Marie en (55) consiste simplement à faire écho à un propos erroné, Sperber et Wilson ne tiennent aucun compte de l'adverbe *effectivement* qui est pourtant ici en grande partie responsable de l'ironie. Si Marie se contentait de manifester son désaccord à l'égard du point de vue de Pierre, l'emploi d'*effectivement* devrait être impossible. Comment expliquer dans ces conditions qu'en supprimant cet adverbe, l'ironie de Marie soit sensiblement moins nette, beaucoup plus discutable ? Imaginons par exemple qu'au lieu de répondre comme en (55), Marie ait enchaîné comme suit :

(55') **Pierre:** C'est une belle journée pour un pique-nique.

[Ils partent en pique-nique et il se met à pleuvoir.]

Marie: *C'est une belle journée pour un pique-nique!* Décidément la météo n'est pas ton fort.

Dans ce cas l'adverbe *effectivement* serait quasi inacceptable, mais précisément le passage en italiques n'est plus du tout

⁸ On pourrait même considérer que lorsqu'elles fonctionnent isolément, sans être suivies d'un enchaînement, ces expressions donnent lieu à un fait de mention connotée où l'écho serait alors implicite. Voir à ce sujet la notion de «diaphonie implicite conventionnellement» (au sens de Roulet & al, 1985, 81) qui ne concerne pas le caractère implicite de la mention (au sens entendu précédemment) mais le caractère implicite de ce qui est mentionné.

ironique. Lorsqu'on se place dans les conditions prévues par Sperber et Wilson — où ce qui est exprimé est purement et simplement mentionné et manifeste un désaccord univoque du locuteur à l'égard de celui qu'il prend pour cible — l'ironie disparaît. Non seulement leur analyse se révèle insuffisamment restrictive pour permettre de caractériser l'ironie et la distinguer des autres faits de mention, mais elle nous fait faire de fausses prévisions sur ce qui est et ce qui n'est pas ironique, car elle s'applique à des énoncés qui en fait ne sont pas interprétés comme tels. Les passages soulignés dans les exemples suivants relèvent ainsi d'une forme de mention pure et simple et ne sont nullement ironiques. Les trois premiers prennent pour cible un interlocuteur (imaginaire dans le cas du Héron). Dans le dernier, Rameau fait écho aux insultes qui lui sont adressées lorsqu'il ne parvient pas à obtenir un rendez-vous galant pour l'un de ses bienfaiteurs :

- (62) **Une cliente (dans un café):** Fait meilleur à Toulouse, pas vrai ?
Le patron: Ah m'en parlez pas ma p'tite dame, Toulouse, ça oui, c'est une ville!
Un client: *Une ville, une ville*, tu parles!
Un autre client: C'est moche, non mais hein, pas vrai Madame ?
(André-Larochebouvy, 1984)
- (63) **Dorante:** Vous êtes sensible à son amour, je l'ai vu par l'extrême envie que vous aviez tantôt que je m'en allasse; ainsi vous ne sauriez m'aimer.
Silvia: *Je suis sensible à son amour!* qui est-ce qui vous l'a dit ? *Je ne saurais vous aimer!* qu'en savez-vous ? Vous décidez bien vite.
(Marivaux, *Le Jeu de l'amour et du hasard*)
- (64) *Moi, des tanches ? dit-il, moi, héron, que je fasse une si pauvre chère ? Et pour qui me prend-on ?* (La Fontaine, *Le Héron*)
- (65) **Lui:** [...] Il fallait voir comme j'étais traité, quand je ne réussissais pas dans ma négociation. *J'étais un butor, un sot, un balourd, je n'étais bon à rien; je ne valais pas le verre d'eau qu'on me donnait à boire.*
(Diderot, *Le Neveu de Rameau*)

Quels que soient les avantages présentés par l'analyse de Sperber et Wilson, la faculté de prendre quelqu'un pour cible n'appartient pas en propre à l'ironie puisque les exemples ci-dessus consistent eux aussi à faire écho à un propos que le locuteur cherche à tourner en dérision. Ces derniers échos — qui seront dit simplement «sarcastiques» — ont beau être très

proches de l'ironie, ils ne font que partager certaines de ses propriétés comme le fait de railler quelqu'un pour son discours ou à son point de vue. Comparons ainsi les exemples suivants qui sont tirés d'un même échange où Angélique commence par reformuler mot pour mot une déclaration qu'elle juge excessive de la part de Dorante, avant de faire indirectement écho à une question jugée tout aussi déplacée. Dans l'optique de Sperber et Wilson, ces échos d'Angélique seraient tous deux ironiques puisque dans les deux cas cette dernière prend pour cible les propos enflammés de Dorante. Or si dans les deux cas Angélique met effectivement en jeu une forme de raillerie identique, celle-ci n'est perçue comme ironique que lorsqu'Angélique prétend adhérer au point de vue qu'elle prend pour cible. Angélique est sarcastique en (66) alors qu'elle est ironique en (67) :

(66) **Dorante:** Je me tais, Madame, pénétré de douleur de vous avoir déplu.

Angélique: *Pénétré de douleur!* C'en est trop. Il ne faut point être si affligé, Dorante. Vos expressions sont trop fortes; vous parlez de cela comme du plus grand des malheurs!

(67) **Angélique:** [...] Aurons-nous le plaisir de vous avoir encore ici quelque temps? Comptez-vous y faire un peu de séjour?

Dorante: Je serais trop heureux de pouvoir y demeurer toute ma vie, Madame...

Angélique: *Tout de bon! Et moi, trop enchantée de vous y voir pendant toute la mienne. Continuez.*

Dorante: Je n'ose plus vous répondre, Madame. (Marivaux, *Le Préjugé vaincu*)

S'il est légitime de considérer qu'Angélique se contente en (66) de manifester son désaccord en faisant écho aux propos de Dorante, c'est que précisément l'écho en question, purement sarcastique, ne comporte aucune ironie. En (67) en revanche, l'ironie d'Angélique ne consiste pas à manifester son désaccord en faisant simplement écho au propos de Dorante, mais à affecter la crédulité et à prétendre partager l'enthousiasme de Dorante. Comme dans les exemples de connotation autonymique envisagés précédemment, Angélique prétend alors reprendre à son compte le point de vue de Dorante. Dans l'ironie le locuteur prétend toujours hypocritement et paradoxalement s'associer au point de vue qu'il prend pour cible. Il s'agit là du procédé même de l'ironie.

chapitre 5

L'IRONIE COMME EMPLOI PRETENDU

Sarcasme et ironie

Le terme de sarcasme s'appliquera ici uniquement à ces échos qui sont certes très proches de l'ironie mais qui ne satisfont pas aux propriétés essentielles des procédés tropiques¹. Le sarcasme et l'ironie donnent lieu, nous l'avons vu, à une même forme de raillerie, mais il faut de surcroît, selon une formule empruntée à Basire, «que l'énoncé soit présenté à un premier niveau comme assumé par le locuteur pour qu'il y ait ironie» (1985, 144). Cette fausse adhésion est constitutive de l'ironie qui tient à la prise en charge prétendue du point de vue ou du propos auquel elle fait écho. Il ne suffit pas, à mon sens, même en précisant que le locuteur cherche alors à communiquer le contraire de ce qu'il exprime, de considérer que l'ironie consiste simplement à faire écho à un discours ou à une opinion qu'elle prend pour cible. Dans l'ironie le locuteur prétend toujours employer et communiquer ce qu'il exprime, ce qui a pour conséquence que la raillerie est alors indirecte et plus ou moins masquée, et corrélativement que ce qui est communiqué a le statut d'un sens figuré véhiculé par antiphrase. L'ironie est une forme de tromperie ouverte, de double jeu énonciatif contradictoire, où le locuteur feint hypocritement et paradoxalement d'adhérer à un point de vue qu'il rejette, tout en cherchant d'une part à prendre pour cible le discours ou l'opinion à laquelle il fait écho et d'autre part à communiquer son propre point de vue par antiphrase. Même un fait de mention explicite peut donner lieu à une ironie si le locuteur marque son accord à l'égard d'un discours ou d'un point de vue manifestement erroné à ses yeux.

Un écho sarcastique ou ironique est généralement explicite, comme toute autre forme d'écho d'ailleurs, lorsque le locuteur reformule un point de vue qui risque de ne pas être identifié comme celui d'autrui si l'interprète n'en a pas eu connaissance ou

¹ Dans l'usage courant le terme de «sarcasme» est plus ou moins synonyme de «raillerie» mais pour des raisons de commodité purement terminologique il désignera ici une forme d'écho qui s'oppose à l'ironie parmi diverses formes de raillerie.

s'il ne l'a plus précisément en mémoire. La mention reste généralement implicite lorsque le locuteur prend pour cible un point de vue qui vient d'avoir été soutenu par son interlocuteur. Lorsque le locuteur s'en prend au propos ou au point de vue d'un tiers en revanche, comme dans les exemples suivants, la mention est souvent explicite ou partiellement explicite afin d'être perçue par l'interprète et pour lui permettre d'identifier celui qui est pris pour cible :

- (68) M. Bois en veut tout particulièrement au docteur Benveniste, coupable à ses yeux d'avoir fait des expériences «que notre Science ne sait pas expliquer et qui, en plus, amène de l'eau au moulin de l'homéopathie». M. Bois a vite compris que *Benveniste avait obtenu ses étranges résultats «pour faire plaisir aux laboratoires Boiron, producteurs de remèdes homéopathiques»*. (Domaine Public)
- (69) Un quotidien m'apprend que *près de la moitié des ménages suisses mettent annuellement 20 000 francs de côté. Chic, cela : on va pouvoir supprimer l'AVS. Moi qui me faisais du souci pour les petits vieux : presque la moitié épargnent 20 000 francs. Et si vous n'y parvenez pas, c'est que, vraisemblablement, vous êtes paresseux, ou dépensier, ou les deux à la fois, ou que, comme moi, vous ne savez pas vous organiser*. (Domaine Public)
- (70) «Aux yeux de certains, je sais que je passe pour un marginal. Je n'ai pas ma place dans une société corrompue, décadente et dévorée par l'injustice» explique notre croisé. *D'ailleurs, est-ce un hasard si les gendarmes lui suppriment son permis de conduire pour excès de vitesse, si l'EDF lui augmente ses factures de 100 % en deux ans, si les prud'hommes lui demandent des explications sur sa façon de licencier, si l'URSSAF lui réclame quelques cotisations en retard ?* (L'Événement du jeudi)

En (68) le locuteur fait explicitement écho aux vitupérations d'un certain M. Bois relatives à une expérience dont le but était de démontrer scientifiquement la valeur des médicaments homéopathiques. Après une première citation où il se contente de confondre celui qu'il prend pour cible sans adhérer hypocritement à son point de vue, le journaliste passe du sarcasme à l'ironie car l'opinion de M. Bois est alors rapportée explicitement à l'aide d'un verbe «factif» (au sens de Lyons,

1989, 412)². Sans entrer dans le détail, nous admettons que le recours à un verbe factif comme *savoir*, *convenir*, *comprendre*, marque l'accord du locuteur à l'égard d'un propos ou d'un point de vue explicitement rapporté. En (68) l'ironie tient donc essentiellement à la «factivité» du verbe *comprendre*, propriété qui permet ici au locuteur de faire semblant de croire, de prétendre partager une opinion qu'il vient de présenter comme indéfendable à travers un sarcasme. Que la mention soit explicite ou implicite, il suffit que le locuteur marque son accord à l'égard d'un point de vue manifestement erroné à ses yeux pour que s'impose l'ironie. En (69) une forme exclamative (*Chic!*) se combine à une expression factive (*un quotidien m'apprend*) pour marquer l'accord du locuteur à l'égard d'un point de vue qu'il considère comme indéfendable. Et de même en (70) — bien que le verbe *expliquer* soit quant à lui «non-factif» — où le connecteur argumentatif *d'ailleurs* se charge alors de marquer rétroactivement l'accord hypocrite du locuteur par coorientation argumentative³. Comme on le voit les marques de l'accord du locuteur, indispensables à l'ironie, peuvent être fort diverses. Outre les marques d'assentiment relevées au chapitre précédent (*c'est vrai*, *certes*, *effectivement*, etc.), souvent mises en jeu lorsque le locuteur prétend marquer son accord et reprendre à son compte le point de vue d'un interlocuteur, une telle prise en charge peut être assurée par différents moyens qui fonctionnent parfois simultanément.

Le ton adopté par l'ironiste, qui s'oppose assez nettement au ton adopté dans un sarcasme, peut également contribuer à marquer l'accord hypocrite du locuteur. Selon Sperber et Wilson (1978), puisque l'ironie consiste simplement à faire écho au point de vue d'autrui en manifestant une attitude méprisante ou dépréciative, le ton adopté par l'ironiste doit donc être celui du désaccord, du mépris, de la dépréciation. Or le ton du désaccord précisément ne s'accorde pas à l'ironie. Si les rhétoriciens traditionnels parlent du ton de l'ironie, c'est pour dire tantôt qu'il consiste à dissimuler l'intention ironique du locuteur, tantôt qu'il contribue à signaler cette intention à l'interprète. Cette double fonction tient au fait que le ton adopté par l'ironiste n'est pas

² Pour une analyse détaillée de ce comportement des verbes de parole se reporter également à Lakoff (1976), ainsi qu'à Charolles (1976) et à Berrendonner (1981).

³ Au sujet de *d'ailleurs*, et de *chic*, voir Ducrot et al. (1980).

celui du désaccord mais de la joie hypocrite, de la fausse adhésion, éventuellement exagérés jusqu'à l'absurde⁴. S'il consiste à imiter avec mesure le ton de celui qu'il prend pour cible, le ton de l'ironiste permet alors de dissimuler l'ironie «sous un ton sérieux», comme le dit Cicéron (Le Guern, 1976, 51). C'est, à l'extrême, le ton faussement sérieux du pince-sans-rire qui ne laisse aucunement transparaître le désaccord de l'ironiste. S'il consiste au contraire à exagérer le ton de la conviction, de la tristesse, de la colère, de la joie imputée à celui qui est pris pour cible, trop affecté alors pour être honnête, le ton adopté permet parfois de signaler indirectement une intention ironique. Quoiqu'il en soit le ton de l'ironie consiste nécessairement à marquer l'accord hypocrite qui définit l'attitude de l'ironiste. Ce faisant le ton adopté par l'ironiste ne peut que contribuer à instaurer le paradoxe qui caractérise l'ironie par rapport au sarcasme.

Avant de revenir sur le fonctionnement de l'ironie proprement dite, je précise encore que si cette dernière s'oppose au sarcasme en raison du paradoxe énonciatif sur lequel elle se fonde, il apparaît néanmoins que sarcasme et ironie peuvent se succéder et même s'articuler dans un discours sans rien modifier ni à la raillerie du locuteur ni au fait que ce dernier cherche alors à communiquer le contraire de ce qui est imputé à autrui. Dans l'exemple (68) notamment, le locuteur commence par railler M. Bois sous forme de sarcasme, ce qui lui permet accessoirement d'établir un contexte qui aura ensuite l'avantage de révéler plus clairement son intention ironique en accentuant le paradoxe sur lequel elle se fonde. Compte tenu du sarcasme qui précède, il apparaît alors indubitablement qu'en marquant son accord à l'égard de M. Bois, le journaliste est ironique. De même que le sarcasme peut ainsi précéder et préparer une ironie, il peut également lui succéder pour permettre au locuteur de défaire, de dénouer le paradoxe d'une précédente ironie sans cesser pour autant de persécuter celui qui est pris pour cible et corrélativement de soutenir un point de vue contraire. L'exemple suivant fait apparaître que pour sortir du champ de son ironie, il

⁴ En citant à ce sujet Cicéron, Morier précise que dans l'ironie, «quand, par dérision, nous imitons «en quelque sorte la manière de parler de la partie adverse» [Cicéron], le ton assumé prend les aspects de la caricature. [...] Il exagère les caractères prosodiques (débit, mélodie, intensité) et articulatoires (nasallement, accent étranger, accent provincial ou de la capitale, accent de caste ou de milieu social, etc.)» (1961, 557).

suffit que le locuteur manifeste a posteriori son désaccord à l'égard du point de vue qu'il prend pour cible (je souligne ici en italiques les passages ironiquement ou sarcastiquement mentionnés) :

- (71) Quelle est *la grave affaire* qui a soudain pris le pas, dans les bulletins d'information de la télévision et les éditoriaux de la presse américaine la plus sérieuse, sur le scandale de l'Irangate ou la menace commerciale japonaise ? Un candidat à la candidature présidentielle, Gary Hart, a commis l'imprudence d'inviter sous son toit, à l'heure où les enfants dorment sagement dans leur lit, une ancienne reine de beauté de Caroline du Sud dont le charme et peut-être le talent lui avaient valu des seconds rôles dans des séries comme *Miami Vice*. *Est-il bien raisonnable qu'un homme politique qui aspire à la magistrature suprême de la première puissance du monde apprécie la compagnie de personnes du sexe féminin au point de leur ouvrir sa porte sans précaution ?* La question ne fait pas du tout sourire à Washington. D'autant, ajoute-t-on, que *M. Hart n'en était pas à sa première affaire d'alcôve*. (*Le Monde*)

Jusqu'au dernier enchaînement (*La question ne fait pas du tout sourire à Washington*), certains propos prétendument pris en charge par le journaliste (*la grave affaire, est-il bien raisonnable...*) sont clairement perçus comme ironiques. Or une telle ironie ne résiste pas à ce dernier enchaînement qui marque le désaccord du locuteur. Lorsqu'il précise que sa question préalable *ne fait pas du tout sourire à Washington*, le locuteur sous-entend en effet qu'elle fait sourire ailleurs et notamment en France, ce qui lui permet de manifester son désaccord à l'égard d'un point de vue d'abord ironiquement pris en charge. Par un tel enchaînement le locuteur transforme donc rétroactivement son ironie en sarcasme. Sans rien changer à la nature de la raillerie ni à ce qu'il cherche à communiquer au sujet des rendez-vous de Gary Hart, le locuteur abolit rétroactivement son ironie. Il est intéressant de constater à ce sujet que s'il s'était abstenu de manifester ainsi son désaccord — par exemple en se contentant d'un simple enchaînement du type : *D'autant, ajoute-t-on à Washington, que M. Hart...* — le locuteur aurait alors préservé le caractère ironique de sa parole. Encore une fois cette espèce de résolution de l'ironie par le sarcasme permet au locuteur de mettre un terme à son ironie sans neutraliser pour autant la raillerie qu'il fait subir à ceux qu'il prend pour cible. Voici à ce sujet un dernier exemple où le locuteur passe à plusieurs reprises de l'ironie au sarcasme et du sarcasme à l'ironie :

(72) *On ne dénoncera jamais assez les ravages que la faune inflige à notre économie: voici que maintenant les chamois mettent en péril l'industrie fromagère montagnarde — comme si les directives de l'Office fédéral de la santé publique sur le vacherin ne suffisaient pas!*

Cette thèse, du moins, est celle de la commission de gestion du Grand Conseil vaudois, dont les hauts commissaires chargés de l'agriculture, de l'industrie et du commerce ont soulevé *un problème capital*: les chamois, accusent-ils, *ont la funeste habitude de brouter la première herbe sur les pâturages de printemps* — ce qui n'est pas surprenant car c'est la meilleure. *Or, les bovins qui viendront plus tard devront se priver, les malheureux, de quelques brins de cette herbe délicate.* D'où, assurent nos commissaires le plus sérieusement du monde, «une perte sèche non négligeable pour nos montagnards». (*L'Hebdo*)

Comme en (71), une ironie initiale est ici brutalement interrompue par un premier enchaînement qui, en manifestant le désaccord du locuteur à l'égard du point de vue auquel il a fait écho (*Cette thèse, du moins, est celle de la commission de gestion du Grand Conseil vaudois*), neutralise le paradoxe impliqué par ses revendications énonciatives apparentes dans le premier paragraphe. Mais cette abolition rétroactive de l'ironie n'est cette fois que locale, temporaire, car le paradoxe resurgit lorsque le locuteur qualifie de *problème capital* la présence des chamois sur les pâturages. On observe en effet une distorsion entre le désaccord du locuteur — dû essentiellement à *du moins* — et l'accord que marque l'expression *un problème capital* qui est argumentativement coorientée par rapport aux propos préalablement imputés à la commission de gestion du Grand Conseil vaudois. Il suffit d'ailleurs de remplacer *un problème capital* par une expression adaptée à *du moins* (par exemple *un problème absurde, ridicule*), pour qu'une telle distorsion disparaisse, de même que l'ironie. Non seulement l'expression *un problème capital* rétablit ainsi le paradoxe énonciatif du premier paragraphe ainsi que l'ironie qui en découle, mais elle lui permet dès lors de s'étendre et de contaminer ce qui est ensuite explicitement rapporté par le locuteur (*Les chamois, accusent-ils, ont la funeste habitude...*). Une telle ironie ne s'éteindra définitivement que lorsque le désaccord du locuteur sera à nouveau revendiqué grâce à un procédé assez proche de celui observé en (71). En précisant que ceux qu'il prend pour cible se sont exprimés *le plus sérieusement du monde*, le locuteur sous-entend en effet que lui-même, en feignant d'adhérer à leur point

de vue, n'était pas sérieux mais précisément ironique, ce qui a pour conséquence amusante d'abolir alors pour de bon l'ironie en neutralisant le paradoxe sur lequel elle se fonde. En résumé, dans ce dernier exemple, l'interprète est amené à considérer les passages soulignés comme ironiques, puis comme sarcastiques, puis ironiques, puis à nouveau sarcastiques, et ces changements de régime agissent à chaque fois rétroactivement sur l'interprétation sans rien changer à la nature de la raillerie ni à ce qui est communiqué par le locuteur au sujet des chamois.

La nature paradoxale de l'ironie a été souvent relevée par les théoriciens des traditions rhétorique et philosophique. Selon Kierkegaard, par exemple, «l'ironiste s'identifie avec les abus qu'il entend combattre, [...] [et s']il adopte une attitude d'opposition à ces désordres, [c'est] naturellement toujours de façon à revêtir consciemment cette apparence contraire à son intime conviction et à savourer cette disparité. [...] L'ironiste prend plaisir à paraître lui-même séduit par l'illusion dont l'autre est prisonnier» (1975, 225). C'est pour cette raison uniquement que l'ironie consiste, comme le souligne Berrendonner, «à plonger le destinataire dans l'incertitude du sens» (1981, 222). «La meilleure ironie n'est-elle pas, au dire des amateurs, celle qui rend l'équivoque totalement insoluble ? Lorsqu'elle atteint cette perfection, l'ironie révèle ainsi sa nature profonde : elle n'est autre que le moyen de parler pour ne rien dire» (*idem*, 223) avance même Berrendonner, pour qui l'ironie «n'est pas simple contradiction, mais, bien plus profondément, paradoxe» (*idem*, 216). En me réservant de nuancer quelque peu une conception qui tend à enfermer irrémédiablement l'ironie dans le paradoxe qu'elle instaure, je soutiendrai néanmoins que l'on ne saurait évacuer ce paradoxe en supposant, à la suite de Sperber et Wilson, que ce qui est alors exprimé est purement et simplement mentionné par le locuteur.

Diverses conceptions de l'ironie comme emploi prétendu

Plusieurs approches récentes ont tenté d'opposer à une conception de l'ironie comme mention pure et simple — telle qu'elle a été élaborée initialement par Sperber et Wilson — une conception de l'ironie comme emploi prétendu (ou simulé, insincère, hypocrite, etc.) qui a l'avantage de ne pas assimiler cette dernière au sarcasme en occultant le paradoxe qui la constitue. En la présentant comme une forme d'emploi prétendu

plutôt que de mention pure et simple, certaines analyses comme celles de Clark et Gerrig (1984), de Kumon-Nakamura, Glucksberg et Brown (1995) et notamment de Berrendonner (1981) sont ainsi à l'origine de la conception que je tente d'opposer à celle de Sperber et Wilson — ce qui ne signifie pas à mes yeux que l'on puisse se dispenser de faire la part des choses à l'égard d'une description qui répond mieux que d'autres à plusieurs difficultés difficiles à éviter. Si l'ironie relève bel et bien d'une forme d'emploi prétendu plutôt que de mention pure et simple, elle n'en consiste pas moins notamment à faire plus ou moins indirectement écho à un point de vue qu'elle prend pour cible. Les approches évoquées ci-dessus, comme nous allons le voir, en voulant faire l'impasse sur cette propriété de l'ironie, s'exposent à retomber dans différentes difficultés que Sperber et Wilson ont su éviter.

A ma connaissance, la plus ancienne définition manifeste et explicite de l'ironie comme emploi prétendu est exposée dans un article de 1941 consacré à Socrate. Schaerer (1941) définit ainsi très correctement et sobrement l'ironie lorsqu'il affirme qu'elle consiste «de la part du sujet actif, [...] à feindre d'adopter l'opinion du sujet passif, [...] l'acte simulateur étant exécuté de manière ou dans des conditions telles qu'il ne donne pas le change». En d'autres termes l'ironiste feint ouvertement, pour ne pas «donner le change» à l'interprète, d'adopter l'opinion de celui qu'il prend pour cible. Le seul point que Schaerer ne clarifie pas dans sa définition tient à ce qui permet à l'interprète de reconnaître que le sujet actif feint d'adopter spécifiquement l'opinion du sujet passif lorsqu'il ne le précise pas explicitement et qu'une telle opinion n'est pas préalablement connue de l'interprète et reformulée mot pour mot par le locuteur :

[...] quel est maintenant le mécanisme propre de l'ironie ? Elle consiste, de la part du sujet actif, Paul, à se détacher de son opinion particulière relativement à l'objet O et à feindre d'adopter l'opinion d'un sujet passif, Pierre, relativement au même objet O, l'acte simulateur étant exécuté de manière ou dans des conditions telles qu'il ne donne pas le change. (1941, 185-186)

Par certains aspects cette dernière approche n'est pas sans rappeler une étude plus récente où Clark et Gerrig (1984) remettent en cause — en partie pour de mauvaises raisons — l'analyse de Sperber et Wilson, au nom d'une conception intitulée «the pretense theory of irony». Comme celle de

Schaerer, leur analyse semble à première vue pouvoir se substituer avantageusement à celle de Sperber et Wilson car elle ne s'applique pas aux exemples assimilés à ce que j'ai appelé un sarcasme :

The pretense theory may be expressed as follows. Suppose S is speaking to A, the primary addressee, and to A', who may be present or absent, real or imaginary. In speaking ironically, S is pretending to be S' speaking to A'. What S' is saying is, in one way or another, patently uniformed or injudicious [...]. A', in ignorance, is intended to miss this pretense, to take S as speaking sincerely. But A [...] is intended to see everything — the pretense, S's injudiciousness, A's ignorance, and hence S's attitude toward S', A', and what S' said. S' and A' may be recognizable individuals or people of recognizable types. (1984, 122)

De l'avis de Clark et Gerrig, si la «pretense theory» est plus adéquate que celle de Sperber et Wilson, c'est que ce qui est exprimé par l'ironiste n'a pas été nécessairement formulé mot pour mot par celui qu'il prend pour cible :

Many ironies that are readily interpretable as pretense, however, cannot be viewed as echoic mention, for example, Jonathan Swift's essay, *A Modest Proposal*. The proposal was to serve up children — Irish children — as food to the rich. Methodically, and with perfect seriousness, Swift outlined the benefits of this plan, among them that these children would provide a new source of income for the poor and add a new dish to tavern menus. This essay is often pointed to as a model piece of irony. To explain the irony, the mention theory would have to say that the entire essay was en echoic mention. But of what? It is implausible that anyone had ever uttered the entire essay or expressed its entire contents or that dining on Irish children was ever a part of «popular wisdom or received opinions». Surely Swift's irony works just because the idea is so absurd that no one could ever have entertained it seriously.

Treated as pretense, however, Swift's irony makes good sense. Swift was pretending to speak as a member of the English ruling class to an English audience. He expected his readers to recognize the pretense and to see how by affecting the pretense he was denouncing English attitudes toward the Irish. (1984, 123)

En stipulant que l'ironiste (S), lorsqu'il s'adresse ironiquement à son interlocuteur (A), feint d'être S' s'adressant sérieusement à A', Clark et Gerrig pensent avoir saisi ce qui échappe à l'analyse de Sperber et Wilson. Leur façon de raisonner peut être résumée ainsi : puisqu'il ne mentionne pas

toujours un propos ayant été tenu mot pour mot par celui qu'il prend pour cible, il faut donc admettre qu'en s'exprimant de la sorte, l'ironiste ne mentionne pas mais joue le rôle, fait semblant d'être celui qu'il prend pour cible, ou tout au moins de s'adresser à lui sans ironie.

Avant de revenir sur une telle analyse, il faut relever que Clark et Gerrig — comme le souligne d'ailleurs Sperber (1984) — ont mal compris Sperber et Wilson, qui n'ont jamais supposé que l'écho ironique était nécessairement censé reproduire mot pour mot un discours préalablement tenu par autrui. Pour ces derniers l'ironiste peut en effet non seulement se contenter de faire écho à une simple opinion plutôt qu'à un discours, mais il n'exprime pas forcément une forme propositionnelle exactement identique à ce qu'a dit ou pensé celui qu'il prend pour cible. Encore une fois l'approche de Sperber et Wilson consiste seulement à supposer que ce qui est exprimé dans un énoncé ironique fait indirectement écho à un énoncé ou à une opinion d'autrui par le biais d'une relation de ressemblance propositionnelle. S'il n'est donc pas exclu, dans certains cas limites, que la forme propositionnelle de l'énoncé ironique soit exactement identique à ce qui a été préalablement exprimé ou pensé par autrui (comme il n'est pas exclu que l'ironiste reprenne les termes mêmes du discours d'autrui lorsque l'ironie est également parodie), ce fait ne s'impose nullement dans le cadre de la conception défendue par Sperber et Wilson. Comme c'est le cas dans l'exemple de Swift, l'ironiste peut fort bien alors exprimer une forme propositionnelle qui ne ressemble que d'assez loin à ce qu'autrui a pu dire ou penser effectivement. La seule chose essentielle dans l'ironie — et sur ce point l'analyse de Sperber et Wilson est à mes yeux irréprochable — c'est que l'interprète doit être à même d'établir une certaine analogie, fondée sur un recoupement d'effets contextuels, entre le discours ou la pensée d'autrui et ce qui est exprimé par l'ironiste.

Malheureusement Clark et Gerrig, non contents d'intenter un mauvais procès à Sperber et Wilson, ne font que déplacer un problème que ces derniers ont quant à eux résolu à la source. En stipulant en effet que S, en s'adressant ironiquement à A, feint d'être S' s'adressant sérieusement à A', Clark et Gerrig supposent que l'ironie consiste à tourner en dérision toute personne susceptible de communiquer sans ironie ou d'interpréter sérieusement ce qu'il exprime, et se privent ainsi du moyen

d'expliquer que l'ironiste déforme généralement le discours ou la pensée d'autrui parfois jusqu'à le rendre, même pour ce dernier, totalement inacceptable. L'analyse de Clark et Gerrig correspond très précisément à une conception de l'ironie que nous avons écartée au chapitre 4 en relevant qu'elle ne permet pas d'assimiler celui que l'ironiste prend pour cible à celui à qui il s'adresse. Une telle conception implique non seulement, comme on l'a relevé précédemment, que l'ironisé doive nécessairement être abusé par les prétentions de l'ironiste, mais elle ne permet pas d'expliquer ce qui permet au destinataire d'identifier celui qui est pris pour cible lorsque ce dernier n'a pas préalablement communiqué mot pour mot ce que l'ironiste exprime. Comment expliquer en effet que l'on soit à même de reconnaître, par exemple, que Swift prend pour cible la classe anglaise dirigeante dans *A Modest Proposal* ? Existe-t-il un Anglais qui ait jamais proposé de manger les enfants irlandais ?

Ces dernières observations font apparaître à quel point notre conception de l'ironie comme emploi prétendu nécessite d'être formulée avec précision. En supposant que l'ironiste fait semblant d'être celui qu'il prend pour cible, la «pretense theory» de Clark et Gerrig se heurte à toutes sortes de difficultés et de contre-exemples. De même en supposant que l'ironiste «feint d'adopter l'opinion d'un sujet passif», la conception de Schaerer est trop restrictive et risque de prêter à confusion. S'il est correct à mes yeux de stipuler que l'ironiste, en feignant d'adhérer à ce qu'il exprime, prétend adhérer à une opinion qui fait au moins indirectement écho à l'opinion qu'il prend pour cible, cela ne signifie pas que l'ironie consiste nécessairement à feindre d'adopter et de chercher à faire croire à l'opinion qu'il prend pour cible. En supposant que l'ironiste feint d'employer et de communiquer ce qu'il exprime — à savoir une forme propositionnelle qui entretient au minimum une certaine ressemblance avec un discours ou une opinion qu'il prend pour cible — on se met à l'abri, me semble-t-il, des difficultés que présente notamment l'analyse de Clark et Gerrig, et ceci sans retomber dans une conception de l'ironie comme mention pure et simple, dont les inconvénients ont été décrits précédemment.

Tout récemment Kumon-Nakamura, Glucksberg et Brown (1995) ont proposé une description intitulée «the allusional pretense theory of irony» qui a l'avantage d'une part de rendre justice à l'approche de Sperber et Wilson (même si elle n'en tire

pas tout le profit qu'elle pourrait en tirer et semble également en sous-estimer la portée), et d'autre part de la compléter sur un point essentiel en précisant que l'ironie ne consiste pas seulement à faire allusion au point de vue de celui qu'elle prend pour cible mais également à faire preuve d'insincérité ou d'hypocrisie manifeste. En un mot ces derniers considèrent que deux conditions essentielles doivent être satisfaites pour qu'un énoncé puisse être perçu comme ironique :

Utterances that allude to a failed expectation and that are pragmatically insincere can communicate irony. The strong claim is that these two conditions are necessary if irony is to be perceived. This is a significant extension and elaboration of prior theories of discourse irony. First, the mechanism of allusion replaces the narrower mechanisms of echoic mention (Sperber & Wilson, 1978), echoic interpretation (Sperber & Wilson, 1989), and echoic reminder (Kreuz & Glucksberg, 1989) because these are, by definition, special cases of allusion. Second, the concept of pragmatic insincerity extends the theory of discourse irony to speech acts other than assertives, to include such utterance types as offers, requests, and questions, among others. (1995, 18)

En précisant à juste titre que tout énoncé ironique doit être perçu comme «pragmatiquement insincère», comme ouvertement hypocrite en d'autres termes, Kumon-Nakamura, Glucksberg et Brown soutiennent cependant que l'ironie ne consiste pas nécessairement à prétendre communiquer un point de vue manifestement erroné afin notamment de communiquer par antiphrase un point de vue contraire, mais parfois à réaliser un acte illocutoire d'offre, de requête, de question ou autre, qui à leurs yeux ne saurait donner lieu à une antiphrase. Seule l'insincérité des assertions ironiques peut consister selon eux à prétendre communiquer le faux pour faire entendre le vrai, car seul un acte illocutoire d'assertion a pour condition de satisfaction de dire le vrai. De manière générale, l'insincérité ironique consisterait ainsi simplement à transgresser l'une ou l'autre des conditions de satisfaction de l'acte illocutoire qu'on réalise, et de ce fait l'ironie d'un acte de remerciement ou de question ne saurait donc consister qu'à transgresser les conditions de satisfaction qui caractérisent un remerciement ou une question. Or sans contester pour autant que l'insincérité ironique puisse accessoirement entraîner la violation de certaines conditions de satisfaction de l'acte illocutoire, il me paraît cependant que cela

ne remet nullement en cause ni le fait que toute ironie consiste notamment à communiquer un point de vue par antiphrase, ni a fortiori que toute ironie consiste à prétendre employer et communiquer un point de vue que l'ironiste juge erroné et qu'il prend pour cible. Lorsque quelqu'un se comporte comme un enfant et qu'on lui demande ironiquement son âge, par exemple, une telle ironie ne consiste pas tant à poser une question dont on connaît par avance la réponse — comme le supposent Kumon-Nakamura, Glucksberg et Brown — qu'à prétendre hypocritement communiquer des effets comme *Tu es un enfant*, *Tu as le droit de te comporter ainsi*, etc., de manière à la fois à prendre pour cible un point de vue imputé à son interlocuteur et à communiquer son propre point de vue par antiphrase.

Quant à ce qui constitue ici la première condition essentielle de l'ironie, à savoir faire allusion à une attente déçue, à une prévision contredite par les faits («a failed expectation»), Kumon-Nakamura, Glucksberg et Brown proposent de la substituer à la notion d'écho ironique ou aux notions apparentées qui ont été proposées dans Sperber et Wilson (1989) et Kreuz et Glucksberg (1989), notions qui ne s'appliqueraient qu'à des cas particuliers d'allusion mais ne permettraient pas de rendre compte de l'ensemble des ironies. A mes yeux cette précision n'a qu'un intérêt terminologique, de même que la distinction entre «mention» (au sens de Sperber et Wilson, 1978) et «interprétation» (au sens de Sperber et Wilson, 1989) ou encore «rappel», «remémoration» («reminder», au sens de Kreuz et Glucksberg, 1989). J'ai déjà relevé au chapitre 4 que Sperber et Wilson (1989) ont proposé de parler d'«interprétation» plutôt que de «mention» d'une forme propositionnelle afin de souligner qu'en faisant écho à un discours ou à une opinion, le locuteur se contente souvent de reformuler approximativement, par un recouplement d'effets contextuels, la forme propositionnelle du discours ou de l'opinion en question qui ne fait alors que ressembler à ce qui est exprimé par le locuteur responsable de la mention. La notion de «rappel» ou de «remémoration» proposée par Kreuz et Glucksberg (1989) est en grande partie justifiée par les mêmes observations que je reprends volontiers à mon compte mais qui me paraissent nous faire perdre en complications et en confusions inutiles ce qu'elles cherchent à nous faire gagner en précision.

Par ailleurs cette notion de «rappel», comme celle d'«allusion» proposée par Kumon-Nakamura, Glucksberg et Brown, est également motivée par le fait que l'ironie ne consiste pas nécessairement à faire écho à un discours ou à une opinion mais peut fort bien consister simplement à évoquer une norme de pensée, une croyance partagée que le locuteur prend pour cible sans pour autant chercher à railler un individu ou même un ensemble d'individus particuliers. Quant à la distinction entre «rappel» ou «remémoration» et «allusion», elle tient simplement au fait que l'ironie, selon Kumon-Nakamura, Glucksberg et Brown, ne consiste pas nécessairement à raviver une croyance générale ou une opinion particulière que le locuteur prend pour cible étant donné qu'«il existe bien sûr des situations où le locuteur aussi bien que son destinataire ont d'emblée à l'esprit une telle opinion ce qui rend toute remémoration inutile (et même impossible étant donné que l'objet de l'allusion est déjà dans l'esprit)»⁵ (1995, 19). Quel que soit l'intérêt de telles observations, celles-ci ne remettent nullement en cause ni la notion d'écho ou de mention indirecte, telle qu'elle est conçue par Sperber et Wilson, ni le fait qu'elle s'applique notamment à l'ironie. Que cette dernière consiste en effet à prendre pour cible un discours effectivement tenu, une simple opinion particulière ou encore une norme de pensée, que par ailleurs l'objet en question doive être remémoré à l'interprète ou qu'il soit déjà présent à l'esprit des interlocuteurs, il n'en reste pas moins que l'ironiste est alors amené à exprimer, dans son propre discours, une forme propositionnelle qui est censée faire écho, en vertu d'une relation de ressemblance propositionnelle, à l'objet qu'elle prend pour cible. En substituant la notion d'allusion à celle d'écho ou de mention indirecte, Kumon-Nakamura, Glucksberg et Brown ont ainsi forgé un nouveau concept théorique, peut-être plus précis, mais ils n'expliquent nullement sur quel procédé se fonde cette «allusion» qui permet d'associer ce qui est exprimé par le locuteur à ce qu'il prend pour cible. Peu importe à mes yeux que l'on parle de mention, d'écho, de remémoration, d'allusion ou encore d'évocation pourvu que l'on précise que ce qui est alors exprimé par le locuteur est censé entretenir une relation de ressemblance propositionnelle à l'égard d'un discours,

⁵ C'est moi qui traduit.

d'une opinion ou encore d'une norme de pensée qu'il prend pour objet de son propre discours, parfois pour cible d'une ironie.

Ceci étant dit, Kumon-Nakamura, Glucksberg et Brown ont une autre raison de parler d'allusion plutôt que de mention pour rendre compte de l'ironie. Elle tient au fait que l'ironie n'est précisément pas une forme de mention pure et simple où ce qui est exprimé n'est que l'objet de ce qui est communiqué par le locuteur, mais une forme de connotation autonymique où ce dernier prétend bel et bien employer et communiquer ce qu'il exprime à travers une affirmation ou tout autre acte illocutoire qui lui est propre et qui n'est même pas nécessairement invalidé lorsque l'ironie, par exemple, porte sur un simple présupposé (comme on l'a vu notamment au chapitre 3 à propos de l'antiphrase). Le fait que l'ironie ne consiste pas simplement à faire écho à un discours ou à une opinion mais consiste également à prétendre hypocritement employer et communiquer une forme propositionnelle à travers un acte illocutoire tout à fait indépendant du discours ou de l'opinion en question pourrait justifier, à mon sens, de parler ici d'allusion et de réserver le terme de mention à ce qui se produit notamment dans un sarcasme ou dans toute autre forme de mention pure et simple⁶.

Parmi diverses conceptions de l'ironie comme un emploi prétendu, celle de Berrendonner me paraît être à la fois la plus précise et la plus adéquate, tout au moins dans ce premier passage où la description proposée, à un détail près, me semble irréprochable :

[...] il faut reconnaître, à la suite de Sperber et Wilson, une parenté certaine de [l'ironie] avec les échos indirects. [Ironiser], c'est bien mettre en œuvre un double jeu énonciatif : d'une part, [l'ironiste] affirme, apparemment sous sa responsabilité, un contenu propositionnel p; mais d'autre part, il présente cette affirmation comme la singerie critique d'une autre énonciation, primaire, qui, elle, est supposée accomplie sérieusement. L'effet d'antiphrase réside précisément en ceci : une énonciation E1 se donne à la fois comme affirmation de p et comme qualification péjorative d'une autre énonciation, E0, portant sur le même contenu, et mentionnée en écho. Cette qualification péjorative de E0 reste tout à fait implicite. (1981, 213-214)

⁶ Nous reviendrons plus scrupuleusement dans la dernière section de ce chapitre — en nous appuyant sur la notion de «polyphonie» élaborée par Ducrot (1984) — sur ce qui caractérise en propre la mention ou l'allusion qui est en jeu dans l'ironie comme dans toute autre forme de connotation autonymique.

Comme le souligne Berrendonner, et contrairement à ce que soutiennent Sperber et Wilson, l'ironie tient en effet à un «double jeu énonciatif». D'une part l'ironiste prétend prendre en charge ce qu'il exprime (ou si l'on préfère l'affirmation portant sur ce qu'il exprime) comme s'il cherchait ainsi lui-même à décrire le monde. D'autre part il renie paradoxalement cette prise en charge prétendue, pour présenter ce qu'il exprime comme «la singerie critique», soit d'une énonciation primaire portant sur un contenu plus ou moins analogue (lorsque l'ironiste s'en prend au discours d'autrui), soit d'une simple opinion ou d'une norme de pensée.

Malheureusement Berrendonner est amené ensuite à renier partiellement sa première analyse en précisant qu'elle ne s'applique pas à l'ironie mais à la simple parodie. «Si on l'interprète ainsi, précise-t-il, c'est qu'elle n'est plus ironie, mais simple parodie» (1981, 215). Pour résoudre ce qui est, à mon sens, un faux problème, Berrendonner propose ainsi de réduire l'ironie à un fait de mention purement «auto-évocatrice» ou «sui-référentielle», c'est-à-dire à lui retirer toute espèce de dimension offensive ou polémique :

Mais que l'ironie s'apparente aux échos ne doit pas faire oublier qu'elle présente aussi des analogies avec les mentions auto-évocatrices. C'est, ici, le statut de l'énonciation mentionnée, E0, qui est en cause. Sperber et Wilson, me semble-t-il, l'assimilent un peu trop rapidement à une énonciation «antérieure» ou «implicite». En fait, E0, dans l'ironie, n'est pas présentée comme une énonciation antérieure effective, qui aurait déjà été accomplie par un ON ou un TU quelconques, et constituerait un référent disponible, un événement de la réalité qui n'attendrait que d'être mentionné. E0 n'est pas non plus présentée comme une énonciation implicite, imaginaire, supposée, et qui aurait le même statut de *denotatum* potentiel, préexistant. [...] la mention qui est faite me paraît tout à fait sui-référentielle. L'acte de parole que [l'ironiste] désigne à des fins critiques, ce n'est pas une énonciation antérieure de p qui serait mise sous la responsabilité d'autrui, mais sa propre énonciation de p, celle qu'il est lui-même en train d'accomplir. [...] Faire de l'ironie, ce n'est pas s'inscrire en faux de manière mimétique contre l'acte de parole antérieur ou virtuel, en tous cas extérieur, d'un autre. C'est s'inscrire en faux contre sa propre énonciation, tout en l'accomplissant. (1981, 214-216)

Ce qui conduit Berrendonner à reformuler, en la rectifiant, sa première analyse, est donc dû au fait que E0 n'est ni «une énonciation antérieure effective», ni «une énonciation implicite,

imaginaire, supposée, et qui aurait le même statut de *denotatum* potentiel, préexistant». En d'autres termes, ce qui pose problème à Berrendonner, ce qu'il reproche à Sperber et Wilson, c'est que l'on peut fort bien ironiser sans faire écho à l'événement que constituerait une énonciation d'autrui, qu'elle soit effective ou potentielle. Or, encore une fois, l'analyse de Sperber et Wilson prévoit bel et bien que l'ironie peut faire écho à une simple opinion ou même à une norme de pensée. A aucun moment Sperber et Wilson ne stipulent qu'une telle opinion doive nécessairement être associée à une énonciation antérieure même implicite, imaginaire ou supposée.

Certes dans la parodie, ce qui est exprimé fait écho à un discours ayant été effectivement tenu par quelqu'un à un instant et dans un lieu donnés, mais ceci n'implique pas qu'il faille dissocier ironie et parodie. Bien au contraire. La parodie n'est qu'une forme particulière d'ironie. Pour qu'une ironie soit pourvue d'une dimension parodique, il suffit que le locuteur prenne pour cible un énoncé ayant fait l'objet d'une énonciation antérieure précisément identifiable, dans le temps et l'espace, et ceci à travers un énoncé qui a souvent non seulement la même forme propositionnelle (ou une forme propositionnelle très proche), mais qui lui ressemble également par certaines de ses propriétés linguistiques. Il n'existe pas de frontière déterminée mais un continuum de cas entre l'ironie pure, qui n'est aucunement parodique lorsqu'elle ne prend pas pour cible un discours particulier mais une simple opinion ou une norme de pensée, et une ironie parodique où le locuteur se contente d'exagérer ou même seulement de répéter ironiquement ce que quelqu'un a dit sérieusement.

En supposant qu'«une énonciation E1 se donne à la fois comme affirmation de p et comme qualification péjorative d'une autre énonciation, E0, portant sur le même contenu, et mentionnée en écho», Berrendonner saisit très justement ce qui caractérise l'ironie (à condition de préciser que E0 n'est pas nécessairement une énonciation), et ceci sans qu'il soit nécessaire de stipuler en outre que E0, «que l'ironiste désigne à des fins critiques», n'est autre que «sa propre énonciation de p, celle qu'il est lui-même en train d'accomplir», c'est-à-dire E1. Si tel était le cas, tout ironiste, non seulement se prendrait lui-même pour cible, mais basculerait dans le cynisme. La conception de l'ironie défendue finalement par Berrendonner ne correspond qu'à une

forme tout à fait particulière d'auto-ironie parfaitement circulaire, que j'associerai pour ma part au cynisme. Seule la première phase de l'analyse de Berrendonner s'applique par conséquent à l'ironie proprement dite.

Lorsque l'ironie devient cynisme

Commençons par nous poser la question suivante : le cynisme est-il apparenté au sérieux ou à l'ironie ? Diogène est-il sérieux ou est-il ironique lorsqu'il brise son écuelle en regrettant de conserver encore du superflu, ou lorsqu'il se promène dans Athènes à midi avec une lanterne en déclarant chercher un homme ? A première vue il est clair que Diogène est sérieux — à la rigueur hyperbolique — et prétend ainsi bel et bien communiquer que posséder quoi que ce soit est un luxe, et qu'il est difficile de trouver un homme digne de ce nom à Athènes même en plein jour. Mais à y regarder de plus près, le sérieux de Diogène et du cynique en général ne relève-t-il pas plus fondamentalement d'une sorte d'auto-dérision ironique ? Envisageons, par exemple, cet incipit :

(73) Autant que vous le sachiez tout de suite : *j'écris ce livre pour l'argent. Ce travail, si par extraordinaire je le termine, hormis les chèques qu'il m'aura permis d'arracher à M. Combe, éditeur, ne pourra rien apporter à quiconque. Au mieux, il apprendra à quelques amis perdus de vue ce que je suis devenu et me vaudra deux ou trois lettres auxquelles je ne répondrai pas.* (Frank, *Je ferai comme si je n'étais pas là*)

Faut-il admettre que le narrateur est ici totalement sérieux ? Une telle interprétation simplifierait abusivement l'image du locuteur que ce discours véhicule. Mais peut-on admettre pour autant que le locuteur est ironique et rejette finalement sur autrui une opinion qu'il juge aberrante, dans le but de nous communiquer son propre point de vue par antiphrase ? Cette seconde interprétation est tout aussi problématique car il est alors impossible, compte tenu de ce qui est exprimé, d'identifier celui qui serait pris pour cible de l'ironie. Non seulement en effet ce qui est exprimé ne coïncide pas avec une opinion et encore moins une norme de pensée susceptible d'être implicitement évoquée et disqualifiée, mais le texte lui-même ne nous donne par la suite aucun moyen d'identifier un point de vue singulier qui puisse être assimilé à la cible d'une telle ironie. En un mot, cet incipit ne

saurait être interprété ni comme purement sérieux, ni comme pleinement ironique, car il se situe précisément à mi-chemin entre les deux interprétations.

Nous admettrons ainsi que le cynique est non seulement, comme l'ironiste, celui qui feint de croire et de dire quelque chose pour se moquer, mais en même temps la cible, celui-là même dont on se moque et qui est singé, disqualifié dans l'ironie pour ses opinions aberrantes ou scandaleuses. Le cynique est une sorte d'ironiste qui revendique pour de bon, souvent insolemment et désespérément, la responsabilité de ce qu'il exprime. Il est ironique et néanmoins sérieux, non pas tout à fait volontairement mais par une sorte de tendance masochiste qui le pousse à assumer malgré tout ce qu'il exprime, qu'il considère et dénonce à la fois comme insoutenable. En refusant jusqu'au bout de lâcher prise, le cynique ne se renie pas lui-même, comme l'auto-ironiste, qui cherche à se dissocier d'un point de vue qui était le sien dans le passé et qu'il ne feint d'adopter désormais que pour les besoins de la cause. Contrairement à l'ironiste, qui feint d'adopter, mais pour le rejeter, un point de vue qu'il juge insoutenable, le cynique n'est finalement ironique que pour s'enfermer et se complaire dans un rôle de victime triomphante et lucide. Comme l'affirme Jankélévitch :

Le cynique joue le tout pour le tout : défiant morale et logique, il revendique hautement cela même qu'on lui reproche; le cynique se veut canaille et adopte la politique du pire. [...] Le cynisme est bien la friponnerie glorieuse. Mais il y a au verso de cette friponnerie une seconde image que nous devons déchiffrer. Les deux personnages — mystificateur et mystifié — qui sont l'un devant l'autre dans l'ironie simple, ces deux personnages n'en font qu'un chez le cynique. [...] si le cynique se parodiait vraiment lui-même, il ne serait pas autre chose qu'un ironiste. Le cynique, en vérité, est relativement sérieux; ou plutôt, il n'est ni tout à fait dupe ni tout à fait comédien, et il ne saurait dire lui-même s'il le fait exprès. (1964, 103-104)

La distinction établie par Booth (1974) entre l'ironie «stable» («stable irony») et l'ironie «instable» («unstable irony»), correspond d'assez près, me semble-t-il, à ce qui distingue l'ironie et le cynisme. Dans l'ironie instable, ou cynisme, on ne sait plus finalement où est le véritable point de vue du locuteur. Le cynisme est une espèce de sophistication ou de perversion de l'ironie par laquelle cette dernière redevient sérieuse, et s'enferme ainsi dans une circularité qui permet au cynique

d'investir simultanément deux positions mutuellement exclusives. Envisageons à ce sujet ce qui distingue, dans l'exemple suivant, les interventions d'Arsène Lupin et de M. Formerie :

(74) **Arsène Lupin:** Je me réjouis que ce soit vous que le destin ait désigné pour rendre justice à *l'honnête homme que je suis*.

M. Formerie: *L'honnête homme que vous êtes*, Monsieur, doit s'expliquer pour l'instant sur trois cent quarante-quatre affaires de vol, cambriolage, escroquerie, faux, chantage, recel, etc. (Leblanc, cité par Sperber et Wilson, 1978)

Si l'intervention de M. Formerie est ici clairement ironique, celle d'Arsène Lupin, en revanche, se teinte d'une ironie très instable et proche du cynisme. Il est évident que le gentleman cambrioleur ne saurait être tout à fait sérieux lorsqu'il prétend être un honnête homme. La liste des forfaits énumérés par M. Formerie est connue d'Arsène Lupin qui est bien trop futé pour chercher naïvement à se faire passer pour un malheureux innocent respectueux des lois. Mais son ironie est néanmoins très instable, car Arsène Lupin cherche malgré tout à revendiquer insolemment la condition d'honnête homme, et éprouve même une certaine jubilation pour ce qu'il peut y avoir de scandaleux à défendre une telle opinion. Quant à l'ironie parfaitement stable de M. Formerie, elle tombe ici malheureusement à plat car elle prend pour cible une intervention qui n'est pas naïvement sérieuse, mais cynique, et qui est donc à l'épreuve de toute sanction ironique.

L'ironie, lorsqu'elle devient cynique, ne vise donc plus à prendre pour cible le discours ou le point de vue d'autrui. Le cynique ne s'en prend pas à autrui mais à lui-même. Ce qu'il met alors en cause — comme le relève Berrendonner dans sa seconde définition de l'ironie — «ce n'est pas une énonciation antérieure de p qui serait mise sous la responsabilité d'autrui, mais sa propre énonciation de p, celle qu'il est lui-même en train d'accomplir». La définition proposée par Berrendonner pour qualifier l'ironie s'applique donc, selon moi, au cynisme. Être cynique, «c'est s'inscrire en faux contre sa propre énonciation, tout en l'accomplissant» (1981, 216). Il découle de ce fait que le cynique s'identifie réellement, en fin de compte, à ce qu'il exprime, et finit presque par rejeter sur autrui la prise en charge du point de vue opposé dont procèdent à la fois la raillerie et l'antiphrase. Si le cynique «s'inscrit en faux contre sa propre énonciation», ce

n'est pas pour se renier lui-même, mais pour s'enfoncer volontairement dans l'erreur et le scandale assumé, adoptant ainsi une attitude délibérément immorale qui consiste à défendre un point de vue scandaleux tout en sachant et en montrant qu'il le sait scandaleux. Le cynisme est une ironie qui se retourne sur elle-même, pour redevenir sérieuse. Le cynique matérialise le paradoxe énonciatif de l'ironie, en défendant pour de bon à la fois le point de vue de l'ironiste et celui de l'ironisé. Lisons encore à ce sujet ce passage de Jankélévitch :

Dans la conscience cynique se trouvent conjointes l'inconscience peu à peu réveillée de l'ironisé et la surconscience de l'ironiste : c'est une consciente inconscience! Le cynisme est une conscience déchirée qui vit tragiquement, intensément, passionnément son propre scandale; mais l'ironie qui n'a affaire qu'au scandale des autres et qui tient ferme à sa vérité, à son système de référence, l'ironie ne connaît pas la tragédie de l'écartèlement; ce n'est pas elle qui hésiterait devant l'ignominie ou se laisserait ébranler par l'absurde! (1964, 111)

Lorsqu'il s'adonne à l'ironie, le locuteur feint d'adhérer à un point de vue qu'il considère comme indéfendable, et qu'il cherche à dénoncer symptomatiquement comme tel, dans le but de confondre le méchant ou l'imbécile auquel il prétend hypocritement s'associer. La conscience ironique ne consiste donc pas à se compromettre avec le scandale mais à se déguiser pour en démasquer le vrai responsable. Or ce rôle d'espion, de taupe, n'est pas sans danger pour l'ironiste. Ce danger ne tient pas au risque de mystifier réellement ceux qui n'ont pas assez de clairvoyance pour percer le stratagème. Un tel risque est bien connu de l'ironiste et fait structurellement partie du jeu. Non! Le vrai danger pour l'ironiste est beaucoup plus insidieux car il est étranger à la conscience ironique. Il tient au plaisir et à la crainte inavoués de devoir épouser le scandale — même à titre factice — qui conduit parfois l'ironiste à devenir agent double, c'est-à-dire à basculer malgré lui dans le cynisme. Le cynisme est une forme d'ironie où le locuteur se prend au piège de sa propre mystification. Si l'ironie engendre le cynisme, c'est qu'elle amène souvent à l'ironiste — généralement de manière passagère et sans conséquences — à éprouver la tentation de basculer vers le cynique.

Confronté à la séduction du cynisme, tous les ironistes ne sont pas aussi vulnérables. La distance est grande entre l'ironie de

Socrate ou de Voltaire — telle qu'elle est analysée notamment par Kierkegaard (1975), Jankélévich (1964) et Schaerer (1941) — et celle du cynique. La première est stable, sans état d'âme, si je puis dire, elle est «pédagogique» au sens de Schaerer, tandis que la seconde est instable et semble toujours à deux doigts de réagir et de redevenir sérieuse. Dans le *Neveu de Rameau*, les personnages du Philosophe et de Rameau se distinguent eux-mêmes souvent par la qualité différente de leur ironie. Celle du premier est stable. Celle du second, en revanche, tourne volontiers au cynisme. Dans le passage suivant toutes les interventions de Rameau se teintent d'ironie sans pour autant cesser d'être sérieuses, c'est-à-dire ironiquement sérieuses, ou cyniques :

(75) **Moi:** [...] Il y a une éternité que je ne vous ai vu. Je ne pense guère à vous, quand je ne vous vois pas. Mais vous me plaisez toujours à revoir. Qu'avez-vous fait ?

Lui: Ce que vous, moi et tous les autres font; du bien, du mal et rien. Et puis j'ai eu faim, et j'ai mangé, quand l'occasion s'en est présentée; après avoir mangé, j'ai eu soif, et j'ai bu quelquefois. Cependant la barbe me venait; et quand elle a été venue, je l'ai fait raser.

Moi: Vous avez mal fait. *C'est la seule chose qui vous manque, pour être un sage.*

Lui: *Oui-da. J'ai le front grand et ridé; l'œil ardent; le nez saillant; les joues larges; le sourcil noir et fourni; la bouche bien fendue; la lèvre rebordée; et la face carrée. Si ce vaste menton était couvert d'une longue barbe, savez-vous que cela figurerait très bien en bronze ou en marbre.*

Moi: *A côté d'un César, d'un Marc-Aurèle, d'un Socrate.*

Lui: *Non, je serais mieux entre Diogène et Phryné. Je suis effronté comme l'un, et je fréquente volontiers chez les autres. (Diderot, Le Neveu de Rameau)*

En apparence les interlocuteurs parviennent, grâce à l'ironie, à harmoniser leurs points de vue. A une question pleinement sérieuse du Philosophe, Rameau répond sur un ton qui a pour effet de déclencher l'ironie de son interlocuteur, ironie qu'il relance ensuite à deux reprises, en donnant l'impression de vouloir s'y accorder. Mais l'ironie de Rameau n'est pas aussi stable et rectiligne que celle du Philosophe. Elle est teintée de cynisme car elle révèle sournoisement, si ce n'est l'ambition qui conduit malgré tout Rameau à se prendre pour un sage, du moins

le plaisir qu'il éprouve à se décrire même ironiquement comme tel.

Sans l'ironie pour confondre le point de vue scandaleux imputé à l'ironisé, pas de cynisme, pas moyen d'assumer tout à fait consciemment et librement un point de vue scandaleux. Le cynisme est une forme d'ironie désinvestie ou plutôt réinvestie dans le sérieux qu'elle est censée dénoncer comme scandaleux en disqualifiant celui qu'elle prend pour cible. L'ironie, qui est normalement offensive, devient défensive dans le cynisme, car le point de vue de l'ironiste n'est plus destiné désormais qu'à laisser le locuteur endosser complaisamment et impunément le point de vue de l'ironisé. Contrairement à l'ironie qui tend à confondre le scandale de l'erreur ou du mensonge (et peut-être accessoirement d'autres formes d'infractions comme l'impolitesse, le mauvais goût, la grossièreté, la maladresse, etc.) au nom d'une certaine conscience de la vérité et de la bienséance, le cynisme est le moyen de se jouer impunément et librement de la vérité et de la bienséance. Par un funeste retour du bâton, l'ironie, qui normalement est «bien trop morale, pour être vraiment artiste» (Jankélévitch, 1964, 9), s'en trouve alors pervertie dans la mesure où elle oublie sa vocation qui est de condescendre à l'erreur «non pour la comprendre, mais pour la détruire» comme le souligne encore Jankélévitch (*idem*, 102). Il n'est donc pas étonnant que Berrendonner, pour qui toute ironie est cynique, attribue à cette dernière une fonction «fondamentalement défensive». Les propos qu'il consacre à l'ironie en conclusion de son analyse, je me permettrai, une fois encore, de les reprendre tout à fait à mon compte, mais en les attribuant au cynisme :

Il m'importe peu que l'ironie soit morale ou non. L'essentiel est pour mon propos qu'il s'agit d'une manœuvre à fonction fondamentalement défensive. Et qui plus est, défensive contre les normes. Elle apparaît, au terme de cette étude, comme une ruse permettant de déjouer l'assujettissement des énonciateurs aux règles de la rationalité et de la bienséance publiques. Elle représente donc un moyen — peut-être le seul — qu'ait l'individu parlant de s'affranchir d'une contrainte normative, sans avoir à subir les sanctions qu'entraînerait une franche infraction. Contre le «fascisme» que Barthes, par une hyperbole elle-même suspecte d'ironie, reprochait naguère aux normes du langage, l'ironie fait figure de réplique «antifasciste». Car elle peut apparaître, dans l'ordre de la parole, comme le dernier refuge de la liberté individuelle. (Berrendonner, 1981, 239)

En guise de conclusion sur ce point nous constaterons que cette conception du cynisme implique que ce qui est exprimé dans l'ironie n'est pas purement et simplement mentionné mais est prétendument employé. En omettant de préciser que l'ironiste feint d'employer ce qu'il exprime, on se prive fatalement de toute possibilité de rendre compte du fait que l'ironie puisse se muer en cynisme, c'est-à-dire être quand même ressentie comme plus ou moins sérieuse, investie de cette forme de sérieux défensif, fataliste et désespéré qui engage le cynique à revendiquer envers et contre tous sa prétention à employer et communiquer ce qu'il exprime. Dans la perspective de Sperber et Wilson, le cynisme ne saurait être articulé à l'ironie. Dans l'approche proposée ici en revanche, le mécanisme même de l'ironie prédispose l'ironiste au cynisme. Non seulement il n'y a aucun moyen d'être cynique sans être également ironique, mais ce que l'on pourrait appeler l'ironie pure, stable, dépourvue de toute résonance cynique n'est qu'un cas limite auquel il serait bien difficile de réduire l'ensemble des ironies.

Pour que naisse l'ironie, il est indispensable que le locuteur prétende prendre en charge ce qu'il exprime, même si le point de vue en question vise également à faire écho au discours ou à l'opinion d'autrui. A la base de toute interprétation ironique, ce qui est exprimé est ainsi présenté comme le produit d'un argument d'autorité censé permettre au locuteur de renforcer la validité de ce qu'il prétend communiquer. Le paradoxe de l'ironie tient précisément à ce procédé qui consiste à reprendre à son compte, à feindre de s'appuyer sur un point de vue que l'on juge par ailleurs aberrant et que l'on cherche à dénoncer comme tel en le caricaturant parfois à l'extrême. Lorsqu'elle se teinte de cynisme, le paradoxe qu'elle instaure devient insoluble et l'ironie finit même parfois par paraître sérieuse, d'une forme de sérieux qui semble insoutenable, rendu à la fois désespéré et insolent. Lorsqu'elle parvient au contraire à se garder de la tentation du cynisme, l'ironie fonctionne comme une vraie fausse hypocrisie, comme une mystification avouée qui ne trompe personne, et qui peut même à tout moment se muer en sarcasme puisqu'elle ne vise en fait qu'à se moquer de ce qu'elle exprime et de celui auquel elle fait écho.

Les tropes et l'ironie comme forme de polyphonie

La «théorie polyphonique de l'énonciation» élaborée par Ducrot (1984) permet sans doute mieux que d'autres d'analyser ce qui caractérise la mention impliquée notamment dans l'ironie, par opposition aux faits de mention pure et simple. Cette théorie s'articule à une hypothèse de base selon laquelle le sens d'un énoncé, quel qu'il soit, ne saurait être directement assimilé à sa valeur dite «descriptive» ou «propositionnelle». Selon Anscombe et Ducrot (1983), le sens d'un énoncé consiste toujours en premier lieu à évoquer sa propre énonciation, procédé qui n'aboutit qu'indirectement à représenter le monde. Je passe ici sur les différentes observations qui ont amené Anscombe et Ducrot à concevoir la valeur descriptive ou propositionnelle des énoncés comme dérivée d'une orientation argumentative et illocutoire primitive, prédéterminée par la signification des phrases et attribuée sui-référentiellement à l'énonciation. Ce que je retiens d'une telle analyse, c'est que tout énoncé, avant que de représenter le monde, prend pour objet sa propre énonciation, l'événement historique que constitue son apparition dans telle ou telle situation de discours. Selon Anscombe et Ducrot, les énoncés ne représentent pas le monde mais tout au plus se représentent eux-mêmes comme visant à réaliser notamment l'acte illocutoire qu'ils réalisent, qui consiste accessoirement à représenter le monde. En d'autres termes un énoncé assertif, par exemple, se représente lui-même comme consistant à réaliser un acte d'assertion portant sur tel ou tel contenu propositionnel, et ceci sans asserter bien entendu qu'il consiste à asserter quelque chose. Cette fonction auto-évocatrice par laquelle tout énoncé prend pour objet sa propre énonciation n'est pas elle-même le fait d'une assertion portant sur un contenu propositionnel, comme cela se produit dans les faits de mention pure et simple où le locuteur affirme que quelqu'un a affirmé ce qui par ailleurs est montré, mentionné, explicitement ou implicitement. Selon Ducrot, le caractère assertif d'une affirmation, «l'énoncé ne l'asserte pas; il faudrait dire plutôt qu'il le joue, ou encore, comme dit la philosophie analytique, qu'il le montre» (1980, 34). En vertu de certaines conventions linguistiques, tout énoncé assertif montre que sa propre énonciation consiste à réaliser l'acte d'assertion que le locuteur accomplit. Parmi divers aspects de l'énonciation d'un énoncé, diverses propriétés pragmatiques, la force illocutoire fait notamment l'objet de cette sorte de mention

auto-évocatrice et spontanée de sa propre énonciation par le sens de l'énoncé d'une phrase de la langue :

Dire qu'un énoncé possède, selon les termes de la philosophie du langage, une force illocutoire, c'est pour moi dire qu'il attribue à son énonciation un pouvoir juridique, celui d'obliger à agir (dans le cas d'une promesse ou d'un ordre), celui d'obliger à parler (dans le cas d'une interrogation), celui de rendre licite ce qui ne l'était pas (dans le cas d'une permission), etc. Le sens de l'énoncé, c'est simplement que l'énonciation oblige... Lorsqu'un sujet parlant fait un acte illocutoire, ce qu'il fait savoir à l'interlocuteur, c'est que son énonciation a telle ou telle vertu juridique, mais non pas qu'il la présente comme ayant cette vertu. (1984, 183)

Outre sa force illocutoire et son contenu propositionnel, parmi les divers aspects qu'un énoncé «montre» de son énonciation figure notamment, par le truchement des marques de première et de deuxième personne, le fait que cette énonciation est généralement placée sous la responsabilité d'un locuteur et est adressée à un destinataire. Un énoncé contenant un pronom de première personne montre que son énonciation émane d'un locuteur qui, selon Ducrot, n'est qu'une représentation discursive de celui qu'il appelle «le sujet parlant», à savoir de l'être empirique, extérieur au sens, auteur effectif des paroles prononcées ou écrites. Dans l'usage habituel du langage, une telle représentation se veut, précisément, représentative, mais on sait bien que dans certains textes littéraires, entre autres, les énoncés mettent parfois en scène un locuteur (ou narrateur) qui ne représente pas fidèlement le sujet parlant (c'est-à-dire l'auteur). Il est d'autre part intéressant de souligner sur ce point que si tout énoncé doit forcément être imputé, par le seul fait de son existence matérielle, à un sujet parlant, certains énoncés ne montrent aucun locuteur au niveau de leur sens. Il en va ainsi des énoncés relevant d'un mode d'énonciation que Benveniste appelait «historique» (1966, 239), qui selon Ducrot n'ont pas de locuteur.

Comme nous le verrons, cette première forme de polyphonie permet de rendre compte des faits de mention pure et simple où le locuteur affirme, explicitement ou non, que le point de vue mentionné est celui d'un autre locuteur (dont l'existence est attestée, au style direct, par le changement de référent des pronoms personnels). Nous dirons dans ce cas qu'un locuteur principal met en scène un acte illocutoire ainsi qu'un locuteur de

second rang qui n'est que l'objet d'une affirmation qui lui est propre. Cette première forme de polyphonie ne concerne en rien ce qui se produit notamment dans l'ironie, où aucune énonciation secondaire ne fait l'objet d'une assertion métadiscursive. Selon Ducrot l'ironie relève d'une autre forme de polyphonie qui tient à la mise en jeu de différents «énonciateurs» assimilés aux différents points de vue impliqués par ce qui est exprimé dans tout énoncé :

J'ai déjà signalé une première forme de polyphonie, quand j'ai signalé l'existence de deux locuteurs distincts en cas de «double énonciation» — phénomène rendu possible par le fait que le locuteur est un être de discours, participant à cette image de l'énonciation apportée par l'énoncé. La notion d'énonciateur me permettra d'en décrire une seconde forme, beaucoup plus fréquente. Dans l'exemple d'écho pris tout à l'heure, quelqu'un avait prononcé les paroles *J'ai mal*, et une deuxième personne les avait reprises par un *J'ai mal : ne crois pas que tu vas m'attendrir comme ça*, en opérant dans son discours un dédoublement du locuteur (dont l'indice est le changement de référent du pronom *je*). Mais il est encore plus fréquent que l'on entende dans un discours la voix de quelqu'un qui n'a pas les propriétés que j'ai reconnues au locuteur. A la scène 1 de l'acte 1 de *Britannicus*, Agrippine ironise sur les propos de sa confidente Albine, qui attribue à la vertu le comportement de Néron:

Agrippine : Et ce même Néron, que la vertu conduit, / Fait enlever Junie au milieu de la nuit.

Il est clair que cet énoncé, et particulièrement la relative, est destiné à exprimer, non pas le point de vue d'Agrippine, mais celui d'Albine, présenté comme ridicule. Clair aussi que toutes les marques de la première personne, dans la tirade d'Agrippine, la désignent elle-même, et m'obligent donc à l'identifier au locuteur (si, dans les vers que j'ai cités, on introduisait une marque de première personne, par exemple un «sans me prévenir», le *me* renverrait aussi à Agrippine). D'où l'idée que le sens de l'énoncé, dans la représentation qu'il donne de l'énonciation, peut y faire apparaître des voix qui ne sont pas celles d'un locuteur. J'appelle «énonciateur» ces êtres qui sont censés s'exprimer à travers l'énonciation, sans que pour autant on leur attribue des mots précis; s'ils parlent, c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant leur point de vue, leur position, leur attitude, mais non pas, au sens matériel du terme, leurs paroles. (1984, 203-204)

La première forme de polyphonie envisagée tient donc essentiellement au fait qu'un locuteur principal — que nous nommerons L — affirme qu'un locuteur L' a dit ou pensé ce qui

est mentionné. A travers l'acte d'assertion, explicite ou implicite, d'un locuteur L, le procédé en question consiste simplement à faire écho soit à la forme linguistique soit à la seule forme propositionnelle d'un discours ou d'une opinion imputés à un locuteur L'. On se souvient en effet que seul un contenu propositionnel imputé à L' peut être reproduit matériellement dans le discours de L au style indirect, ce qui n'entraîne alors aucun changement de référent des pronoms de première personne (*Tu dis que tu as mal! ne crois pas que tu vas m'attendrir*, ou de manière implicite, *Tu as mal! ne crois pas que tu vas m'attendrir*). Dans les deux cas L attribue ici à L', à travers un acte d'assertion, la propriété d'avoir dit ou pensé ce qui est alors purement et simplement mentionné (*Tu as mal*). Ce que j'ai appelé un sarcasme relève indubitablement de cette première forme de polyphonie⁷.

Quant à la seconde, réservée à la mise en jeu (plutôt qu'à la simple mise en scène) de certains énonciateurs, elle permet également à L de faire écho au point de vue d'autrui, mais cette fois sans affirmer, même implicitement, que ce dernier a dit ou pensé ce qui est mentionné. Cette seconde forme de mention tient au fait que tout énoncé se désigne lui-même comme destiné à véhiculer au moins un point de vue qu'il exprime, au fait que tout énoncé montre que sa propre énonciation met en jeu un ou plusieurs «énonciateurs» qui ne sont pas nécessairement identifiés au seul point de vue du locuteur et peuvent même être assimilés à un point de vue que ce dernier rejette. A ce niveau le point de vue mentionné n'est pas l'objet mais une partie constitutive du discours de L, la matière ou le moyen si l'on préfère. Tout énoncé relève nécessairement de cette seconde forme de mention — ou de polyphonie — par le simple fait que tout énoncé exprime au moins un point de vue associé à un énonciateur. Même l'emploi d'une forme propositionnelle pour représenter un état de chose et communiquer sa pensée peut être ramené à un cas particulier de polyphonie où l'énonciateur mis en scène serait alors assimilé au seul point de vue du locuteur. En ce qui concerne les faits de connotation autonymique analysés au chapitre précédent, nous admettons qu'ils tiennent ainsi également à la mise en jeu d'un énonciateur auquel le locuteur s'identifie généralement mais qui lui permet néanmoins de faire

⁷ Pour une analyse de cette première forme de polyphonie dans le discours se reporter à Roulet et al. (1985). Voir également Perrin (1994 et 1995).

écho à un point de vue d'autrui par le biais d'une relation de ressemblance propositionnelle. Dans ce cas le point de vue associé à l'énonciateur est à la fois pris en charge par le locuteur et imputé à autrui, mais sans faire l'objet d'une assertion métadiscursive. Simplement le locuteur montre que son énonciation met en jeu un point de vue emprunté à autrui et reconduit dans son propre discours, sans prendre le point de vue en question comme objet de référence de son discours.

L'ensemble des faits dont une telle conception polyphonique de l'énonciation permet de rendre compte est très étendu et diversifié. Avant d'en venir à la question de l'ironie, je précise encore que notamment la présupposition et la négation peuvent être expliquées très simplement dans ce cadre. En ce qui concerne la présupposition, Ducrot considère qu'un énoncé comme *Pierre a cessé de fumer* met en scène au moins deux énonciateurs distincts, associés respectivement d'une part à un contenu posé que prend généralement en charge le seul locuteur (*Pierre ne fume pas*) et d'autre part à un contenu présupposé (*Pierre fumait*) qui peut être identifié à une voix collective que le locuteur reprend à son compte, en tant que responsable de l'énonciation. Quant aux énoncés négatifs (par exemple *Pierre ne fume pas*), Ducrot propose également de les considérer comme mettant en scène deux énonciateurs, cette fois antagonistes, associés respectivement au point de vue négatif auquel s'identifie le locuteur et au point de vue positif correspondant, généralement assimilé à une voix que le locuteur rejette (*Pierre fume*), notamment dans le cas d'un acte de réfutation.

Quant à l'ironie, on vient de le voir, Ducrot ne la conçoit pas non plus comme un fait de mention pure et simple ou, si l'on préfère, de polyphonie au sens 1 fondée sur un dédoublement du locuteur, mais comme un fait de polyphonie au sens 2 car le locuteur est alors tenu de «faire comme si le discours qu'il rejette était réellement tenu, et tenu dans l'énonciation elle-même» (1984, 210). Bien qu'il se réfère alors explicitement à l'analyse de Sperber et Wilson, son approche s'en éloigne néanmoins considérablement en raison de ce postulat. Le fait qu'il s'associe d'ailleurs à Berrendonner (1981) pour relever l'«aspect paradoxal» de l'ironie suffit à rendre son approche incompatible avec celle de Sperber et Wilson :

Ma thèse — plus exactement, ma version de la thèse Sperber-Wilson — se formulerait aisément moyennant la distinction du locuteur et

des énonciateurs. Parler de façon ironique, cela revient, pour un locuteur L, à présenter l'énonciation comme exprimant la position d'un énonciateur E, position dont on sait par ailleurs que le locuteur L n'en prend pas la responsabilité et, bien plus, qu'il la tient pour absurde. Tout en étant donné comme le responsable de l'énonciation, L n'est pas assimilé à E, origine du point de vue exprimé dans l'énonciation. La distinction du locuteur et de l'énonciateur permet ainsi d'explicitier l'aspect paradoxal de l'ironie mis en évidence par Berrendonner : d'une part, la position absurde est directement exprimée (et non pas rapportée) dans l'énonciation ironique, et en même temps elle n'est pas mise à la charge de L, puisque celui-ci est responsable des seules paroles, les points de vue manifestés dans les paroles étant attribués à un autre personnage, E. Pour distinguer l'ironie de la négation [...] j'ajouterai qu'il est essentiel à l'ironie que L ne mette pas en scène un autre énonciateur, E', qui soutiendrait, lui, le point de vue raisonnable. Si L doit marquer qu'il est distinct de E, c'est d'une façon toute différente, en recourant par exemple à une évidence situationnelle, à des intonations particulières, et aussi à certaines tournures spécialisées dans l'ironie comme *c'est du joli, excusez du peu*, etc. (*idem*, 210-211)

Ducrot insiste ici sur la distinction entre ironie et négation. Cette précaution est d'autant plus utile qu'il les définit toutes deux comme des formes de polyphonie apparemment assez semblables, puisqu'elles sont fondées sur le télescopage de deux points de vue antagonistes. Ce qui les distingue, c'est que la négation met en scène deux énonciateurs antagonistes et identifie le locuteur à l'un d'entre eux, alors que l'ironie ne met en scène qu'un seul énonciateur. J'ajouterai seulement sur ce point que l'ironie impose d'identifier cet énonciateur au locuteur. Comme dans certains exemples de connotation autonymique (ou de style indirect libre) envisagés au chapitre précédent, le procédé de l'ironie n'implique qu'un seul énonciateur que le sens de l'énoncé identifie à la fois au point de vue du locuteur et à celui d'autrui. Ducrot précise à ce sujet que si le locuteur se dissocie et s'oppose finalement à cet énonciateur dans le cas de l'ironie, «c'est de façon toute différente, en recourant par exemple à une évidence situationnelle». Le paradoxe de l'ironie tient précisément au fait que le locuteur feint d'adopter et simultanément rejette, mais par des moyens différents, le point de vue représenté dans l'énoncé — ce qui s'explique par le fait que l'ironiste, d'une part prétend employer ce qu'il exprime en prétendant s'identifier à un énonciateur, et d'autre part se dissocie

d'un tel engagement par des moyens situationnels ou contextuels tout à fait étrangers au sens de l'énoncé. Contrairement à ce qui se passe dans les autres cas de polyphonie, d'une part l'ironie ne met en scène qu'un seul énonciateur, et d'autre part le locuteur feint hypocritement de s'identifier à cet énonciateur. La polyphonie ironique — comme d'ailleurs, nous le verrons, la polyphonie en jeu dans tout énoncé tropique — ne tient pas à une dualité de voix énonciatives liée à des points de vue parallèles ou même antagonistes. Elle se fonde sur un paradoxe qui s'instaure, à un niveau purement pragmatique, entre le point de vue imputé à un énonciateur auquel le locuteur prétend s'identifier au niveau du sens de l'énoncé et le point de vue susceptible d'être réellement attribué au locuteur en tant que représentant du sujet parlant dans telle ou telle situation de discours⁸.

Dans notre terminologie désormais, dire qu'un locuteur prétend employer et donc communiquer une forme propositionnelle associée à un ensemble d'effets contextuels, c'est dire que ce locuteur prétend s'identifier à un énonciateur mis en scène au niveau de ce qu'il exprime — même si le point de vue en question permet parfois simultanément au locuteur de faire écho, en vertu d'une relation de ressemblance propositionnelle, à un point de vue identifié comme celui d'autrui. Cette identification peut se faire tacitement (par défaut) ou par le moyen d'un adverbe d'énonciation (comme *effectivement, sincèrement, littéralement*), d'un verbe performatif ou d'attitude propositionnelle à la première personne du présent de l'indicatif (*j'affirme que, je crois que, je suis persuadé que*), ou encore d'un verbe factif lorsque l'écho est explicite (*il a reconnu que, il sait que, il nous a appris que*). Dans le cas cependant des énoncés tropiques et ironiques, une telle identification du locuteur est toujours ouvertement présentée, en vertu de la fausseté manifeste de ce qui est exprimé, comme simulée et hypocrite. Ce qui caractérise les tropes et l'ironie, ce qui les oppose aux énoncés ordinaires, c'est que le locuteur signale toujours paradoxalement, à partir d'une évidence situationnelle ou contextuelle, son intention de se dissocier de cet énonciateur et d'imputer à autrui la responsabilité de ce qu'il

⁸ Voir à ce sujet l'article d'Alain Trognon (1986), qui montre clairement que l'ironie met en jeu une forme de polyphonie tout à fait particulière qui ne relève pas d'un niveau linguistique et n'est donc pas inscrite dans la structure de la phrase.

exprime. Dans le cas de certaines ironies, l'existence d'une relation de ressemblance propositionnelle entre ce qui est exprimé par le locuteur et un discours ou un point de vue que l'interprète a en mémoire permet à ce dernier d'identifier instantanément celui qui apparaît alors comme le vrai responsable de ce qui est exprimé. Contrairement à ce qui se produit dans tout énoncé hyperbolique, un grand nombre d'ironies consistent en effet à mettre en scène un discours ou un point de vue identifiable indépendamment de ce que l'ironiste exprime, mais il faut préciser que ceci tient précisément au fait que l'ironie consiste à viser une cible qui existe indépendamment de ce que le locuteur exprime, tout au moins lorsque l'ironie est dépourvue de cynisme. Dans l'hyperbole en revanche, comme dans certains exemples de cynisme, le point de vue que le locuteur exprime et dont il se dissocie n'a bien évidemment aucune existence matérielle indépendante, ce qui ne change rien au fait que ce dernier, comme nous l'avons relevé au chapitre 2, entretient alors un rapport d'altérité à l'égard de ce point de vue. C'est le paradoxe de ce double mouvement d'identification / dissociation du locuteur à l'égard de ce qu'il exprime qui caractérise en propre les énoncés tropiques, qu'ils soient hyperboliques ou ironiques.

Pour saisir au demeurant ce qui caractérise en propre l'ironie parmi les tropes (et en fait précisément un cas à part), il faut se rappeler que l'ironiste renie définitivement l'engagement initial à travers lequel il prétend employer et communiquer ce qu'il exprime en s'identifiant à l'énonciateur mis en scène. Dans le cas des énoncés hyperboliques en revanche, ce reniement n'aboutit pas à une rupture définitive, à un désaccord, car le locuteur ne cherche alors ni à s'opposer à ce qu'il exprime pour s'en prendre à celui qu'il prend pour cible, ni à communiquer son propre point de vue par antiphrase. Si le locuteur se dissocie de ce qui est exprimé dans une hyperbole, ce n'est pas pour s'y opposer et pour s'en moquer mais pour en bénéficier autant que possible, afin d'alimenter ce qu'il cherche à communiquer figurément. En reniant l'engagement à travers lequel il prétend s'identifier à l'énonciateur mis en jeu le locuteur se contente alors de faire écho à un point de vue imaginaire, qui n'est autre qu'une radicalisation outrancière de ce qu'il cherche bel et bien à communiquer. Si le locuteur se dissocie de l'énonciateur responsable de ce qu'il exprime pour faire entendre quelque chose à propos de ce qu'il exprime, ce n'est finalement que pour

recupérer indirectement une bonne part de ce qu'il exprime, c'est-à-dire pour réhabiliter, en quelque sorte, cet énonciateur. Comme nous l'avons observé au chapitre 2, le bonheur de tout énoncé tropique non ironique dépend du succès de cette entreprise.

Lorsqu'il a reconnu la fausseté ouverte de ce qui est exprimé et prétendument communiqué par le locuteur, l'interprète peut ainsi opter pour deux interprétations distinctes selon que la fausseté en question est perçue comme le symptôme d'une intention hyperbolique ou au contraire ironique. Dans le premier cas, l'interprète considère que le locuteur ne se dissocie que temporairement de ce qu'il exprime, de manière à alimenter ensuite ce qu'il cherche à communiquer figurément. Dans le second cas, l'interprète considère en revanche que cette dissociation est définitive et irréparable. Le propre de l'ironie tient au fait que le locuteur se dissocie définitivement de ce qu'il exprime, sans bénéficier de ce qui est présenté non plus comme une audace somme toute légitime et profitable mais comme une absurdité scandaleuse, ridicule, que rien ne justifie. Si l'ironie permet ainsi au locuteur de communiquer indirectement sa pensée, ce n'est pas en tirant profit de ce qui est exprimé dans l'énoncé. L'ironie consiste à rejeter la responsabilité de ce qui est exprimé sur un énonciateur auquel le locuteur ne feint de s'identifier que pour s'y opposer et le prendre pour cible. Ce fait permet d'expliquer notamment que la notion de bonheur (ou de malheur), fondamentale en ce qui concerne l'hyperbole, ne concerne en rien l'ironie. Cette dernière peut être plus ou moins fine ou grossière, plus ou moins offensive, plus ou moins informative, mais elle ne peut être plus ou moins heureuse ou malheureuse car le locuteur ne cherche pas à bénéficier de ce qui est exprimé pour alimenter ce qu'il cherche à communiquer. Si l'ironie se singularise parmi les tropes, c'est qu'elle ne vise pas le bonheur de réhabiliter indirectement ce qui est exprimé au niveau de ce qui est communiqué figurément. En prétendant adhérer au point de vue d'autrui l'ironiste vise d'une part à prendre autrui pour cible en rejetant définitivement le point de vue ou le propos auquel il fait écho, et d'autre part à communiquer son propre point de vue par antiphrase.

chapitre 6

CONTREVERITE ET EXAGERATION DANS L'IRONIE

La contrevérité dans l'ironie

Dans les traités et les dictionnaires, l'ironie est parfois associée à un procédé que l'on désigne par le terme de contrevérité sans toujours le distinguer clairement de ce que l'on définit comme une antiphrase. Selon Dumarsais, par exemple, «l'euphémisme et l'ironie ont donné lieu aux grammairiens d'inventer une figure qu'ils appellent *antiphrase*, c'est-à-dire *contrevérité*» (1988, 165). Cette confusion, que les dictionnaires ont désormais entérinée, apparaît notamment dans le Littré pour qui les contrevérités sont des «paroles exprimant un sens contraire à celui que l'on veut faire entendre». Plus scrupuleux, le Robert propose deux définitions : au sens 1, la contrevérité est une «antiphrase» et au sens 2, une «assertion visiblement contraire à la vérité». Ce que nous appellerons une contrevérité se rapproche du sens 2 du Robert plutôt que du sens 1 ou de la définition du Littré. Dans l'usage courant le terme de contrevérité ne s'applique d'ailleurs qu'à une forme de fausseté qui possède un certain degré d'évidence, qui s'expose ouvertement sans se dissimuler aux critiques. Le fait que l'ironie, dont l'antiphrase est une composante essentielle, puisse être fondée sur une contrevérité ne doit pas nous amener à assimiler cette dernière à une antiphrase. La contrevérité n'est qu'une forme de fausseté manifeste, qui permet au locuteur de signaler son intention d'ironiser, c'est-à-dire notamment de communiquer sa pensée par antiphrase.

Il y a contrevérité, selon Berrendonner, lorsque ce qui est exprimé dans un énoncé est démenti par une «information situationnelle ou contextuelle implicite [...] que les interlocuteurs ne peuvent pas raisonnablement méconnaître» étant donné qu'elle a «dans la communication, le statut d'un sous-entendu». C'est en ce sens que nous parlerons désormais de contrevérité au sens strict, qui permet de signaler une ironie :

[La contrevérité] a lieu quand une proposition *p* explicitement marquée dans l'énoncé se trouve démentie par une information, mais

que les interlocuteurs ne peuvent pas raisonnablement méconnaître. Ainsi de dire, par exemple, *Quel temps superbe!* sous une pluie glaciale. La plupart des «comparaisons ironiques» sont de ce type. Ainsi, dire d'un récit qu'il est *coquin comme un roman de Bernanos*, c'est jouer sur l'évidence officielle que les œuvres de Bernanos sont un exemple d'austérité. Cette évidence culturelle partagée a dans la communication le statut d'un sous-entendu, que vient contredire la prédication de l'adjectif *coquin*. (1981, 176)

Il ne suffit donc pas, pour pouvoir parler de contrevérité au sens strict, que l'interprète puisse accéder à une information (ou à un ensemble d'informations) susceptible simplement de démentir ce qui est exprimé dans l'énoncé. Encore faut-il que cette information soit intégrable à un «contexte» (au sens de Sperber et Wilson), ce qui lui donne du même coup le statut d'une opinion commune, d'une information mutuellement manifeste, «que les interlocuteurs ne peuvent pas raisonnablement méconnaître». Comme le souligne Cicéron, l'interprète est censé connaître par avance ou constater l'évidente laideur d'Aelius Lamia pour percevoir l'ironie de Crassus :

Les mots sont inversés quand Crassus, plaidant pour Aculéo [...] contre Gratidianus dont l'avocat Aelius Lamia était, vous le savez, extrêmement laid, dit : *Écoutons ce beau garçon*». (Le Guern, 1976, 51)

Une telle ironie, indépendamment de sa fonction d'antiphrase, est fondée sur une contrevérité dans la mesure où elle consiste à contredire une évidence susceptible de démentir spontanément et unilatéralement ce que Crassus exprime. Selon Quintilien également c'est parfois par le biais d'une contrevérité que le locuteur signale et que l'interprète perçoit une ironie :

[L'ironie] est perçue soit par suite de la prononciation, soit de la personne, soit de la nature de la chose dont on parle; car, si les paroles ne s'accordent pas avec l'une ou l'autre de ces circonstances, il est clair que ces paroles cachent un sens autre que celui qu'elles présentent naturellement. (Le Guern, 1976, 52)

A côté des indices liés à «la prononciation», à l'intonation, et de ceux qui sont associés à «la personne», l'ironie peut également être signalée par «la nature de la chose dont on parle», susceptible d'entraîner la fausseté manifeste de ce qui est exprimé dans l'énoncé. Cette hypothèse est d'ailleurs fréquemment reprise dans les traités plus récents qui s'inspirent de ce passage de Quintilien

pour définir les indices de l'ironie. Dans *Le Palais de la reine Éloquence*, par exemple, Pelletier précise qu'«on perçoit quelquefois [l'ironie] par la nature de la personne, ou de la chose dont il s'agit. Quand la nature de la chose ou la prononciation sont en désaccord avec les mots, il apparaît que l'orateur a eu une intention différente» (Le Guern, 1976, 54). Outre la prononciation à laquelle on peut également ajouter le geste, la mimique, c'est ici encore la contrevérité, le «désaccord» entre ce qui est dit et ce qui est, qui dénonce l'ironie du locuteur¹. Ce fait permet d'expliquer que l'ironie se distingue du mensonge, comme l'explique Jankélévitch, en mettant le faux au service du vrai, en détournant le faux de sa vocation mystificatrice. Si toute l'industrie du menteur vise à rendre son propos invérifiable, à en masquer la fausseté pour réussir à mystifier son entourage, l'ironiste cherche en revanche à révéler ostensiblement la fausseté de ce qu'il exprime :

La lettre du mensonge est une lettre adhésive et visqueuse, c'est-à-dire une lettre morte, tandis que la lettre de l'ironie est transitive et vraiment toute vivante [...]. Le menteur n'est occupé qu'à épaissir l'allo de son allégorie, à en faire un écran opaque et un pseudonyme impénétrable, au lieu que l'allégorie ironique n'a souci que de rendre son allo à elle plus transparent [...]. Faire le jeu du tricheur, c'est donc prendre la lettre pour de l'argent comptant et c'est être la dupe inconsciente et docile d'une fraude; faire le jeu de l'ironie, qui est le jeu impersonnel de la vérité, c'est au contraire dire non à la lettre pour, en toute lucidité, dire oui à l'esprit. (1964, 60-61)

Ceci étant dit, les observations de Jankélévitch s'appliquent à ce qui est exprimé dans tout énoncé tropique, qu'il soit ironique ou hyperbolique. Une exagération doit en effet elle aussi être manifeste pour permettre de fonder une hyperbole, afin que

¹ Les commentateurs s'interrogent aujourd'hui sur ce que Quintilien pouvait entendre par «la personne», le terme de «*persona*» en latin. Les avis sont partagés. Selon Le Guern (1976, 52), il s'agit «de la personne qui parle», ou «de la personne à qui l'on parle». Selon Magnin-Simonin en revanche, qui traduit et commente Vossius, il faut comprendre «le personnage duquel on parle» (Vossius, 1978, 499). Pour Berrendonner (1981, 214) «*persona*» signifie dans ce cas «la tête qu'on fait», la mimique de l'ironiste, hypothèse qui permet de ne pas y voir une troisième catégorie d'indices mais au contraire d'associer le ton et la mimique, la «prononciation» et la «personne», comme dit Quintilien, à côté de «la nature de la chose dont on parle». La citation de Pelletier semble d'ailleurs confirmer une telle interprétation des propos de Quintilien.

l'interprète ne l'assimile pas à la fausseté d'une erreur ou d'un mensonge. Si l'on admet qu'une contrevérité au sens strict est tout à fait propre à l'ironie, s'il s'agit d'une forme de fausseté qui n'est aucunement mise en jeu dans les énoncés tropiques non ironiques, il nous faut donc décrire plus précisément ce qui la caractérise.

Les notions de vérité ou de fausseté ne concernent ici bien évidemment ni les phrases de la langue ni même le contenu propositionnel purement explicite des énoncés mais uniquement les implications contextuelles susceptibles d'être associées à ce contenu à travers une interprétation. En toutes circonstances, considérer que le contenu d'un énoncé est vrai, c'est considérer que tous les effets contextuels associés à une forme propositionnelle explicite peuvent être reconnus comme vrais en vertu de diverses informations dont on dispose. Et, corrélativement, considérer que le contenu d'un énoncé est faux, c'est considérer qu'un certain nombre d'effets associés à une telle forme propositionnelle peuvent être reconnus comme faux en vertu d'informations dont on dispose. Dans ce second cas de figure, lorsque les informations qui permettent de démentir certains des effets en questions sont mutuellement manifestes et peuvent ainsi être assimilées à une opinion commune, la fausseté est alors perçue comme une inadéquation contextuelle visant à signaler l'intention du locuteur de recourir à un procédé qui peut être hyperbolique ou ironique, selon la nature de cette inadéquation. Pour qu'il y ait alors contrevérité — et de ce fait nécessairement ironie — nous stipulerons que l'interprète doit pouvoir accéder à une série d'informations susceptible d'entraîner la fausseté manifeste non d'un sous-ensemble mais de la totalité des effets associés à une forme propositionnelle explicite (ou tout au moins à une forme propositionnelle dérivée conventionnellement, par implication analytique, sous forme de présupposé par exemple). Lorsque l'ensemble des effets en question n'est pas reconnu comme faux, lorsqu'il subsiste un certain nombre d'implications contextuelles susceptibles d'être agréées par l'interprète, la fausseté n'est que relative et ce qui est exprimé est alors assimilé à une exagération plutôt qu'à une contrevérité. Contrairement à la fausseté sur laquelle se fonde l'hyperbole, la contrevérité ne concerne que les formes propositionnelles explicites dont toutes les implications contextuelles sont manifestement erronées. La contrevérité est

une forme de fausseté absolue qui ne laisse d'autre choix à l'interprète que de prêter au locuteur une intention ironique.

La contrevérité a donc accessoirement l'inconvénient de rendre l'ironie presque totalement redondante par rapport au contexte, au niveau de ce qui est communiqué par antiphrase, car le locuteur est alors prisonnier du miroir qui lui permet de refléter le vrai dans le faux. L'antiphrase ne saurait en effet véhiculer aucune information nouvelle pour l'interprète, lorsqu'elle est fondée sur une contrevérité, puisqu'elle ne fait précisément que réhabiliter diverses informations préalablement manifestes que le locuteur feint de contredire à travers ce qu'il exprime. Dans ces conditions l'antiphrase se contente de redresser ce qui vient d'être déformé littéralement. Dans les termes de Morier, «c'est le divorce de la situation et du langage correspondant qui force l'auditeur à résoudre par l'ironie le rapport du signe à l'objet : sinon la phrase resterait disjointe du réel et inintelligible» (1961, 556).

Considérée sous cet angle, l'entreprise peut paraître laborieuse et vaine. A quoi bon en effet contrer une évidence, pour en arriver simplement à la réhabiliter par antiphrase ? Quel est alors le bénéfice escompté par le locuteur pour satisfaire au principe de pertinence ? Nous observerons à ce sujet que la contrevérité donne lieu à une forme d'ironie qui tient souvent du calembour ou de la simple facétie, procédés dont le bénéfice n'est sans doute pas intégralement analysable en termes de pertinence. Mais on peut relever néanmoins que c'est accessoirement sur la force d'une opinion commune que tend à agir cette première forme d'ironie. Bien qu'informativement redondante par rapport au contexte, dans ces conditions l'ironie a néanmoins pour effet de renforcer la crédibilité d'une opinion qu'elle feint de contredire pour la mettre précisément à l'épreuve de la contradiction. Si elle ne permet donc pas d'enrichir le contexte, la contrevérité a au moins pour conséquence d'accroître, d'amplifier, aux yeux de l'interprète, le degré de vérité de ce que l'ironiste feint hypocritement de contredire par ce qu'il exprime. Après avoir été ainsi éprouvé et jugé suffisamment consistant pour démentir ce qui est exprimé, l'opinion en question est donc encore plus vraie, mieux assurée, plus convaincante, une fois réhabilitée par antiphrase. Voyons à ce sujet ce qu'écrit Jankélévitch :

[...] l'ironie ne se contente pas, tel le jeu, d'annuler le faire par le défaire en sorte que le «statu quo» se reforme après la partie comme s'il ne s'était rien passé. L'ironie est un progrès, et non point une île de vaine gratuité : là où l'ironie est passée, il y a plus de vérité et plus de lumière. (1964, 58)

[...] La vérité à laquelle l'ironisé, enfant prodigue, retourne finalement est une vérité trempée par le péril du malentendu, par les menaces d'erreur et par le jeu du contraire avec son contraire. (*idem*, 63)

La conscience ironique dit non à son propre idéal, puis nie cette négation. Deux négations s'annulent, disent les grammairiens : mais — ce que les grammairiens ne nous disent pas — l'affirmation ainsi obtenue rend un tout autre son que celle qui s'installe du premier coup, sans passer par le purgatoire de l'antithèse. La ligne droite n'est pas si courte que cela et le temps perdu est quelquefois le mieux employé. Si la pensée accepte le retard de la médiation, ce n'est pas pour faire des cérémonies, mais pour que ses propositions soient de belle trempe. (*idem*, 76)

Il faut toutefois préciser que l'ironie ne consiste ainsi à renforcer la crédibilité d'une opinion préalablement manifeste que lorsqu'elle est fondée sur une contrevérité, ce qui n'est, et de loin, pas toujours le cas. Un grand nombre d'ironies ne sont en effet nullement fondées sur le procédé de la contrevérité et ne consistent donc pas à renforcer une conviction préétablie. L'antiphrase n'est alors nullement redondante par rapport au contexte, et l'ironie tend par conséquent à véhiculer un certain nombre d'informations nouvelles pour l'interlocuteur. Considérons à ce sujet les passages suivants (je ne souligne ici que les ironies qui sont fondées sur une contrevérité) :

- (76) (X) Raciste, ce monsieur ? Pas du tout ! (Y) *Ce n'est pas lui qui aurait désigné à la vindicte populaire quelques journalistes juifs.* (Z) *C'est d'ailleurs bien connu, ce n'est pas M. Le Pen qui voulait interdire au pauvre Bernard Stasi de faire de la politique, sous prétexte qu'il est né en France de parents étrangers.* (L'Événement du jeudi)
- (77) (X) Les médicaments que notre science met sur le marché ne résultent évidemment que de recherches désintéressées. (Y) *Comme chacun sait, les grandes firmes pharmaceutiques ne font pas de bénéfices et ne financent aucune recherche, dans quelque université ou hôpital que ce soit.* (Domaine Public)
- (78) (X) Si le lait premier âge n'est vendu qu'en pharmacie, c'est parce que c'est un médicament. (Y) *De même que tous les bébés naissent dans les choux d'ailleurs.* (Publicité)

En (76) le locuteur cherche bel et bien à communiquer par antiphrase que Le Pen est raciste, mais (X) ne contredit pas pour autant une opinion commune, au sens entendu précédemment, une série d'informations mutuellement manifestes, susceptibles de démentir unilatéralement ce qui est exprimé. Dans le contexte d'où cet exemple est extrait — celui d'un article de journal qui ne s'adresse pas exclusivement à des lecteurs forcément convaincus par avance du racisme de Le Pen — l'ironie de (X) n'est aucunement fondée sur une contrevérité et a donc notamment pour objectif de convaincre quelque lecteur encore hésitant ou même quelque sympathisant modéré du Front National. Seule l'ironie de (Y) et (Z) est fondée sur une contrevérité (Le Pen venait de dénoncer *le lobby juif* de l'information et de reprocher à Bernard Stasi de faire de la politique), ce qui permet au locuteur de signaler rétroactivement l'ironie de (X). C'est donc en vertu des enchaînements (Y) et (Z) que l'ironie de (X) doit ici indiscutablement être prise en compte par l'interprète. En (77) également l'enchaînement (Y) donne lieu à une contrevérité susceptible de signaler rétroactivement une ironie qui ne serait pas nécessairement accessible à celui qui ne connaît pas les rouages financiers de la recherche scientifique. Et de même en (78) — pamphlet publicitaire de la chaîne Leclerc contre l'interdiction de vendre du lait pour bébé ailleurs qu'en pharmacie — où la fonction de (Y) est de fournir une contrevérité éclatante afin de signaler rétroactivement l'ironie de (X). Bien qu'informativement redondante par rapport au contexte et souvent incapable, par elle-même, de satisfaire au principe de

pertinence, la contrevérité ironique a donc parfois simplement pour fonction d'y contribuer indirectement en allégeant l'effort imposé par d'autres ironies qui ne sont pas fondées sur une contrevérité. Il suffit souvent d'une seule ironie fondée sur une contrevérité pour signaler l'ironie de tous les énoncés qui lui sont reliés par diverses prémisses de raisonnement assurant la cohérence des enchaînements.

L'exagération dans l'ironie

La contrevérité permet au locuteur de signaler son intention d'ironiser grâce à une opinion commune, un ensemble d'informations manifestes, susceptible de contrarier unilatéralement l'ensemble des effets prétendument communiqués. Or on vient de le voir, si la contrevérité est indissolublement liée à l'ironie, celle-ci n'est pas nécessairement fondée sur une contrevérité car le locuteur ne peut pas toujours compter sur la stabilité et la résistance, et même tout simplement sur l'existence d'une telle opinion dans le contexte. Lorsque l'interprète ne partage pas initialement l'opinion du locuteur, son ironie ne peut être fondée que sur un procédé qui ne consiste pas à contredire mais seulement à exagérer une opinion commune. Kerbrat-Orecchioni précise à ce sujet qu'«une assertion suspecte mais à la rigueur plausible énoncée en termes modérés cesse d'être acceptable dès qu'elle est superlativée. C'est pourquoi, ajoute-t-elle, malgré l'apparent paradoxe, l'outrance dans la formulation peut dénoncer une séquence ironique» (1976, 34)². Comme le précisait déjà Quintilien à propos d'une plaidoirie de Cicéron, «parfois, nous exagérons les accusations que nous pourrions aisément détruire ou nier» (1978, 185). Pour signaler son ironie, le locuteur feint alors d'adhérer à un point de vue qu'il peut être seul à considérer comme erroné mais dont il cherche à révéler l'absurdité en le poussant à ses ultimes conséquences, là où même ses partisans les plus inconditionnels sont contraints de lâcher prise. Comme le souligne Jankélévitch, cette forme d'ironie «abonde généreusement dans le sens de l'erreur pour la ridiculiser : elle la ruine non pas en l'attaquant de front, mais indirectement en poussant à la roue avec elle, en se faisant sa complice» (1964, 99).

² Voir également à ce sujet Berrendonner (1981, 187), ainsi que Morier (1961, 561).

S'il faut ainsi distinguer deux espèces d'ironie, fondées respectivement sur une contrevérité et sur une exagération, c'est qu'il existe fondamentalement deux types de fausseté ouverte, c'est-à-dire d'inadéquation contextuelle, susceptibles de signaler une intention ironique du locuteur. Revenons pour commencer aux trois exemples précédents (dont je souligne désormais toutes les ironies, qu'elles soient ou non fondées sur une contrevérité) :

(76) (X) *Raciste, ce monsieur ? Pas du tout !* (Y) *Ce n'est pas lui qui aurait désigné à la vindicte populaire quelques journalistes juifs.* (Z) *C'est d'ailleurs bien connu, ce n'est pas M. Le Pen qui voulait interdire au pauvre Bernard Stasi de faire de la politique, sous prétexte qu'il est né en France de parents étrangers.* (L'Événement du jeudi)

(77) (X) *Les médicaments que notre science met sur le marché ne résultent évidemment que de recherches désintéressées.* (Y) *Comme chacun sait, les grandes firmes pharmaceutiques ne font pas de bénéfices et ne financent aucune recherche, dans quelque université ou hôpital que ce soit.* (Domaine Public)

(78) (X) *Si le lait premier âge n'est vendu qu'en pharmacie, c'est parce que c'est un médicament.* (Y) *De même que tous les bébés naissent dans les choux d'ailleurs.* (Publicité)

En (76), on vient de le voir, seuls les énoncés (Y) et (Z) donnent lieu à une contrevérité qui a essentiellement pour fonction de signaler rétroactivement l'ironie de (X). Or il faut préciser que s'il n'existe alors aucune opinion commune susceptible de démentir spontanément l'ensemble des effets exprimés en (X), il apparaît néanmoins que l'ironie de (X) n'est pas uniquement tributaire des enchaînements (Y) et (Z). Grâce au procédé de l'exagération, le journaliste se donne les moyens de fonder de l'intérieur, si je puis dire, une telle ironie, en radicalisant une opinion qui serait susceptible d'être prise au sérieux sous une forme plus nuancée. S'il avait affirmé, par exemple, que *Le Pen n'est pas ce que l'on peut appeler un raciste*, ou même tout simplement qu'il *n'est pas raciste*, le locuteur se serait contenté de reconduire une argumentation souvent développée par les sympathisants du Front National, et l'ironie de (X) aurait été alors entièrement tributaire des enchaînements (Y) et (Z). En optant comme il le fait pour une formulation superlative doublée d'une exclamation, le locuteur commence par fonder son ironie sur une exagération avant de la

confirmer rétroactivement par les enchaînements en question. De même en (77) où le locuteur ne se contente pas d'affirmer que les médicaments *résultent de recherches en partie désintéressées* comme il l'aurait sans doute fait s'il avait réellement cherché à faire croire au point de vue qu'il exprime. En affirmant que les médicaments *ne résultent évidemment que de recherches désintéressées*, le locuteur a également recours au procédé de l'exagération pour fonder son ironie, même s'il prend soin de la confirmer ensuite rétroactivement à travers une seconde ironie qui, quant à elle, n'est plus fondée sur une exagération mais sur une contrevérité.

Seule l'ironie de (X) en (78) est donc entièrement tributaire de l'enchaînement (Y), car elle n'est fondée ni sur une contrevérité ni sur une exagération. Elle n'est pas fondée sur une contrevérité car il n'existe aucune opinion commune — tout au moins dans le contexte neutre où cet énoncé est interprété — stipulant que le lait premier âge n'est nullement un médicament. Bien que cet aliment ne soit pas un exemple typique, comme l'aspirine ou les antibiotiques, de la classe des médicaments (de même que Le Pen n'est pour personne un modèle de tolérance et d'antiracisme), il n'en reste pas moins que le destinataire moyen d'un message publicitaire ne peut en tous cas assurer que le locuteur ne cherche pas réellement à faire croire à ce qu'il exprime. En l'occurrence, l'ironie de (X) n'est fondée sur aucune espèce de fausseté manifeste car elle ne consiste ni à contredire ni à exagérer une opinion commune. S'il avait soutenu que le lait premier âge est *un dangereux médicament*, par exemple, le locuteur aurait alors exploité le procédé de l'exagération pour fonder une ironie qu'il se serait contenté ensuite de confirmer rétroactivement par l'enchaînement (Y). Mais compte tenu de la formulation à laquelle il a recours en (78), l'ironie de (X) passerait inaperçue si elle n'était articulée à l'ironie de (Y), assimilable à une contrevérité.

Lorsqu'elle est fondée sur une exagération l'ironie peut être ainsi plus ou moins marquée, plus ou moins apparente, selon la force de cette exagération. Il est alors tout à fait aisé d'accentuer ou, au contraire, de dissimuler une ironie en manipulant sa formulation pour augmenter ou atténuer la force de l'exagération. Lorsqu'elle est fondée sur une contrevérité en revanche, de telles manipulations sont tout à fait inutiles et sans conséquences à ce niveau. Ainsi l'ironie de (Y) en (78) — où le locuteur se contente

de contredire une opinion commune selon laquelle les bébés ne naissent pas dans les choux — ne serait aucunement dissimulée sous l'effet d'une manipulation consistant à substituer à ce qui est exprimé une affirmation stipulant que *certains bébés naissent dans les choux*, que *parfois les bébés naissent dans les choux*. Et de même une manipulation consistant à substituer à ce qui est exprimé une affirmation stipulant que *tous les bébés, sans exception, naissent dans les choux* ne saurait accentuer l'évidence d'une telle ironie. Ces manipulations restent ici sans effet, elles sont totalement gratuites, contrairement à ce qui se produit dans les exemples suivants où l'ironie est fondée sur une exagération :

- (27) Dimanche soir sur la place Bel-Air, vers 23 heures, [...] *est apparu en un éclair un redoutable cyclomoteur à l'éclairage scandaleusement défaillant, engin guidé à une terrifiante vitesse par un dangereux adolescent à tête dénudée. Mais un héroïque représentant de la force publique, nonobstant le réel péril, n'a pas hésité à interpeller l'incivique trublion et à lui infliger subséquemment la verbalisation réglementaire.* (Courrier des lecteurs, 24 Heures)
- (79) Le conseil d'État peut-il nous indiquer combien d'amendes de 150 francs ont été infligées aux festivaliers de Leysin surpris en flagrant délit de consommation de haschisch, ainsi que nous révéler le nombre des agents de la police cantonale lâchés incognito dans la foule des spectateurs pour y traquer *ces dangereux criminels* ? (Courrier des lecteurs, Le Matin)

Loin de contredire une opinion commune susceptible de démentir ce que le locuteur exprime, en (27) l'ironie tient au fait que ce dernier surestime ostensiblement le danger que représente objectivement un cyclomoteur lancé sur la voie publique à pleine vitesse. N'étant pas en mesure de fonder son ironie sur une contrevérité, le locuteur doit recourir au procédé de l'exagération pour signaler son ironie, ce qui l'amène à parler d'*un redoutable cyclomoteur, guidé à une terrifiante vitesse*, etc. Il suffit par conséquent de supprimer quelques adjectifs et adverbes (*redoutable, terrifiante*, etc.) — ou de les remplacer par des prédicats plus mesurés comme *inquiétant, imprudent*) — pour faire disparaître ici toute trace d'ironie. En (79) également ce qui est exprimé consiste à exagérer une opinion selon laquelle les fumeurs de haschisch seraient des délinquants plutôt qu'à contredire une opinion commune stipulant que ces derniers sont innocents. Il suffit alors de supprimer l'expression superlative *dangereux criminels* pour faire disparaître toute trace d'ironie.

Ce qui distingue ces deux espèces d'ironie tient essentiellement au statut de ce que le locuteur conçoit comme mutuellement manifeste aux yeux de celui à qui il s'adresse, relativement à ce qu'il exprime d'une part, et à ce qu'il cherche à communiquer par antiphrase d'autre part. Lorsqu'une ironie est fondée sur une contrevérité, le locuteur se contente de contredire une opinion commune au niveau de ce qu'il exprime, opinion qu'il cherche en fait à réhabiliter et à renforcer par antiphrase. Lorsqu'une ironie est fondée sur une exagération en revanche, ce qui est exprimé dans l'énoncé ne contredit pas mais exagère, caricature jusqu'au ridicule une opinion commune, que le locuteur cherche à révoquer par antiphrase. Dans le premier cas, ce qui est exprimé s'oppose ainsi à une opinion commune, et ce qui est finalement communiqué ne fait que confirmer une telle opinion. Dans le second cas, c'est l'inverse qui se produit. Ce qui est exprimé va dans le sens d'une opinion commune, et ce qui est communiqué s'y oppose. Ces deux espèces d'ironie relèvent respectivement de ce que Jankélévitch appelle l'ironie «logique» et l'ironie «éthique» :

Il y a une ironie qui se contente de monter en épingle le scandale, et une ironie qui collabore personnellement avec ce scandale; une ironie qui se croise les bras ou simplement déblaye un certain champ d'action autour de la volonté vicieuse pour qu'elle veuille à fond et se compromette spontanément, et une ironie qui intervient dans la dialectique même de cette volonté... Car il y a plus d'une nuance entre laisser parler et faire parler! entre laisser l'adversaire s'enfermer et le faire marcher! Oui, c'est bien autre chose que de paraître consentir à l'absurde par son silence approbateur et par une feinte complicité, ou de dire froidement des énormités, et d'en remettre, et d'en chérir [...]. De même que l'ironie logique fait saillir l'absurdité latente, ainsi l'ironie éthique fait éclater les scandales invisibles. (1964, 101)

Dans l'ironie «logique» le locuteur prend nécessairement pour cible un point de vue singulier, opposé à une opinion commune, et l'ensemble des effets associés à ce qu'il exprime est alors spontanément et unilatéralement contrarié. Dans l'ironie «éthique» en revanche, le locuteur prend pour cible une opinion commune, et il doit alors recourir au procédé de l'exagération pour que cette opinion soit à même de contrarier ou plutôt d'invalider au moins un sous-ensemble des effets associés à ce qu'il exprime. Lorsqu'elle est fondée sur une exagération, l'ironie est donc parfois moins sensible mais elle est par ailleurs

beaucoup plus productive, plus féconde, au niveau de ce qui est communiqué par antiphrase. Le fait même qu'elle soit moins appuyée rend son interprétation encore plus coûteuse et lui impose par conséquent, en vertu du principe de pertinence, d'être également plus riche en effets contextuels. Ainsi l'ironie de (Y) en (78) ne saurait passer inaperçue, puisque tout le monde sait que les bébés ne naissent pas dans les choux, mais elle doit également se contenter de confirmer (si ce n'est de renforcer) une opinion commune, sans véhiculer d'informations nouvelles. En (27) et (79) en revanche, l'ironie ne consiste pas à contredire et à réhabiliter par antiphrase une évidence (qui stipulerait que les cyclomoteurs sont inoffensifs et que les fumeurs de haschisch sont innocents), mais à caricaturer une opinion commune (selon laquelle les cyclomoteurs sont dangereux et les fumeurs de haschisch coupables), pour la réfuter indirectement. Par une telle ironie, le locuteur cherche bel et bien à communiquer par antiphrase qu'un cyclomoteur n'est pas réellement dangereux et que les fumeurs de haschisch ne devraient pas être poursuivis, mais une telle antiphrase n'est alors aucunement redondante par rapport au contexte. Contrairement à la contrevérité ironique qui ne saurait véhiculer, comme on l'a observé au début de ce chapitre, aucune information réellement nouvelle pour l'interlocuteur, l'exagération ironique vise au contraire à véhiculer un certain nombre d'effets nouveaux et pas nécessairement incontestables aux yeux de l'interprète.

Cette seconde forme d'ironie s'impose nécessairement (et peut-être même exclusivement) lorsque l'ironiste prend pour cible le point de vue ou le propos du destinataire de son ironie, de celui à qui elle est adressée. Dans ce cas, l'ironie ne saurait évidemment être fondée sur une contrevérité et consister ainsi à contredire une opinion commune puisque précisément son destinataire ne partage pas une telle opinion. L'ironiste n'a d'autre moyen dans ces circonstances, pour signaler son ironie, que d'exagérer l'opinion qu'il prend pour cible. Considérons ainsi ce passage de Boileau, très souvent cité comme exemple d'ironie par les rhétoriciens du XVIII^e et du XIX^e siècle :

(80) Je le déclare donc, Quinault est un Virgile, / *Pradon comme un soleil en nos ans a paru, / Pelletier écrit mieux qu'Ablancourt ni Patru, / Cotin à ses sermons traînant toute la terre, / Fend les flots d'auditeurs pour aller à sa chaire. / Saufal est le Phénix des esprits relevés, / Perrin...* Bon, mon esprit, courage, poursuivez, / Mais ne

voyez-vous pas que leur troupe en furie, / Va prendre encore ces vers
pour une raillerie ? (Boileau, *Satire IX*)

Dans un contexte où la médiocrité de Quinault, de Pradon et autres aurait été mutuellement manifeste, l'ironie de Boileau aurait semblé à la fois assez triviale et peu féconde, car elle se serait fondée sur une contrevérité. Boileau n'aurait sans doute alors pas eu recours à diverses expressions superlatives comme *un Virgile, un soleil, le Phénix*, pour signaler son ironie, car celle-ci se serait adressée à un lecteur tout à fait distinct de celui qu'elle eût pris pour cible, d'emblée convaincu de ce qui est ici communiqué par antiphrase. Or l'ironie de Boileau s'adresse à un lecteur qui en est également la cible — comme en témoigne précisément les expressions en question — et qui est donc susceptible d'éprouver une certaine admiration pour Quinault, Pradon, etc. Lorsqu'une ironie est fondée sur une exagération, l'interprète est ainsi généralement amené à considérer qu'elle s'adresse notamment à celui qu'elle prend pour cible (et réciproquement l'ironie est nécessairement fondée sur une exagération lorsqu'elle s'adresse à celui qu'elle prend pour cible), car elle consiste alors à railler une opinion commune que l'ironiste feint hypocritement de partager avec son destinataire. Lorsqu'elle est fondée sur une contrevérité en revanche, l'ironie ne saurait réellement prendre pour cible celui à qui elle s'adresse, car elle consiste au contraire à railler un point de vue opposé à une opinion commune que l'ironiste partage réellement avec son destinataire.

Exagération ironique et hyperbolique

Il apparaît ainsi que l'ironie, lorsqu'elle s'en prend à un point de vue susceptible d'être partagé par celui à qui elle s'adresse, est formellement identique à une hyperbole. L'ironie de Boileau par exemple, tout bien considéré, pourrait être assimilée à une série d'hyperboles consistant à exalter l'éloquence et les qualités littéraires de Quinault et de ses semblables. En coupant court à son faux éloge, Boileau joue d'ailleurs habilement de cette ambiguïté dans les deux derniers vers, comme s'il venait soudain de saisir la visée ironique de son exagération et désirait nous mettre en garde. Si cet enchaînement n'était pas lui-même ironique, il aurait pour effet de nous amener à réinterpréter tout ce qui précède comme une suite d'hyperboles. Les exemples suivants font apparaître clairement qu'une exagération ironique,

sans être bien évidemment assimilable à une hyperbole, est également fondée sur une exagération :

- (81) En Suisse, l'armée reste un sujet tabou, un domaine réservé. Seule l'adhésion sans faille à la conception en vigueur de la défense nationale est acceptée. Pour s'en convaincre, si besoin est, il n'est que d'observer le débat autour de l'initiative socialiste pour le référendum en matière d'armement. Ses partisans ? «*Des pacifistes, des antimilitaristes qui ne rêvent qu'à affaiblir le pays*» proclament ses adversaires. *D'ailleurs cette initiative, avec l'initiative pour une Suisse sans armée, ne fait-elle pas partie d'une offensive concertée contre l'armée et la nation ? Moscou n'est pas loin !* Les frontières du délire non plus. (*Domaine Public*)
- (82) Roland Dumas, ministre d'état, ministre des affaires étrangères, la semaine dernière : «*Je suis effaré de ce climat de guerre civile et de haine sauvage*». Liban ? Roumanie ? Tadjikistan ? Non : congrès du PS. *Va-t-il falloir envoyer à Rennes les brigades internationales ?* (*Le Canard enchaîné*)
- (83) Le président [Ronald Reagan] connaissait bien sa dame [Nancy Reagan]. [...] «*Mom (maman) va construire des remparts en sacs de sable sur le perron de la Maison-Blanche*», aurait dit Ronald au moment de quitter le pouvoir. «*Il faudra un siège en règle pour lui faire abandonner la place*». *Les blindés, quand même, n'ont pas eu à intervenir.* (*L'Événement du jeudi*)

L'ironie de (81) s'en prend à un point de vue que ne contrarie aucune opinion commune, mutuellement manifeste. Certains lecteurs font peut-être partie des adversaires du projet de référendum sur l'armement que le journaliste prend pour cible et ce dernier ne peut donc faire l'économie, pour signaler son ironie, du procédé de l'exagération. N'étant pas en mesure de fonder son ironie sur une simple contrevérité, il est tenu de renchérir sur le point de vue incriminé de manière à fonder son ironie sur une exagération susceptible d'alerter le patriote le plus inconditionnel ou le militariste le plus convaincu. C'est le cas également en (82) et (83) où le point de vue d'autrui — que le journaliste rapporte encore ici explicitement tout en le prenant pour cible de son ironie — relève cette fois d'un propos initialement hyperbolique. En parlant d'un *climat de guerre civile et de haine sauvage* à propos du congrès de Rennes, Roland Dumas a lui-même eu recours au procédé de l'exagération mais dans le but de réaliser une hyperbole (et de persuader ainsi ses interlocuteurs de la gravité des affrontements à l'intérieur du PS). Pour bien saisir ce

qui oppose les exagérations hyperboliques et ironiques, il faut souligner en premier lieu que la dimension éventuellement comique et même bouffonne de l'exagération n'est pas un facteur déterminant. Si Reagan cherchait sans doute à faire rire ses interlocuteurs en produisant une image hyperbolique, il souhaitait néanmoins attribuer à son épouse, grâce à la visée informative de son hyperbole, une force de caractère et une combativité hors du commun. Dans ces deux derniers exemples, seul le journaliste, évidemment, est ironique. Étant structurellement fondée sur une exagération, l'hyperbole s'expose ainsi naturellement à être prise pour cible d'une ironie susceptible de se couler insidieusement dans son moule.

Or comment définir ce qui permet ici à l'interprète, lorsqu'il a reconnu une exagération manifeste, d'attribuer une intention ironique ou au contraire hyperbolique au locuteur ? Comment expliquer que toute exagération manifeste ne place pas systématiquement l'interprète devant une énigme insoluble, et ne le condamne à choisir arbitrairement entre deux options inconciliables ? Pour expliquer qu'une simple exagération permette parfois de signaler exclusivement une ironie, je ferai l'hypothèse qu'un tel procédé, même lorsqu'il est perçu comme manifeste, est généralement tout à fait inapte à faire le bonheur d'une hyperbole. C'est par le truchement de l'opinion commune, de l'ensemble d'informations contextuelles qui lui permet de signaler son intention d'exagérer, que le locuteur se donne en outre les moyens d'associer son exagération à une intention hyperbolique ou au contraire ironique. En se référant à un objet susceptible, en vertu de telles informations, de supporter l'exagération, de la rendre manifestement légitime, le locuteur cherche à faire le bonheur d'une hyperbole, ce qui a évidemment pour effet d'exclure l'ironie à la source. Mais dans le cas contraire, confronté à un objet par trop ordinaire, inapte à faire le bonheur d'une hyperbole, l'interprète doit alors se résoudre, soit à juger l'hyperbole malheureuse, soit à imputer au locuteur une intention ironique. Seule une hyperbole malheureuse peut être confondue avec une ironie. Ce fait permet d'ailleurs d'expliquer que cette dernière soit le moyen le plus naturel de répondre, comme dans les exemples (82) et (83), à une hyperbole jugée malheureuse. Dans un article intitulé *Hyperbole et ironie* — et consacré presque exclusivement à la fonction des procédés tropiques dans le discours littéraire — Gans décrit très clairement

cette propension des hyperboles malheureuses à appeler une réponse ironique, tout en soulignant que l'option interprétative sélectionnée repose alors sur un accord tacite entre les interlocuteurs, accord qui dépend précisément de ce que j'appelle une opinion commune :

L'ironie n'est donc pas le contraire de l'hyperbole mais une réponse à celle-ci, car elle constate comme elle, mais dans une perspective différente, la distance entre l'énoncé et l'état objectif des choses. L'hyperbole ne dissimule pas elle-même cette différence; elle ne veut pas tromper, mais persuader. Cependant, en disant plus que ce qui est vrai, elle compte sur un accord avec son interlocuteur sur l'interprétation à donner à la juste valeur des mots. Ce dernier n'acceptera de subir l'effet supplémentaire de l'hyperbole, qui dit mille au lieu de cent, que s'il considère déjà cent comme beaucoup. Pour peu que les cent soient insuffisants pour produire cette impression, il pourra les montrer en disant avec ironie : *Voilà tes mille!* Car la différence entre mille et cent ne peut plus alors être comblée innocemment par le discours hyperbolique. (1975, 493)

Les exemples suivants montrent assez clairement ce qui caractérise l'exagération sur laquelle se fonde l'ironie. Étant donné qu'il est difficile d'imaginer ici que le locuteur cherche à légitimer son exagération et à faire le bonheur d'une hyperbole (qui serait jugée malheureuse), c'est l'option ironique qui s'impose tout naturellement :

(84) *Il ne fait plus de doute pour personne que la guerre va éclater. Je ne parle pas du conflit du Golfe. C'est de la réforme de l'orthographe dont il est question. (Le Nouvel Observateur)*

(85) *La France souhaitait cette intervention. Il n'était plus possible, en effet, de tolérer ces coups incessants portés à son crédit, l'incertitude qui planait à chaque étape de la rude compétition internationale où nous sommes engagés. Nous allions finir à genoux, dévalués. L'intervention était non seulement souhaitable, mais urgente. Chaque jour aggravait le danger, démoralisant les Français, hypothéquant l'avenir, les réformes. Bref, il fallait opérer le genou de Bernard Hinault. (Le Monde, cité par Basire, 1985)*

Si ces exemples sont plus aisément perçus comme ironiques que comme hyperboliques, c'est avant tout que l'objet considéré est manifestement inapte à faire le bonheur d'une hyperbole : la querelle de l'orthographe ne mérite pas d'être assimilée à une guerre, le genou de Bernard Hinault ne saurait être présenté comme mettant en cause le *crédit* et l'*avenir* de la France, etc.

Une telle option interprétative est d'ailleurs soutenue dans ce cas par une stratégie, fondée sur la dynamique du discours, consistant à différer l'identification de l'objet auquel le locuteur réfère, stratégie qui contribue à rendre l'exagération manifestement illégitime. Considérons à ce sujet les exemples suivants :

(19) La nouvelle Ford Fiesta, *la meilleure chose de votre vie*.

(19') *La meilleure chose de votre vie* : la nouvelle Ford Fiesta.

Mis en demeure de comparer l'exemple (19) avec la variante (19'), on opterait plus volontiers, je suppose, pour l'option hyperbolique dans le premier cas, et pour l'option ironique dans le second. Pour les mêmes raisons, si les exemples (84) et (85) étaient d'excellents candidats à l'ironie, (85') est plus aisément interprétable comme hyperbolique :

(85') Il fallait opérer le genou de Bernard Hinault. *La France souhaitait cette intervention. Il n'était plus possible, en effet, de tolérer ces coups incessants portés à son crédit, l'incertitude qui planait à chaque étape de la rude compétition internationale où nous sommes engagés. Nous allions finir à genoux, dévalués. L'intervention était non seulement souhaitable, mais urgente. Chaque jour aggravait le danger, démoralisant les Français, hypothéquant l'avenir, les réformes.*

Contrairement à ce qui se produit en (19) et (85') où le locuteur permet à l'interprète d'identifier préalablement l'objet de son discours afin de négocier la légitimité de son exagération par anticipation, en (19'), (84) et (85) le locuteur entretient une sorte de suspense initial quant à l'identité de l'objet en question, procédé qui lui permet d'augmenter ensuite considérablement l'impact de son exagération dans le but d'en faire ressortir l'illégitimité et de révéler ainsi son intention ironique. En reportant cette identification, le locuteur se donne ainsi les moyens de ne pas entamer la stabilité et la résistance des informations dont il a besoin non seulement pour signaler son intention d'exagérer mais aussi pour manifester l'illégitimité de son exagération. Tant que cette identification est différée, l'interprète a tendance à se représenter mentalement un objet adapté à ce qui est exprimé, représentation qui rend ensuite l'exagération d'autant plus brutale et, de ce fait, manifestement illégitime. C'est ce télescopage entre une représentation hypothétique que le lecteur élabore et un ensemble

d'informations mutuellement manifestes, délivrées par cette identification, qui amène alors à sélectionner l'option ironique.

Il faut cependant préciser que le fait de différer ou non l'identification de l'objet n'aboutit pas toujours à la sélection respective de l'option ironique ou hyperbolique. De même que certaines hyperboles peuvent être jugées heureuses bien que leur objet ne soit pas immédiatement identifiable, dans le passage suivant, par exemple, qui est indubitablement ironique, la foire des ovins de Meymac est identifiée bien avant d'être assimilée à l'un des *grands rendez-vous de l'actualité mondiale* :

(86) A l'occasion de la grande foire nationale des ovins de Meymac, le maire propose une promenade avec les enfants du pays qui parleront de cette région qu'ils aiment. Parmi eux Jacques Chirac. Le patron du RPR ne rate jamais *les grands rendez-vous de l'actualité mondiale*.
(*Le Canard enchaîné*)

Malgré l'efficacité relative des stratégies visant à caractériser une exagération respectivement comme ironique ou hyperbolique, il apparaît donc qu'en dernière instance, comme le souligne Gans, l'interprétation dépend du degré de connivence entre les interlocuteurs. Face à une exagération reconnue comme intentionnelle et signalée comme telle à partir d'une opinion commune, l'interprète cherche à déterminer, toujours en vertu des informations contextuelles dont il dispose, si l'objet en question est censé légitimer un tel procédé. Si tel est le cas l'hyperbole peut alors être jugée heureuse ou malheureuse, selon les dispositions de l'interprète à s'accorder au jugement du locuteur. En revanche, si l'interprète considère que l'objet n'est pas censé légitimer l'exagération, il devra alors abandonner l'option hyperbolique et reconnaître l'énoncé comme ironique. Sans stipuler que l'interprète d'une ironie envisage toujours consciemment l'option hyperbolique avant d'imputer au locuteur une intention ironique, je soutiendrai néanmoins que l'ironie, lorsqu'elle est fondée sur une exagération, recèle toujours une sorte d'hyperbole avortée, c'est-à-dire malheureuse, dont la responsabilité finit par être imputée à l'ironisé.

On comprend dans ces conditions que l'intention ironique du locuteur soit alors plus masquée que lors d'une contrevérité. Étant donné que le locuteur peut alors être pris au sérieux sans qu'il faille nécessairement lui imputer l'intention de communiquer littéralement ce qu'il exprime, étant donné en d'autres termes que ce dernier, s'il n'est pas ironique, peut être en

revanche hyperbolique, l'interprète peut parfois ne pas être en mesure de reconnaître si une exagération manifeste vise à être présentée comme légitime ou illégitime. Dans ce cas l'interprète sait que le locuteur ne cherche pas à communiquer littéralement ce qu'il exprime, mais il ignore tout des intentions expressives et informatives qui en découlent. Il sait que l'énoncé est hyperbolique ou ironique, mais il ne sait pas quelle option interprétative adopter. Mieux encore que les précédents, l'exemple suivant semble pouvoir être interprété, soit comme ironique, soit comme hyperbolique. Les deux options semblent possibles, non pas simultanément, comme dans le cynisme, mais alternativement :

(87) Un conseil, évitez de mettre sur le tapis *la nouvelle affaire Dreyfus, le débat quasi théologique, que dis-je, métaphysique, qui coupe la France en deux, brise les ménages, brouille à jamais des amis de vingt ans* : la querelle de l'orthographe. Depuis ce funeste 6 décembre qui vit le gouvernement publier un rapport sur «les rectifications de l'orthographe», *le pays est au bord de la guerre civile.* (*Le Nouveau Quotidien*)

La difficulté que l'on peut éprouver ici à sélectionner l'une ou l'autre option interprétative tient au fait que les informations mutuellement manifestes qui nous permettent de percevoir une exagération ne nous permettent pas d'établir un consensus sur la légitimité ou l'illégitimité d'une telle exagération. En l'occurrence, la querelle de l'orthographe était-elle assez grave, virulente, pour mériter d'être assimilée hyperboliquement à une nouvelle affaire Dreyfus, à une guerre civile ? Était-elle suffisamment sérieuse pour être comparée à un débat théologique ou métaphysique ? Le projet de la réforme de l'orthographe a alimenté en son temps une querelle dont les enjeux étaient importants pour les uns, dérisoires pour les autres . Si l'on pouvait assimiler le point de vue du journaliste à l'une ou l'autre de ces familles d'opinion, l'exagération pourrait alors être associée à une intention hyperbolique ou, au contraire, ironique. La difficulté tient ici au fait que le journaliste maintient sans doute volontairement le lecteur dans l'incertitude, et se contente de manifester son intention d'exagérer sans nous laisser clairement percevoir s'il tente ainsi lui-même de nous convaincre de l'exceptionnelle gravité de cette querelle, ou s'il cherche au contraire, tout en se moquant de ceux qui souhaitent dramatiser cette affaire, à nous la présenter par antiphrase comme

insignifiante. Or il est évident que si l'option interprétative sérieuse était de considérer que le journaliste communique ici littéralement ce qu'il exprime, l'ironie serait alors la seule alternative réellement défendable. Le fait qu'une exagération puisse être hyperbolique permet d'expliquer que l'ironie consiste parfois à jouer réellement, à simuler valablement un discours sérieux.

chapitre 7

L'ARGUMENTATION DANS L'IRONIE

L'ironie par un argument trop faible

Dans son analyse de l'ironie, Berrendonner insiste notamment sur la dimension argumentative du paradoxe qu'elle instaure. En vertu de sa forme linguistique et de ce qui s'y trouve exprimé, tout énoncé ironique est interprété selon lui comme un argument en faveur d'une certaine classe de conclusions, mais cette valeur argumentative intrinsèque est alors simultanément contredite par un acte d'énonciation qui se commente lui-même sui-référentiellement comme un argument en faveur d'une classe de conclusions opposées et donc incompatibles avec les précédentes. Mon seul point de divergence avec cette analyse tient au fait que Berrendonner attribue à des indices «essentiellement d'ordre comportemental», à la seule «gesticulation locutoire» de l'ironiste (1981, 214), cette mise en cause de la valeur argumentative intrinsèque de l'énoncé. C'est à ses yeux uniquement «la prononciation, la tête qu'on fait, le ris, le geste, la voix : autant de caractéristiques proprement gestuelles, de composantes inhérentes à l'acte locutoire lui-même» (*idem*), qui instaurent le paradoxe argumentatif de l'ironie. Comme on l'a vu au chapitre précédent — et sans vouloir nier la contribution accessoire de ces indices mimogestuels — c'est pourtant essentiellement à partir de la fausseté ouverte de ce qu'il exprime que le locuteur signale qu'il ne le prend pas réellement à son compte, et neutralise de ce fait la valeur argumentative intrinsèque de son énoncé. Néanmoins, et malgré cette dernière restriction, l'analyse de Berrendonner demeure tout à fait compatible avec la conception de l'ironie développée dans cette étude. Le paradoxe auquel donne lieu l'ironie a été longuement discuté précédemment sous d'autres angles.

Ce qui va nous intéresser désormais ne porte pas sur la valeur argumentative paradoxale que les énoncés ironiques entretiennent relativement à deux classes de conclusions opposées et incompatibles. Ce qui va nous intéresser concerne exclusivement leur valeur de conclusion relativement à certains arguments qui sont parfois censés justifier ce qui s'y trouve exprimé mais dont

la fonction est en réalité d'intégrer au contexte une opinion commune susceptible d'entraîner la fausseté ouverte, précisément, de ce qui s'y trouve exprimé, c'est-à-dire de permettre au locuteur de signaler son ironie. La question qui va nous occuper tout au long de ce dernier chapitre concerne les mécanismes argumentatifs auxquels le locuteur peut avoir recours pour manifester son intention ironique. Il existe notamment un procédé qui permet d'attribuer à un énoncé, par le biais d'un argument trop faible, la valeur d'une exagération ironique, procédé qui n'est jamais mis en œuvre lorsqu'une exagération est hyperbolique. Envisageons à ce sujet un premier exemple, tiré d'un conte de Voltaire, où l'exagération ironique tient à un procédé de fausse justification. Sans qu'il n'existe préalablement aucune évidence, aucune opinion commune, susceptible de fonder l'ironie de ce qui est exprimé en (X) sur une quelconque exagération, Voltaire réussit néanmoins à nous signaler, à travers différents arguments (Y), non seulement qu'il exagère, mais que son exagération est bel et bien ironique (vs hyperbolique) :

(88) (X) Monsieur le baron était *un des plus puissants seigneurs de la Westphalie*, (Y) car son château avait une porte et des fenêtres. Sa grande salle même était ornée d'une tapisserie. Tous les chiens de ses basses-cours composaient une meute dans le besoin; ses palefreniers étaient ses piqueurs; le vicaire du village était son grand aumônier. [...] (X) dans *ce meilleur des mondes possibles*, le château de monseigneur le baron était *le plus beau des châteaux* [...]. (Voltaire, *Candide*)

Le lecteur est amené à considérer que Voltaire est ici nécessairement ironique, soit en affirmant que *monsieur le baron était un des plus puissants seigneurs* et que son château était *le plus beau des châteaux* de la Westphalie, soit en décrivant la Westphalie comme *le meilleur des mondes possibles*. De deux choses l'une en effet : ou bien la Westphalie peut être représentée en ces termes, mais alors le baron n'en est pas *un des plus puissants seigneurs* et son château *le plus beau des châteaux*, ou bien, ce qui est plus vraisemblable, l'affirmation selon laquelle la Westphalie est *le meilleur des mondes possibles* vise à être reconnue comme exagérée et ironique. Quel que soit l'énoncé sur lequel porte l'exagération, l'ironie repose ici sur différents arguments qui sont censés justifier ce qui est exprimé dans les passages soulignés mais qui nous permettent par ailleurs d'accéder à une opinion commune, mutuellement manifeste,

capable de nous signaler l'ironie de Voltaire. Dans les exemples suivants, le locuteur produit également différents arguments (Y) qui visent apparemment à justifier ce qui est exprimé en (X) mais dont le réel objectif est de fonder une exagération ironique :

(89) (Y) Sur ces deux cent quatorze circonscriptions, il y en a une qui est représentée par deux vétérinaires. (X) *La province de Québec a la gloire de posséder ce territoire fortuné qui s'appelle le comté de Vaudreuil.* (Fournier, cité par Dupriez, 1980)

(90) (Y) Il est né, il a vieilli, il mourra un jour — (X) *n'est-ce pas un grand sujet ?* (Y) Si l'on s'avise que le même homme eut le privilège de traverser la Seine et le Luxembourg, qu'il connut la Corse, la Sorbonne et Palaiseau, qu'il se maria, eut des enfants, et même des parents, qu'il découvrit l'odeur des lycées et l'ivresse du scoutisme, (X) *on reste médusé devant la modestie qui sut, si longtemps, retenir sa plume.* (*Le Nouvel Observateur*)

(91) (Y) Les peuples d'Europe ayant exterminé ceux de l'Amérique, (X) *ils ont dû mettre en esclavage ceux de l'Afrique, pour s'en servir à défricher tant de terres.* [...]

(Y) Ceux dont il s'agit sont noirs depuis les pieds jusqu'à la tête; et ils ont le nez si écrasé, (X) *qu'il est presque impossible de les plaindre.*

(X) *On ne peut se mettre dans l'esprit que Dieu, qui est un être très sage, ait mis une âme, surtout une âme bonne,* (Y) dans un corps tout noir. [...]

(X) *Une preuve que les nègres n'ont pas le sens commun,* (Y) c'est qu'ils font plus de cas d'un collier de verre que de l'or, qui, chez des nations policées, est d'une si grande conséquence. (Montesquieu, *De l'esprit des lois*)

En (89) l'ironie de (X) nous est signalée proactivement par un argument (Y) concernant le nombre et la qualité des délégués du comté de Vaudreuil (*deux vétérinaires*). En vertu d'un tel argument l'affirmation selon laquelle ce territoire est *fortuné* et fait *la gloire* du Québec ne peut être reconnue que comme exagérée et ironique. Pour autoriser une interprétation sérieuse de cette affirmation, il aurait fallu que l'argument en question soit compatible avec la représentation que l'on se fait d'un territoire fortuné faisant la gloire de ceux qui l'occupent. Deux vétérinaires ne suffisent pas à faire la fortune du comté de Vaudreuil et la gloire du Québec. De même en (90) où le locuteur exagère à deux reprises en affirmant que la vie d'un certain personnage est *un grand sujet* de roman et que l'on *reste médusé devant la modestie*

qui le retint longtemps d'écrire ses mémoires. C'est en nous livrant une série d'arguments relatifs aux événements majeurs de l'existence de cet auteur — arguments qui nous amènent à nous la représenter comme une vie assez ordinaire, qui n'a pas de quoi susciter l'urgence d'un récit — que le locuteur nous signale à chaque fois proactivement son ironie. Cette dernière est d'autant plus marquée que les arguments délivrés sont moins à même de justifier la représentation que l'on se fait d'une vie passionnante et aventureuse. Si ces arguments avaient été de nature à justifier une telle représentation nous n'aurions ressenti ici ni exagération ni ironie. Quant à l'exemple (91), extrait du fameux réquisitoire de Montesquieu contre l'esclavage, il fonctionne exactement selon le même procédé. Comme l'affirme Jankélévitch, Montesquieu s'amuse ici à en «remettre», à «enchérir sur une opinion commune, en feignant de plaider l'esclavage des nègres par des arguments qui feraient honte au plus cynique des esclavagistes» (1964, 101). Selon Jankélévitch, les arguments délivrés en (Y) ne suffisaient donc pas, même aux yeux du plus cynique des esclavagistes, pour justifier sérieusement ce qui est exprimé en (X), qui ne peut dès lors être perçu que comme exagéré et ironique¹.

Dans ces derniers exemples, les arguments (Y) ont tous la même fonction pragmatique de fausse justification, c'est-à-dire de justification trop faible, visant à signaler proactivement ou rétroactivement que l'énoncé (X) doit être interprété comme une exagération ironique. On peut relever accessoirement que ce procédé est tout à fait exclu dans le cas où une exagération vise à faire le bonheur d'une hyperbole. Une exagération hyperbolique ne saurait être signalée par un argument trop faible, car cette faiblesse aurait immédiatement pour effet de présenter l'exagération comme manifestement illégitime. L'exemple suivant fait apparaître qu'il est essentiel, pour qu'une exagération puisse faire le bonheur d'une hyperbole, que tous les énoncés argumentativement liés à cette dernière soient également exagérés et hyperboliques :

¹ Il semble cependant que l'ironie de Montesquieu ait quand même échappé à l'attention de certains de ses contemporains. Catherine Kerbrat-Orecchioni rapporte à ce sujet — en se référant à Delesalle et Valensi (1972, 103) — que «le texte de Montesquieu [...], parfois lu au premier degré, [est] utilisé par le *Dictionnaire portatif du commerce* pour légitimer l'esclavage» (1976, 35).

- (18) Le concierge des grands établissements (X) *s'occupe de tout et de plus encore*. (Y) *Il réserve une table chez Girardet le soir du 31 décembre; il déniché un hélicoptère le jour du meeting de Bex; et si votre anniversaire tombe le premier août, il organisera, à votre demande, une sérénade avec cors des Alpes et scies musicales*. D'une manière plus réaliste, il va régler tous les problèmes pratiques. (*L'Hebdo*)

Si le locuteur s'était contenté ici de l'exagération soulignée en (X) et s'il avait ensuite prétendu renforcer l'évidence de cette dernière par le moyen d'une justification trop faible — en énumérant, par exemple, quelques-unes des tâches ordinaires des concierges — il nous aurait alors indubitablement amené à interpréter le passage en question, sinon comme une ironie, du moins comme hyperbole malheureuse. Contrairement à ce qui se produit dans nos précédents exemples où l'argument (Y) est extérieur au foyer de l'ironie et vise essentiellement à présenter ce qui est exprimé en (X) comme une exagération illégitime, l'argument en question est ici intégré au foyer de l'hyperbole et ne fait que reconduire l'exagération sur laquelle elle se fonde.

Arguments trop faibles et arguments contraires

Si un argument trop faible a ainsi pour effet de caractériser une exagération comme ironique (vs hyperbolique), sa fonction essentielle est par ailleurs de fonder l'ironie en question sur une exagération plutôt que sur une contrevérité. Les exemples suivants font apparaître que la nature de l'argument avancé n'est pas sans rapport avec la distinction établie précédemment entre deux espèces d'ironie tout à fait différentes, respectivement fondée sur une contrevérité et sur une exagération. Bien que dans les deux cas l'ironie de (X) soit signalée par le biais d'un argument (Y), force est cependant de constater que de part et d'autre, (Y) n'a pas du tout les mêmes effets rétroactifs. Seule l'ironie de (93) est fondée sur une exagération par le biais d'un argument trop faible :

(92) (X) *D'évidence, les membres du Front national ne sont pas antisémites*, (Y) à preuve que le tribunal d'Aubervilliers, sur requête de la LICRA, vient de condamner leur grand chef Le Pen pour ce motif.

(93) (X) *Vociférants, ces gens-là ? Pensez-vous!* (Y) N'est-ce pas Martinez qui se taisait pendant le discours du vice-doyen d'âge du Front National ? (*L'Événement du jeudi*)

L'argument (Y) implique que l'ironie de (X) est fondée sur une contrevérité plutôt que sur une exagération en (92), car ce qui est exprimé en (Y) dément alors unilatéralement l'ensemble des effets susceptibles d'être associés à ce qui est exprimé en (X). En un mot le procédé consiste, grâce à un argument (Y) orienté en faveur d'une conclusion non-X, à fonder sur une contrevérité l'ironie de (X). Nous parlerons dans ce cas d'ironie par un argument contraire ou, plus précisément, d'ironie fondée sur une contrevérité par le biais d'un argument contraire. Cette première forme d'ironie consiste en premier lieu à faire reconnaître l'invalidité manifeste d'une prémisse de raisonnement sous-jacente à ce qui apparemment relie l'argument (Y) à la conclusion (X). Ainsi en (92), pour ignorer l'ironie de (X), l'interprète serait contraint d'admettre que la justice condamne les coupables et non les innocents, plus formellement que <si un tribunal condamne une personne, c'est que cette personne est innocente>². Dans un contexte où une telle prémisse de raisonnement serait reconnue comme valide, conforme à un lieu commun, il n'y aurait ici ni contrevérité ni ironie. Pour que naisse l'ironie, une telle prémisse doit être reconnue comme manifestement invalide, contraire à un lieu commun selon lequel la justice condamne les coupables et non les innocents. C'est à partir d'un lieu commun qui se substitue à une prémisse manifestement invalide que l'interprète est en mesure de déduire un certain nombre d'informations manifestes, une opinion commune si l'on préfère, susceptible de démentir unilatéralement ce qui est exprimé en (X)³. Le locuteur

² Lorsqu'elles renvoient à une structure formelle du type <si un objet O a la propriété P, alors un objet O' a la propriété Q>, les prémisses de raisonnement sur lesquelles se fonde l'interprétation seront notées entre <>.

³ Dans ma terminologie, le terme de lieu commun s'applique à une prémisse de raisonnement dont la validité est mutuellement manifeste. Contrairement à ce que j'appelle une opinion commune, c'est-à-dire une information ou un ensemble d'informations mutuellement manifestes, la notion de lieu commun ne concerne donc pas directement l'attribution de telle ou telle propriété à tel ou

contredit alors ironiquement en (X) ce que l'interprète est amené à déduire de (Y). Les exemples suivants fonctionnent exactement sur le même modèle :

- (26) **Lui:** (X) *C'est vrai il a tellement de chic*, (Y) avec son crâne en boule de billard.
Elle: Le pauvre. Ce n'est pas sa faute. A trente ans, il n'avait plus un cheveu. (Sallenave, *Conversations conjugales*)
- (74) **M. Formerie:** (X) *L'honnête homme que vous êtes*, Monsieur, (Y) doit s'expliquer pour l'instant sur trois cent quarante-quatre affaires de vol, cambriolage, escroquerie, faux, chantage, recel, etc. (Leblanc, cité par Sperber et Wilson, 1978)
- (94) **Antoine:** (X) *Je crains de faire tort aux hommes honorables* (Y) dont les poignards ont frappé César. (Shakespeare, *Jules César*)

Rien de tel en ce qui concerne (93), qui fonctionne au contraire sur le modèle des exemples (88) à (91). En observant que *ces gens-là* ne sont pas *vociférants*, le journaliste ne contredit nullement ce que l'on peut déduire de (Y) et par conséquent l'argument en question ne dément pas, ne contrarie aucunement ce qui est exprimée en (X). Pour rendre compte de ce qui se produit lorsqu'une ironie n'est pas fondée sur une contrevérité par un argument contraire mais sur une exagération par un argument trop faible, nous admettrons simplement que (Y) permet alors de déduire un certain nombre d'informations susceptibles de ne vérifier qu'un sous-ensemble limité des effets de (X). L'exemple suivant, qui vise une fois de plus le leader du Front national, illustre assez clairement ce qui se produit dans le cas d'une ironie par un argument trop faible :

- (95) (X) *C'est fou ce qu'il aime les Africains*, *Le Pen*. (Y) La preuve : il est allé leur rendre visite dans leurs pays respectifs. (Z) Des Africains de haut niveau, s'entend. A en croire son entourage, au cours de la tournée qu'il a entamée dimanche, Jean-Marie sera successivement reçu par les présidents Houphouët-Boigny, Bongo, Mobutu et, pour finir, Abou Diouf. (*L'Événement du jeudi*)

Pour un lecteur averti qui serait tenté a priori d'interpréter (X) comme ironique, (Y) est d'abord un peu déconcertant car cet enchaînement semble être à même de confirmer un assez large

tel objet, mais un principe beaucoup plus général qui permet de déduire l'attribution de telle ou telle propriété à tel ou tel objet.

sous-ensemble des effets de (X). Quant à un lecteur non averti qui n'aurait aucune idée préconçue sur le racisme de Le Pen, rien ne le laisserait supposer, à ce point du déroulement de la séquence, que (X) est ironique. C'est pourquoi, en dernier recours et pour éviter tout malentendu, le journaliste prend la peine de réduire après coup la force de sa justification préalable en précisant à quelle sorte d'Africains Le Pen a rendu visite. Grâce aux précisions délivrées en (Z), l'argument (Y) n'est plus à même de ne confirmer qu'un sous-ensemble assez réduit des effets de (X), ce qui permet dès lors à l'interprète de percevoir ici une ironie fondée sur une exagération par un argument trop faible. Contrairement à ce qui se produit en (92) ainsi qu'en (26) (74) et (94), l'ironie de (93) et (95) n'est pas liée à l'invalidité d'une prémisse contraire à un lieu commun, mais à l'inapplicabilité d'une prémisse par ailleurs tout à fait conforme à un tel lieu commun. Considérons encore rapidement à ce sujet les exemples suivants :

- (96) Vous avez vu Jacques Chirac, hier, à l'O.N.U. ? (Y) C'est qu'il leur a fait les gros yeux, aux terroristes et aux États qui sont derrière ! (X) *Ça a dû leur fiche une de ces trouilles!* (*Le Monde*)
- (97) (X) *Le président américain a été finalement très affecté par les nouvelles venues du Kurdistan irakien.* (Y) Il a même jugé bon de s'extraire d'une très délicate partie de golf pour exprimer l'ampleur de son désarroi. (*Le Nouvel Observateur*)

Le foyer de l'ironie en (96) — perçu comme exagéré et sur lequel va porter l'antiphrase — c'est l'affirmation *Ça a dû leur fiche une de ces trouilles*. Quant à l'argument qui, sans être lui-même ironique, permet au locuteur de signaler ainsi son intention d'ironiser, c'est l'affirmation préalable *Jacques Chirac leur a fait les gros yeux, aux terroristes...* L'expression *faire les gros yeux* désigne un geste de menace qui rend (Y) logiquement compatible avec (X) moyennant une prémisse de raisonnement stipulant qu'<une menace vise à impressionner, à effrayer celui à qui elle est destinée>. Tout l'intérêt de l'ironie tient au fait que cette prémisse de raisonnement est conforme à un lieu commun, ce qui permet à (Y) de confirmer proactivement un certain nombre d'effets susceptibles d'être dérivés de ce qui est exprimé en (X). Même si, dans ce cas particulier, étant donné l'énormité de l'exagération, ce sous-ensemble est fort restreint, il n'en reste pas moins que l'ironie de (X) ne partage aucune des propriétés de la

contrevérité ironique. Il aurait fallu pour cela que (Y) puisse être reconnu comme incompatible avec ce qui est exprimé en (X). La variante (96') — inventée pour les besoins de la cause — illustre ce qu'aurait pu donner une ironie thématiquement proche de (96), mais fondée sur une contrevérité par un argument contraire :

(96')(Y) Jacques Chirac ne leur a même pas fait les gros yeux, aux terroristes et aux États qui sont derrière. [X] *C'est dire s'ils ont dû avoir peur.*

Le fait de mettre (Y) à la forme négative a pour conséquence immédiate de modifier le statut de l'ironie de (X), fondée désormais sur une contrevérité par un argument contraire (ce qui explique accessoirement que j'ai également modifié ce qui est exprimé en (X), dont la forme superlative (*une de ces trouilles*) serait inadéquate, étant donné précisément l'abolition de l'exagération). Une telle transformation aurait également pu être obtenue en substituant à (Y) n'importe quel énoncé susceptible de démentir ce qui est exprimé en (X). En (96'') par exemple, l'ironie de (X) est exactement identique à celle (X) en (96') :

(96'')(Y) Jacques Chirac leur a fait des sourires, aux terroristes et aux États qui sont derrière. (X) *C'est dire s'ils ont dû avoir peur.*

En (96) et (97) en revanche, bien que correctement dirigé l'argument (Y) est reconnu comme trop faible pour justifier la conclusion (X). En (96), si la frayeur des terroristes et des États nous semble exagérée, c'est que la menace de Chirac est dérisoire. En affirmant que *ça a dû leur fiche une de ces trouilles*, le journaliste exagère, de manière totalement extravagante, les conséquences de l'intimidation dont il est question (les terroristes et les États qui les protègent ne sont pas des enfants impressionnables). Pour justifier, à l'extrême rigueur, un tel degré de frayeur, il aurait fallu évoquer une menace beaucoup plus grave, parler par exemple de sanctions sévères, de mesures de rétorsion économique ou politique. De même en (97), ce qui est exprimé en (X) ne contredit nullement ce qui peut être déduit de (Y). Pour percevoir ici une ironie, l'interprète ne peut que reconnaître l'affirmation selon laquelle *le président américain a été très affecté par les nouvelles venues du Kurdistan irakien* comme exagérée, et ceci en considérant que le sacrifice d'une partie de golf n'est pas un événement susceptible de témoigner en faveur de l'affliction du président américain sur un sujet aussi

grave. Bien que valides, les prémisses de raisonnement imposées par les enchaînements sont ici inapplicables. Dans ces deux exemples, l'ironie de (X) est fondée sur une exagération par un argument trop faible.

Si une telle ironie est à la fois plus masquée et plus informative, plus féconde, qu'une simple contrevérité ironique, si par ailleurs l'exagération a tendance à assimiler celui que l'ironiste prend pour cible et celui à qui il s'adresse, c'est que, précisément, seule l'applicabilité des prémisses de raisonnement qui sont censées justifier ce qu'il exprime est alors mise en cause. Dans le cas d'une simple contrevérité, l'invalidité des prémisses en question a tendance à dissocier celui que l'ironiste prend pour cible et celui à qui il s'adresse. Même si l'ironiste fait écho dans ces conditions, comme en (26) et (74) par exemple, à un point de vue qui vient d'avoir été soutenu par son destinataire, ce qu'il exprime est alors tributaire d'un système de raisonnement que nul ne saurait réellement adopter — ce qui a pour effet de désamorcer la raillerie, en la détournant de ses objectifs polémiques personnalisés, en la dépersonnalisant en quelque sorte. Dans ce type d'ironie le locuteur s'en prend à une opinion généralement tout à fait insoutenable, que ce soit par le destinataire ou par tout autre sujet parlant. Dans le cas d'une exagération ironique en revanche, l'ironiste se contente d'exagérer une opinion commune en contestant certaines conditions d'application d'un système de raisonnement qui n'est pas en soi contestable et que chacun est susceptible de mettre en jeu pour justifier une conclusion plus mesurée à l'aide d'un argument plus décisif. Contrairement en effet à la contrevérité, l'exagération ironique n'est pas un jeu gratuit, une sorte de calembour rhétorique ou logique, plus ludique que réellement agressif, consistant à appuyer son argumentation sur une prémisse de raisonnement invalide et à contredire une vérité d'évidence. L'exagération ironique correspond aux aspirations de tout ironiste et à l'esprit même de l'ironie car elle permet de répercuter la raillerie sur le point de vue de celui à qui l'on s'adresse et même, dans une certaine mesure, sur ce que l'ironiste aurait pu lui-même exprimer sérieusement⁴. Ce faisant, l'ironiste prend pour cible notamment

⁴ D'où l'idée également que le cynisme, selon Jankélévitch, se situerait plutôt du côté de l'«ironie éthique» ou encore «positive», c'est-à-dire de l'exagération ironique, et serait ainsi difficilement compatible avec l'«ironie logique» ou «négative», fondée sur une contrevérité.

celui à qui il s'adresse, car il l'oblige ainsi à reconnaître que ce qui est exprimé ironiquement n'est que l'exagération d'une opinion commune qui aurait pu être jugée, dans d'autres conditions, parfaitement acceptable, et qu'il doit précisément exagérer pour en faire ressortir l'inacceptabilité. Considérons encore l'exemple ci-dessous, dont l'organisation complexe — constituée de deux mouvements discursifs (au sens de Roulet, 1986 et 1987) ou énonciatifs (au sens de Ducrot, 1980, 209) — tient au fait que le locuteur fonde d'abord son ironie sur une exagération et ensuite la reformule sous forme de contrevérité :

(98) (X) *Raciste, Hans Stoller ? Sûrement pas.* La preuve: (Y1) le temps qu'ont duré les travaux de doublement de la ligne ferroviaire Berne-Lötschberg-Simplon, tout le monde a entretenu de bonnes relations avec les milliers d'Italiens présents. Et même d'excellentes relations, insiste-t-il. (Y2) «Mais ces Tamouls, voyez-vous, ce ne sont vraiment pas des gens de chez nous». (*L'Hebdo*)

Après avoir affirmé que Hans Stoller n'est pas raciste, le journaliste entreprend de nous signaler rétroactivement son ironie. Le premier mouvement discursif, qui s'achève après (Y1), sans contrarier l'affirmation selon laquelle Hans Stoller n'est pas raciste, la fait néanmoins apparaître rétroactivement comme exagérée. A ce point du déroulement de la séquence, l'ironie est fondée sur une exagération par un argument trop faible. Le fait que Hans Stoller apprécie ses voisins italiens engagés sur les chantiers alpins n'investit pas l'argument (Y1) d'une force suffisante pour justifier la conclusion (X). Ce premier mouvement discursif met en jeu une prémisse de raisonnement dont la validité n'est pas contestable et qui pourrait fort bien être impliquée dans une véritable argumentation contre le racisme, prise en charge par le locuteur lui-même ou par son destinataire. C'est uniquement en (Y2) — qui a pour effet de modifier radicalement la nature de l'ironie de (X) en la fondant désormais sur une contrevérité (le fait de ne pas apprécier les Tamouls contrarie l'affirmation selon laquelle Hans Stoller n'est pas raciste) — que les interlocuteurs et la cible d'une telle ironie sont tout à fait dissociés. L'emploi de *mais* permet ici au journaliste de retourner en cours de route la nature de son ironie, en passant d'un argument trop faible à un argument contraire.

Les traces argumentatives de l'ironie

Nous avons observé qu'une fausse justification, c'est-à-dire un argument défaillant, inadapté à telle ou telle affirmation ou à tout autre acte illocutoire qu'il prétend étayer, entraîne la fausseté manifeste ou, si l'on préfère, l'inadéquation contextuelle de cette affirmation et permet ainsi au locuteur de signaler son intention ironique. Nous avons également observé qu'il existe deux formes d'argument défaillant, l'argument contraire et l'argument trop faible, qui débouchent respectivement sur deux espèces d'ironie opposées. Dans un contexte où il ne dispose pas spontanément d'une opinion commune, mutuellement manifeste, susceptible d'entraîner l'inadéquation contextuelle de ce qu'il exprime, le locuteur peut en quelque sorte programmer une telle opinion en fondant son ironie, soit sur une contrevérité par un argument contraire, soit sur une exagération par un argument trop faible. Dans le premier cas, l'argument est dirigé en faveur d'une conclusion opposée à ce qui est affirmé ironiquement. Dans le second cas, l'argument est correctement dirigé mais trop faible. Dans les deux cas la direction de l'argument est donc prépondérante pour déterminer l'inadéquation contextuelle d'une conclusion sur laquelle porte l'intention ironique du locuteur.

Il n'est pas toujours facile de définir ce qui dirige un argument vers telle ou telle classe de conclusions. Jusqu'ici, en nous inspirant de Sperber et Wilson, nous avons admis tacitement que cette direction argumentative ne saurait être due qu'à une prémisse de raisonnement contextuellement associée à ce qui est représenté explicitement dans l'énoncé mais tout à fait indépendante de sa forme linguistique. Or les choses ne sont pas toujours aussi simples. Souvent en effet la valeur argumentative susceptible d'être associée à un énoncé n'est pas directement tributaire de ce qui paraît diriger factuellement cet énoncé vers tel ou tel ensemble de conclusions ou d'effets contextuels, et semble tenir en revanche à la présence de certains opérateurs qui ne modifient pas significativement sa valeur propositionnelle explicite. Il suffit ainsi de substituer certains opérateurs en (99), pour qu'une ironie fondée sur une exagération par un argument correctement dirigé mais trop faible se transforme automatiquement en ironie fondée sur une contrevérité par un argument contraire en (99') (je souligne en gras les opérateurs substitués) :

(99) (X) Hugh habitait *un modeste château*. (Y) Sa chambre était **un peu moins** grande que la Galerie des Glaces et, au milieu, trônait un lit circulaire, de **seulement** quatre mètres de diamètre, une galette de soie rotative et vibro-active qui constituait le centre du monde. (*Le Nouvel Observateur*)

(99') (X) Hugh habitait *un modeste château*. (Y) Sa chambre était **presque aussi** grande que la Galerie des Glaces et, au milieu, trônait un lit circulaire, d'**au moins** quatre mètres de diamètre, une galette de soie rotative et vibro-active qui constituait le centre du monde

Dans les deux cas, le contenu propositionnel explicite de (Y) semble devoir être associé à un même ensemble d'effets contextuels. Qu'une chambre soit un peu moins grande ou presque aussi grande que la Galerie des Glaces, qu'un lit mesure à peu près ou un peu plus de quatre mètres de diamètre, l'argument (Y) ne semble pas devoir démentir différemment ce qui est exprimé en (X). Comment expliquer par conséquent que ces arguments, bien qu'ayant plus ou moins la même valeur représentative explicite, soient dirigés vers des conclusions opposées ? Comment expliquer, en d'autres termes, que l'ironie ne puisse être fondée que sur une exagération par un argument trop faible en (99), et respectivement sur une contrevérité par un argument contraire en (99') ? Ce genre d'observation nous force à admettre que la direction argumentative d'un énoncé n'est pas fondamentalement tributaire de la forme propositionnelle explicite de l'énoncé en question. Comme le soulignent Anscombe et Ducrot (1983), la langue dispose de certains procédés capables de déterminer «instructionnellement», sans modifier ce qui est explicité, la forme des prémisses de raisonnement (que Ducrot a nommées «topoi» en référence à Aristote) sur lesquelles se fondent la direction argumentative des énoncés et la cohérence des enchaînements⁵.

Le principal enjeu de la théorie d'Anscombe et Ducrot est de démontrer que ce que j'ai appelé la direction argumentative d'un énoncé ne dépend pas de ce qui s'y trouve propositionnellement explicité mais qu'elle est en quelque sorte prévue initialement par la signification des mots et des phrases. Contrairement à Sperber et Wilson qui considèrent qu'un énoncé ne saurait posséder de direction argumentative que par le biais de

⁵ Je me référerai ici à la notion de «topos», telle qu'elle est présentée par Ducrot (1982 et 1983). Voir également à ce sujet Anscombe et al. (1995).

ses effets contextuels, Anscombe et Ducrot cherchent à démontrer que les mots et les phrases déterminent automatiquement la direction argumentative de leurs énoncés en vertu d'un certain nombre d'instructions imposées par le code ou le système de la langue. Pour Sperber et Wilson, c'est nécessairement par le biais de ce qui est explicité dans un énoncé et d'une prémisses de raisonnement tirée d'un contexte que l'interprète accède à ce qui est exprimé, c'est-à-dire à un ensemble d'effets contextuels, dont relève accessoirement la direction argumentative de cet énoncé. Pour Anscombe et Ducrot en revanche, un énoncé n'a pas de contenu propositionnel explicite qui serait à la base de son interprétation pragmatique. En vertu de sa forme linguistique (de la phrase qu'il réalise), un énoncé est directement investi d'une certaine potentialité argumentative qui permet à l'interprète de sélectionner, en fonction d'un contexte, l'ensemble des effets susceptibles d'être associés à ce qu'il exprime. Sans prendre position sur ce qui oppose fondamentalement ces deux conceptions de l'interprétation des énoncés, je me contenterai ici de faire appel à certaines hypothèses avancées par Ducrot, hypothèses stipulant que la forme de certaines prémisses de raisonnement est en partie dépendante de différents opérateurs spécialisés dans le marquage de la direction argumentative des énoncés. Soit les exemples suivants (je souligne ici les opérateurs) :

(100) Lucie gagne à peu près X francs par mois.

(101) Lucie gagne **au moins [largement, presque,...]** X francs par mois.

(102) Lucie **ne gagne que [seulement, à peine,...]** X francs par mois.

Il apparaît immédiatement que dans un même contexte — indépendamment de ce que Lucie gagne, de la valeur objective ou subjective de son salaire — si (100) et (101) permettent de justifier une conclusion comme *Lucie est bien lotie*, *Lucie n'est pas à plaindre*, (102) ne saurait justifier qu'une conclusion inverse stipulant que *Lucie n'a pas de chance*, que *Lucie est à plaindre*. Pour rendre compte de ce type d'observation notamment, Anscombe et Ducrot considèrent que la direction argumentative des énoncés en question est fondée sur l'application d'un topos dont la forme est tributaire des instructions associées à *au moins*, *ne que*, etc., topos qui associe non pas un fait à un autre ni même deux ensembles de faits mais deux échelles orientées de faits selon une relation qui peut être

formulée comme suit : <plus (ou moins) un objet O possède une propriété P, plus (ou moins) O (ou éventuellement O') possède une propriété Q>. Dans cette perspective, si (100) et (101) peuvent être interprétés comme des arguments dirigés vers une conclusion du type *Lucie s'en tire bien, Lucie est heureuse, etc.*, ce n'est pas en vertu d'une simple prémisse de raisonnement selon laquelle, dans certains contextes, <si l'on gagne X francs par mois, on est heureux, on n'est pas à plaindre>. Sur la base d'une orientation argumentative intrinsèque, la direction argumentative de (100) ou (101) est due à un topos stipulant que <plus on gagne d'argent, plus on est heureux (ou moins on est à plaindre)>, alors qu'elle est due à un topos complémentaire ou réciproque en (102), stipulant que <moins on gagne d'argent, moins on est heureux (ou plus on est à plaindre)>.

Il n'est pas inutile de s'arrêter un instant à ce sujet sur l'analyse de Rivara (1990) concernant l'opération sémantique de quantification dans les langues naturelles. L'analyse de Rivara porte aussi bien sur la quantification numérique (*Pierre a 18 ans; Lucie gagne X francs par mois*) que sur une quantification que Rivara appelle «évaluative», liée à la simple attribution d'une propriété graduable à un objet du monde (*Pierre est grand, sympathique, Lucie gagne de quoi faire vivre sa famille, etc.*)⁶. Selon Rivara, le fait que cette opération porte sur des échelles de grandeurs réelles (parfois exprimables en termes numériques) ne doit pas faire oublier qu'elle est intrinsèquement «dynamique» et «orientée» (*idem*, 30), ce qui n'est pas le cas pour toute manipulation logique de la quantification. Ces deux propriétés ne tiennent pas à la scalarité spécifique des échelles mais à la gestion de certaines contraintes concernant leur maniement à travers l'opération sémantique de quantification dans les langues naturelles. Sur ce dernier point, à mon avis, Rivara ne tire pas toutes les conclusions que semblent imposer ses observations préalables. Après avoir démontré, de manière très détaillée et tout

⁶ Les exemples suivants, qui illustrent la quantification évaluative, ont de ce point de vue exactement les mêmes propriétés que les exemples (100) à (102), où la quantification est numérique :

(100') Lucie gagne de quoi faire vivre sa famille.

(101') Lucie gagne **au moins [largement, presque,...]** de quoi faire vivre sa famille.

(102') Lucie **ne gagne que [seulement, juste, à peine,...]** de quoi faire vivre sa famille.

à fait convaincante, que la quantification est déterminée par d'autres contraintes que celles du réel, son analyse tourne court et débouche même sur une critique en règle de la conception d'Anscombe et Ducrot dont il est pourtant beaucoup moins éloigné qu'il semble le croire. Sans entrer dans le détail, voyons donc brièvement quelle est la position de Rivara et comment elle peut être articulée à certaines hypothèses d'Anscombe et Ducrot.

La quantification selon Rivara, en tant que procédé dynamique et orienté, parcourt spontanément les échelles de bas en haut, en direction des degrés supérieurs, et non l'inverse. Un énoncé quantifiant de forme positive qui ne contient aucune marque spécialisée du type opérateur ou connecteur oriente ainsi la quantité considérée en direction des grandes quantités, ce qui permet d'expliquer et de regrouper divers phénomènes dont voici quelques exemples :

— L'interprétation non exhaustive des énoncés numériques. *Il faut avoir dix-huit ans pour fréquenter les lieux publics* ne signifie pas qu'il faut avoir exactement dix-huit ans mais dix-huit ans ou plus.

— Lorsqu'on manifeste son incertitude par un énoncé de type disjonctif (*Elle a deux ou trois enfants, Il a dix-huit ou vingt ans*), c'est toujours le degré supérieur qui est désigné en seconde position.

— Des enchaînements comme *Elle a deux enfants, et même trois, Il a dix-huit ans, et même vingt ans* sont ressentis hors contexte comme plus naturels que **Elle a trois enfants et même deux, *Il a vingt ans et même dix-huit ans*, qui semblent plus difficilement interprétables.

— Cette orientation spontanée peut être inversée par différents procédés dont la négation et l'usage de certains opérateurs comme *ne que, seulement*, etc., ce qui permet d'expliquer par exemple que *Elle n'a que trois enfants, et même deux, Il a seulement vingt ans, et même dix-huit ans* semblent alors plus naturels que **Elle n'a que deux enfants et même trois, *Il a seulement dix-huit ans et même vingt ans*.

Pour Rivara cependant, l'opération de quantification dans les langues naturelles est dirigée par des contraintes liées aux opérations cognitives de l'esprit humain, opérations qui certes ne concernent pas toute forme d'appréhension logique des phénomènes scalaires mais qui n'ont pourtant rien à voir avec les raisonnements, purement déductifs ou logiques, qui permettent

d'attribuer une direction argumentative aux énoncés. Or contrairement à ce qu'affirme Rivara sur ce dernier point, il me semble raisonnable de supposer que l'opération de quantification subit ici l'influence des prémisses de raisonnement que sont les topoï d'Anscombe et Ducrot. Si la quantification doit alors être conçue comme dynamique et orientée, c'est que précisément tout énoncé quantifiant, en vertu de sa forme linguistique, renvoie à un topos, de forme graduelle, qui sera jugé d'autant plus applicable que l'argument sera fort c'est-à-dire que l'objet O pourra être investi de la propriété P. En (101) par exemple, la forme linguistique de l'énoncé oriente la quantité d'argent gagnée par Lucie vers le haut et établit de ce fait que si Lucie avait gagné plus d'argent, l'argument aurait été plus fort, ses conclusions mieux appuyées, et le topos en question d'autant plus applicable.

En (100) et (101) l'énoncé ne contient aucune marque argumentative susceptible d'inverser l'orientation quantitative imposée à la détermination des gains de Lucie par l'application d'un topos dont l'antécédent est du type <plus on gagne de l'argent...>. En (101), les opérateurs envisagés (*presque, au moins, largement*) modifient plus ou moins la force de l'argument mais en fixant définitivement ce que j'appellerai son orientation argumentative, indissociable de l'orientation quantitative qui implique que l'argument en question aurait été plus fort, en faveur de n'importe quelle conclusion, si Lucie avait gagné plus d'argent⁷. Le connecteur *même*, qui contraint d'enchaîner sur ce qui précède à l'aide d'un argument plus fort, nous permet d'ailleurs de confirmer une telle analyse. Il apparaît en effet que (101) peut fort bien précéder un énoncé comme *Et même davantage*, mais semble exclure *Et même moins*, *Et même pas suffisamment*, qui sont des arguments plus faibles. En (120) en revanche, les *ne que, seulement, à peine* ont pour fonction d'inverser l'orientation quantitative infligée à la détermination des gains de Lucie, et ceci en imposant l'application d'un topos dont l'antécédent est cette fois du type <moins on gagne de l'argent...>. L'orientation argumentative de l'énoncé implique désormais que l'argument aurait été plus fort si Lucie avait gagné

⁷ Ces opérateurs imposent une telle orientation argumentative qui, en (100) par exemple, est établie par défaut. En l'absence de *presque* (ou de *au moins*, de *largement*, etc.), il n'est pas exclu que dans certains contextes, par exemple sous l'effet de certains enchaînements, cette orientation puisse être spontanément inversée.

moins d'argent, ce qui explique que (102) ne puisse alors précéder *Et même davantage*, qui est alors un argument plus faible, et autorise *Et même moins*, *Et même pas suffisamment*, etc.

Les opérateurs et plus généralement toute espèce d'instruction argumentative émanant de la forme linguistique d'un énoncé (Y) sont ainsi déterminants en ce qui concerne la direction de l'argument en question et de ce fait l'éventuelle ironie d'une conclusion (X), explicite ou implicite, prétendument justifiée par ce qui est exprimé en (Y). En (99) et (99'), par exemple, l'ironie de (X) est directement tributaire de certains opérateurs qui déterminent la direction argumentative de (Y). Les traces argumentatives de l'ironie de (X) tiennent à la forme linguistique d'un énoncé (Y) prétendument susceptible de justifier ce qui est exprimé en (X).

Orientation et interprétation des arguments sous-jacents à l'ironie

C'est donc à partir de certaines instructions émanant d'un argument (Y) que l'ironie de (X) peut finalement être fondée, soit sur une contrevérité par un argument contraire, soit sur une exagération par un argument trop faible. Les exemples suivants font apparaître que la direction argumentative de (Y) — dont dépend l'ironie de (X) — ne peut être appréhendée que relativement à une orientation argumentative intrinsèque, souvent imposée par un opérateur comme *ne que*, *seulement*, *au moins*, *presque*, etc., qui donne une valeur à l'antécédent d'un topos. (103) et (104) doivent être assimilés de ce fait à une ironie fondée sur une contrevérité par un argument contraire, tandis que (105) et (106) ne sauraient être assimilés qu'à une ironie fondée sur une exagération par un argument trop faible :

(103) (X) *Quelle misère!* (Y) Lucie gagne **presque** X francs par mois.

(104) (X) *Quel luxe!* (Y) Lucie **ne** gagne **que** X francs par mois.

(105) (X) *Quel luxe!* (Y) Lucie gagne **presque** X francs par mois.

(106) (X) *Quelle misère!* (Y) Lucie **ne** gagne **que** X francs par mois.

Bien que *presque* ait pour effet d'affaiblir un peu l'argument (Y), un tel opérateur n'inverse pas pour autant son orientation argumentative et renvoie ainsi à un topos dont l'antécédent est du type <plus on gagne d'argent...> en (103). En (104) en revanche, la présence de *ne que* inverse cette orientation et renvoie à un

topos dont l'antécédent est du type <moins on gagne d'argent...>. Compte tenu par ailleurs des affirmations réalisées en (X), les enchaînements en question renvoient donc à un topos, manifestement invalide, stipulant que <plus on gagne d'argent, plus on est à plaindre> en (103), en (104) que <moins on gagne d'argent, moins on est à plaindre>. C'est en reconnaissant l'invalidité manifeste de telles prémisses de raisonnement que l'interprète perçoit une ironie fondée sur une contrevérité par un argument contraire, grâce au rétablissement d'un topos valide stipulant que <plus on gagne d'argent, moins on est à plaindre> en (103), et réciproquement que <moins on gagne d'argent, plus on est à plaindre> en (104). Une telle ironie n'a pas grand intérêt. Elle se réduit à une sorte de calembour qui ne fait que renforcer une conviction et un système de raisonnement préétablis sans généralement prendre pour cible une personne réelle et sans jamais basculer dans le cynisme.

L'éventuelle ironie de (105) et (106) est fort différente. Dans ce cas l'orientation argumentative de (Y) est tout à fait compatible avec sa direction argumentative et ne contrarie donc pas l'affirmation réalisée en (X). Contrairement à ce qui se produit en (103) et (104) l'ironie appartient alors à la seconde espèce envisagée, fondée sur une exagération par un argument trop faible. Bien que désormais valide, la prémisse de raisonnement stipulant, en (105), que <plus on gagne d'argent, moins on est à plaindre> n'en est pas pour autant applicable dans n'importe quel contexte. Pour repérer ici une ironie, l'interprète doit admettre qu'en gagnant *X francs*, Lucie ne gagne pas suffisamment d'argent pour autoriser l'application du topos en question. Une telle ironie s'adresse à un destinataire plutôt aisé en (105), pour qui *X francs* représente peu d'argent. Dans l'exemple (106) en revanche, étant donné un topos valide stipulant que <moins on gagne d'argent, plus on est à plaindre>, l'ironie semble mieux adaptée à un milieu plutôt défavorisé où *X francs* représente une certaine somme d'argent susceptible de rendre ce topos inapplicable. Ces deux derniers exemples attestent d'une forme d'ironie qui n'a rien d'un calembour car elle retrouve sa pleine dimension expressive et informative. Voici deux exemples authentiques — l'un et l'autre relatifs à une cure mais où le terme désigne une opération chirurgicale en (108) — qui illustrent bien le fonctionnement argumentatif de ce second type d'ironie, fondée sur une exagération plutôt que sur une contrevérité :

(107) [Y] Cette cure **ne** coûte **que** 11'000 francs par semaine.
[X] *Franchement, je ne vois pas ce qui vous fait hésiter.*
(*L'Événement du jeudi*)

(108) [Y] Pangloss, dans la cure, **ne** perdit **qu'**un œil et une oreille.
(Voltaire, *Candide*)

En (107) le journaliste s'en prend ironiquement à ceux qui proposent des cures d'amaigrissement à un prix exorbitant. Comme en (105) et (106), seule l'applicabilité d'un topos est ici mise en cause. En vertu de *ne que* l'antécédent de ce topos est du type <moins quelque chose coûte cher (ou plus quelque chose est bon marché)...>. L'interprétation de la séquence peut ainsi être fondée sur une prémisse de raisonnement stipulant que <moins quelque chose coûte cher, moins il faut hésiter à se l'offrir>, dont la validité n'a évidemment pas à être ici contestée. Si (X) est donc interprété comme ironique, c'est en raison de la faiblesse de l'argument réalisé. En précisant que cette cure coûte *11'000 francs par semaine*, le journaliste s'appuie sur le fait qu'une telle somme est manifestement trop élevée pour investir l'argument d'une force suffisante. Si la cure avait coûté 5'000 francs par semaine, l'argument en question aurait été plus fort et l'ironie moins sensible. Pour entrer dans le jeu du locuteur, il faut considérer que l'argument (Y) est trop faible, et concevoir du même coup la conclusion (X) comme exagérée.

L'exemple (108) se distingue du précédent en raison du caractère implicite de (X). La présence de *ne que* a cependant la faculté de nous faire reconstituer un tel énoncé en fonction d'un topos dont l'antécédent est désormais du type: <moins un traitement médical entraîne de séquelles...>. Grâce à l'orientation de cet antécédent, l'interprète est amené à considérer que le narrateur dirige, ou plutôt feint de diriger son argumentation vers une conclusion selon laquelle *Pangloss a eu de la chance, Pangloss s'en est bien tiré*, etc. Quel que soit le second terme de ce topos, l'interprète doit admettre que le fait de perdre un œil et une oreille ne saurait constituer un argument suffisamment fort pour en autoriser l'application. L'intérêt de ce dernier exemple est de montrer notamment que si l'orientation argumentative de (Y) est marquée à l'aide d'un opérateur, une exagération ironique peut alors fort bien rester implicite. Lorsqu'elle est fondée sur une exagération par un argument trop faible, l'ironie n'est en rien tributaire du caractère explicite de (X). La présence de *ne que* en (Y) contraint simplement l'interprète à reconstituer une

conclusion (X) sur laquelle portent notamment l'exagération et l'antiphrase.

Par défaut, lorsque l'argument (Y) ne contient aucun opérateur susceptible de déterminer instructionnellement son orientation argumentative, c'est bien évidemment cette seconde forme d'ironie que doit tenter prioritairement de reconstituer l'interprète. Revenons ainsi à l'exemple (89) où l'argument (Y) est purement factuel et ne contient aucun opérateur argumentatif :

(89) [Y] Sur ces deux cent quatorze circonscriptions, il y en a une qui est représentée par deux vétérinaires. [X] *La province de Québec a la gloire de posséder ce territoire fortuné qui s'appelle le comté de Vaudreuil.* (Fournier, cité par Dupriez, 1980)

Pour rendre compte de ce qui fait de l'ironie une exagération fondée sur un argument trop faible et non une contrevérité fondée sur un argument contraire, il suffit de déterminer quel type d'opérateur peut être intégré à l'argument (Y), étant donné les contraintes imposées rétroactivement par l'interprétation de (X). Deux solutions sont envisageables. Première solution, (Y) peut être paraphrasé par un énoncé comme : *Sur ces deux cent quatorze circonscriptions, il y en a une qui n'est représentée que par deux vétérinaires.* En orientant le nombre des représentants du comté de Vaudreuil vers les petites quantités, *ne que* renverrait ainsi à un topos dont l'antécédent serait du type <moins une région est numériquement et honorablement représentée,...>. Compte tenu par ailleurs de (X), l'interprète serait amené dans ces conditions à reconnaître l'invalidité d'une prémisse de raisonnement stipulant que <moins bien une région est représentée, plus elle fait la gloire d'une province>. Cette première paraphrase aurait pour effet de fonder l'ironie de (X) sur une contrevérité par un argument contraire. La seconde solution en revanche, obtenue par l'ajout de *au moins*, renvoie à un topos valide stipulant que <mieux une région est numériquement et honorablement représentée, plus elle fait la gloire d'une province>. Pour accéder alors à l'ironie l'interprète est simplement amené à reconnaître que le fait d'être représenté par deux malheureux vétérinaires donne lieu à un argument trop faible pour autoriser l'application de ce topos.

De ces deux paraphrases, seule la seconde est fidèle à notre exemple authentique. Pour la première, elle ne constitue pas une paraphrase de (89) dans la mesure où elle débouche sur une ironie

qui ne vise pas à mettre en cause la prétention du comté de Vaudreuil à faire la gloire du Québec en surestimant l'importance de ses deux vétérinaires, mais à tourner en dérision un comté qui prendrait sa pauvreté comme une gloire pour le Québec. Or l'ironie de Fournier consiste bel et bien à exagérer la gloire du Québec en s'appuyant sur un système de raisonnement établi mais dont les conditions d'application ne sont simplement pas respectées. Et de même en (88) que je modifie légèrement pour en simplifier la lecture, mais sans perturber les contraintes sous-jacentes à l'ironie voulue par Voltaire :

(88) (X) Dans *ce meilleur des mondes possibles*, Monsieur le baron était *un des plus puissants seigneurs*, (Y) car son château avait une porte et des fenêtres. Sa grande salle même était ornée d'une tapisserie...

Comme en (89), la question est de déterminer si l'argument *son château avait une porte et des fenêtres* signifie ici quelque chose comme : *son château avait **seulement** une porte et des fenêtres*, ou s'il signifie au contraire quelque chose comme : *son château avait **au moins** une porte et des fenêtres*. La première solution consisterait à reconnaître l'invalidité d'un système de raisonnement que je simplifierai ainsi : <moins un château est confortable, plus le seigneur est puissant, et plus le pays est prospère, accueillant, etc.>. Or l'ironie de Voltaire est fondée sur un système de raisonnement stipulant que <plus un château est confortable, plus le seigneur est puissant, et plus le pays est prospère>, dont la validité n'est en rien contestée. Ce système doit seulement être reconnu comme inapplicable en vertu de la faiblesse des arguments réalisés en (Y). Le fait que le château en question possède une porte, des fenêtres et même une grande salle ornée d'une tapisserie ne permet pas d'investir l'argumentation d'une force suffisante pour légitimer une affirmation selon laquelle la Westphalie est le *meilleur des mondes possibles*. Ce qui est mis en cause, ce n'est pas le système lui-même, mais ses conditions d'application. Comme nous l'avons observé dans l'exemple précédent, Voltaire ne s'en prend pas à une conception absurde selon laquelle la pauvreté serait enviable, il se moque simplement de ceux qui se croient plus riches qu'ils ne sont et s'enorgueillissent de leurs maigres avantages⁸.

⁸ Une telle option interprétative est d'ailleurs confirmée ici par l'enchaînement : *Sa grande salle même était ornée d'une tapisserie*. On se souvient en effet que

Une telle ironie ne consiste ni à argumenter par l'absurde ni à contredire une vérité d'évidence. Ce type d'ironie n'a rien d'un jeu plus ou moins gratuit qui n'aboutit finalement qu'à renforcer à contrario une vérité préalablement reconnue au nom d'un principe établi. Le jeu consiste ici à mettre en cause non pas la défaillance d'un principe de raisonnement mais ses conditions d'application. Il permet au locuteur de s'en prendre non plus à de grossières erreurs d'orientation concernant des échelles de fait corrélatives (c'est-à-dire à des erreurs de direction argumentative), mais à certaines erreurs de réglage concernant le degré auquel certains faits méritent d'être situés sur des échelles par ailleurs correctement orientées. Dans les passages suivants par exemple, l'ironie ne consiste pas à mettre en scène, pour s'en moquer, une conception aberrante de la générosité ou de la bonté. Le narrateur ne se moque pas du duc de Guermantes et de la princesse de Luxembourg en cherchant à nous persuader que bonté et générosité sont à leurs yeux des vertus méprisables :

(109) On sentait que s'ils avaient été, les parents et le fils [Swann], encore en vie, le duc de Guermantes *n'eût pas eu d'hésitation* à les recommander pour une place de jardinier.

(110) [...] ses regards s'imprégnèrent *d'une telle bonté* que je vis approcher le moment où elle [la princesse de Luxembourg] nous [Marcel et sa grand-mère] flatterait de la main comme deux bêtes sympathiques qui eussent passé la tête vers elle, à travers un grillage, au jardin d'acclimatation. (Proust, *A la recherche du temps perdu*)

Ce qui est ici en cause, c'est le degré de bonté ou de générosité dont le duc et la princesse sont susceptibles de faire preuve à l'égard de ceux qui n'appartiennent pas à leur monde. Le fait de recommander quelqu'un pour une place de jardinier et

le connecteur *même* impose d'enchaîner un argument plus fort sur un premier argument dont la direction est identique. Or le fait de posséder une grande salle ornée d'une tapisserie ne saurait donner lieu à un argument plus fort par rapport au fait de posséder une porte et des fenêtres que si les niveaux de confort ainsi envisagés sont orientés vers les degrés supérieurs. Si l'on considère ainsi une tapisserie comme plus luxueuse qu'une porte et des fenêtres, il faut admettre que le connecteur *même*, et ceci indépendamment de toute ironie, nous interdit de fonder l'interprétation de cette séquence d'arguments sur un topos dont l'antécédent serait du type <moins un château est confortable,...>. Compte tenu de cet enchaînement, introduit par *même*, il est donc totalement impossible d'intégrer un *seulement* dans l'énoncé précédent, et ceci quelle que soit par ailleurs l'interprétation, ironique ou autre, attribuée à la séquence.

de caresser la tête d'un animal, sans être contraire à une vertu de cet ordre, nous amènent à considérer que le narrateur exagère et ironise en feignant de ressentir de l'admiration pour la générosité du duc de Guermantes et pour la bonté de la princesse de Luxembourg. Encore une fois l'ironie ne consiste pas ici à mettre en opposition deux principes de raisonnement contradictoires, mais à opposer deux manières d'évaluer les conditions d'application d'un seul et même principe, dont la validité n'est nullement mise en cause. Considérons encore ce dernier exemple :

(111) Vicari, donc, a crié *hou hou* au général de Gaulle qui remontait les Champs-Élysées et son *hou hou* a ébranlé les fondements de l'État. Pour ce *hou hou* la police l'a interpellé, arrêté, questionné, la justice l'a inculpé et condamné. Sans doute les mauvais esprits qui apprendront son aventure l'absoudront-ils en prétendant qu'il n'y a pas de quoi fouetter un chat, sans doute les indulgents qualifieront-ils sa brève interjection de déplaisante, au pire d'irrespectueuse, *mais les honnêtes gens sauront qu'un pays capable de punir hou hou de mille francs d'amende est un pays défendu contre l'anarchie, contre le terrorisme, contre le régicide, bref contre l'antigaullisme [...]*. (Mitterrand, *Le coup d'État permanent*)

Mitterrand feint de prêter à de *mauvais esprits* le point de vue modéré et raisonnable de ceux qui considèrent l'intervention antigaulliste de Vicari comme *déplaisante, au pire irrespectueuse*, mais sans gravité excessive, et prétend adopter le point de vue exagéré qu'il prend pour cible. Pour accéder ici à l'ironie, il ne s'agit donc pas de reconnaître comme invalide le système de raisonnement mis en place, stipulant que <plus un État est menacé, plus il doit réagir> et que <plus implacable est cette réaction, mieux l'État en question se protège de la menace>. Le fait de crier *hou hou* ne constituant pas une menace suffisamment sérieuse, seule l'applicabilité de ces prémisses est concernée dans ce cas, et par conséquent l'affirmation selon laquelle, la France est *un pays défendu contre l'anarchie, contre le terrorisme, contre le régicide* doit être interprétée comme une ironie fondée sur une exagération par un argument trop faible.

Mais ici une autre observation s'impose en raison du dernier enchaînement (*bref contre l'antigaullisme*) qui se présente (en vertu de *bref*) comme une reformulation de ce qui précède (*contre l'anarchie, contre le terrorisme, contre le régicide*), c'est-à-dire comme une reformulation de ce qui vient d'être perçu, par le biais

d'un argument trop faible, comme exagéré et ironique. A travers le procédé de la reformulation Mitterrand feint d'assimiler l'antigaullisme à l'anarchie, au terrorisme et au régicide dans le but d'accuser précisément le régime gaulliste d'un tel amalgame. Selon François Mitterrand, crier *hou hou* est une réaction qui relève sans doute de l'antigaullisme, mais n'a rien de commun avec l'anarchie, le terrorisme et le régicide. Comme toute forme de pouvoir démocratique, le gaullisme doit se protéger de certaines formes de contestation illégales mais il doit également laisser s'exprimer l'opposition dans les limites, précisément, de cette légalité. Or il est évident que si l'anarchie, le terrorisme, le régicide sont des formes illégales de contestation du pouvoir, l'antigaullisme, en démocratie, n'en est pas une. Par son ironie Mitterrand accuse ici le régime gaulliste d'être antidémocratique, c'est-à-dire de confondre ses intérêts propres avec ceux de l'État.

Ces derniers exemples font apparaître assez clairement, me semble-t-il, ce qui caractérise une ironie fondée sur une exagération par le biais d'un argument trop faible. A l'opposé de la contrevérité qui consiste à raisonner par l'absurde, l'exagération ironique se contente de dérégler un système de raisonnement dont seule la mise en œuvre est contestée. Contrairement aux contrevérités un peu vaines qui se réduisent souvent à des procédés purement stylistiques, l'exagération ironique est une arme polémique efficace qui permet au locuteur de ruiner de l'intérieur n'importe quelle argumentation pour en réfuter les conclusions.

BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES CITES

- ALEMBERT, Jean Le Rond d' (1779) : «Eloge d'Esprit Fléchier, évêque de Nîmes», in *Eloges lus dans les séances publiques de l'Académie française*, Paris, Panckoucke et Moutard, 387-429.
- ANDRE-LAROCHEBOUVY, Danielle (1984) : *La Conversation quotidienne*, Paris, Didier.
- ANSCOMBRE, Jean-Claude et Oswald DUCROT (1983) : *L'Argumentation dans la langue*, Bruxelles, Mardaga.
- ANSCOMBRE, Jean-Claude, Oswald DUCROT, Maria Marta Gracia NEGRONI, silvia PALMA et Marion CAREL (1995) : *Théorie des topoï*, Paris, Kimé.
- ARISTOTE (1932) : *La Poétique*, Paris, Belles Lettres, traduit du grec par J. Hardy.
- ARISTOTE (1989) : *La Rhétorique*, Paris, Belles Lettres, traduit du grec par M. Dufour et A. Wartelle.
- AUSTIN, John L. (1970) : *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil, traduit de l'anglais par G. Lane.
- AUCHLIN, Antoine (1991) : «Le bonheur conversationnel : fondements, enjeux et domaines», *Cahiers de Linguistique Française* 12, Université de Genève, 103-126.
- AUTHIER-REVUZ, Jacqueline. (1982) : «Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : éléments pour une approche de l'autre dans le discours», *DRLAV* 26, Centre de recherches de l'Université de Paris VIII, 91-151.
- AUTHIER-REVUZ, Jacqueline. (1984) : «Hétérogénéité(s) énonciative(s)», *Langages* 73, Paris, Larousse, 98-111.
- BALLY, Charles (1965) : *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, Francke.
- BANFIELD, Ann (1979) : «Où l'épistémologie, le style et la grammaire rencontrent la théorie littéraire : le développement de la parole et de la pensée représentées», *Langue française* 44, 9-26.
- BANFIELD, Ann (1995) : *Phrases sans parole*, Paris, Seuil, traduit de l'anglais par C. Veken.

- BANGE, Pierre (1976) : «L'ironie, essai d'analyse pragmatique», *Linguistique et sémiologie* 2, Presses Universitaires de Lyon, 61-83.
- BARTHES, Roland (1970) : «L'ancienne rhétorique. Aide-mémoire», *Communication* 16, Paris, Seuil, 172-223.
- BASIRE, Brigitte (1985) : «Ironie et métalangage», *DRLAV* 31, Centre de recherches de l'Université de Paris VIII, 129-150.
- BEAUZÉE, Nicolas (1967) : «Ironie», *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Stuttgart, Fromman [reprint], t.8, 905-906.
- BENVENISTE, Emile (1966) : «Les Relations de temps dans le verbe français», in *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, t.1, 237-250.
- BERGSON, Henri (1989) : *Le Rire*, Paris, Presses Universitaires de France (Quadrige).
- BERRENDONNER, Alain (1981) : «De l'ironie», *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris, Minuit, 173-239.
- BOOTH, Wayne C. (1974) : *A Rhetoric of Irony*, Chicago and London, The University of Chicago Press.
- BROOK-ROSE, Christine (1958) : *A Grammar of Metaphor*, London, Secker & Warburg.
- CHAROLLES, Michel (1976) : «Exercices sur les verbes de communication», *Pratiques* 9, Metz, 83-107.
- CHRISTENSEN, Niels E. (1967) : «The alleged Distinction between Use and Mention», *The Philosophical Review*, vol LXXVI, 358-367.
- CICERON (1966) : *De l'orateur*, Paris, Belles Lettres, Livre II, traduit du latin par E. Courbaud.
- CICERON (1971) : *De l'orateur*, Paris, Belles Lettres, Livre III, traduit du latin par E. Courbaud et H. Bornecque.
- COHEN, Jean (1966) : *Structure du langage poétique*, Paris, Flammarion.
- CLARK, Herbert H. and Richard J. GERRIG (1984) : «On the Pretense Theory of Irony», *Journal of Experimental Psychology : general* 1, American Psychological Association, Washington, vol. 113, 121-126.
- DAVIDSON, Donald (1978) : «What metaphors mean», *Critical Inquiry* 5, Chicago, 31-47.

- DELESALLE, Simone et VALENSI, Lucette (1972) : «Le mot «nègre» dans les dictionnaires d'ancien régime. Histoire et lexicographie», *Langue française* 15, Paris, Larousse, 79-104.
- DENDALE, Patrick (1990) : «A propos de la vérité linguistique. Analyse argumentative et épistémique des prédicats *vrai* et *certain*», *Revue internationale de linguistique française* 20, Paris, Duculot, 5-21.
- DILLER, Anne-Marie (1991) : «Cohérence métaphorique, action verbale et action mentale», *Communication* 53, Paris, Seuil, 209-228.
- DUCROT, Oswald (1973) : *La Preuve et le dire. Langage et logique*, Paris, Mame.
- DUCROT, Oswald (1980) : *Les Mots du discours*, Paris, Minuit.
- DUCROT, Oswald (1982) : «Note sur l'argumentation et l'acte d'argumenter», *Cahiers de Linguistique Française* 4, Université de Genève, 143-164.
- DUCROT, Oswald (1983) : «Opérateurs argumentatifs et visée argumentative», *Cahiers de Linguistique Française* 5, Université de Genève, 7-36.
- DUCROT, Oswald (1984a) : «L'argumentation par autorité», in *Le Dire et le dit*, Paris, Minuit, 149-169.
- DUCROT, Oswald (1984b) : «Esquisse d'une théorie polyphonique de l'énonciation», in *Le Dire et le dit*, Paris, Minuit, 171-233.
- DUCROT, Oswald (1989) : «L'énonciation et polyphonie chez Charles Bally», in *Logique, structure, énonciation. Lectures sur le langage*, Paris, Minuit, 165-191.
- DUMARSAIS, César C. (1988) : *Des tropes ou des différents sens*, Paris, Flammarion.
- DUPRIEZ, Bernard (1977) : *Gradus. Les Procédés littéraires*, Paris, Union Générale d'Editions (10/18).
- FAUCONNIER, Gilles (1976) : «Remarques sur la théorie des phénomènes scalaires», *Semantikos* 3, Paris, 13-36.
- FINLAY, Marike (1988) : *The Romantic Irony of Semiotics. Friedrich Schlegel end the Crisis of Representation*, Berlin-NewYork-Amsterdam, Mouton de Gruyter.
- FONTANIER, Pierre (1967) : *Les Tropes de Dumarsais, avec un commentaire raisonné*, Genève, Slatkine [reprint], t.2.
- FONTANIER, Pierre (1977) : *Les Figures du discours*, Paris, Flammarion.

- FREGE, Gottlob (1971) : *Ecrits logiques et philosophiques*, Paris, Seuil, traduit de l'allemand par C. Imbert.
- GANS, Eric (1975) : «Hyperbole et ironie», *Poétique* 24, Paris, Seuil, 448-494.
- GENETTE, Gérard (1966) : «Figures», in *Figures I*, Paris, Seuil (Point), 205-221.
- GENETTE, Gérard (1968) : «Introduction», in Fontanier (1977).
- GOLLUT, Jean-Daniel (à paraître) : *Conter les rêves*, Paris, Corti (thèse de doctorat soutenue en 1991 à la faculté des lettres de l'Université de Genève).
- GOFFMAN, Erving (1974) : *Les Rites d'interaction*, Paris, Minuit, traduit de l'anglais par A. Kihm.
- GRACIAN, Baltasar (1983) : *Art et figures de l'esprit*, Paris, Seuil, traduit de l'espagnol par B. Pelegrín.
- GRESILLON, Almuth et MAINGUENEAU, Dominique (1984) : «Polyphonie, proverbe et détournement», *Langages* 73, Paris, Larousse, 112-125.
- GRICE, H. Paul (1969) : «Utterer's meaning, and intentions», *Philosophical Review* 78, 147-177.
- GRICE, H. Paul (1979) : «Logique et conversation», *Communication* 30, Paris, Seuil, 57-72, traduit de l'américain par F. Berthet et M. Bozon.
- GROUPE μ (1970) : *Rhétorique générale*, Paris, Flammarion.
- HUTCHEON, Linda (1978) : «Ironie et parodie: stratégie et structure», *Poétique* 36, Paris, Seuil, 467-477.
- HUTCHEON, Linda (1981) : «Ironie, satire, parodie», *Poétique* 46, Paris, Seuil, 140-155.
- ICART-SEGUY, Hélène (1976) : *Dialogues de femmes*, Université de Toulouse, Travaux de l'Institut d'Etudes Méridionales.
- JANKELEVITCH, Vladimir. (1964) : *L'Ironie*, Paris, Flammarion.
- JAKOBSON, Roman (1963) : «Deux aspects du langage et deux types d'aphasie», in *Essais de linguistique générale*, Paris, Minuit, t.1, 43-67.
- JAUCOURT, Louis de (1967) : «Hyperbole», in *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Frommann [reprint], t.8, 404-405.

- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine (1976) : «Problèmes de l'ironie», *Linguistique et sémiologie 2*, Presses Universitaires de Lyon, 10-46.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine (1980) : «L'ironie comme trope», *Poétique 41*, Paris, Seuil, 108-127.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine (1986) : *L'Implicite*, Paris, Colin.
- KIERKEGAARD, Sören (1975) : *Le Concept d'ironie constamment rapporté à Socrate*, Paris, l'Orante, traduit du danois par P. Tisseau et E. Jacquet-Tisseau.
- KREUZ, J. Roger and GLUCKSBERG, Sam (1989) : «How to Be Sarcastic: The Reminder Theory of Verbal Irony», *Journal of Experimental Psychology : general*, American Psychological Association, Washington, vol. 118, 374-386.
- KUMON-NAKAMURA, Sachi, GLUCKSBERG, Sam and BROWN, Mary (1995) : «How About Another Piece of Pie: The Alusional Pretense Theory of Discourse Irony», *Journal of Experimental Psychology : general*, American Psychological Association, Washington, vol. 124, 3-21.
- LA BRUYERE, Jean de (1951) : *Les Caractères*, Paris, Gallimard (Pléiade).
- LAKOFF, George et Marc JOHNSON (1985) : *Les métaphores dans la vie quotidienne*, Paris, Minuit, traduit de l'américain par M. de Fornel et J.-J. Lecercle.
- LAKOFF, George (1976) : «Présuppositions», in *Linguistique et logique naturelle*, Paris, Klincksieck, 32-57, traduit de l'anglais par J. Milner et J. Sampy.
- LAUSBERG, Heinrich (1963) : *Elemente der literarischen Rhetorik*, Munich, Max Hueber Verlag.
- LE GUERN, Michel (1976) : «Eléments pour une histoire de la notion d'ironie», *Linguistique et sémiologie 2*, Presses Universitaires de Lyon, 47-59.
- LONGIN (1991) : *Du sublime*, Paris, Rivages, traduit du grec par J. Pigeaud.
- LYONS, John (1980) : *Sémantique linguistique*, Paris, Larousse, traduit de l'anglais par J. Durand et D. Boulonnais.
- MARTIN, Robert (1976) : *Inférence, antonymie et paraphrase*, Paris, Klincksieck.
- MARTIN, Robert (1983) : *Pour une logique du sens*, Paris, Presses Universitaires de France.

- MIZZAU, Marina (1984) : *L'Ironia, la contraddizione consentita*, Milano, Feltrinelli.
- MÆSCHLER, Jacques (1982) : *Dire et contredire. Pragmatique de la négation et acte de réfutation dans la conversation*, Berne, Lang.
- MÆSCHLER, Jacques (1989) : *Modélisation du dialogue. Représentation de l'inférence argumentative*, Paris, Hermès.
- MÆSCHLER, Jacques (1991) : «Aspects linguistiques et pragmatiques de la métaphore : anomalie sémantique, implications conversationnelle et répertoire métaphorique», *TRANEL* 17, Institut de Linguistique, Université de Neuchâtel, 51-74.
- MORIER, Henri (1961) : *Dictionnaire de poétique et de rhétorique*, Paris, Presses Universitaires de France.
- PASCAL, Blaise (1962) : *Pensées*, Paris, Seuil (Point).
- PERELMAN, Chaïm et Olbrechts-Tyteca, Lucie (1970) : *Le Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, Editions de l'Université de Bruxelles.
- PERRIN, Laurent (1994), «Mots et énoncés mentionnés dans le discours», *Cahiers de Linguistique Française* 15, Université de Genève, 217-248.
- PERRIN, Laurent (1995), «Du dialogue rapporté au reprises diaphoniques», *Cahiers de Linguistique Française* 16, Université de Genève.
- PLATON (1966) : *La République*, Flammarion, Paris, traduit du grec par R. Baccou.
- PRANDI, Michele (1992) : *Grammaire philosophique des tropes. Mise en forme linguistique et interprétation discursive des conflits conceptuels*, Paris, Minuit.
- PUTNAM, Hilary (1984) : *Raison, vérité et histoire*, Paris, Minuit, traduit de l'anglais par Abel Gerschenfeld.
- QUINE, W. van Orman (1951) : *Mathematical Logic*, Cambridge, Harvard University Press.
- QUINTILIEN (1978) : *Institution oratoire*, tome V, Belles Lettres, Paris, traduit du latin par J. Cousin.
- REBOUL, Anne (à paraître) : *Analyse de la métaphore et de la fiction*, thèse de doctorat soutenue en 1991 à la faculté des lettres de l'Université de Genève.

- REBOUL, Olivier (1991) : *Introduction à la rhétorique*, Paris, Presses Universitaires de France.
- RECANATI, François (1979) : *La Transparence et l'énonciation*, Paris, Seuil.
- RECANATI, François (1981) : *Les Enoncés performatifs*, Paris, Minuit.
- REY-DEBOVE, Josette (1978) : *Le Métalangage*, Paris, Le Robert.
- Rhétorique à Alexandre* (1965), Cambridge Mass. and London, Harvard University Press and William Heineman Ltd. (The Loeb Classical Library), traduction anglaise de W. S. Hett et H. Rockham.
- Rhétorique à Herrenius* (1989), Paris, Belles Lettres, traduit du latin par G. Achard.
- RICŒUR, Paul (1975) : *La Métaphore vive*, Paris, Seuil.
- RIVARA, René (1990) : *Le Système de la comparaison. Sur la construction du sens dans les langues naturelles*, Paris, Minuit.
- ROULET, Eddy et alii (1985) : *L'Articulation du discours en français contemporain*, Berne, Lang.
- ROULET, Eddy (1986) : « Complétude interactive et mouvements discursifs », *Cahiers de Linguistique Française* 7, Université de Genève, 189-206.
- ROULET, Eddy (1987) : « Complétude interactive et connecteurs reformulatifs », *Cahiers de Linguistique Française* 8, Université de Genève, 111-140.
- SCHAERER, René (1941) : « Les mécanismes de l'ironie dans ses rapports avec la dialectique », *Revue de métaphysique et de morale*, Paris, Colin, 181-209.
- SEARLE, John R. (1972) : *Les Actes de langage*, Paris, Minuit, traduit de l'américain par H. Pauchard.
- SEARLE, John R. (1982) : *Sens et expression. Etude de théorie des actes du langage*, Paris, Minuit, traduit de l'américain par J. Proust.
- SEARLE, John R. (1985) : *L'Intentionnalité. Essai de philosophie des états mentaux*, Paris, Minuit, traduit de l'américain par C. Pichevin.
- SPERBER, Dan (1984) : « Verbal irony »: Pretense or Echoic Mention ? », *Journal of Experimental Psychology : general* 1, American Psychological Association, Washington, vol. 113, 130-136.
- SPERBER, Dan et WILSON, Deirdre (1978) : « Les ironies comme mentions », *Poétique* 36, Paris, Seuil, 399-412.

- SPERBER, Dan et WILSON, Deirdre (1986) : «Façons de parler», *Cahiers de Linguistique Française* 7, Université de Genève, 9-26, traduit de l'anglais par A. Reboul.
- SPERBER, Dan et WILSON, Deirdre (1989) : *La Pertinence. Communication et cognition*, Paris, Minuit, traduit de l'anglais par A. Gerschenfeld et D. Sperber.
- STRAWSON, P. F. (1977) : *Etudes de logique et de linguistique*, Paris, Seuil, traduit de l'anglais par J. Milner.
- TORCK, Danièle (1994) : «Diaphonie et interprétation», *Littérature* 93, 15-30.
- TAMBA-MECZ, Irène (1981) : *Le Sens figuré*, Paris, Presses Universitaires de France.
- TODOROV, Tzvetan (1979) : *Introduction à la littérature fantastique*, Paris, Seuil (Point).
- TROGNON, Alain (1986) : «L'identification de l'énonciateur», *Verbum* 9, Presses Universitaires de Nancy, 83-100.
- VOSSIUS, Gerardus Joannes (1978) : «Rhétorique de l'ironie», *Poétique* 36, Paris, Seuil, 495-508, traduit du latin par Catherine Magnin-Simonin.
- WILSON, Deirdre et SPERBER, Dan (1979) : «Remarques sur l'interprétation des énoncés selon Paul Grice», *Communication* 30, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, Seuil, 80-94.

TABLE DES MATIERES

Préambule

LES TROPES

chapitre 1 Esquisse d'une théorie des tropes

Figures de mot et figures de pensée dans la tradition rhétorique 13

Les énoncés tropiques comme conflit conceptuel 22

Une première approche pragmatique des procédés tropiques 28

Vers une nouvelle approche pragmatique des procédés tropiques 39

chapitre 2 Expression et information dans l'hyperbole

Toute métaphore est une hyperbole 51

L'image hyperbolique 58

L'information hyperbolique 66

Bonheur et malheur des hyperboles 75

L'IRONIE

chapitre 3 Raillerie et antiphrase

L'ironie dans la tradition rhétorique 89

La raillerie ironique 95

L'antiphrase ironique 103

chapitre 4 L'ironie selon Sperber et Wilson

L'ironie comme mention 117

Comment l'ironie vise une cible 125

Limites d'une telle conception de l'ironie 133

chapitre 5 L'ironie comme emploi prétendu

Sarcasme et ironie 144

Diverses conceptions de l'ironie comme emploi prétendu 150

Lorsque l'ironie devient cynisme 161

Les tropes et l'ironie comme forme de polyphonie 168

chapitre 6 Contrevérité et exagération dans l'ironie	
La contrevérité dans l'ironie	179
L'exagération dans l'ironie	186
Exagération ironique et hyperbolique	192
chapitre 7 L'argumentation dans l'ironie	
L'ironie par un argument trop faible	201
Arguments trop faibles et arguments contraires	205
Les traces argumentatives de l'ironie	212
Orientation et interprétation des arguments sous-jacents à l'ironie	218
Bibliographie des ouvrages cités	226
Table des matières	234

